

Rapport annuel sur la supervision bancaire

Exercice
2025



Rapport annuel sur **la supervision bancaire**

Exercice
2025

Sommaire

3	Mot du Wali
6	Faits marquants
10	Chiffres-clés
15	Structure, activité et rentabilité du secteur bancaire - L'activité du secteur bancaire a enregistré de bonnes performances - Les résultats cumulés des banques ont enregistré une progression confortant la solidité et la solvabilité du secteur
95	Risques bancaires - Les banques maintiennent des niveaux de solvabilité et de liquidité confortables, au-dessus des minima réglementaires
127	Cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés - Supervision prudentielle et surveillance des risques - Mise en place d'un dispositif de résolution bancaire - Promotion de la transition verte et du digital - Poursuite du renforcement de la relation banque-clients
203	Annexes
247	Table des matières

Mot du Wali

Au cours de l'année 2025, l'économie nationale a évolué dans un environnement mondial marqué par un niveau élevé d'incertitudes liées notamment aux implications de la politique tarifaire américaine et à la persistance des tensions géopolitiques. Dans ce contexte, elle a pu enregistrer des performances notables avec en particulier une amélioration de la croissance à 4,9%, portée par la dynamique de l'investissement dans les infrastructures économiques et sociales. En dépit de cette accélération du rythme de l'activité, l'inflation est restée à des niveaux bas s'établissant en moyenne à 0,8%.

Au regard de ces évolutions, Bank Al-Maghrib a procédé, en mars 2025, à une baisse de son taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 2,25% et l'a maintenu inchangé sur le reste de l'année. Elle a continué en parallèle à satisfaire l'intégralité des demandes de liquidités des banques et à renforcer ses efforts pour faciliter l'accès au financement des TPE.

Dans ces conditions, le crédit bancaire a progressé de 6,5% et le taux de créances en souffrance s'est situé à 8,3% sur base sociale et à 8,8% sur base consolidée, des niveaux en atténuation respectivement de 12 et 18 points de base par rapport à l'année précédente.

Le secteur bancaire a enregistré globalement de bonnes performances, avec une hausse de la taille du bilan de 6,8% à l'équivalent de 119% du PIB. Les résultats cumulés des banques conventionnelles ont progressé de 22% et la rentabilité des banques participatives, en territoire positif depuis 2023, a poursuivi son amélioration. Ainsi, le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont situés à 16,1% et 13,5%, pour des minima réglementaires de 12% et 9% respectivement. Sur base consolidée, ces ratios se sont établis respectivement à 14% et 12,2%. Soucieuse de préserver et de renforcer cette résilience, Bank Al-Maghrib a renouvelé son appel à la prudence en matière de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025.

Dans le même sens, elle a renforcé ses outils de surveillance, avec la conduite du deuxième exercice de revue et d'évaluation prudentielle (SREP), dont les résultats ont fait l'objet d'actions de suivi et de supervision ciblées. En outre, des missions de contrôle sur place ont été diligentées auprès de plusieurs institutions portant notamment sur le respect des règles de déclassement et de provisionnement des créances et la gestion des cyber-risques.

Sur le volet transfrontalier, Bank Al-Maghrib a poursuivi les échanges avec les autorités européennes en vue de la transposition de la directive européenne CRD VI. Elle a également assuré un suivi rapproché des activités des implantations en Afrique dans un contexte marqué par l'accentuation des risques souverains et cybernétiques et ce, en étroite coopération avec les autorités de supervision des pays d'accueil.

Sur le plan de la régulation, le projet de réforme du régime de résolution bancaire a été finalisé en collaboration avec le Ministère chargé des finances et est en cours d'examen au niveau du Parlement. Dans le même sillage, un projet de loi relatif à la transférabilité directe des créances en souffrance a été parachevé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de son introduction dans le circuit d'adoption.

Par ailleurs, la circulaire relative à la classification et au provisionnement des créances en souffrance a été adoptée par le Comité des Établissements de Crédit lors de sa réunion du 5 décembre 2025, et la question de la déductibilité fiscale des provisions a fait l'objet de discussions avancées avec le Ministère de l'Économie et des Finances, en vue d'aligner les règles fiscales sur les normes prudentielles.

La Banque a également œuvré, avec le Ministère de la Justice, à la généralisation, au sein du secteur bancaire, de la plateforme électronique de paiement des taxes judiciaires développée par ce Ministère et a finalisé un livre blanc identifiant les entraves au recouvrement judiciaire des créances bancaires ainsi que les solutions pour y remédier.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a adopté, en décembre 2025, la circulaire fixant les conditions spécifiques d'application de la loi relative à la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) ainsi que la directive définissant les modalités de consortialisation des crédits.

En parallèle, elle a poursuivi ses efforts en faveur de l'action climatique, en appui aux autorités nationales, à travers le renforcement du cadre réglementaire et la contribution aux réformes du secteur financier liées au climat. Dans ce sens, elle a notamment participé à la préparation d'une taxonomie financière verte et à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la finance climat à l'horizon 2030. À ce titre, elle a consolidé, avec l'appui de la Banque mondiale, son dispositif réglementaire y afférent par l'adoption de directives sur la communication des risques climatiques et le reporting prudentiel. Elle a également poursuivi son accompagnement des banques dans ce domaine, à travers des actions de formation portant sur la planification de la transition. Elle continue aussi d'œuvrer aux efforts au niveau international visant à promouvoir la finance verte et durable, en particulier au sein du Réseau des banques centrales et des autorités de surveillance pour le verdissement du système financier (NGFS).

Sur le volet digital, elle a poursuivi ses efforts pour le développement de l'écosystème fintech national. Dans ce sens, un projet d'encadrement de l'Open Banking est en cours d'élaboration avec l'assistance technique de la Banque mondiale et en concertation avec le GPBM. Ce projet vise à régir, selon un cadre sécurisé, le partage de données entre acteurs bancaires et prestataires fintechs, l'objectif étant de faire émerger de nouveaux services financiers innovants et de favoriser l'accélération de l'inclusion financière. Bank Al-Maghrib contribue également à la finalisation du projet de loi relatif aux cryptoactifs en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement, après sa soumission à la consultation publique en octobre 2025.

Dans le même sillage, l'année a également été marquée par le démarrage effectif des activités de financement collaboratif. Bank Al-Maghrib a accompagné les sociétés de financement collaboratif pour le lancement de leurs opérations et a mis en place un dispositif de reporting dédié au suivi de cette activité.

Au plan de l'inclusion financière, et conformément aux Hautes Orientations Royales appelant à la réduction des disparités sociales et territoriales et au renforcement de l'accès au financement des petites entreprises et des auto-entrepreneurs, Bank Al-Maghrib et ses partenaires publics et privés ont adopté, le 4 décembre 2025, une Charte dédiée au financement et à l'accompagnement des très petites entreprises.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Banque a poursuivi le renforcement du dispositif de supervision et de conformité du secteur bancaire. Les efforts visent à consolider les acquis et à maintenir un niveau élevé d'alignement avec les standards internationaux dans la perspective du troisième cycle d'évaluation du Maroc qui sera mené par le GAFIMOAN en novembre 2026.

Enfin, s'agissant de la protection de la clientèle des banques, Bank Al-Maghrib poursuit la consolidation de son dispositif dédié, veillant à l'application effective des exigences réglementaires, notamment en matière de clôture des comptes et de délivrance des mainlevées. La Banque a mis en place un dispositif de mesure de la satisfaction de la clientèle à travers des enquêtes de type « Mystery Shopping » visant l'évaluation de la qualité de l'accueil en agence. En parallèle, elle continue à renforcer la transparence des informations fournies par les banques, surtout en matière de tarification, et l'accessibilité physique et numérique de leurs services au profit des personnes en situation de handicap.

Faits marquants de l'année 2025

15 janvier	Tenue de l'Assemblée générale constitutive de l'association « Morocco Fintech Center », placée sous la présidence de Monsieur le Wali.
22 janvier	Tenue du Comité des Établissements de Crédit ayant émis son avis favorable sur les textes réglementaires de Bank Al-Maghrib encadrant les risques financiers liés au changement climatique.
29 et 30 janvier	Participation à la réunion du groupe consultatif régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Conseil de stabilité financière (FSB RCG MENA), co-présidée par les gouverneurs des Banques centrales d'Égypte et d'Arabie Saoudite, tenue à Sharm El Sheikh en Égypte.
16 et 17 février	Participation à la réunion de haut niveau sur l'Afrique, organisée par le Comité de Bâle sur le Contrôle bancaire, l'Institut de Stabilité Financière et la Banque Centrale d'Afrique du Sud, à Cape Town en Afrique du Sud.
11 et 12 mars	Participation à la réunion plénière annuelle du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS), tenue à New Delhi en Inde.
14 mars	Tenue de la réunion de la Commission mixte Bank Al-Maghrib / Conseil de la concurrence de suivi de la mise en œuvre des engagements du CMI et de ses banques actionnaires dans le marché du paiement électronique.
25 mars	Tenue du Conseil d'administration de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), sous la présidence de Monsieur le Wali.
Avril – Juin	Organisation, par Bank Al-Maghrib, des restitutions des résultats de la 2 ^{ème} évaluation SREP ¹ des banques.
Du 7 au 20 avril	Participation à la 13 ^{ème} édition de la « Global Money Week ».
Du 14 au 16 avril	Participation à la 3 ^{ème} édition du « Gitex Africa », tenue à Marrakech.
15 et 16 avril	Participation à la réunion plénière du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), tenue à Dakar au Sénégal.
29 avril	Tenue de la réunion du Conseil d'administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB), sous la présidence de Monsieur le Wali.
20 mai	Participation à la Réunion Ordinaire du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue à Dakar au Sénégal.

22 mai	Tenue de la réunion de la Commission mixte Bank Al-Maghrib / Conseil de la concurrence de suivi de la mise en œuvre des engagements du CMI et de ses banques actionnaires dans le marché du paiement électronique.
12 et 13 juin	Participation à la 24 ^{ème} Conférence Internationale Annuelle, organisée par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), à Washington aux États-Unis d'Amérique.
Du 16 au 20 juin	Participation à la 14 ^{ème} table ronde annuelle des dirigeants de l'Initiative Africaine de Politique d'Inclusion Financière sous le thème : « Renforcer la résilience cybernétique dans les services financiers en Afrique : le rôle des régulateurs financiers », tenue à Accra au Ghana.
23 et 24 juin	Participation à la Conférence et à la réunion de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA), tenues à Balaclava à l'Île Maurice.
Du 27 au 29 juin	Participation à l'Assemblée Générale Annuelle de la Banque des Règlements internationaux (BRI), tenue à Bâle en Suisse.
Du 1^{er} au 3 juillet	Organisation, sous la présidence de Monsieur le Wali, de la 46 ^{ème} réunion du Conseil d'administration et de la 23 ^{ème} Assemblée générale du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB), à Rabat.
7 juillet	Tenue de la 21 ^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS), présidée par Monsieur le Wali.
10 juillet	Participation à la réunion du Conseil d'administration de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), tenue à Malabo en Guinée équatoriale.
12 juillet	Participation à la réunion du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), tenue à Malabo en Guinée équatoriale.
Du 21 au 23 juillet	Organisation par Bank Al-Maghrib, en partenariat avec l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), du séminaire continental de l'ABCA, sous le thème « Cyber-risques et technologies financières innovantes : défis et mesures stratégiques », tenu à Rabat.
Du 2 au 5 septembre	Participation aux travaux de la 30 ^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'autonomisation des consommateurs et les pratiques commerciales, organisée en marge du Forum de politique globale de l'Alliance for Financial Inclusion (AFI), à Swakopmund en Namibie.
17 septembre	Participation de Monsieur le Wali à la 49 ^{ème} Session du Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales et Institutions Monétaires Arabes, tenue à Tunis en Tunisie.
1^{er} octobre	Tenue de la réunion annuelle avec l'Association Professionnelle des Établissements de Paiement (APEP).

Du 13 au 18 octobre	Participation de Monsieur le Wali aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale, tenues à Washington aux États-Unis d'Amérique.
28 et 29 octobre	Participation à la 9 ^{ème} édition de la Conférence mondiale sur les financements des crimes et cryptoactifs, organisée sous l'égide d'Europol, l'ONUDC ² et l'Institut de Bâle sur la gouvernance, tenue à Vienne en Autriche.
3 et 4 novembre	Participation à l'Africa Financial Summit (AFIS).
7 novembre	Tenue de la réunion de la Commission mixte Bank Al-Maghrib / Conseil de la concurrence de suivi de la mise en œuvre des engagements du CMI et de ses banques actionnaires dans le marché du paiement électronique.
Du 9 au 13 novembre	Participation à la 41 ^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), à Manama à Bahreïn.
10 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 10 ^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Bank of Africa.
Du 11 au 13 novembre	Participation à la réunion biennale du Réseau Gouvernance des Banques centrales de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).
12 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 11 ^{ème} réunion du Collège des superviseurs d'Attijariwafa Bank.
14 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 10 ^{ème} réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Crédit Populaire du Maroc.
Du 10 au 15 novembre	Participation à la Conférence mondiale sur le climat (COP30), à Belém au Brésil.
24 novembre	Participation au Dialogue mondial sur le leadership féminin et la finance inclusive, organisé par l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) à Luxembourg.
28 novembre	Participation à la 47 ^{ème} réunion du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue à Yaoundé au Cameroun.
4 décembre	Cérémonie de signature de la Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE), tenue sous la présidence de Monsieur le Wali, à Rabat.
5 décembre	Tenue du Comité des Établissements de Crédit ayant émis son avis favorable sur les textes réglementaires de Bank Al-Maghrib relatifs au cadre prudentiel de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE), au cadre comptable des créances bancaires et aux modalités de consortialisation des crédits.

8 et 9 décembre	Participation à la 45 ^{ème} réunion du comité des superviseurs arabes adossé au Fonds Monétaire Arabe (FMA), tenue à Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis.
9 et 10 décembre	Organisation, à Marrakech, de la 47 ^{ème} réunion du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB), tenue sous la présidence de Monsieur le Wali.
12 décembre	Organisation du Comité Afrique réunissant Bank Al-Maghrib et les trois groupes bancaires transfrontaliers, sous la présidence de Monsieur le Wali.
15 et 16 décembre	Participation à la 4 ^{ème} réunion du réseau du financement vert et durable du Fonds Monétaire Arabe (FMA), tenue à Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis.
18 décembre	Tenue de la réunion annuelle de Monsieur le Wali avec la Fédération Nationale des Associations de Microfinance (FNAM).
23 décembre	Organisation de la 22 ^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS), présidée par Monsieur le Wali.
Du 24 au 28 décembre	Participation aux travaux de la 24 ^{ème} Assemblée générale annuelle de l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts (IADI), tenue à Lisbonne au Portugal.

Chiffres-clés du système bancaire

I. Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	95
• Banques	:	24
Dont banques participatives	:	5
Dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	30
Dont sociétés de crédit à la consommation	:	12
Dont sociétés de crédit-bail	:	9
Dont sociétés de crédit immobilier	:	2
Dont sociétés d'affacturage	:	3
Autres sociétés	:	4
• Banques offshore	:	6
• Institutions de microfinance	:	10
• Établissements de paiement	:	20
• Sociétés de financement collaboratif	:	3
• Autres établissements ³	:	2
- Réseau des établissements de crédit et organismes assimilés :		
• Banques conventionnelles et participatives		
• Au Maroc :		
- Agences bancaires	:	5 541
- Guichets automatiques bancaires	:	8 298
• À l'étranger : 51 filiales et 22 succursales	:	1 659
- Dont Afrique : 45 filiales et 4 succursales	:	1 520
- Dont Europe : 6 filiales et 16 succursales	:	139
• Établissements de paiement⁴	:	34 337
• Dont agences propres	:	1 578
• Dont agences mandataires	:	32 759
• Institutions de microfinance	:	1 647
• Banques offshore	:	9
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc et à l'étranger	:	78 873
• Au Maroc	:	57 305
• À l'étranger	:	21 568

³ Dont un établissement de garantie doté d'une fenêtre participative.

⁴ Hors agences bancaires, qui agissent en tant qu'agents principaux pour certains établissements de paiement.

II. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Total bilan	1.756	1.909	2.039
Crédits par décaissement (bruts) (1)	1.111	1.162	1.238
Dépôts de la clientèle	1.167	1.275	1.372
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	162	168	178
Produit net bancaire	58,4	68	74
Résultat brut d'exploitation	30,9	39,1	42,7
Résultat net	12,7	15,7	19,2
Rendement moyen des emplois	4,26%	4,59%	4,46%
Coût moyen des ressources	1,42%	1,48%	1,20%
Coefficient moyen d'exploitation	46,6%	42,1%	40,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,7%	0,9%	1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	8%	9,5%	11,1%
Taux des créances en souffrance	8,5%	8,4%	8,3%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	67%	69%	68%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement.

III. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtres participatives

Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Total bilan	32,7	38,9	48,6
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	21,4	25,8	32,8
Dépôts de la clientèle	9,1	12,1	13,7
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	2,4	2,65	2,9
Produit net bancaire	0,8	1	1,3
Résultat brut d'exploitation	0,1	0,2	0,36
Résultat net	-	0,1	0,2
Taux des créances en souffrance	0,8%	1,2%	1,5%

IV. Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement spécialisées

Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Total bilan	134,9	145,2	170,5
Crédits par décaissement (bruts)	137,2	148,1	172,2
Produit net bancaire	6,3	6,6	7,4
Résultat brut d'exploitation	3,8	3,9	4,3
Résultat net	1,49	1,43	1,44
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1%	1%	0,9%
Taux des créances en souffrance	12,8%	12,4%	11,6%

V. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Total bilan	45,4	42,7	52,4
Encours de crédits (brut)	22,9	19,3	27
Dépôts de la clientèle	11,3	13,1	15,9
Résultat net	0,39	0,47	0,48
Taux des créances en souffrance	0,27%	0,31%	0,12%

VI. Indicateurs d'activité et de rentabilité des institutions de microfinance

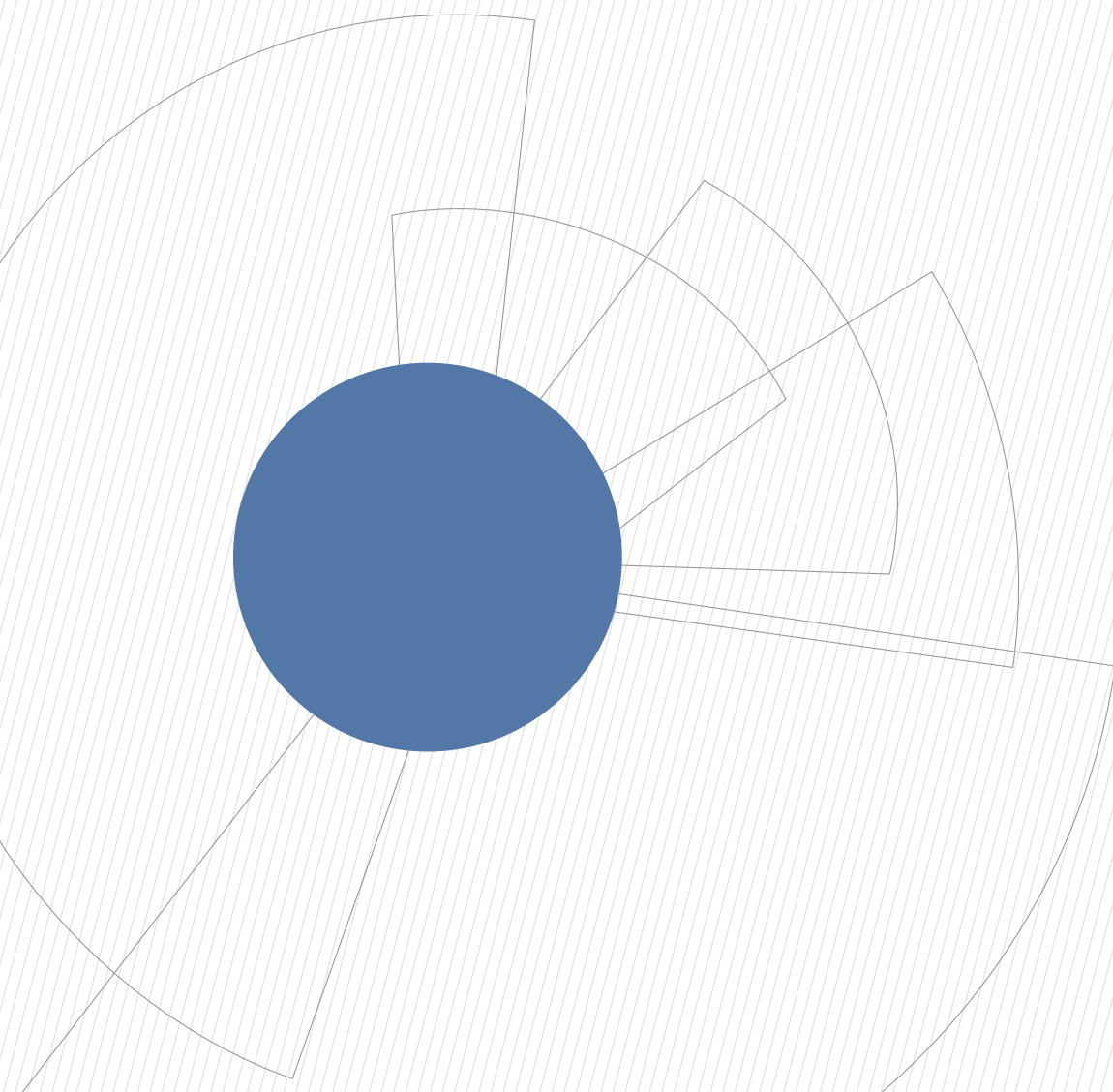
Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Total bilan	10,4	10,9	11,7
Encours de crédits (brut)	8,7	9,5	10,6
Résultat net	0,07	0,2	0,2
Taux des créances en souffrance	5,7%	4,7%	4,8%

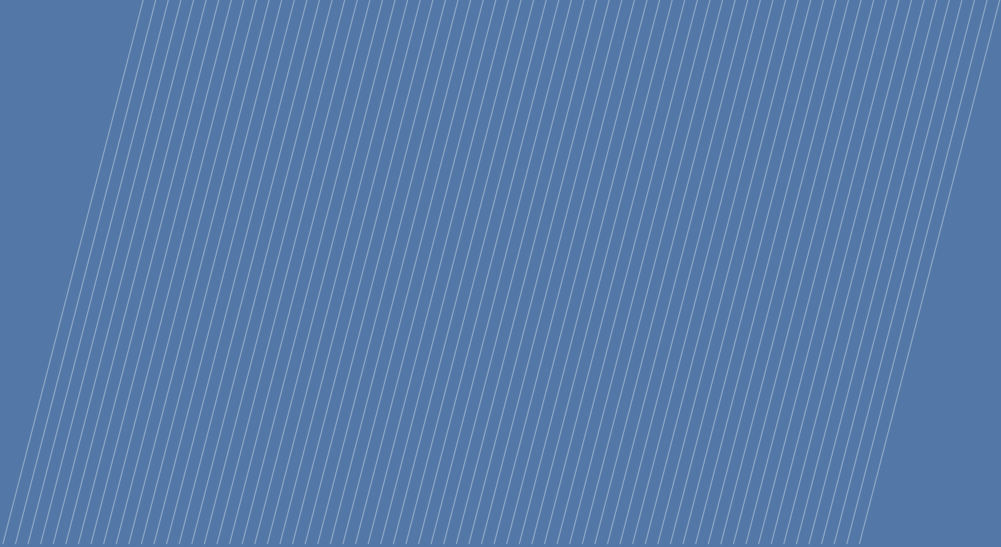
VII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Volume des transactions effectuées via comptes de paiement	10,1	43,6	54,7
Volume des transferts de fonds	108,5	116	121
Total Bilan	5,3	7,5	9,4
Résultat net	0,30	0,42	0,17

VIII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires

Montants en milliards de dirhams	2023	2024	2025
Total bilan	2.227	2.414	2.597
Crédits par décaissement à la clientèle (bruts)	1.433	1.496	1.608
Dépôts de la clientèle	1.474	1.595	1.725
Capitaux propres – Part du groupe	170,6	184,3	200,5
Produit net bancaire	93	106	112
Résultat brut d'exploitation	48	59	63
Résultat net – Part du groupe	16,9	21,3	24,7
Coefficient moyen d'exploitation	48,9%	43,9%	43,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,9%	1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,9%	11,6%	12,3%
Taux des créances en souffrance	9,2%	9%	8,8%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	67%	69%	69%

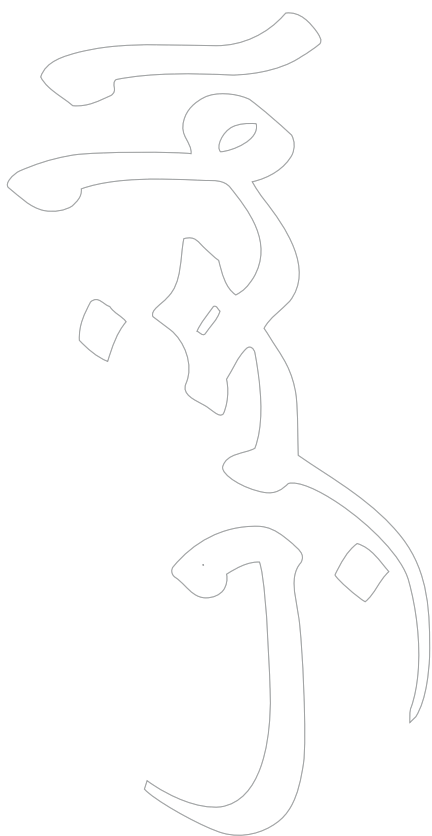
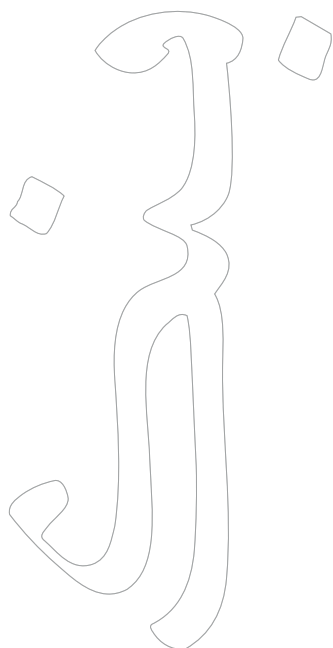




Structure, activité, rentabilité et risques du secteur bancaire



Partie



CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

L'année 2025 a connu l'agrément par Bank Al-Maghrib de quatre nouveaux établissements de paiement et d'une société de financement. Cette année a connu également le retrait d'agrément d'une association de microfinance et d'un établissement de paiement.

L'infrastructure bancaire a poursuivi sa transformation, marquée en 2025 par la contraction du réseau d'agences physiques, en parallèle à la progression soutenue des usages digitaux. Le réseau des établissements de paiement a, pour sa part, poursuivi son développement en vue de renforcer l'offre de services de paiement de proximité.

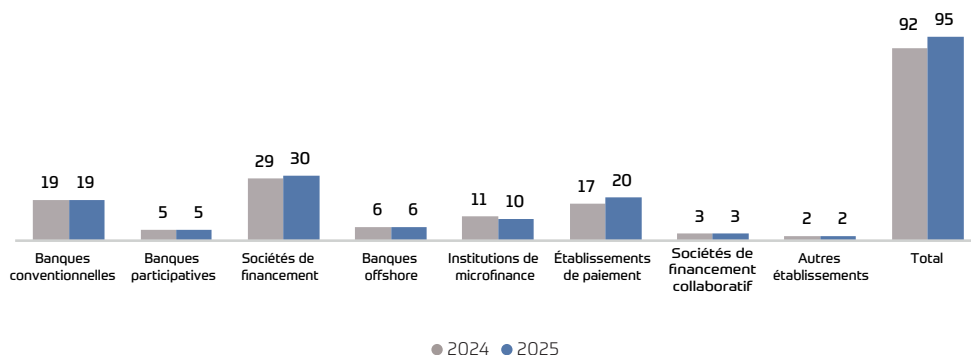
Le nombre de comptes bancaires s'est apprécié pour atteindre 39,8 millions, portant le taux de détention à 62% de la population adulte en nette amélioration. Dans la même dynamique, le nombre de comptes de paiement s'est significativement accru à 16,35 millions. Cette évolution est principalement due aux ouvertures de comptes réalisées au profit des bénéficiaires des programmes d'aide gouvernementaux.

I. Structure et actionnariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 92 établissements en 2024 à 95 en 2025, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 30 sociétés de financement, 6 banques offshore, 10 institutions de microfinance, 20 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE).

Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Graphique n°1 :
Évolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés



Sur les 54 établissements de crédit, 5 banques et 4 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2025, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 30% de la capitalisation boursière.

À l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

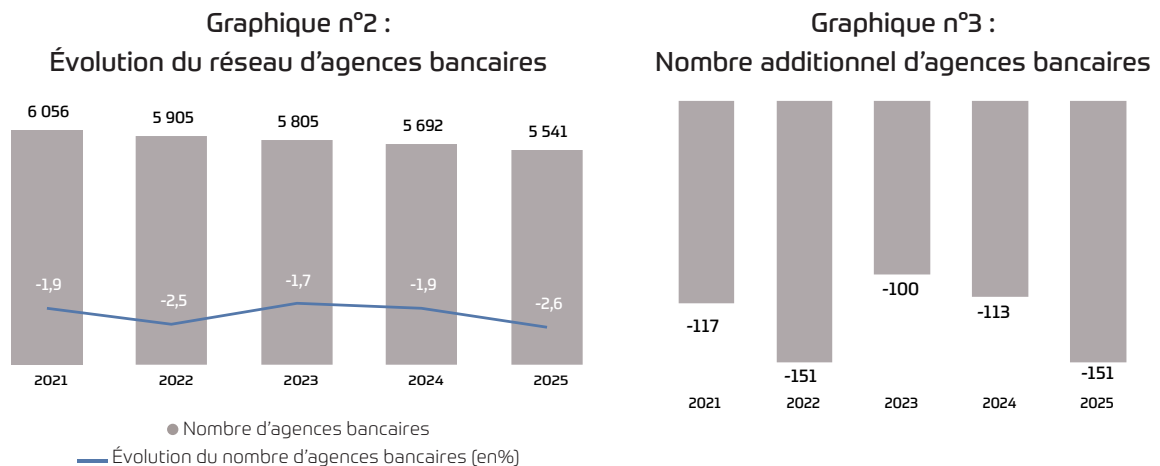
En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

II. Évolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire continue à reculer en lien avec l'intensification de la digitalisation des services bancaires et la stratégie des banques d'optimisation du réseau de distribution dans le milieu urbain.

À fin 2025, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 151 unités pour ressortir à 5 541. Cette évolution reflète une baisse de 180 agences pour les banques conventionnelles atténuée par l'ouverture de 29 nouvelles agences, dont 25 par les banques conventionnelles et 4 par les banques participatives.



La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 4 862 après 4 709 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10 000 habitants a augmenté pour atteindre 2 guichets après 1,5⁵ en 2024.

La densité bancaire est calculée en rapportant l'effectif de la population adulte (personnes âgées de 15 ans et plus) au nombre d'agences bancaires, à l'exclusion de celles implantées en zones offshore.

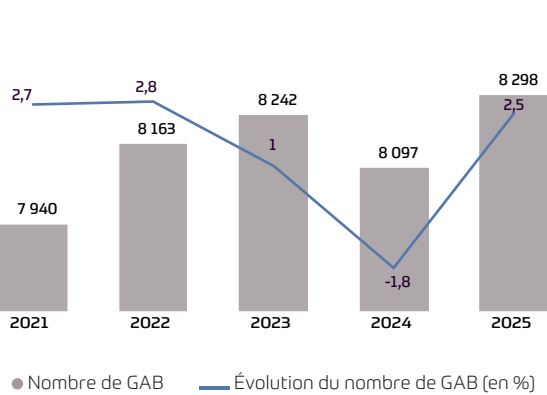
La population adulte est estimée à 73% de la population totale, conformément aux données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2024), cette proportion ayant été retenue dans la projection de la population globale retenue pour l'année 2025.

Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 2,5%, soit 201 unités supplémentaires, pour s'établir à 8 298 unités, suite à des opérations d'assainissement des GAB inactifs, opérées en 2024⁶ au niveau des parcs de certaines banques.

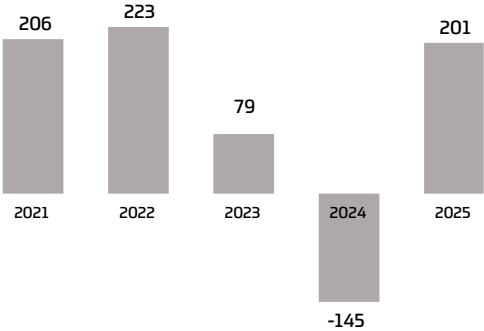
⁵ Donnée 2024 mise à jour.

⁶ Donnée 2024 mise à jour.

Graphique n°4 :
Évolution des guichets
automatiques bancaires

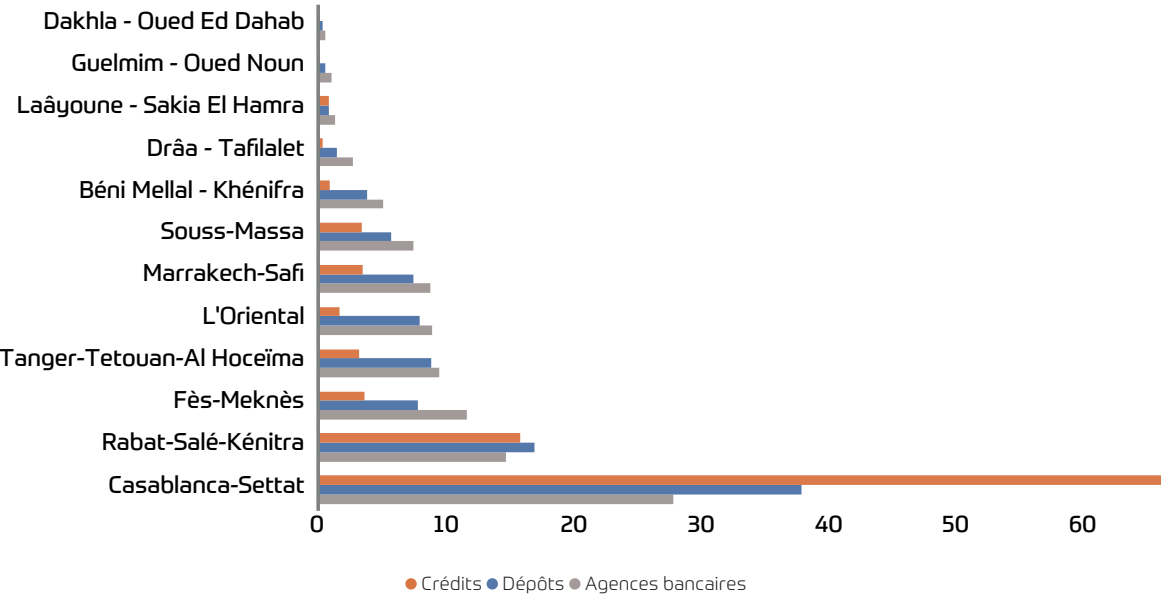


Graphique n°5 :
Nombre additionnel de guichets
automatiques bancaires



La répartition régionale des agences bancaires, dépôts et crédits est restée relativement stable en 2025. La région de Casablanca-Settat concentre une part de 28% des agences, 38% des dépôts et 66% des crédits. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% des agences, 17% des dépôts et 16% des crédits. La région de Fès-Meknès abrite 12% des agences, 8% des dépôts et 4% des crédits.

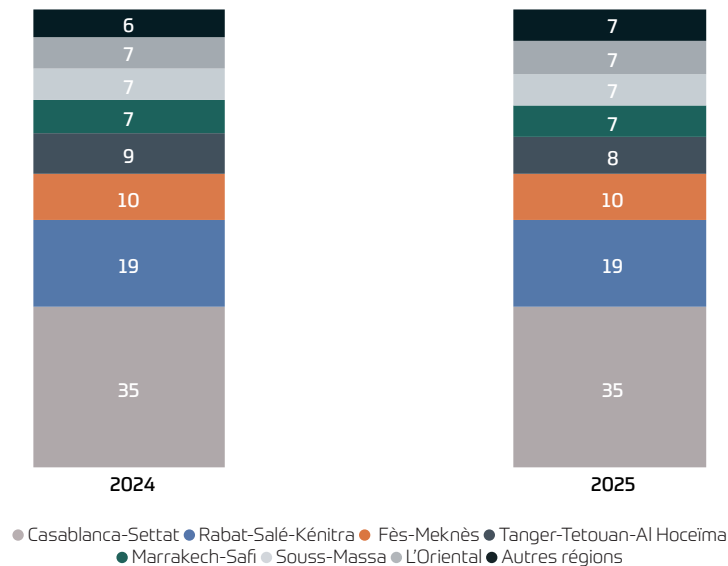
Graphique n°6 :
Part de chaque région dans le total du réseau bancaire,
des dépôts et des crédits (en %)



Au niveau de la zone offshore de Tanger, les banques disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes. Les banques offshore sont également présentes au niveau de la zone offshore de Kénitra à travers trois agences.

Le réseau des banques et fenêtres participatives a progressé à 210 agences et espaces dédiés après 206 en 2024. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et se situe à hauteur de 64% au niveau de 3 régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès.

Graphique n°7 :
Évolution du réseau bancaire participatif par région (en %)



Le réseau des établissements de paiement a été étendu à 34 337 points physiques à fin 2025, hors agences bancaires et institutions de microfinance, soit un additionnel de 2 116 points physiques, dont 2 051 points physiques de mandataires.

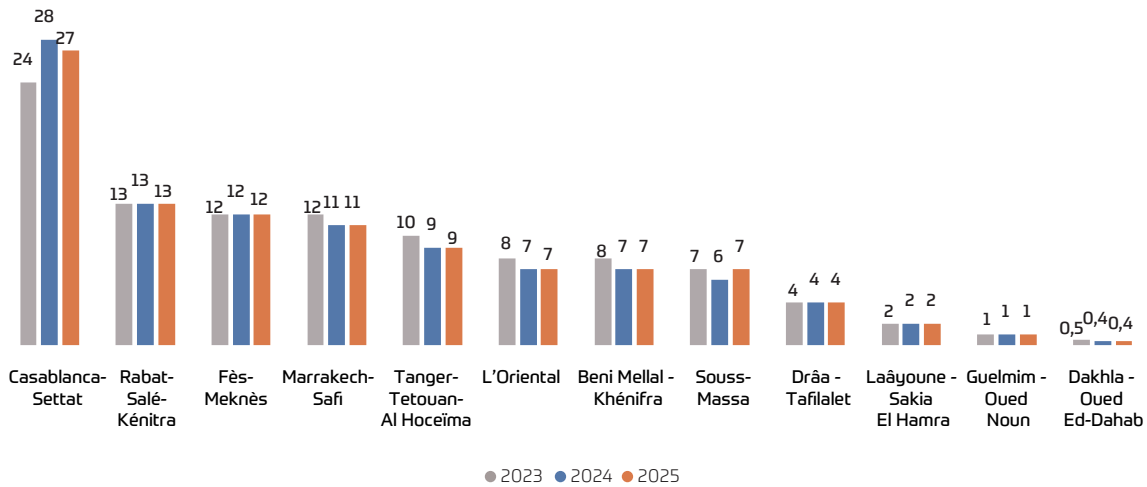
La part des points de cash en zone rurale s'est renforcée de 2 points à 11%.

Sur le total des points physiques :

- 18 721 offrent l'ensemble des services de paiement, dont le transfert de fonds et l'ouverture de compte de paiement, en hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent ;
- 18 084 offrent les services de Cash In & Cash Out, l'ouverture de comptes de paiement de niveau 1, ainsi que le paiement facturier, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent.

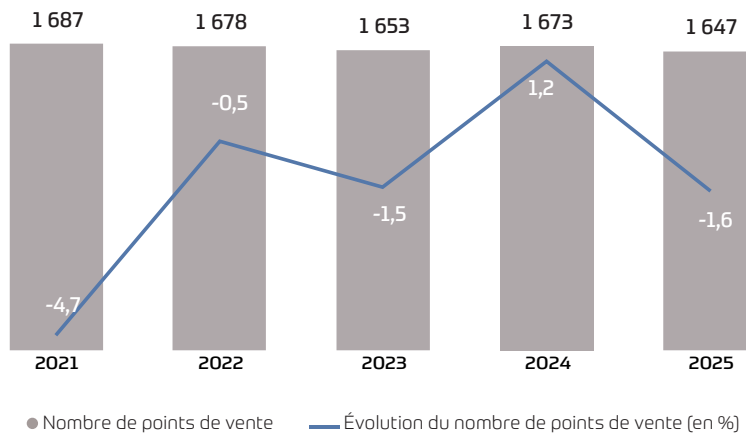
La répartition géographique de l'ensemble des points physiques est quasi-stable avec les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra qui continuent d'occuper les deux premières positions, avec des parts respectives à 27% et 13%, suivies des régions de Fès-Meknès (12%), Marrakech-Safi (11%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9%).

Graphique n°8 :
Répartition du réseau des établissements de paiement par région (en %)



Pour sa part, le réseau des institutions de microfinance s'affiche en baisse de 1,6% à 1 647 points de vente en 2025, après une hausse de 1,2% l'année passée, en lien avec le retrait d'agrément d'une association de microfinance.

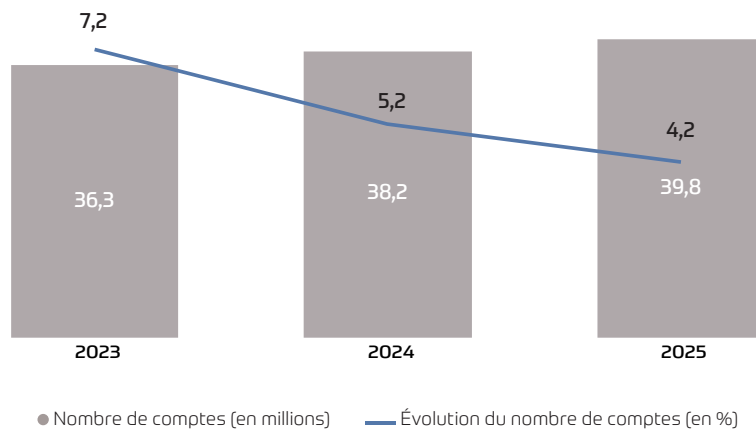
Graphique n°9 :
Évolution du réseau des institutions de microfinance



III. Évolution du nombre de comptes bancaires

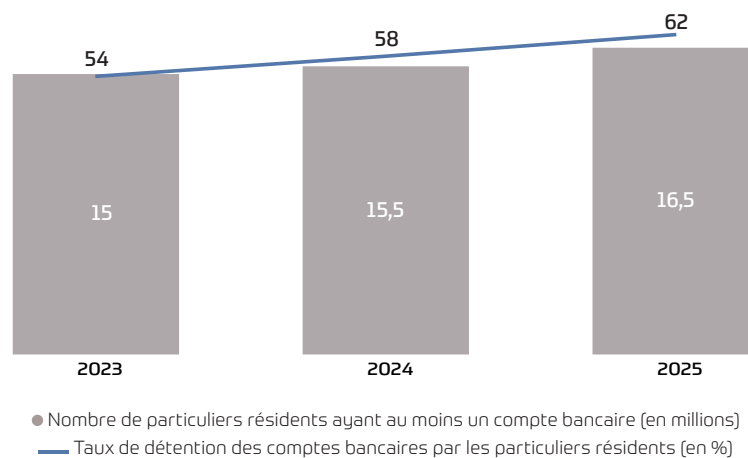
À fin 2025, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques est ressorti en hausse de 4,2%, à 39,8 millions de comptes après 38,2 millions enregistrés à fin 2024, soit un additionnel de 1,6 million de comptes.

Graphique n°10 :
Évolution du nombre de comptes bancaires



Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire ouvert a marqué une hausse de 7% après 3% en 2024 pour s'établir à 16,5 millions. Le taux de détention des comptes bancaires est passé de 58% en 2024 à 62% en 2025⁷.

Graphique n°11 :
Évolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents
(nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)



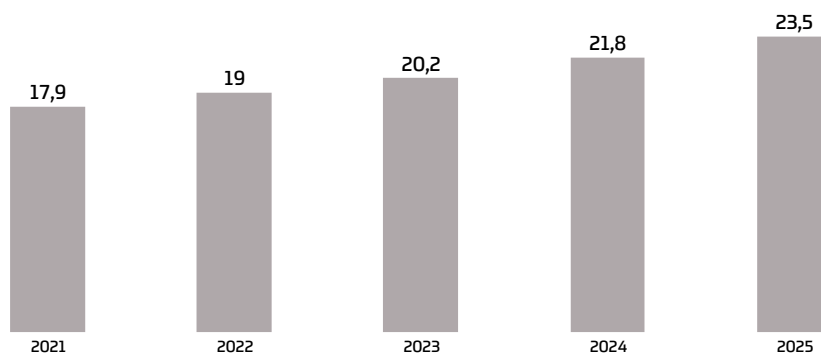
⁷ Chiffres basés sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024.

Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 9,9 millions à fin 2025. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 6,7 millions à la même date.

IV. Évolution du nombre de cartes bancaires

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 7,7% à 23,5 millions à fin 2025. L'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait en cash qui représentent 85% après 86% l'année précédente.

Graphique n°12 :
Évolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)



V. Évolution du nombre de comptes de paiement

Sur la base des données recueillies auprès des 14 établissements de paiement exerçant les activités de paiement, le nombre de comptes de paiement ouverts, à fin 2025, s'est établi à 16,35 millions, en hausse de 18% par rapport à l'exercice précédent, soit un additionnel de 2,53 millions de comptes. Cette évolution a été largement tirée par les ouvertures pour le compte des bénéficiaires des programmes d'aide gouvernementaux.

Suite à l'adoption du nouveau cadre réglementaire régissant l'activité des établissements de paiement⁸, les nouveaux niveaux de comptes proposés à la clientèle s'établissent comme suit :

- Niveau 1 plafonné à 1 000 dhs ;
- Niveau 2 plafonné à 4 000 dhs ;
- Niveau 3 plafonné à 20 000 dhs ;
- Niveau 4 plafonné à 100 000 dhs.

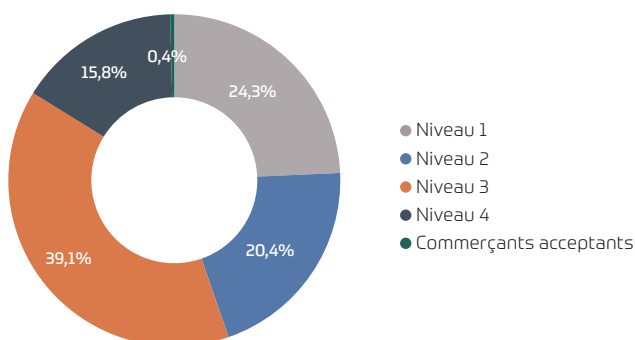
⁸ Les circulaires 1W2024, 2W2024 et 3W2024 du 20 décembre 2024.

Considérant cette nouvelle répartition, les comptes de niveau 3 représentent la part la plus importante, avec 39% de l'ensemble des comptes, suivis des comptes de niveau 1 (24%), des comptes de niveau 2 (20%) et des comptes de niveau 4 (16%).

Le taux d'activation de ces comptes ressort à 26% à fin 2025, soit 4,26 millions de comptes en progression par rapport à 3,81 millions enregistrés en 2024.

Le nombre de comptes acceptant les paiements via M-Wallet ouverts par les commerçants a progressé de 18%, pour s'établir à près de 66 mille comptes.

Graphique n°13 :
Part des comptes de paiement ouverts en 2025, par catégorie



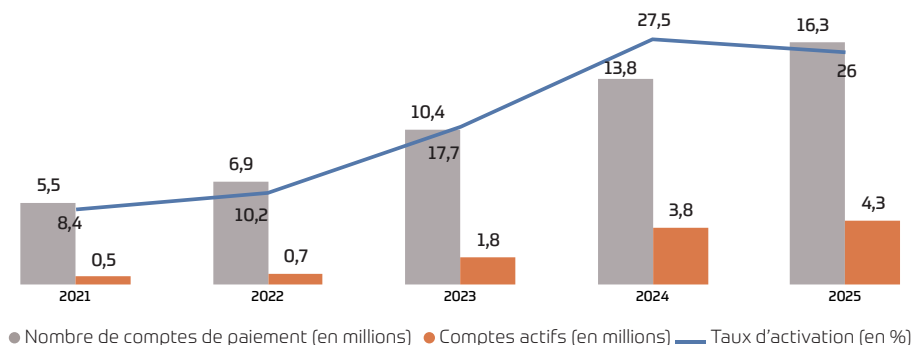
VI. Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique

L'exercice 2025 a constitué une étape importante dans l'évolution du marché de l'acquisition des paiements électroniques, à la suite de la décision n°152/D/2024 du Conseil de la concurrence recommandant la fin du monopole du Centre Monétique Interbancaire (CMI).

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a instruit plusieurs demandes d'agrément, portant le nombre d'acquéreurs à une dizaine à fin 2025, après seulement 3 en 2024. La Banque a également mené des échanges rapprochés avec le Conseil de la concurrence pour assurer le suivi du processus de cession, par le CMI, de son portefeuille commerçants au profit des nouveaux acteurs. Cette opération, finalisée en avril 2026, consacre le repositionnement du CMI en tant que plateforme technique de traitement monétique pour le compte de tiers.

À fin 2025, le parc des Terminaux de Paiement Électronique (TPE) s'est établi à 81 259 unités, en baisse de 14%. Cette évolution s'accompagne toutefois d'une amélioration significative de la qualité du parc, comme en témoigne la progression du taux d'activation à 93%, après 72% en 2024. Le nombre de TPE actifs a ainsi augmenté, passant de 67 652 à 75 265 en 2025. Ces évolutions traduisent, d'une part, l'arrêt par le CMI de toute nouvelle activité d'affiliation de commerçants, conformément aux engagements pris vis-à-vis du Conseil de la concurrence, et, d'autre part, l'assainissement du parc installé à travers le retrait des TPE inactifs préalablement à sa cession aux nouveaux acquéreurs.

Graphique n°14 :
Évolution du nombre de comptes de paiement



Les TPE acceptant les paiements via Mobile-Wallet ont, pour leur part, atteint 65 389 unités représentant 80% du parc.

Dans la même dynamique de réorganisation du marché, le nombre de commerçants enrôlés s'est établi à 72 256, en baisse de 13%, dont 68 409 équipés en TPE et 3 847 e-commerçants. Ces commerçants demeurent principalement concentrés dans la région de Casablanca-Settat, qui représente près de 33% du parc total, suivie de Marrakech-Safi avec 20%, Rabat-Salé-Kénitra avec 14%, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avec 9%, puis Souss-Massa et Fès-Meknès avec 7% chacune.

Par secteur d'activité, la grande distribution et les épiceries constituent le principal segment équipé, avec une part de 22%, suivies du secteur de la santé avec 15%, de l'habillement avec 9%, ainsi que de la restauration et du tourisme avec 8% chacun.

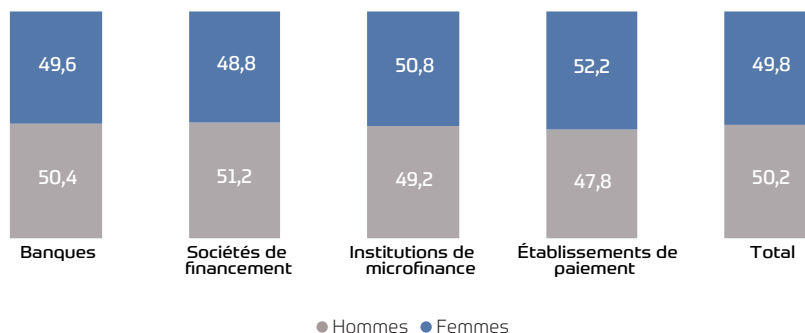
Les indicateurs précités devraient connaître une amélioration en 2026, sous l'effet des efforts commerciaux des nouveaux acteurs et de la dynamique concurrentielle désormais engagée sur ce segment.

VII. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc s'est établi à fin 2025 à 57 305 agents, en hausse de 1,9% par rapport à 2024, dont environ 71% sont employés par les banques, 14% par les institutions de microfinance, 7% par les sociétés de financement et 5% par les établissements de paiement.

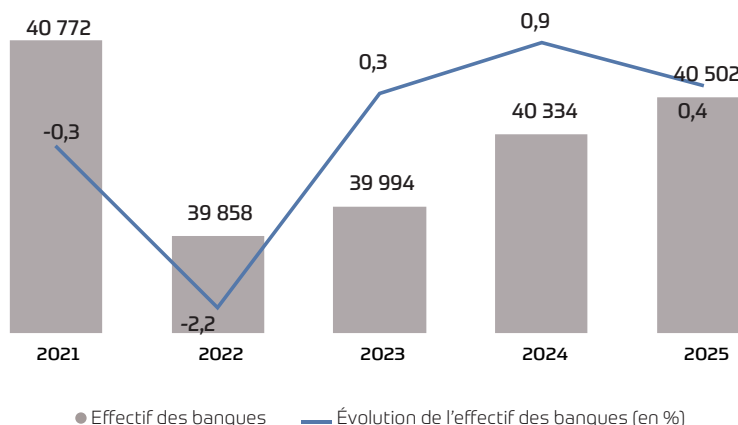
Selon le genre, environ 50,2% de l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés sont des hommes et 49,8% des femmes.

Graphique n°15 :
Répartition de l'effectif des Établissements de crédit et organismes assimilés
par genre - 2025 (en %)



L'effectif des banques conventionnelles a progressé de 0,4% pour s'établir à 40 502 agents. Cet effectif est composé à hauteur de 36% de personnes âgées entre 25 et 35 ans, 46% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 12% pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans.

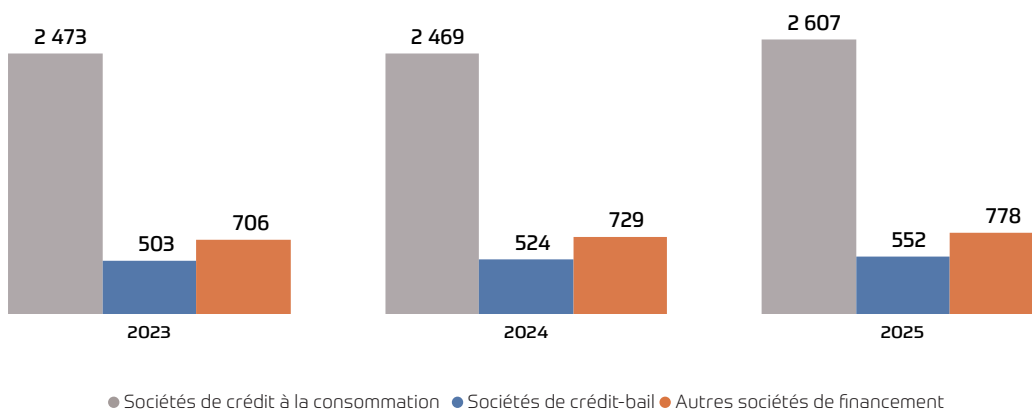
Graphique n°16 :
Évolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc



Pour sa part, l'effectif employé par les banques participatives a progressé de 6,7% à 1 310 agents, après une hausse de 21,2% une année auparavant. La part des femmes est en progression à 36,6% après 35% l'année passée.

Le secteur des sociétés de financement emploie un effectif de 3 937 agents, soit 215 personnes de plus par rapport à 2024 (+5,8%), composé à hauteur de 51,2% d'hommes et 48,8% de femmes. L'effectif des sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 5,6%, celui des sociétés de leasing de 5,3% et celui des autres catégories de sociétés de financement de 6,7%.

Graphique n°17 :
Évolution de l'effectif des sociétés de financement



Pour sa part, l'effectif employé par les institutions de microfinance s'est établi à 7 743 agents, enregistrant une baisse de 0,3% en 2025, après une hausse de 3,6% une année auparavant. Près de 51% de cet effectif sont des femmes.

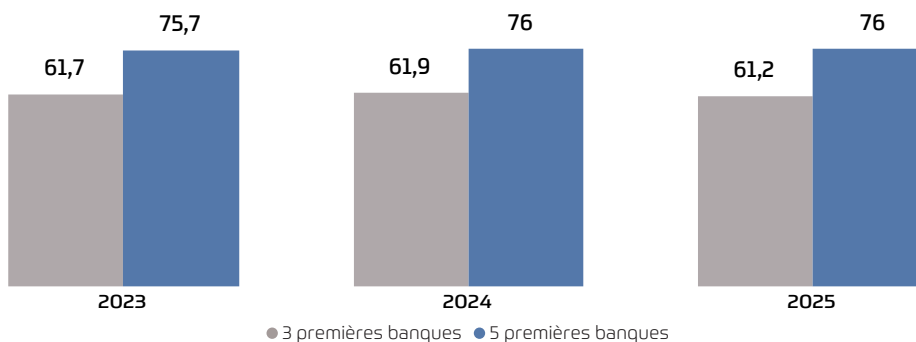
Les établissements de paiement comptent 3 116 agents, soit une progression de 4,6% par rapport à l'exercice précédent. Les hommes représentent la majorité des effectifs avec une part de 52%. Cette croissance s'explique notamment par l'entrée en activité de deux nouveaux établissements, ayant obtenu leur agrément au cours de l'année 2025.

VIII. Évolution de la concentration bancaire

1. Concentration de l'activité des banques sur base sociale

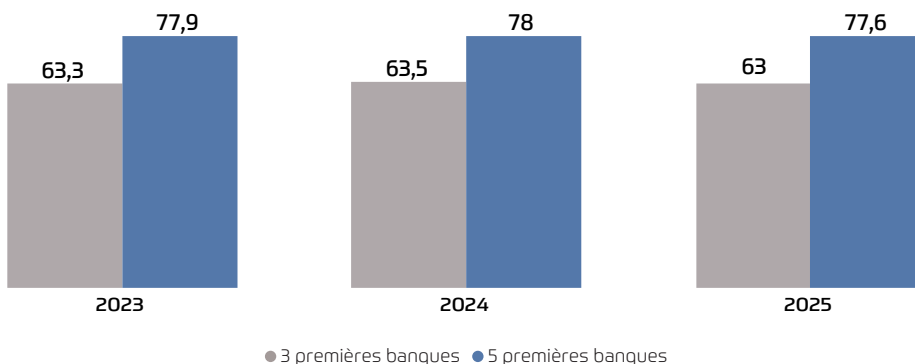
La concentration de l'activité bancaire est restée quasi-stable en 2025. La part des cinq plus grandes banques dans le total-actif du secteur s'est située à 76% sans changement par rapport à 2024 et celle des trois premières banques ressort à 61,2% après 61,9% en 2024.

Graphique n°18 :
Concentration du total-actif des banques (en %)



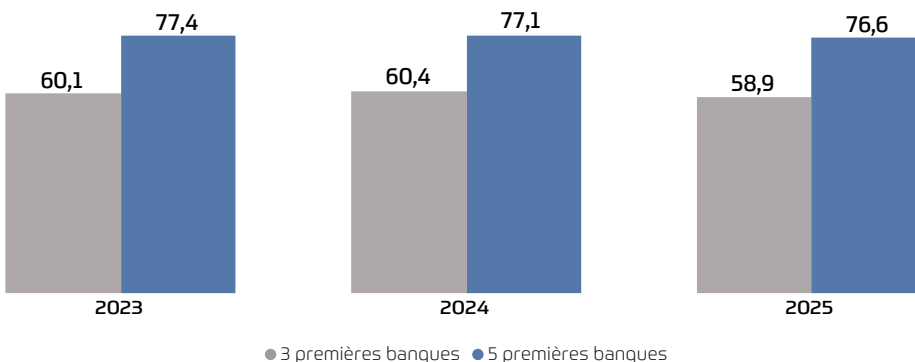
Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé de près de 63% des dépôts collectés, après 63,5% en 2024, et les cinq premières banques ont concentré une part de 77,6% en baisse de 0,4 point par rapport à 2024.

Graphique n°19 :
Concentration des dépôts des banques (en %)



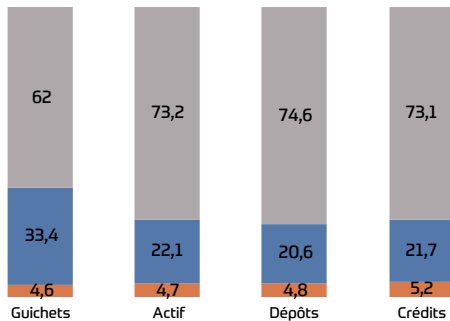
S'agissant des crédits, les trois premières banques ont octroyé 58,9% des crédits, en baisse de 1,5 point, et les cinq plus grandes banques ont accordé 76,6% des financements sans changement par rapport à 2024.

Graphique n°20 :
Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)

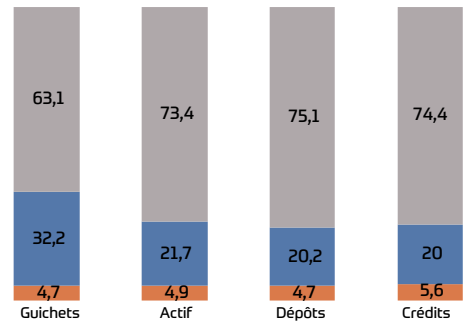


En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain ont vu leurs parts de marché en termes de guichets, de dépôts et de crédits se replier respectivement à 62,1% (-1 point), 74,6% (-0,5 point) et 73,1% (-1,3 point). En parallèle, leur part de marché en termes de total-actif a reculé de 0,2 point à 73,2%.

Graphique n°21 :
Répartition en fonction du statut de
l'actionnariat des banques - 2025 (en %)



Graphique n°22 :
Répartition en fonction du statut de
l'actionnariat des banques - 2024 (en %)



● Banques à capital privé majoritairement marocain ● Banques à capital majoritairement public
● Banques à capital majoritairement étranger

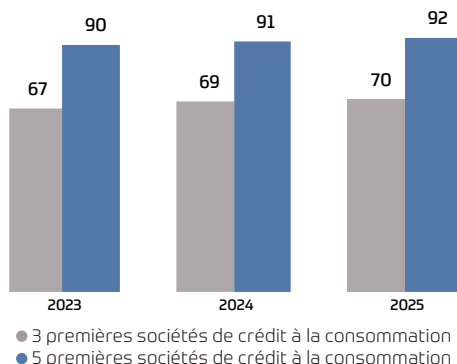
Les banques à capital privé majoritairement étranger ont également vu leurs parts de marché en termes de crédits se replier de 0,4 point à 5,2% et celle de total-actif a reculé de 0,2 point à 4,7%, tandis que la part des dépôts a baissé de 0,1 point à 4,8%. De même, leur part des guichets s'est contractée de 0,1 point à 4,6%.

Cette évolution s'est opérée en faveur des banques à capital majoritairement public qui ont détenu une part de marché en termes de réseau de 33,3% (+1,1 point), de crédits de 21,7% (+1,7 point) et des dépôts de 20,6% (+0,4 point). En revanche, leur part de marché en termes de total-actif a progressé de 0,4 point à 22,1%.

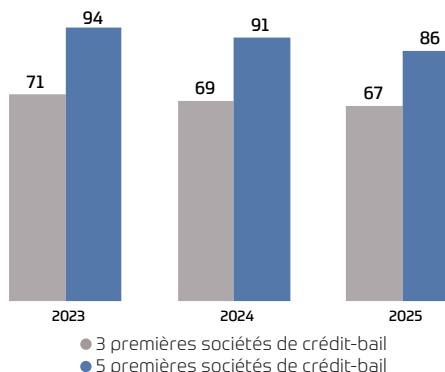
2. Concentration de l'activité des sociétés de financement

En 2025, le niveau de concentration de l'activité des sociétés de crédit à la consommation a progressé. La part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est renforcée d'un point à 70%, au même titre que celle des cinq premières qui ressort à 92%.

Graphique n°23 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°24 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, la part des trois premières sociétés s'est contractée de 2,2 points à 67% et celle des cinq premières sociétés de 4,6 points à 86%.

3. Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par ceux offrant le service de transfert de fonds, est en hausse à 91,2% après 90,2% en 2024. Celle des 5 premiers établissements s'est établie à 98,9%, après 98,4% en 2024.

Pour ce qui est du secteur de paiement mobile, la part des 3 premiers établissements de paiement est en baisse d'un point, dans le total des comptes de paiement, pour s'établir à 62%, alors que celle des 5 premiers établissements est stable à 79%. En termes de volume des transactions sur ces comptes, une légère déconcentration est notée avec la réduction de la part des 3 premiers établissements de paiement de 2 points à 73% du total des opérations, et d'un point à 91% pour les 5 premiers.

4. Concentration de l'activité des institutions de microfinance

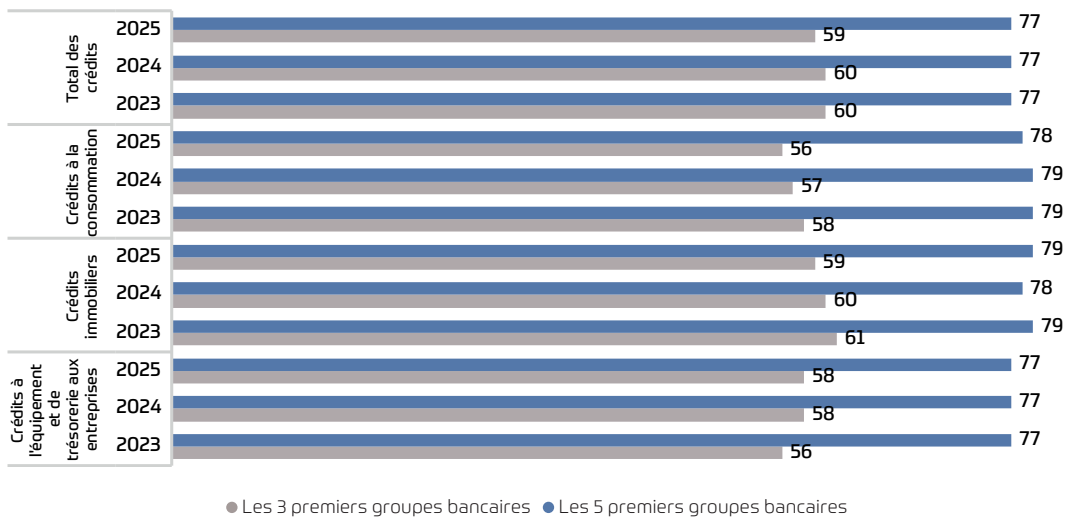
La contribution des 3 premières institutions de microfinance dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2025, à 96% et celle des 5 premières institutions à 99%.

5. Concentration de l'activité sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires a reculé d'un point à 59% par rapport à 2024. En revanche, la part des 5 premiers groupes s'est maintenue à 77%, sans changement par rapport à 2024.

L'analyse par objet montre des tendances différenciées. Pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des 3 premiers groupes bancaires est restée stable à 58% et celle des cinq premiers groupes a reculé d'un point à 76%. Pour les crédits immobiliers, la part des trois premiers a régressé d'un point à 59% et celle des cinq premiers groupes a progressé d'un point à 75%. S'agissant des crédits à la consommation, leur quote-part a reculé d'un point par rapport à l'année dernière pour les trois premiers groupes, soit 56%, et de deux points à 69% pour les 5 premiers groupes.

Graphique n°25 :
Évolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)



CHAPITRE 2. ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS

La croissance de l'économie nationale a connu, en 2025, une nette amélioration à 4,8%, tirée principalement par le rebond du PIB agricole dont la progression a atteint 5% en lien avec les conditions climatiques favorables de l'année. En parallèle, le PIB non agricole, profitant notamment de la dynamique de l'investissement dans les infrastructures économiques et sociales, a progressé de 4,5%. L'inflation a marqué un net ralentissement revenant à 0,8%.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a procédé, en mars 2025, à une baisse de son taux directeur de 25 points de base, le ramenant de 2,50% en décembre 2024 à 2,25%. Depuis cette décision, le taux directeur est demeuré inchangé.

Pour sa part, le secteur bancaire a enregistré de bonnes performances. La taille du bilan a marqué une hausse de 6,8% avec une part de 119% du PIB, soit une hausse d'un point par rapport à l'année précédente. L'encours du crédit bancaire a progressé de 6,5% tiré par la hausse des crédits aux entreprises, alors que les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 7,6%. Les performances cumulées des banques conventionnelles ont poursuivi leur progression, consolidant davantage la robustesse et la solvabilité du secteur. De son côté, la rentabilité des banques participatives confirme sa tendance haussière en 2025, en territoire positif, portée notamment par la maîtrise des charges d'exploitation.

I. Activité et rentabilité des banques sur base sociale

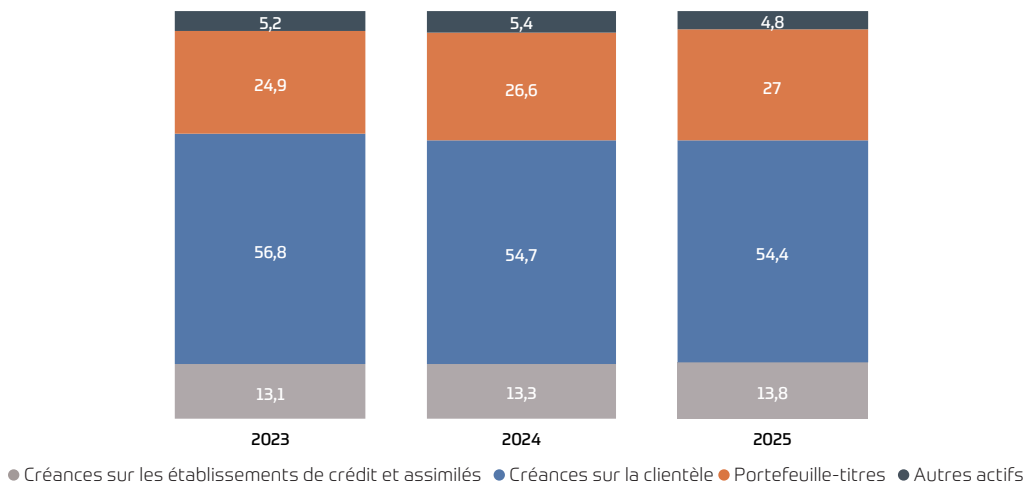
Au terme de l'année 2025, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 6,8%, après 8,7% l'année précédente, franchissant le seuil des 2 000 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il représente 119%, soit une hausse d'un point sur une année.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, en particulier les crédits à l'équipement, ainsi qu'une augmentation du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et, dans une moindre mesure, celle des dettes envers les établissements de crédit.

1. La hausse des emplois reflète une croissance des crédits à la clientèle, celle des créances sur les établissements de crédit et des portefeuilles de titres détenus par les banques

La structure du total-actif des banques fait ressortir une contraction de la part des créances sur la clientèle, de 0,3 point à 54,4%, en faveur du portefeuille-titres dont la part ressort en progression de 0,3 point à 27% ainsi que celle des créances sur les établissements de crédit qui affiche une hausse de 0,5 point à 13,8%.

Graphique n°26 :
Structure de l'actif des banques (en %)



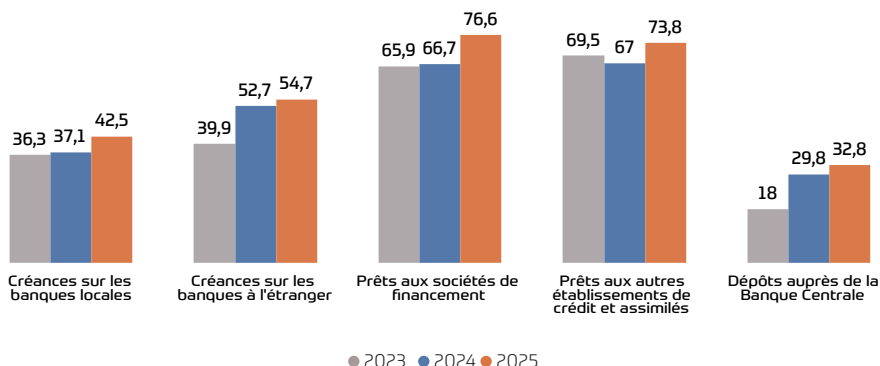
Les actifs bancaires libellés en devises représentent 8,2% des emplois des banques, en hausse de 0,2 point, dont près de 4,5% sont des créances en devises sur des non-résidents.

1.1. La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés s'explique principalement par l'augmentation des créances sur les sociétés de financement ainsi que des prêts accordés aux autres établissements de crédit et assimilés

Après une hausse de 10,2% en 2024, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 10,8% à 280,5 milliards de dirhams en 2025. Cette hausse reflète essentiellement la progression enregistrée au niveau des prêts accordés aux autres établissements de crédit et assimilés (après le recul de 2024), celle des créances sur les sociétés de financement et dans une moindre mesure, la hausse des dépôts auprès de la Banque Centrale, des banques étrangères et des banques locales.

Graphique n°27 :

Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



Les créances sur les banques locales, se sont renforcées de 14,7% à 42,5 milliards reflétant une hausse des prêts de trésorerie de 46,4% à 26,3 milliards, conjuguée à une baisse des valeurs reçues en pension et des prêts financiers de 15,1% chacun à 9,5 milliards et 6,7 milliards de dirhams respectivement.

Pour sa part, l'encours des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement a enregistré une hausse de 15% à 76,6 milliards, tiré par la hausse des prêts financiers de 16% à 61,1 milliards et celle des prêts de trésorerie de 11% à 15,5 milliards. Ces évolutions reflètent le recours accru des sociétés de financement au refinancement bancaire.

Les créances sur les autres établissements de crédit et assimilés ont progressé de 10,2% à 73,8 milliards, recouvrant principalement les banques offshore et les autres établissements de crédit non-résidents⁹ en lien notamment avec une hausse des financements en devises des opérateurs économiques.

Les créances sur les banques étrangères ont décéléré à près de 4% à 54,7 milliards (après une accélération de 32% en 2024), en lien principalement avec la progression des prêts financiers, qui se sont accrus de 32% à 5,2 milliards, ainsi que celle des comptes ordinaires de +4,7% à 22,3 milliards. Les prêts de trésorerie ont baissé de 0,8% à 27,2 milliards après une hausse de 45% en 2024.

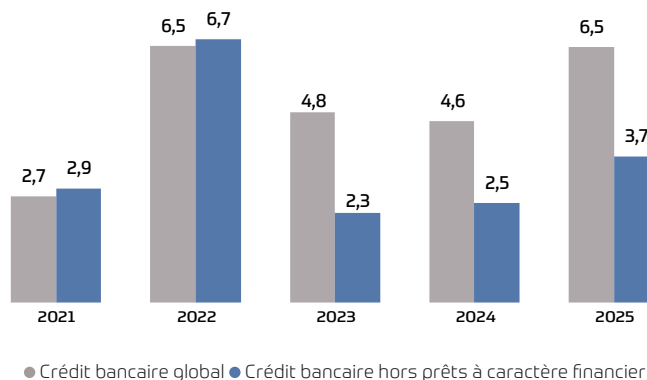
Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en dirhams se sont accrues de 13,2% à 202,8 milliards de dirhams et, celles libellées en devises se sont appréciées de 5% à 77,7 milliards.

⁹ Notamment les succursales et les agences à l'étranger d'établissements de crédit marocains, les banques multilatérales de développement, les organismes financiers internationaux et les autres organismes bailleurs de fonds.

1.2. Le crédit bancaire a enregistré une hausse liée à l'effet compensé de l'accélération des crédits à l'équipement et la hausse des crédits à la consommation versus une baisse des crédits de trésorerie

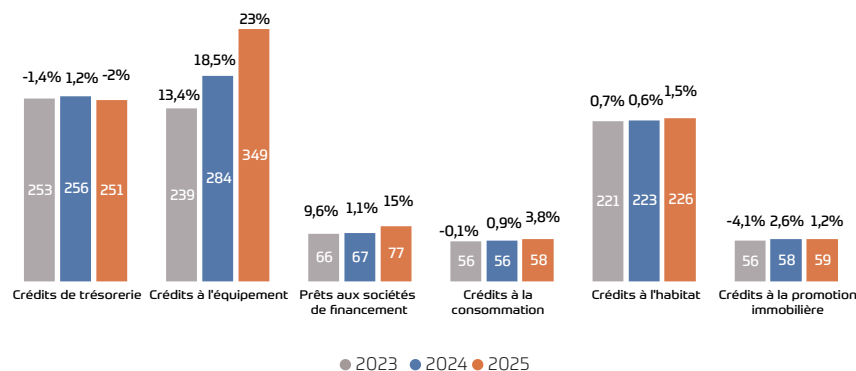
Après une hausse de 4,6% en 2024, le rythme de progression de l'encours brut des crédits a connu une accélération de 6,5% à 1 238,3 milliards de dirhams. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 72%, au même niveau que l'année précédente¹⁰.

Graphique n°28 :
Évolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Par objet économique, les crédits à l'équipement continuent leur accélération à 23% atteignant 349 milliards de dhs, suivis des prêts aux sociétés de financement qui se sont accrus de 15% à 76,6 milliards, ainsi que les crédits à la consommation avec une hausse de 3,8% à 58,3 milliards. Les crédits immobiliers ont augmenté de 1,5% à 284,4 milliards, recouvrant une hausse des crédits à l'habitat de 1,5% à 225,9 milliards et la décélération des crédits à la promotion immobilière à 1,2% à 58,5 milliards. En revanche, les crédits de trésorerie ont connu un recul de 2% à 251,1 milliards après une hausse de 1,2% en 2024.

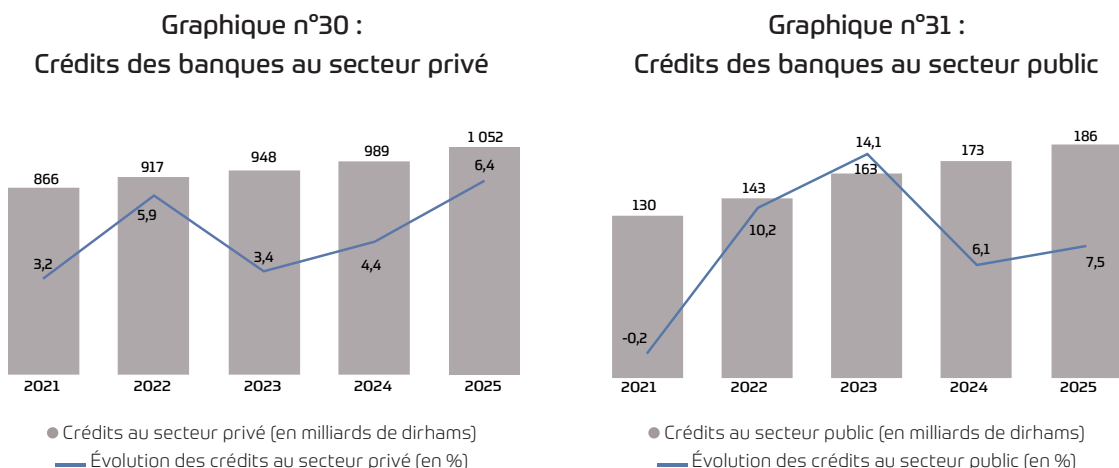
Graphique n°29 :
Évolution des crédits octroyés par les banques par objet économique (en milliards de dirhams)



¹⁰ Données 2024 mises à jour.

L'encours des crédits aux entreprises non financières a enregistré une hausse de 2,4% après 2,9% en 2024. Cette évolution reflète un repli de 2,6% à 80,5 milliards de dirhams pour les crédits aux entreprises publiques et un accroissement de 3,3% à 498,7 milliards pour les crédits aux entreprises privées. Les crédits aux ménages se situent à 330,5 milliards de dirhams, marquant une accélération à 2,3%, après 1,2% un an auparavant.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont établis à 1 052,4 milliards de dirhams, en progression de 6,4%, après 4,4% l'année précédente et ceux destinés au secteur public se sont accrus de 7,5%, après 6,1% en 2024.

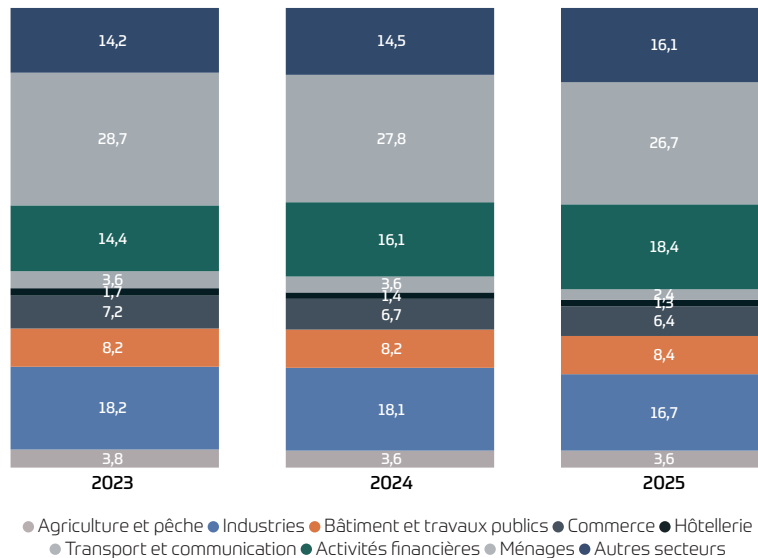


Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié d'un encours de crédits en hausse de 6,5% après un quasi-maintien en 2024 (-0,4%), représentant une part de 3,6%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 207,2 milliards, en baisse de 1,5% par rapport à l'année précédente. Sa part dans le total du crédit ayant reculé de 1,4 point pour s'établir à 16,7%. Cette baisse est liée notamment au recul des financements au secteur des industries extractives de 23,6%, au secteur des industries métallurgiques en baisse de 4,4% et du textile en recul de 1%. En revanche, les financements au secteur des industries chimiques et para-chimiques ont connu une progression de 33,8%, ceux au secteur de la production de l'énergie et de l'eau de 2,6%, au secteur des industries agroalimentaires de 1,3% et aux industries manufacturières diverses de 0,2%.

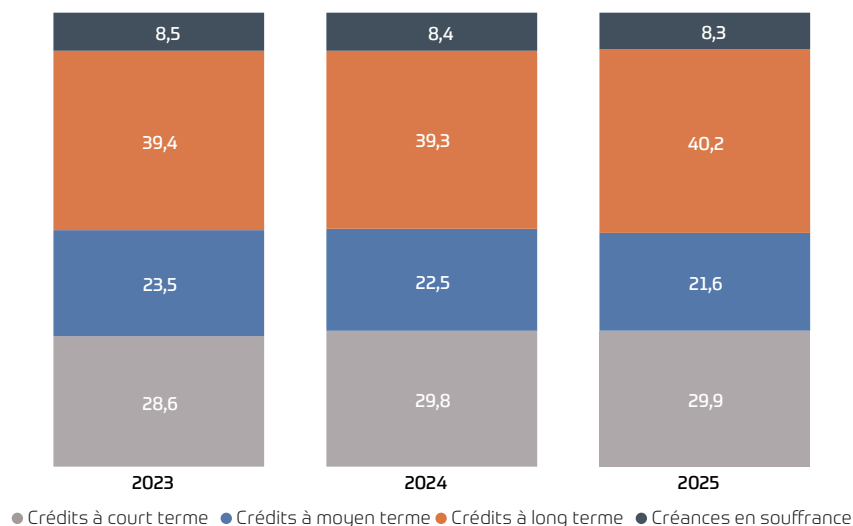
Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés aux secteurs de l'hôtellerie et du commerce ont progressé de 3% et 1,1% à 16,4 et 79,3 milliards respectivement (après des reculs enregistrés en 2024 de 13,1% et 2,3% respectivement). Les crédits accordés au secteur du transport et communication ont pour leur part reculé de 27,1% à 30,2 milliards de dirhams.

Graphique n°32 :
Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



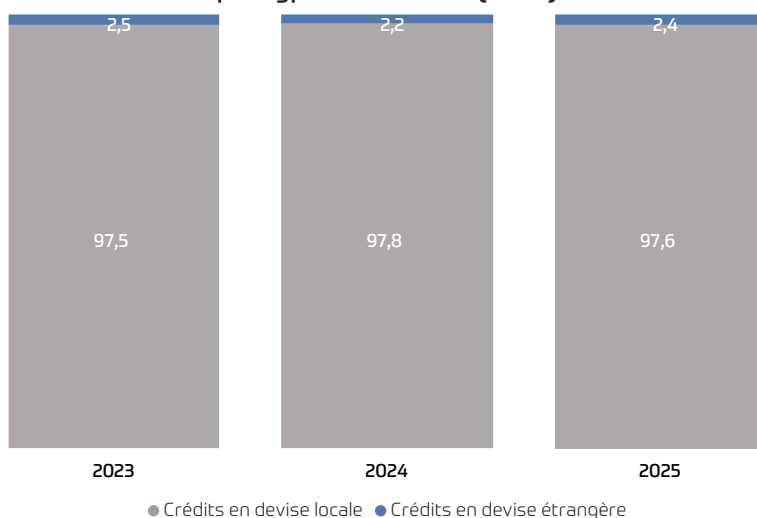
Par maturité, le rythme de progression des crédits à court terme a décéléré à 6,6% après une progression de 9,4% en 2024, sous l'effet principalement de la baisse des crédits de trésorerie accordés aux entreprises. Leur part, dans le total des crédits, s'est maintenue à près de 29,9%, en revanche, celle des crédits à moyen terme s'est établie à 21,6%. La part des crédits à long terme est passée de 39,3% à 40,2%.

Graphique n°33 :
Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques
en fonction de leur terme (en %)



En 2025, par type de monnaie, les crédits octroyés en devises étrangères ont enregistré une progression de 15,3%, après une baisse de 8,6% en 2024, dans un contexte marqué par une progression des importations de biens de 8%, portée notamment par la hausse des produits finis d'équipement, des produits finis de consommation et des produits bruts, malgré le repli de la facture énergétique de 5,5%.

Graphique n°34 :
Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques
par type de monnaie (en %)



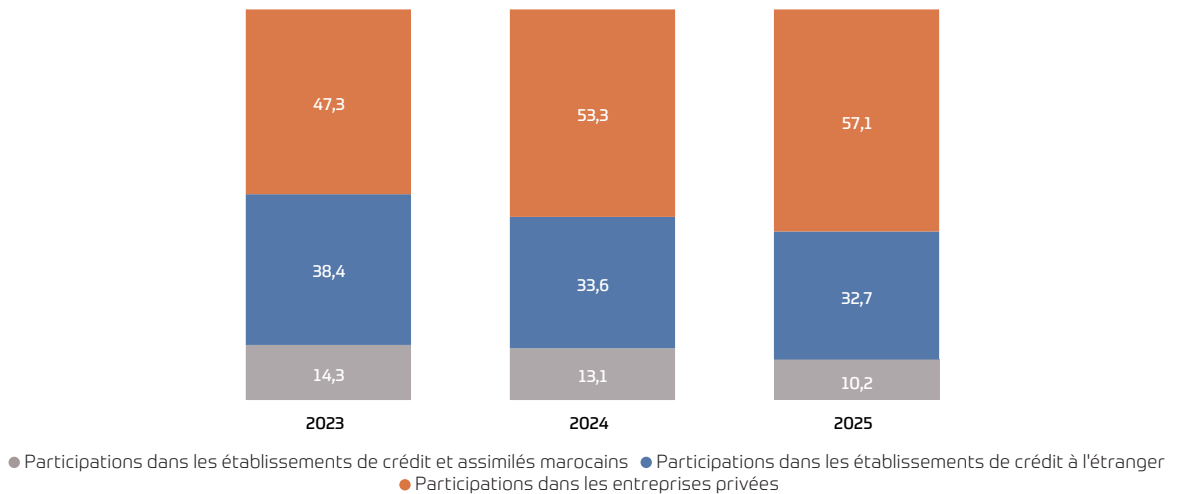
1.3. Le rythme de progression du portefeuille-titres des banques a ralenti sous l'effet de la décélération des Bons du Trésor et des titres de participation

À fin 2025, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques s'est établi à 557,4 milliards de dirhams, en hausse de 9% représentant 27% du total des emplois bancaires.

Selon la comptabilité d'intention, le rythme de progression du portefeuille de transaction a décéléré à 9,5% à 270,3 milliards de dirhams, après une hausse de 25,7% en 2024. Par ailleurs, le portefeuille de placement a enregistré une accélération de 21,6% à 91,5 milliards. De leur côté, les titres d'investissement ont connu une baisse limitée de 0,3%, à 106,7 milliards de dirhams.

S'agissant du portefeuille de participations, il a également connu un ralentissement à 8,3% à 88,9 milliards (après une progression de 12% en 2024), en relation avec la décélération enregistrée au niveau des participations dans les entreprises privées à 15,8% à près de 46,5 milliards (après une hausse de près de 27% en 2024), ainsi que le recul enregistré au niveau des participations détenues dans les établissements de crédit et assimilés marocains de 16,1% à 8,2 milliards de dirhams. En revanche, les participations dans les établissements de crédits à l'étranger ont connu une reprise de 5,2% à 26,6 milliards de dirhams (après une baisse de près de 1,6% en 2024).

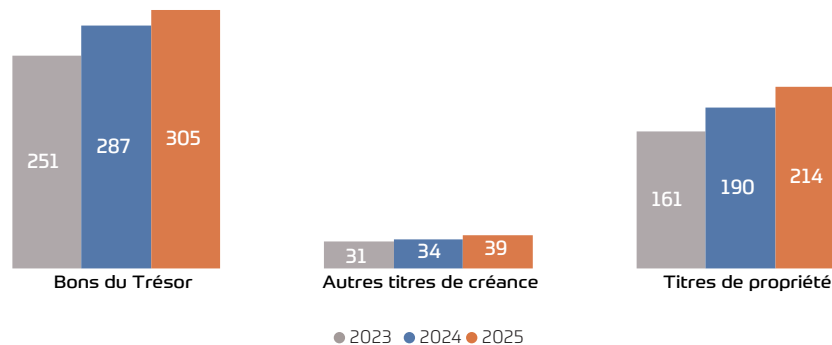
Graphique n°35 :
Ventilation du portefeuille de participations des banques
par type de contrepartie (en %)



La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique fait ressortir une hausse des Bons du Trésor de 6,2% à 304,6 milliards de dirhams, soit 15% des emplois bancaires, au même niveau que l'année dernière.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une progression de 12,6% à 38,7 milliards de dirhams. Les titres de propriété détenus par les banques ont enregistré, de leur côté, une décélération de 12,7% à 214,1 milliards, après une hausse de 17,8% en 2024.

Graphique n°36 :
Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique
(en milliards de dirhams)



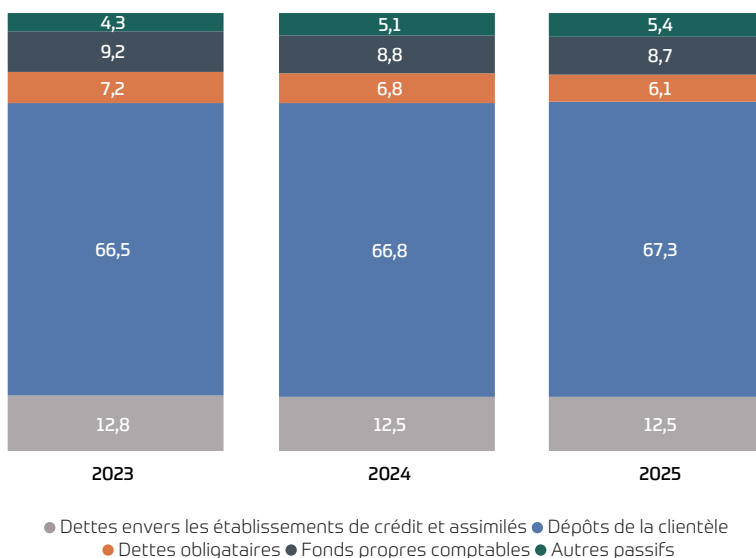
L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a progressé de 14,5% pour s'établir à 8,7 milliards de dirhams, dont près de 84,4% sont affectées notamment à la couverture des titres de participation détenus dans des entreprises liées.

2. Les ressources bancaires se sont renforcées soutenues par la bonne tenue des dettes envers les établissements de crédit malgré la décélération des dépôts collectés auprès de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont décéléré à 7,6% après 9,2% en 2024. Les dettes envers les établissements de crédit ont maintenu le même rythme de progression à 6,8% à 255,7 milliards de dirhams. En revanche, les dettes obligataires ont reculé de 4,6% à 124,5 milliards de dirhams après une hausse de 2,6% en 2024.

Compte tenu de ces évolutions, la part des dépôts de la clientèle dans les ressources bancaires s'est appréciée de 0,5 point à 67,3%. En revanche, la part des dettes obligataires s'est contractée de 0,7 point à 6,1%. Les dettes envers les établissements de crédit et les fonds propres ont vu leur part se stabiliser globalement à 12,5% et 8,7% respectivement.

Graphique n°37 :
Structure du passif des banques (en %)



La part des ressources des banques libellées en devises collectées auprès des non-résidents ressort à un niveau limité mais en hausse à 1,7% du total des ressources (après 1,3% en 2024).

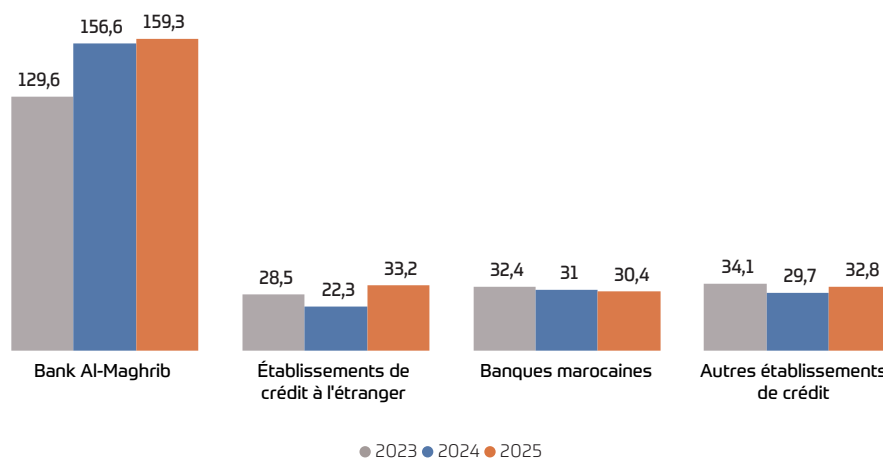
2.1. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont maintenu leur rythme de progression dans un contexte de stabilisation du besoin de liquidité

En 2025, le besoin en liquidité des banques s'est quasiment maintenu, comparativement à l'année précédente, se situant en moyenne hebdomadaire à 123,3 milliards de dirhams.

Dans ce contexte, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont maintenu, d'une année à l'autre, leur rythme de progression autour de 6,8% à 255,7 milliards de dirhams en 2025.

Graphique n°38 :

Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)



Par contrepartie, l'encours des dettes auprès de la Banque Centrale a décéléré de 1,8%, après une hausse de près de 21% l'année précédente, pour totaliser un montant de 159,3 milliards de dirhams à fin 2025. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 69,3 milliards de dirhams, de la pension livrée à long terme pour 51,4 milliards et de prêts garantis¹¹ pour 38,5 milliards de dirhams.

L'encours des dettes interbancaires a reculé de 1,7% à 30,4 milliards, après une baisse de 4,3% un an auparavant. Cette évolution reflète le repli des valeurs données en pension de 19,4% après une hausse de 19,6% en 2024, au profit d'un redressement des emprunts de trésorerie passant d'une baisse de 15,8% en 2024 à une hausse de 29,3% en 2025. En revanche, les emprunts financiers ont poursuivi leur trend baissier de 19,2%.

Les emprunts auprès des autres établissements de crédit se sont redressés de 10,6% à 32,8 milliards de dirhams (après une baisse de 12,9% en 2024), portés principalement sur les établissements de paiement filiales des groupes bancaires.

¹¹ Accordés notamment dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit, des banques participatives et du programme de refinancement des crédits Intelaka.

Les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 48,6% à près de 33,2 milliards (après une baisse de 22% en 2024), dont 20,6 milliards sous forme de dettes envers les banques étrangères représentant 1% du total des ressources des banques.

Par type de monnaie, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 215,5 milliards de dirhams, ont vu leur rythme de progression décélérer à 3,1%, après une hausse de 12% en 2024. À l'inverse, les dettes en devises se sont redressées de 31,7%, pour atteindre près de 40,2 milliards de dirhams, après un repli de 19,7% un an auparavant.

2.2. Les ressources collectées auprès de la clientèle ont continué à progresser favorablement, soutenues par leur composante non rémunérée

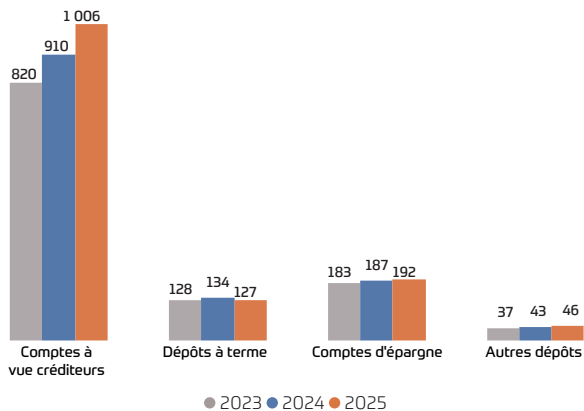
À fin 2025, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1 372 milliards de dirhams, en hausse de 7,6% après 9,2% en 2024, année marquée, en partie, par l'effet de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale des personnes physiques mise en place par le gouvernement. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 90,3%. Les dépôts libellés en dirham ont décéléré à 7,7% après 8,8% en 2024, représentant 97,2% du total.

Par catégorie, les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 10,5% à 1 005,8 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont progressé de 2,5% à 192,1 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 127,3 milliards, ont accusé une baisse de 5,3% dans un contexte d'assouplissement des conditions monétaires et de rémunération modérée des placements à terme, après une hausse de 4,7% un an auparavant. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatile, ont totalisé 46,5 milliards, en ralentissement à 8,8%, après une hausse de 16,6% en 2024.

En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 73,3%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 9,3% et 14%.

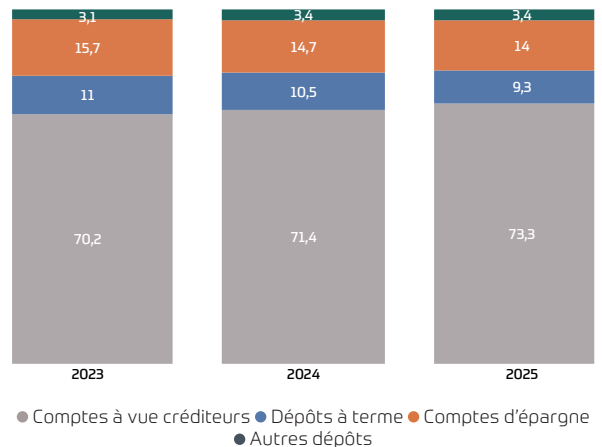
Graphique n°39 :

Évolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)



Graphique n°40 :

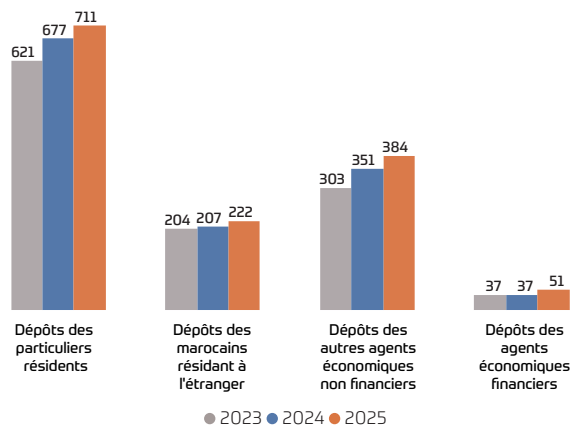
Évolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré un ralentissement de 5,1% à 711,2 milliards de dirhams, après une hausse de 9,1% à fin 2024, sous l'effet d'une progression de 7,4% des dépôts à vue et de 1,4% des dépôts en comptes d'épargne combinée à la baisse de 9,4% de leurs dépôts à terme.

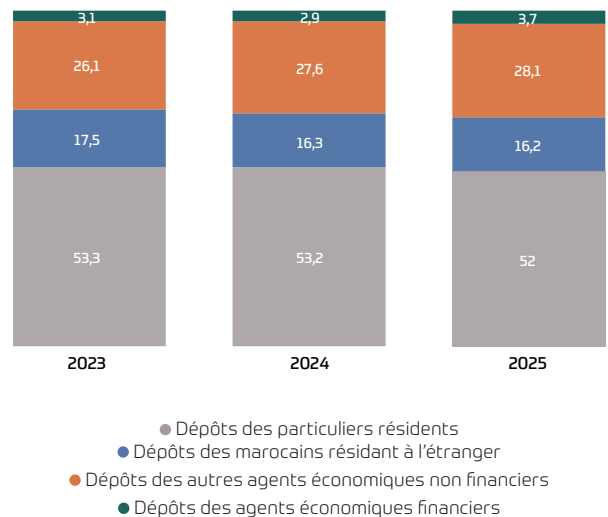
Graphique n°41 :

Évolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)



Graphique n°42 :

Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



Parallèlement, les dépôts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE), ont enregistré une accélération à 7,1% à fin 2025 pour s'établir à 221,9 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une accélération des dépôts à vue à près de 11% et une progression des comptes d'épargne de 3,7%. Les dépôts à terme ont, quant à eux, accusé une baisse de 4,4%, après celle de 4% un an auparavant.

Les dépôts des autres agents économiques non financiers ont enregistré une progression de 9,4% à 384,2 milliards de dirhams. Cette hausse recouvre notamment celle des dépôts des entreprises privées qui ont enregistré une hausse de 10,1% à 301,3 milliards de dirhams, portée par l'augmentation des dépôts à vue de 12,6% à 252 milliards, celle des dépôts des entreprises publiques avec une augmentation de 27,8% à 35,8 milliards de dirhams alors que les dépôts des institutions à but non lucratif (IBNL) ont reculé de 6,3% à 20,5 milliards.

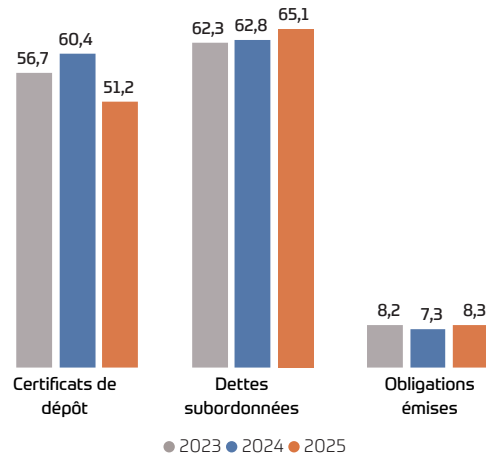
Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, ont vu leurs dépôts progresser de 38,2% à 50,8 milliards de dirhams. Sur ce total, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 52% de dépôts à terme, ont progressé de 23,1% à 12,9 milliards.

Quant aux dépôts des compagnies d'assurances, ils ont ralenti à 19% pour s'établir à 8,8 milliards de dirhams, après une hausse de 46,6% un an auparavant. Cette évolution est liée à la décélération de leurs dépôts à vue, dont la progression est revenue à 15,4% après 43,2% en 2024, ainsi qu'au repli de leurs dépôts à terme de 9,5%, après une hausse de 58% un an auparavant.

2.3. Les émissions des banques sur le marché de la dette privée se sont atténuées

À fin 2025, l'encours global des dettes obligataires s'est établi à 124,5 milliards de dirhams, en repli de 4,6% après une hausse de 2,6% en 2024. Sa part dans le total des ressources a reculé de 0,7 point à 6,1%. Cette baisse est liée à la diminution de l'encours des titres de créance émis de 12,2% à 59,5 milliards atténuée par une hausse des dettes subordonnées de 3,6% à 65,1 milliards de dirhams.

Graphique n°43 :
Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



La baisse des titres de créance émis reflète le recul de 15,3% de l'encours des certificats de dépôt. Pour leur part, les dettes subordonnées ont augmenté de 3,6%, pour s'établir à 65,1 milliards de dirhams, contribuant au renforcement des fonds propres prudentiels des banques. Les obligations émises se sont, quant à elles, redressées de 13%, à 8,3 milliards de dirhams.

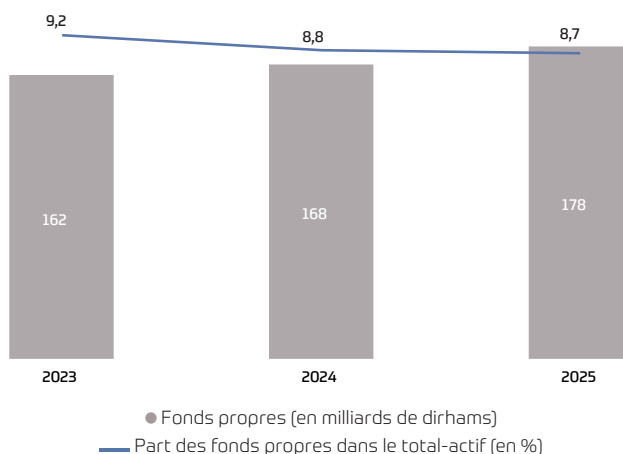
La maturité des ressources levées sur les marchés de la dette privée s'est allongée, les titres¹² d'une maturité supérieure à 2 ans représentant 54% du total (après 44% en 2024). À l'inverse, la part des titres d'une maturité inférieure à 2 ans est revenue à 46%, après 56% l'année précédente.

2.4. Les fonds propres comptables des banques ont continué à se renforcer

Les fonds propres comptables des banques se sont accrus de 6,2% à 178,2 milliards de dirhams, après une hausse de 3,6% en 2024. Leur part dans les ressources s'est établie à 8,7%.

¹² Les certificats de dépôt.

Graphique n°44 :
Évolution des fonds propres comptables des banques

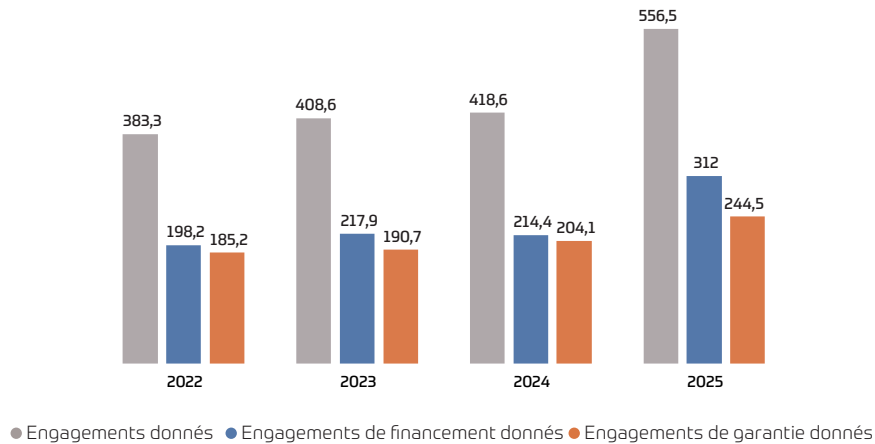


Cette évolution a été soutenue par celle des résultats affectés aux réserves en fonds propres détenues par les banques de 6,2% à 126,1 milliards de dirhams et par des opérations d'augmentation du capital de 4,5% à 33,2 milliards de dirhams, du report à nouveau de 9,2% à 15 milliards de dirhams et des fonds spéciaux de garantie de 11,3% à 4,4 milliards de dirhams.

3. Les engagements de financement et de garantie donnés par les banques ont augmenté, de même que les opérations de couverture des risques de taux d'intérêt

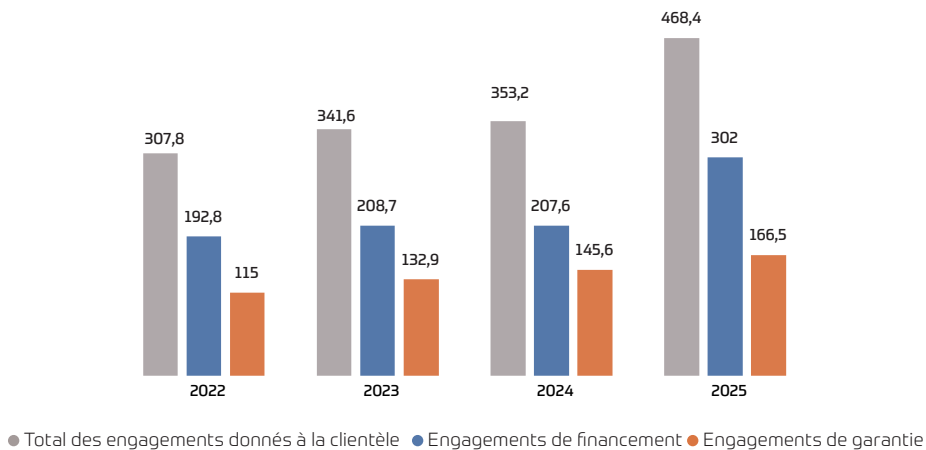
Les expositions en hors-bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Graphique n°45 :
Évolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



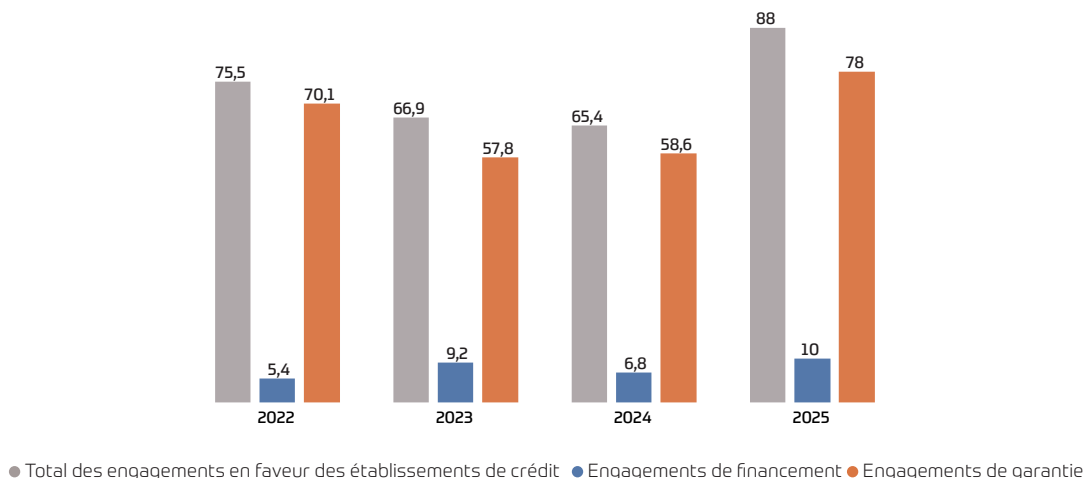
Les engagements donnés se sont accélérés à 32,9%, pour s'établir à 556,5 milliards de dirhams, après une hausse de 2,4% l'année précédente. Cette évolution traduit une hausse des engagements de financement de 45,5%, à 312 milliards de dirhams, ainsi que la progression des engagements de garantie de 19,8%, à 244,5 milliards de dirhams.

Graphique n°46 :
Évolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



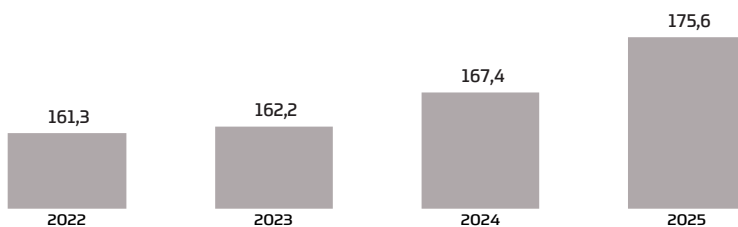
Avec une part de 84% du total des engagements donnés, les engagements en faveur de la clientèle se sont appréciés de 32,6% à 468,4 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement se sont redressés de 45,4% à 302 milliards et les engagements de garantie ont augmenté de 14,3% à 166,5 milliards de dirhams.

Graphique n°47 :
Évolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit
(en milliards de dirhams)



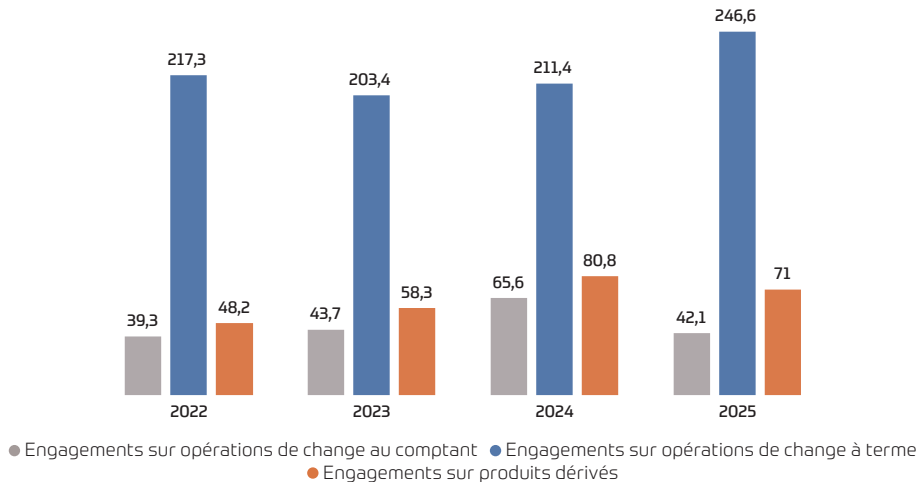
De leur côté, les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés se sont redressés de 34,7% à 88 milliards de dhs après une baisse de 2,4% en 2024. Ces engagements couvrent des engagements de garantie à 78 milliards de dirhams et des engagements de financement de 10 milliards.

Graphique n°48 :
Évolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



Concernant les engagements reçus des banques, ils se sont établis à 175,6 milliards de dirhams, en hausse de 4,9%, après 3,2% en 2024. Par objet, les engagements de garantie reçus se sont redressés pour atteindre 167 milliards de dirhams, tandis que les engagements de financement reçus se sont repliés à 8,7 milliards de dirhams.

Graphique n°49 :
Évolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés
(en milliards de dirhams)



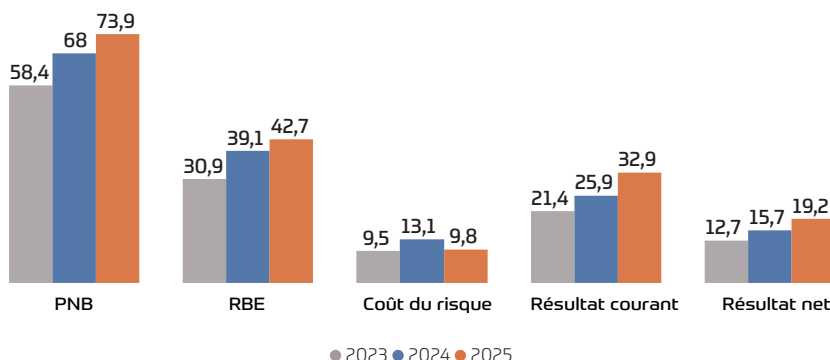
L'encours des engagements sur les opérations de change à terme s'est apprécié de 16,7% pour s'établir à 246,6 milliards reflétant une progression des opérations de couverture à terme, dans un contexte de demande soutenue de la clientèle sur ce segment. Les engagements sur les opérations de change au comptant ont, pour leur part, reculé de 35,8% à 42,1 milliards de dirhams (après une hausse de 50% en 2024).

Les engagements sur produits dérivés correspondent à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle. Leur encours notionnel a décru de 12,2% à près de 71 milliards de dirhams (après une hausse de 38,5% en 2024). Cette évolution reflète une baisse des engagements sur instruments de cours de change de 48,1% à 16,1 milliards de dirhams (après hausse de 21,5% en 2024). En revanche, les engagements sur instruments de taux d'intérêt se sont accrus de 29,6% à 10,6 milliards de dirhams (après un repli de près de 29% un an auparavant). Les engagements sur les autres instruments ont connu une décélération à 6,4% s'établissant à 44,3 milliards de dirhams (après une hausse de près de 95% en 2024), traduisant une normalisation de l'activité sur produits dérivés après la forte progression enregistrée en 2024, dans un contexte de relative stabilité du dirham ayant réduit les besoins de couverture sur ce segment. La hausse des instruments de taux d'intérêt traduit, pour sa part, une gestion plus active des expositions au taux, dans un contexte d'assouplissement monétaire.

4. Le résultat des banques a progressé, soutenu par la progression des revenus récurrents¹³ et de l'amélioration du coût du risque

L'exercice 2025 a enregistré une progression de 22,2% du résultat net cumulé des banques à 19,2 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique par la hausse de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, conjuguée à l'amélioration du coût du risque, atténuée par la décélération du résultat des opérations de marché.

Graphique n°50 :
Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)

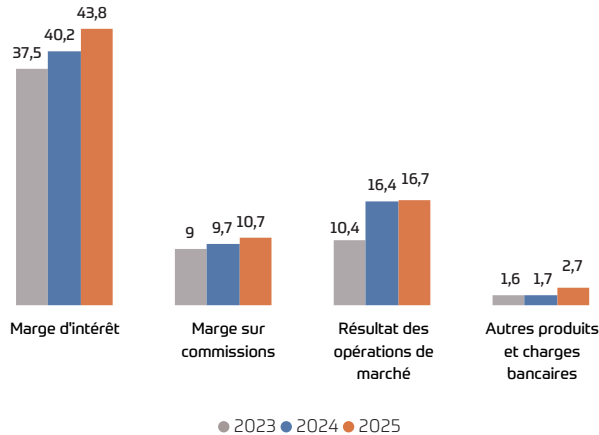


4.1. Le produit net bancaire a augmenté, porté par l'activité d'intermédiation et les commissions

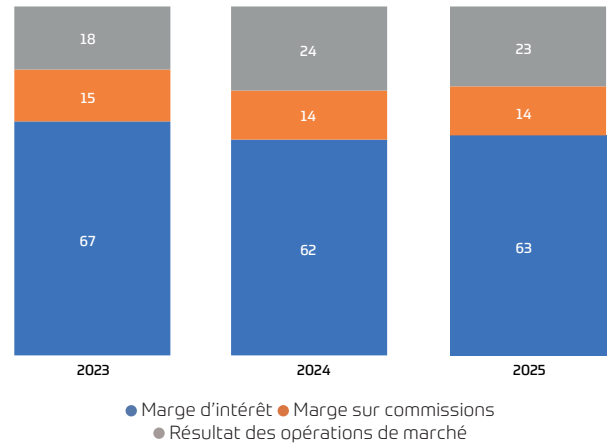
Le produit net bancaire s'est apprécié de 8,7%, pour s'établir à 73,9 milliards de dirhams, après une hausse de 16,3% en 2024. Cette progression, bien qu'en décélération par rapport à l'exercice précédent, a été soutenue par l'amélioration de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, tandis que les revenus issus des activités de marché ont, pour leur part, ralenti.

¹³ MNI et marge sur commissions.

Graphique n°51 :
Évolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)



Graphique n°52 :
Structure du produit net bancaire (en %)



Avec une part de 59% du PNB, la marge d'intérêt s'est appréciée de 8,9% à 43,8 milliards de dirhams, après 7,3% en 2024.

Par composante, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle s'est amélioré de 5,9%, pour s'établir à 41,6 milliards de dirhams. Cette évolution reflète une hausse des intérêts perçus de 2,7% à 50 milliards de dirhams, conjuguée à une baisse des intérêts servis sur les dépôts de 10,6% à 8,5 milliards de dirhams, en lien notamment avec la détente des taux créditeurs sur les dépôts à terme et les comptes d'épargne.

Le produit net d'intérêt sur titres de créance a quasiment doublé pour atteindre 1,4 milliard. Cette évolution résulte d'une hausse de 1,8% des intérêts perçus sur les titres de créance, à 5,9 milliards de dirhams, conjuguée à une baisse de 11,8% des intérêts servis sur les titres détenus, à 4,5 milliards de dirhams.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a plus que triplé, pour s'établir à 799 millions de dirhams. La baisse des intérêts perçus sur les prêts de 12,1%, à 7,1 milliards de dirhams, a été largement compensée par le recul des intérêts servis sur les emprunts de 19,6%, à près de 6,3 milliards de dirhams.

De son côté, la marge sur commissions a poursuivi son trend haussier de 10,5% à près de 10,7 milliards après une hausse de 7,8% observée l'année précédente.

Évolution des commissions perçues

(en millions de dirhams)	2024	2025	Variation	
			Montant	%
Commissions perçues	11 553	12 941	1 389	12%
Commissions sur prestations de service	10 884	12 296	1 412	13%
Commissions sur fonctionnement de compte	1 839	1 888	50	2,7%
Commissions sur moyens de paiement	4 828	5 574	746	15,5%
Commissions sur opérations sur titres	194	333	139	72%
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	590	799	210	35,5%
Commissions sur prestations de service sur crédit	574	639	65	11,4%
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	68	105	37	54,3%
Commissions sur ventes de produits d'assurance	396	473	77	19,4%
Autres commissions sur prestations de service	2 396	2 484	88	3,7%
Commissions sur opérations de change	664	644	-20	-3,1%
Commissions sur engagements sur titres	3	0	-3	-100%
Commissions sur engagements sur produits dérivés	2	1	0	-22,2%

À ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 12,3 milliards, marquant une progression de 13%, tirée par la hausse des commissions sur opérations sur titres de 72%, des commissions sur activités de conseil et d'assistance de 54,3%, des commissions sur titres en gestion ou en dépôt de 35,5%, des commissions sur ventes de produits d'assurance de 19,4% et des commissions sur moyens de paiement de 15,5% en lien avec l'accélération des transactions par canaux numériques ainsi que la hausse du nombre de cartes émises (+8% à 23,5 millions de cartes en 2025). Les commissions sur fonctionnement de compte ont décéléré à 2,7% et celles relatives aux prestations sur services de crédit ont progressé de 11,4%. Les commissions sur opérations de change ont poursuivi leur tendance baissière avec un repli de 3,1%.

Pour sa part, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse limitée de 1,6%, pour s'établir à 16,7 milliards de dirhams. Cette évolution reflète la progression du résultat des titres de placement de 37%, à 1,2 milliard de dirhams, ainsi que celle du résultat des opérations de change de 8%, à 6,4 milliards de dirhams, après 5,9 milliards en 2024. En revanche, le résultat des opérations sur titres de transaction a reculé de 15%, revenant à 8,9 milliards de dirhams (après 10,5 milliards en 2024), en lien avec une moindre contribution des effets de valorisation liés à la baisse des taux.

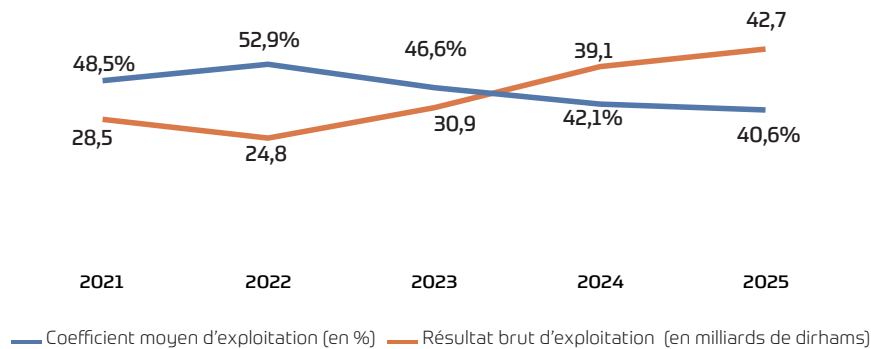
Pour leur part, les opérations sur produits dérivés ont dégagé un résultat excédentaire de 201 millions de dirhams, après un déficit de 875 millions un an auparavant, dans un contexte de baisse des taux.

4.2. Le coefficient d'exploitation des banques s'est amélioré sous l'effet de la hausse du PNB

Les charges générales d'exploitation ont totalisé près de 30 milliards de dirhams, en hausse de 4,7%. Compte tenu de la hausse plus importante du PNB, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré de 1,5 point à 40,6%.

La hausse des charges générales d'exploitation a été induite par l'augmentation des charges du personnel de 5,4% à 13,9 milliards de dirhams, des charges externes¹⁴ de 3% à 11,6 milliards, ainsi que des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles de près de 13% à 3,2 milliards.

Graphique n°53 :
Évolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques



De ce fait, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'est bonifié de 9,3% à 42,7 milliards de dirhams..

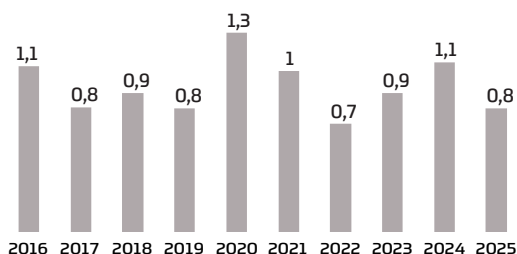
¹⁴ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

4.3. Le coût du risque des banques s'est atténué reflétant l'amélioration du risque de crédit

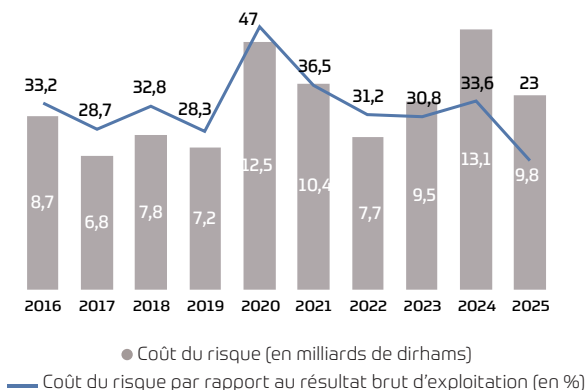
Après une hausse de 38,5% en 2024, le coût du risque s'est contracté de 25,1% pour s'établir à 9,8 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance s'est amélioré de 5,7% à 8,6 milliards de dirhams, après une aggravation de 9,4% en 2024. Les autres dotations nettes de reprises sont passées de 4,1 milliards à 1,3 milliard de dirhams, l'année 2024 ayant permis de consolider la couverture des créances sensibles inscrites en watch-list.

Rapporté au résultat brut d'exploitation, le coût du risque a représenté 23%, après 33,6% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il s'est également amélioré à 0,8% après 1,1% en 2024.

Graphique n°54 :
Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)



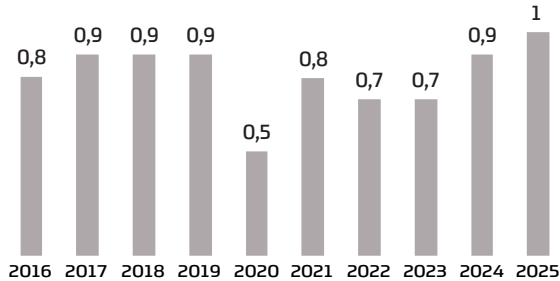
Graphique n°55 :
Coût du risque des banques rapporté au résultat brut d'exploitation (RBE)



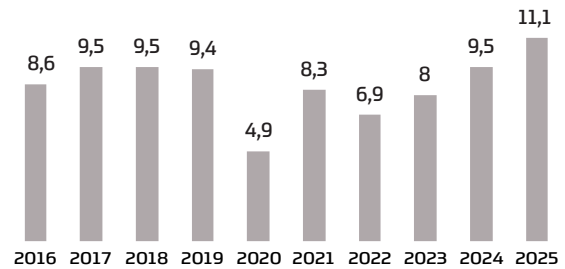
Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant a progressé de 26,8% pour se situer à 32,9 milliards de dirhams. Pour sa part, le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé d'un solde de 1,3 milliard à 1,8 milliard de dirhams.

Au total, le résultat net des banques s'est établi à 19,2 milliards de dirhams, en hausse de 22,2%, induisant une amélioration de la rentabilité des actifs (ROA) à 1% et de la rentabilité des fonds propres (ROE) à 11,1%.

Graphique n°56 :
Évolution de la rentabilité des actifs
des banques (ROA) en %



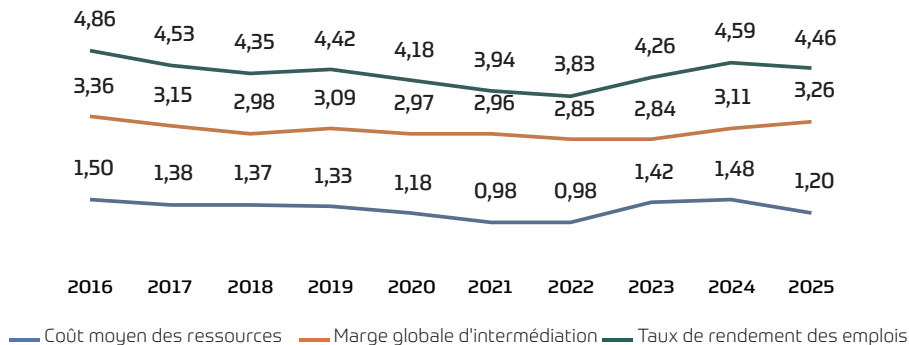
Graphique n°57 :
Évolution de la rentabilité des fonds propres
des banques (ROE) en %



4.4. La marge globale d'intermédiation s'est améliorée

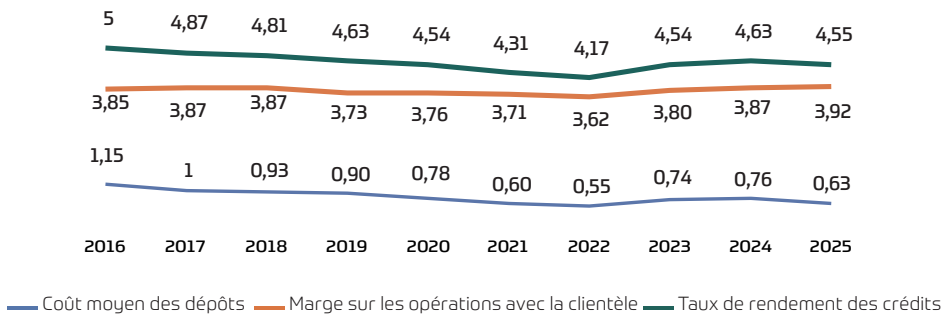
La marge globale d'intermédiation des banques s'est améliorée de 15 points de base, à 3,26%, sous l'effet d'une baisse du coût moyen des ressources de 28 points de base, à 1,20%, en relation notamment avec le recul du coût moyen des titres de créance émis, des dettes envers les établissements de crédit et assimilés et des dépôts de la clientèle. Cette amélioration est intervenue malgré le repli du taux de rendement moyen des emplois de 13 points de base, à 4,46%, sous l'effet de la baisse du rendement des titres et celui des créances sur les établissements de crédit et assimilés.

Graphique n°58 :
Évolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



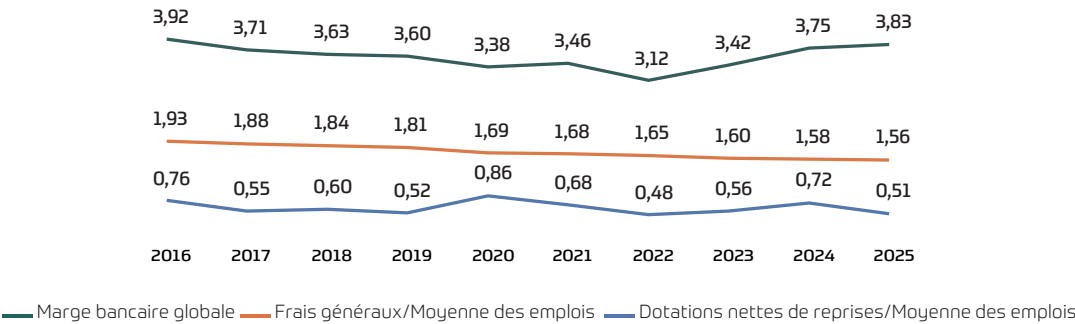
Prise séparément, la marge sur les opérations avec la clientèle a progressé de 5 points de base à 3,92% en 2025. Cette évolution recouvre une baisse du rendement moyen des crédits de 8 points de base à 4,55% induite par la baisse du rendement des crédits de trésorerie, conjuguée à un allègement plus prononcé du coût moyen des dépôts de 13 points de base à 0,63%, induit par une part accrue des dépôts non rémunérés dans les ressources des banques.

Graphique n°59 :
Évolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s’est appréciée de 8 points de base à 3,83%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,56% après 1,58% en 2024 et par le coût du risque à concurrence de 0,51% après 0,72%.

Graphique n°60 :
Évolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



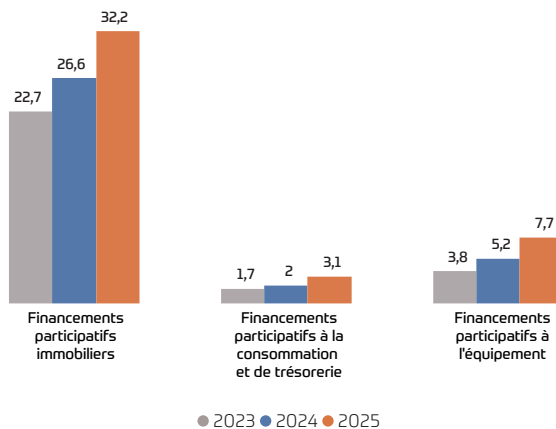
II. Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

Le total-bilan cumulé des banques et fenêtres participatives poursuit sa croissance d'une année à l'autre, atteignant 48,6 milliards de dirhams à fin 2025, après 38,9 milliards de dirhams en 2024 et 32,7 milliards de dirhams en 2023.

1. L'offre de financements participatifs demeure quasi-exclusivement portée par le produit Mourabaha

Les financements participatifs ont enregistré une hausse de 27,1% en 2025, après 19,9% l'année précédente, atteignant 43 milliards de dirhams. Ils représentent 88,5% du total-actif en 2025, après 86,9% en 2024. Ils sont constitués à 75% de financements immobiliers, 18% de financements à l'équipement et de 7% de financements à la consommation et de trésorerie.

Graphique n°61 :
Évolution des financements participatifs, marges comprises, ventilés par objet économique (en milliards de dirhams)



Les financements participatifs sont constitués à 99% de financements de type Mourabaha et de 1% de financements de type Salam.

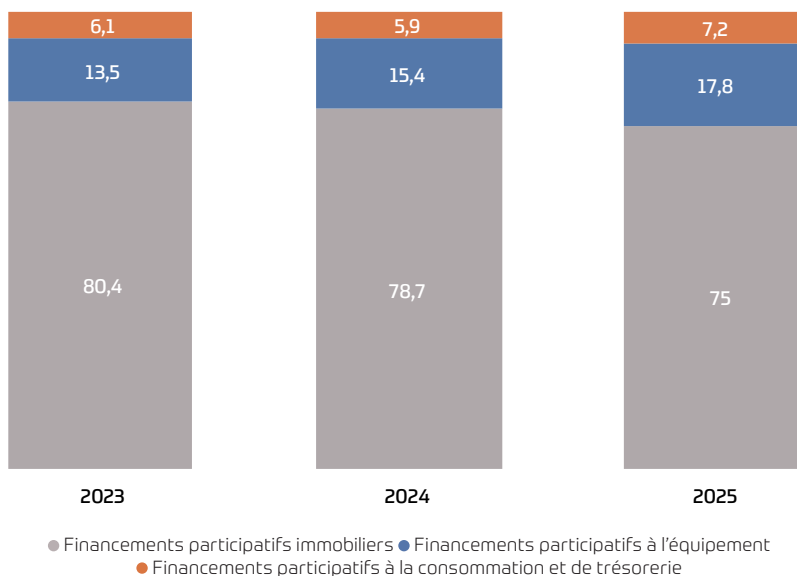
Concernant les financements Mourabaha¹⁵, l'encours global a enregistré un additionnel annuel de 9 milliards de dirhams, atteignant 42,5 milliards de dirhams avec marges constatées d'avance¹⁶ et 32,4 milliards de dirhams hors marges.

¹⁵ Contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance. Le paiement par le client au titre de cette opération est effectué selon les modalités convenues entre les deux parties.

¹⁶ A la revente du bien objet d'une opération de Mourabaha au client, l'établissement transfère la marge bénéficiaire (fixée contractuellement) au niveau des comptes de régularisation. Cette marge fait ensuite l'objet d'un étalement au prorata temporis sur la durée du contrat. Ainsi, à chaque clôture comptable ultérieure, l'établissement comptabilise en produits la quote-part de la marge afférente à ladite période.

Par objet économique, le portefeuille de financements Mourabaha est composé de 75,8% de financements immobiliers (soit 32,2 milliards de dirhams, après 26,6 milliards de dirhams une année plus tôt), 18% de financements à l'équipement (soit 7,7 milliards de dirhams, après 5,2 milliards de dirhams) et 6,2% de financements à la consommation (soit 2,6 milliards de dirhams, après 1,7 milliard de dirhams). Malgré la prédominance des financements immobiliers, les parts des financements à l'équipement et à la consommation poursuivent leur progression.

Graphique n°62 :
Structure du portefeuille des financements participatifs (en %)



Le stock des biens acquis dans le cadre des financements participatifs ressort à 496,8 millions de dirhams en 2025, après 382,8 millions de dirhams en 2024 et 301,4 millions de dirhams en 2023.

Encadré n°1 :
Stock de biens acquis dans le cadre des financements participatifs

Dans le cadre de leur activité de financement, les banques et fenêtres participatives peuvent procéder à l'acquisition de biens meubles ou immeubles en vue de les revendre et de réaliser une marge bénéficiaire. C'est notamment le cas des opérations de type Mourabaha, où l'établissement est tenu d'acquérir la pleine propriété d'un bien avant de pouvoir le revendre à sa clientèle, conformément aux dispositions de la loi bancaire, des textes pris pour son application et des avis conformes du Conseil Supérieur des Ouléma en vigueur.

Pour les besoins de comptabilisation desdits biens, un poste comptable dédié (le poste 372) a été créé au niveau du Plan Comptable des Établissements de Crédit. Les biens acquis sont alors comptabilisés à leur coût d'acquisition et doivent faire l'objet de provisions en cas de dépréciation, en respect du principe de prudence.

Le « stock de biens acquis dans le cadre des financements participatifs » susmentionné correspond précisément au montant total des biens inscrits à l'actif des banques et fenêtres participatives et non-encore revendus au moment de la clôture comptable – en l'occurrence l'arrêté du 31 décembre.

De son côté, l'encours des financements Salam – considérés comme des financements de trésorerie – s'établit à 468 millions de dirhams à fin 2025, après 254,5 millions de dirhams à fin 2024 et 187,7 millions de dirhams à fin 2023.

Encadré n°2 : Le contrat « Salam »

Le « Salam » est un contrat de vente à livraison différée contre paiement immédiat. L'acheteur verse d'avance l'intégralité du prix d'une marchandise au vendeur qui s'engage à la livrer à une date future fixée dans le contrat.

Le « Salam » est régi par les dispositions du titre III de la loi bancaire de 2015, de la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/17 relative aux caractéristiques techniques et modalités de présentation au public des produits de financement participatifs, et par les avis conformes du Conseil supérieur des Oulémas qui a labellisé la documentation contractuelle relative au « Salam » en 2020.

Les principales règles de conformité qui régissent le « Salam » sont :

- *Les spécifications de la marchandise doivent être déterminées de manière précise dans le contrat (nature, qualité, poids, quantité, etc.).*
- *Le contrat doit porter sur des biens fongibles et disponibles sur les marchés. Il ne peut avoir pour objet une chose individuellement désignée ou unique.*
- *Le prix du Salam ne peut faire l'objet de paiement différé et ne peut être constitué de créances.*

Le contrat Salam peut ainsi porter sur des biens qui n'existent pas encore ou qui ne sont pas en possession du vendeur au moment de la conclusion du contrat. Il s'agit là d'une exception notable à la règle générale qui s'applique aux contrats de vente en finance participative, à savoir qu'un vendeur se doit d'être en pleine possession d'une marchandise avant de pouvoir la revendre. Cette exception est permise dans le cadre spécifique de la vente par Salam, à condition que le contrat fixe de manière exhaustive les caractéristiques de la marchandise attendue et ses modalités de livraison.

Les cas de défaut de livraison, avec ou sans raison valable, sont régis par des règles de conformité fixées par la réglementation et les avis conformes du Conseil supérieur des Oulémas précités, et peuvent donner lieu, selon les cas, au report de la date de livraison, à la substitution de la marchandise, voire à l'annulation du contrat avec restitution du prix avancé par l'acheteur.

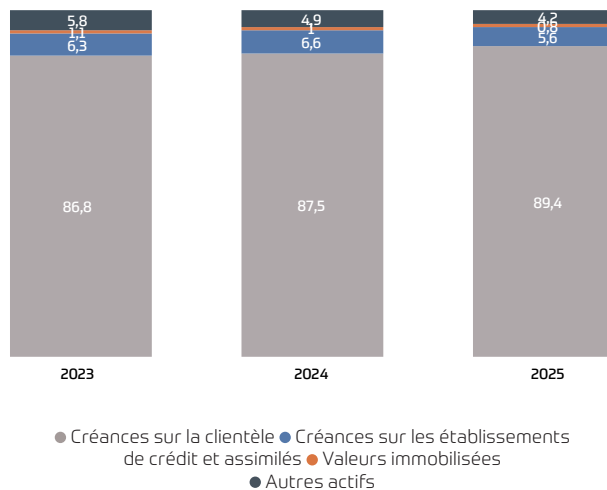
Encadré n°2 (Suite) :**Le contrat « Salam »**

Dans le cadre de l'activité de financement participatif, une banque peut conclure un contrat Salam soit en tant qu'acheteur, soit en tant que vendeur, selon les cas :

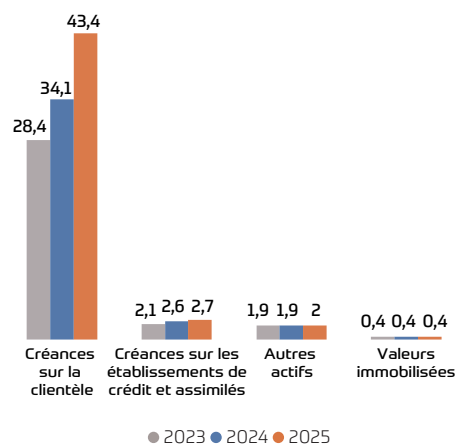
- *Lorsque la banque participative endosse le rôle de l'acheteur, le versement à l'avance du prix d'achat fournit de la trésorerie au client.*
- *Lorsque la banque participative endosse le rôle de vendeur, afin de céder un bien acquis dans le cadre d'un premier contrat Salam.*

Globalement, les créances sur la clientèle représentent 89,4% du total-actif en 2025, après 87,5% en 2024.

Graphique n°63 :
Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)



Graphique n°64 :
Évolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)

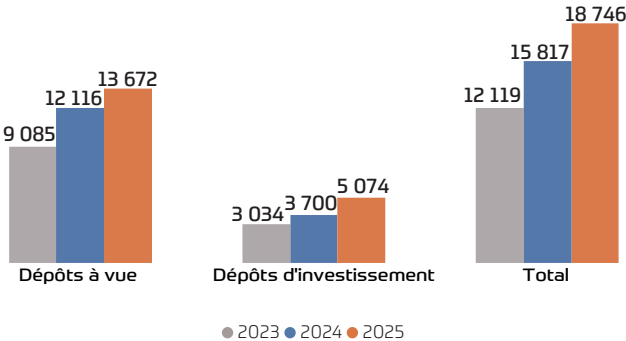


2. Les dépôts non-rémunérés représentent moins du tiers du total des ressources des banques et fenêtres participatives

À fin 2025, les dépôts à vue et les dépôts d'investissement collectés auprès de la clientèle des banques et fenêtres participatives ont totalisé 18,7 milliards de dirhams, après 15,8 milliards de dirhams en 2024, soit une progression de 18,5%.

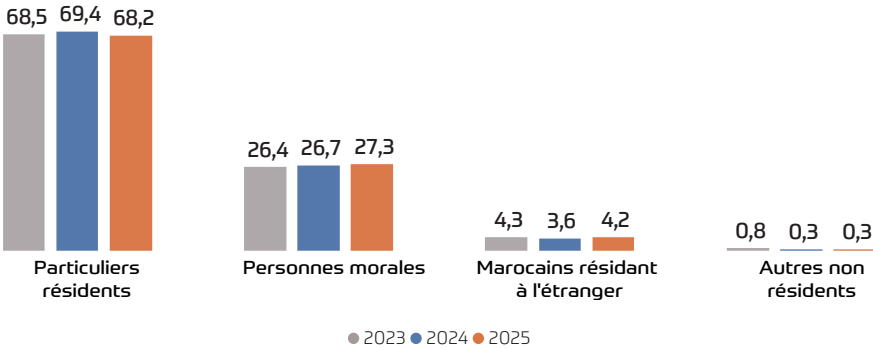
Par catégorie, les dépôts à vue se sont établis à 13,7 milliards de dirhams, enregistrant une décélération à 12,8% après 34,3% en 2024. Leur part dans le total des ressources a reculé de 77% à 73%¹⁷ en une année. De leur côté, les dépôts d'investissement ont crû de 37,1% à 5,1 milliards de dirhams, représentant 27% des ressources du secteur (après 23,4% en 2024).

Graphique n°65 :
Évolution des dépôts à vue et des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)



Par agent économique, les dépôts à vue sont détenus par les personnes physiques résidentes avec une part passant de 69,4% à fin 2024 à 68,2% en 2025, en faveur des personnes morales dont la part s'est établie à 27,3% en 2025 après 26,7% l'année précédente et des MRE dont la part s'est légèrement améliorée passant de 3,6% en 2024 à 4,2% en 2025.

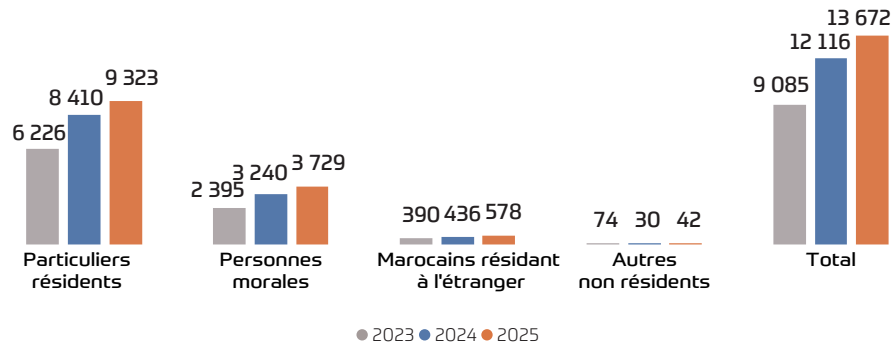
Graphique n°66 :
Évolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



17 Donnée 2024 mise à jour.

Graphique n°67 :

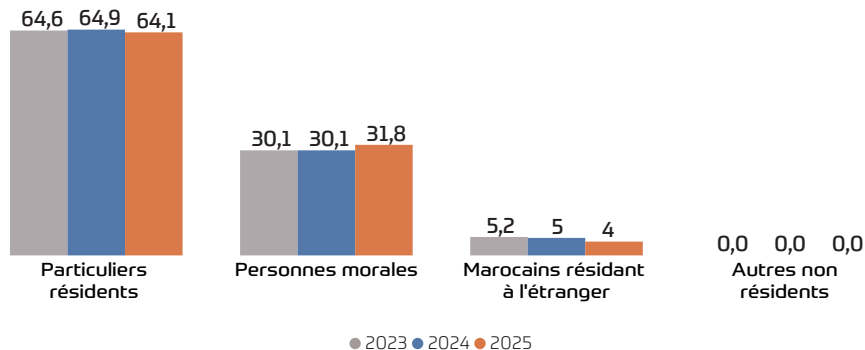
Évolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)



Pour ce qui est des dépôts d'investissement¹⁸, 64,1% sont détenus par des personnes physiques résidentes (après 64,9% en 2024), 31,8% par des personnes morales (après 30,1% en 2024) et 4% par des MRE (après 5% une année auparavant).

Graphique n°68 :

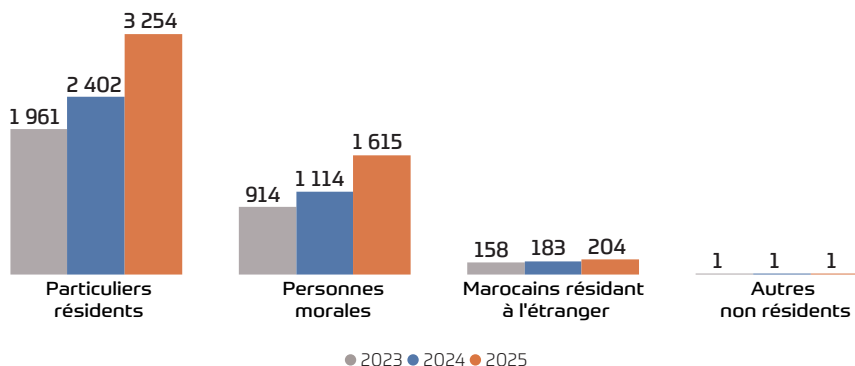
Évolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



¹⁸ Les dépôts d'investissement correspondent à des fonds recueillis par les banques et fenêtres participatives auprès de leur clientèle en vue de leur placement dans des projets d'investissement, selon les modalités convenues entre les parties. Les dépôts d'investissement ne peuvent donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération des déposants ne peuvent être garantis. Les bénéfices réalisés sont partagés entre les titulaires de dépôts d'investissement et l'établissement selon une clé de répartition convenue. En cas de pertes, celles-ci sont imputées au capital investi, au prorata, sauf cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles par l'établissement. La collecte des dépôts d'investissements par les établissements bancaires participatifs a démarré en juin 2019.

Graphique n°69 :

Évolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)



Par ailleurs, l'encours de refinancement par Wakala Bil Istithmar¹⁹ s'élève à 9,7 milliards de dirhams à fin 2025, après 6,2 milliards de dirhams en 2024. La Wakala Bil Istithmar représente désormais 24,4% du total des ressources des banques participatives (hors fenêtres) en évolution de 4,5 points après 19,9% en 2024. Du côté des fenêtres participatives, les avances accordées par les banques-mères se situent à 3,2 milliards de dirhams en 2025 après 3 milliards une année auparavant, ce qui représente 35,6% des ressources globales des fenêtres participatives.

Globalement, le secteur bancaire participatif a compté davantage sur les refinancements reçus de la part des entités mères en 2025, avec une part globale des refinancements²⁰ atteignant 26,5% du total-bilan du secteur en 2025, après 23,6% une année auparavant.

En 2025, la Wakala Bil Istithmar a représenté près de 20% des ressources globales du secteur participatif, après 16% un an auparavant, compensant le recul de la part des dépôts dans le total-passif.

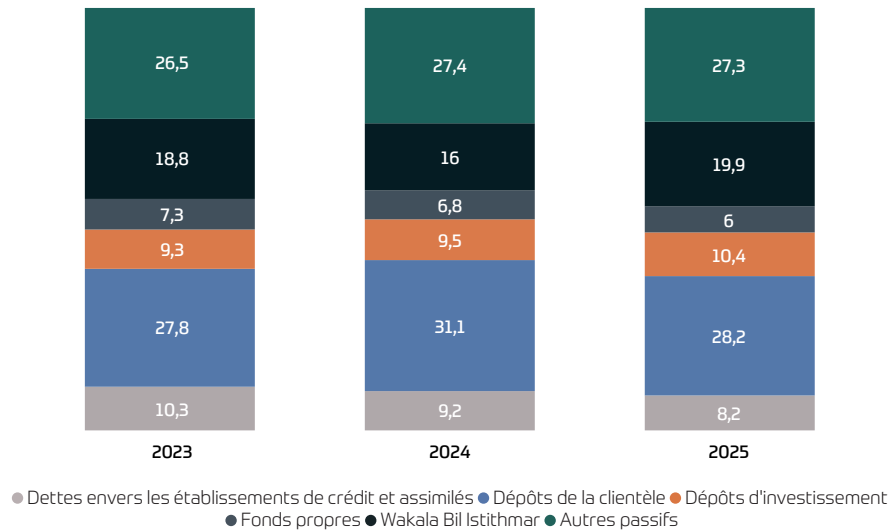
Les fonds propres comptables agrégés hors résultats nets des banques et fenêtres participatives ont augmenté de 10% en glissement annuel, atteignant 2,9 milliards de dirhams à fin 2025, soit une part de 6% du total-bilan du secteur bancaire participatif, après 6,8% un an auparavant.

Constitués à hauteur de 78% des marges constatées d'avance, les autres passifs ont enregistré une évolution de 23,4% en glissement annuel représentant près de 26,8% des ressources du secteur à fin 2025.

¹⁹ Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

²⁰ Total des Wakala Bil Istithmar des banques participatives et avances reçues par les fenêtres participatives.

Graphique n°70 :
Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)



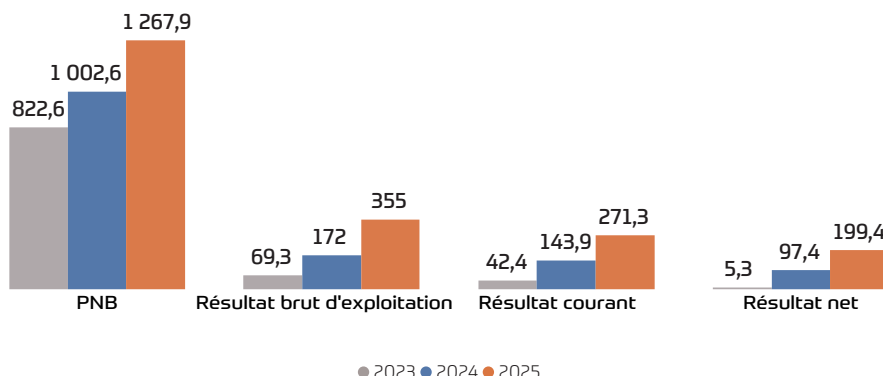
3. La maîtrise des charges générales d'exploitation continue de s'améliorer

Après neuf années d'activité, la rentabilité du secteur, passée en territoire positif depuis 2023, confirme sa tendance haussière en 2025, en doublant son résultat net agrégé qui ressort à 199,4 millions de dirhams après 97,4 millions de dirhams un an auparavant. En 2025, l'ensemble des banques participatives affichent des résultats positifs à l'exception d'une seule.

Cette évolution s'explique principalement par la progression soutenue du produit net bancaire (PNB), conjuguée à une maîtrise accrue des charges d'exploitation.

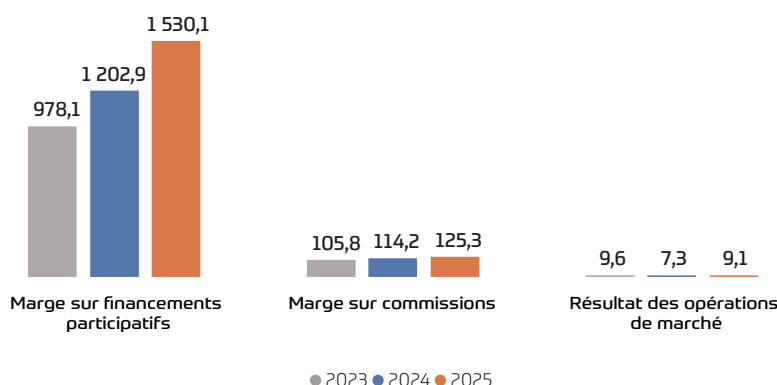
En effet, le PNB a progressé de 26,5%, s'établissant à 1,3 milliard de dirhams, soit +265,3 millions de dirhams en glissement annuel. Il en découle une marge bancaire globale du secteur bancaire participatif de 2,61%, en hausse de 4 points de base sur un an.

Graphique n°71 :
Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives
(en millions de dirhams)



Le PNB retraité par la réintégration des rémunérations versées aux titulaires de dépôts d'investissement et aux « Mouwakil »²¹ ressort à 1,7 milliard de dirhams, en hausse de 25,7% en un an. Il se compose à 92% de la marge réalisée sur les activités de financement participatif (d'un montant de 1,5 milliard de dirhams en 2025 après 1,2 milliard de dirhams en 2024), à 7,5% des marges sur commissions (d'un montant de 125,3 millions de dirhams en 2025, après 114,2 millions de dirhams en 2024) et 0,5% de résultats sur opérations de marché.

Graphique n°72 :
Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives
(en millions de dirhams)



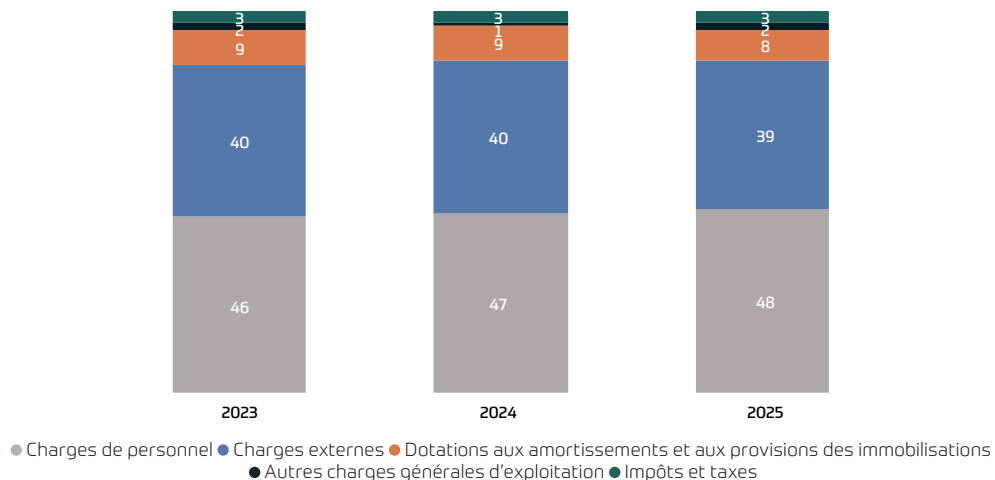
De ce fait, le secteur a nettement renforcé la maîtrise de ses charges générales d'exploitation, soutenant fortement l'amélioration de la rentabilité. Ainsi, les charges générales d'exploitation se sont établies à 915,4 millions de dirhams (+9,5% en glissement annuel après une évolution du PNB de +26,5% à la même période). Par conséquent, le coefficient d'exploitation moyen du secteur bancaire participatif a connu une amélioration notable, s'établissant à 72% en 2025 après 83% en 2024.

²¹ Le « Mouwakil » renvoie à l'investisseur apporteur de fonds dans le cadre d'un contrat de Wakala Bil Istithmar.

Les charges générales d'exploitation sont constituées à 48% de charges de personnel (en hausse de 12% en un an, soit + 46,8 millions de dirhams en un an) et à 39% de charges externes (en hausse de 8,7%, soit +28,9 millions de dirhams en glissement annuel).

Graphique n°73 :

Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)



Sous l'effet conjugué du doublement du PNB et d'une maîtrise accrue des charges d'exploitation, le résultat brut d'exploitation (RBE) a doublé en passant de 172 millions de dirhams en 2024 à 355 millions de dirhams en 2025.

De son côté, le coût du risque s'est aggravé à 83,8 millions de dirhams en 2025 après 28 millions de dirhams en 2024.

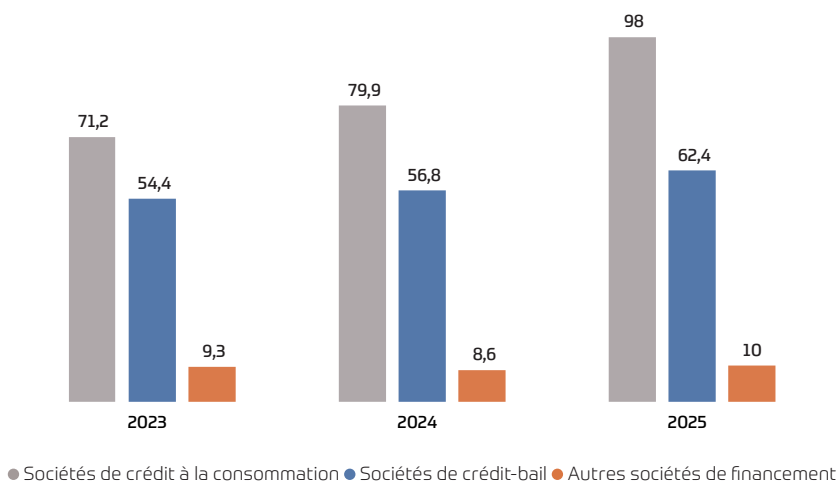
Le résultat net s'établit à 199,4 millions de dirhams en 2025 après 97,4 millions de dirhams un an auparavant. Le ROA et le ROE moyens du secteur bancaire participatif se situent respectivement à 0,41% en 2025 (après 0,25% en 2024) et à 6,85% en 2025 (après 3,68% en 2024).

III. Activité et rentabilité des sociétés de financement

1. L'activité des sociétés de financement a enregistré une évolution dynamique du crédit à la consommation et du crédit-bail

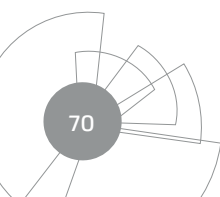
À fin 2025, le total-actif des sociétés de financement a progressé de 17,4% à près de 170,5 milliards de dirhams, après 7,6% en 2024. Sur ce total, l'encours des crédits à la clientèle a augmenté de 17,1% après 8% l'année précédente, représentant 93% des emplois (sans changement par rapport à 2024).

Graphique n°74 :
Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)



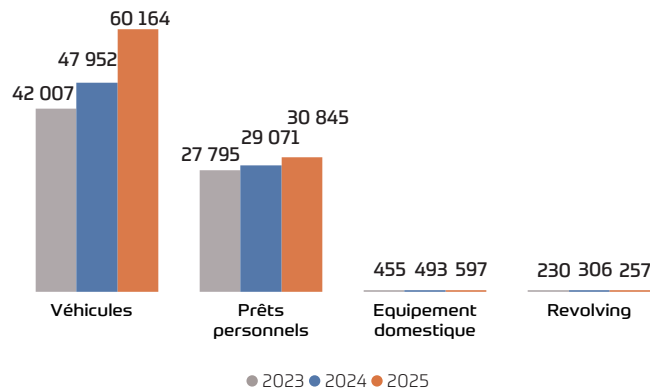
Le volume d'activité des sociétés de crédit à la consommation, appréhendé par le total-bilan, s'est accru de 22,8% à 98 milliards de dirhams, après 12,1% en 2024.

Les crédits, représentant 92% des emplois, ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2025, à 98,6 milliards de dirhams, en hausse de 20,8% après 11,4% une année auparavant. Sur ce total, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 17% à 60 milliards et les opérations de location avec option d'achat ont progressé de 27,2% à 38,4 milliards de dirhams.



Graphique n°75 :

Évolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)



Les chiffres de ce graphique proviennent de l'APSF

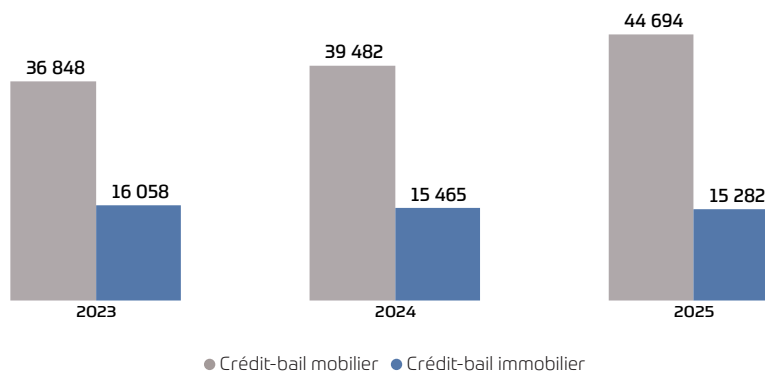
Les prêts personnels²², représentant 34% des prêts, se sont accrus de 6,1% à 30,8 milliards de dirhams, après 4,6% enregistrée l'année précédente. Ceux octroyés pour achat de véhicules, avec une part de 65%, ont augmenté de 25,5% après 14,2% en 2024.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur total-actif s'est établi à 62,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 10% après 4,3% en 2024, en lien avec la hausse des crédits, dont l'encours a augmenté de 9,1% à 65,1 milliards de dirhams, après 4,2% en 2024.

Sur ce total, l'encours des opérations de crédit-bail mobilier, représentant 75%, a enregistré une hausse de 13,2% à 44,7 milliards alors que celui des opérations de crédit-bail immobilier a enregistré un repli de 1,2% à 15,3 milliards.

Graphique n°76 :

Évolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)

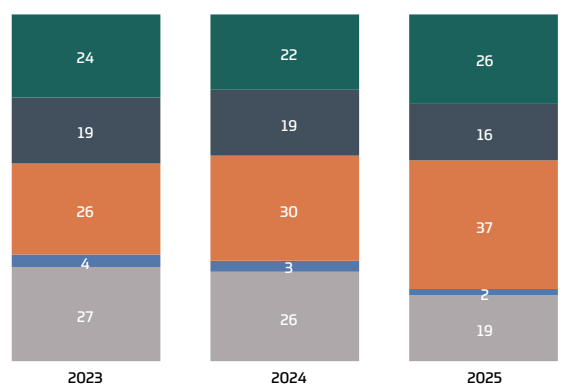


La production de crédit-bail a augmenté en 2025 de 25,2% à 23,8 milliards²³, dont 88% sous forme de crédit-bail mobilier. Cette hausse a concerné le financement des véhicules utilitaires (+62%), des bâtiments et travaux publics (+51%), autres secteurs (+39%) et des voitures de tourisme (+8%). En revanche, une baisse a été observée au niveau du financement des ordinateurs et matériels de bureau (-11%) et des machines et équipements industriels (-6%).

La production du crédit-bail immobilier s'est redressée de 6,7% à 2,9 milliards après une baisse de 10,3% en 2024, cette hausse concerne principalement les financements des immeubles industriels, suivis des immeubles de bureaux.

Graphique n°77 :

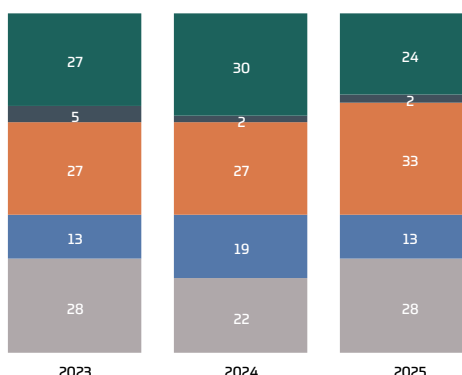
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)



● Machines et équipements industriels ● Ordinateurs et matériels de bureau ● Véhicules utilitaires ● Voitures de tourisme ● Autres

Graphique n°78 :

Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)



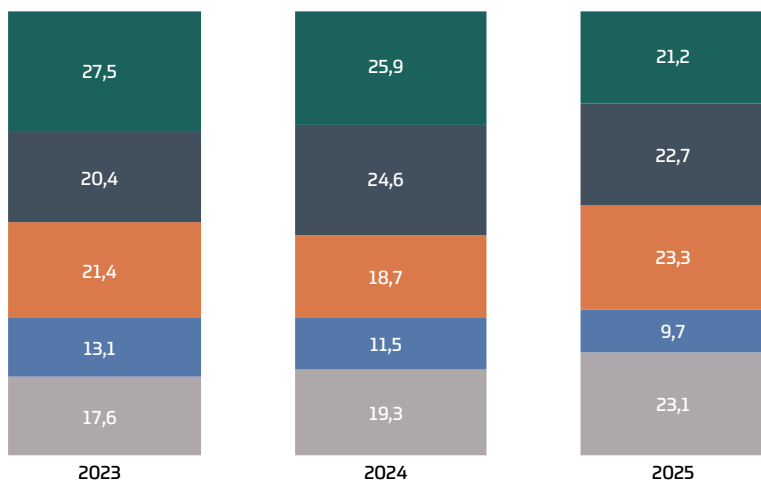
● Immeubles industriels ● Magasins ● Immeubles de bureau ● Hôtels et loisirs ● Autres

La répartition sectorielle de la production de crédit-bail mobilier fait ressortir, en 2025, un repli de la part des industries à 22,7%, après 24,6% en 2024, au profit principalement du transport-communication, qui devient ainsi le premier secteur bénéficiaire avec une part de 23,3%, suivi de la construction à 23,1%, des autres services à 17,1% et du commerce et réparation automobile à 9,7%.

En valeur, les productions destinées aux secteurs du transport-communication et à la construction, se sont accrues respectivement de 59% à 4,9 milliards de dirhams et de 54% à 4,8 milliards de dirhams. Par ailleurs, la production destinée au secteur des industries a progressé de 18% pour s'établir à près de 4,7 milliards de dirhams, portée principalement par la hausse des crédits destinés aux industries alimentaires (+76% à 1,4 milliard de dirhams), aux industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (+86% à 600 millions de dirhams) ainsi qu'aux industries extractives (+47% à 432 millions de dirhams).

²³ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

Graphique n°79 :
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées
par secteur d'activité (en %)



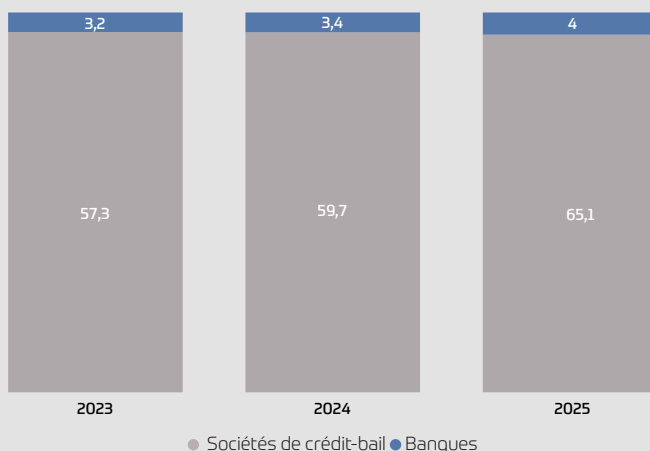
● Construction ● Commerce, réparation automobile ● Transport-communication ● Industries ● Autres services

Encadré n°3 : Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées

Les financements en crédit-bail sont octroyés en majorité par les sociétés de financement spécialisées dans cette activité. Les banques peuvent également octroyer ces financements notamment celles ne disposant pas de filiale spécialisée.

L'encours de leasing cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 69,1 milliards de dirhams. Il a enregistré, à fin 2025, une hausse de 9,6% après 4,3% une année auparavant.

Répartition de l'encours du crédit-bail selon l'établissement
(en milliards de dirhams)



2. Le refinancement des sociétés de financement se caractérise par une reprise confirmée du recours aux émissions des titres de créances

Les titres de créances émis par les sociétés de financement ont progressé de 28% à 38,6 milliards de dirhams, après la hausse de 25% enregistrée l'année précédente. L'endettement des sociétés de financement auprès des établissements de crédit et organismes assimilés²⁴ s'est amélioré à 81 milliards en hausse de 14,1%.

Ainsi, la structure de ces ressources a connu une contraction de la part de l'endettement bancaire de 1,4 point à 47,5%, en faveur des titres de créance émis dont la part s'est renforcée de deux points à 23%.

²⁴ 24 Banques, Sociétés de financement, Banques offshore, SNGFE et CDG.

Graphique n°80 :
Évolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)

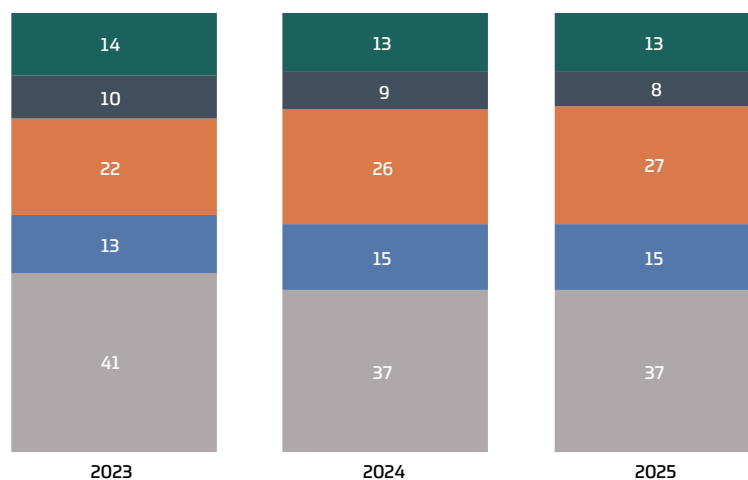


● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

Les bons de sociétés de financement sont émis sur le marché obligataire à hauteur de 67% par les sociétés de crédit à la consommation et 33% par les sociétés de crédit-bail.

Ces variations recouvrent néanmoins des situations différenciées entre les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les sociétés de crédit-bail d'autre part.

Graphique n°81 :
Évolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)



● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

La structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation demeure quasiment inchangée comparativement à l'année précédente. Ainsi, la part de l'endettement bancaire ressort à 37% reflétant une progression de 23% à 36,5 milliards de dirhams, au même titre que les titres de créance émis dont la part a augmenté d'un point à 27% des ressources, reflétant une hausse de 25,3% à 26,1 milliards. Les dettes envers la clientèle, représentant 15% des ressources, ont évolué de 29,8% à 15,2 milliards. Les fonds propres se sont renforcés, quant à eux, de 6,7% à 7,8 milliards de dirhams, leur part s'étant contractée d'un point à 8% des ressources.

Graphique n°82 :
Évolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)



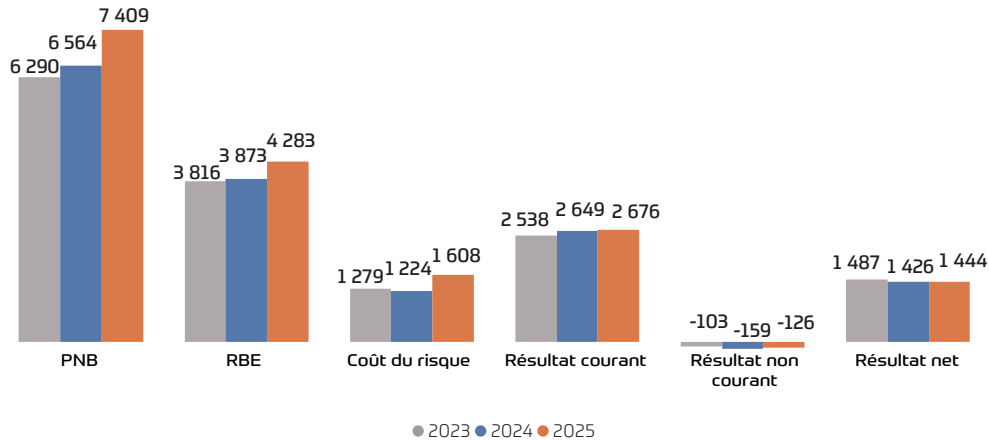
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

La dette bancaire des sociétés de crédit-bail a vu sa part reculer à 63% en faveur des titres de créances émis qui représentent désormais 20% des ressources. L'encours de la dette bancaire a ainsi progressé de 5% à 39 milliards de dirhams. L'encours des titres de créance émis s'est accéléré à 36,1% à près de 12,5 milliards. Les fonds propres ont, quant à eux, augmenté de 6,2% à 4,7 milliards de dirhams pour une part des ressources reculant d'un point à 7%.

3. Le résultat des sociétés de financement s'est légèrement redressé tiré par l'accélération du PNB

Au titre de 2025, le résultat net cumulé des sociétés de financement s'est légèrement redressé de 1,2% à 1,4 milliard de dirhams, après une baisse de 4,1% en 2024. Cette hausse est tirée par celle du Produit Net Bancaire dont l'encours a connu une accélération de près de 13% en glissement annuel.

Graphique n°83 :
Évolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement
(en millions de dirhams)

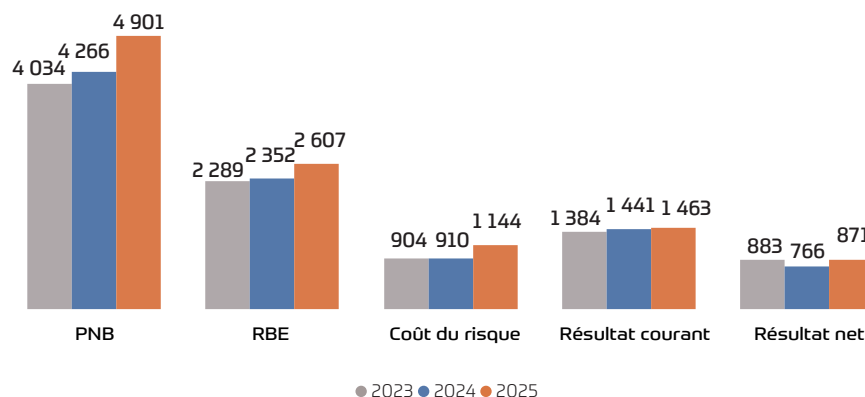


Les sociétés de financement ont dégagé globalement un produit net bancaire de 7,4 milliards de dirhams, en amélioration de 12,9% après 4,4% l'année précédente. Cette évolution est imputable à une hausse du résultat des opérations de crédit-bail de 18,3% à 4,9 milliards et de la marge sur commissions de 13,1% à 1,4 milliard ayant permis de compenser le recul de la marge d'intérêt qui a reculé de 10,2% à 778 millions de dirhams.

Leurs charges générales d'exploitation ont augmenté de 15,3% à 3,2 milliards de dirhams, après 9,7% il y a un an, soit un coefficient moyen d'exploitation en hausse d'un point à 43,4%. Le résultat brut d'exploitation a ainsi progressé de 10,6% à 4,3 milliards, après une hausse de 1,5% en 2024. Le coût du risque s'est détérioré de 31,4% à 1,6 milliard, représentant 0,9% des crédits après 0,8% une année auparavant.

Ainsi, le rendement moyen des actifs (ROA) est resté quasiment stable autour de 0,9% tandis que le rendement moyen des fonds propres (ROE) de ces sociétés a baissé de 0,4 point à 10,4%.

Graphique n°84 :
Évolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit
à la consommation (en millions de dirhams)



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de 4,9 milliards de dirhams, en hausse de 14,9%, après 5,8% enregistrée l'année précédente. Cette accélération est induite par l'accroissement du résultat des opérations de location avec option d'achat de 31,2% à 1,4 milliard de dirhams, la marge sur commissions de 14,1% à 978 millions et la marge d'intérêt de 6,8% à 2,2 milliards.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont progressé de 18,8% à près de 2,3 milliards de dirhams, soit un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 1,6 point à 47,7%.

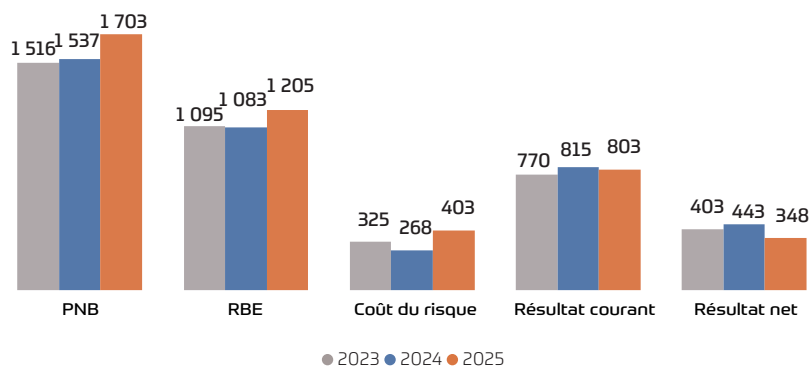
Le coût du risque s'est accru de 25,7% à 1,1 milliard de dirhams, après une stabilisation, représentant ainsi 1,2% des crédits après 1,1% l'année passée.

De ce fait, le résultat courant a progressé de 1,5% à 1,5 milliard de dirhams, après une hausse de 4,1% l'année dernière.

Le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé de 106 millions à 65 millions de dirhams.

Par conséquent, le résultat net s'est redressé de 13,7% à 871 millions de dirhams, après une baisse de 13,3% l'année passée, soit un rendement moyen des actifs (ROA) de 0,9% en baisse de 0,1 point, et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 11,5% en hausse d'un point.

Graphique n°85 :
Évolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail
(en millions de dirhams)



Le PNB des sociétés de crédit-bail a enregistré une accélération de 10,8% à 1,7 milliard de dirhams après une hausse de 1,4% en 2024. Cette progression résulte principalement de l'amélioration du résultat sur les opérations de crédit-bail, en hausse de 13,9% à 3,5 milliards de dirhams, dont l'effet a été atténué par le creusement de la marge nette d'intérêt, qui ressort à -1,8 milliard de dirhams, en repli de 17%.

Leurs charges générales d'exploitation se sont accrues de 7,5% à 511 millions de dirhams après une hausse de 10,5% en 2024, induisant un coefficient moyen d'exploitation en amélioration de 0,9 point à 30%. En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'est renforcé de 11,3% à 1,2 milliard de dirhams.

Le coût du risque des sociétés de crédit-bail s'est détérioré de 50,5% après une amélioration de 17,6% en 2024, pour ressortir à 403 millions de dirhams. Rapporté aux crédits, le coût du risque représente 0,6%, en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

Le résultat courant a reculé de 1,6% à 803 millions de dirhams après une hausse de 5,8% en 2024.

Le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé de 30 millions à 39 millions de dirhams.

Par conséquent, le résultat net a reculé de 21,4% à 348 millions de dirhams après une hausse de 9,8% en 2024, dégageant un rendement moyen des actifs (ROA) de 0,6% en baisse de 0,2 point par rapport à 2024 et un rendement des fonds propres (ROE) de 7,5% en recul de 2,6 points par rapport à 2024.

Pour les autres métiers, les sociétés d'affacturage ont vu leur résultat net progresser de 5,7% à 45 millions de dirhams et celui des sociétés de crédit immobilier a progressé de 3% à 119 millions de dirhams.

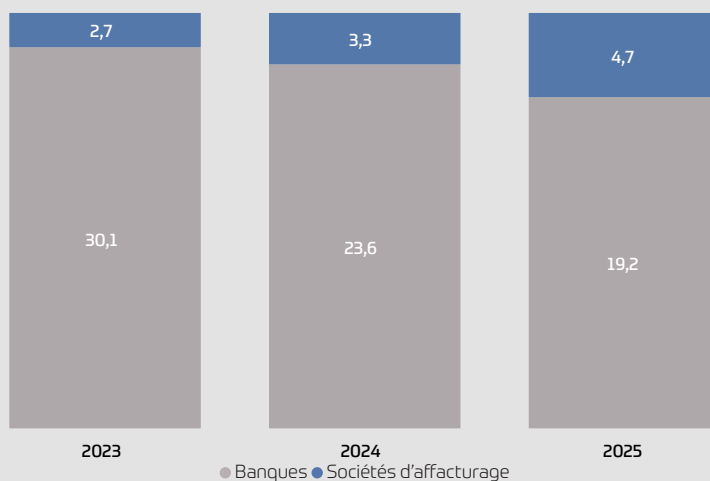
Encadré n°4 :

**Créances acquises par affacturage octroyées par les banques
et les sociétés de financement spécialisées**

Le financement par affacturage est octroyé par les sociétés de financement spécialisées ou directement par les banques.

L'encours des créances acquises par affacturage cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 23,9 milliards de dirhams, dont 10,6 milliards accordés par les banques dans le cadre du financement des crédits de TVA dont les remboursements on induit une baisse de 34,8%.

Répartition de l'encours des créances acquises par affacturage entre
les banques et les sociétés spécialisées (en milliards de dirhams)

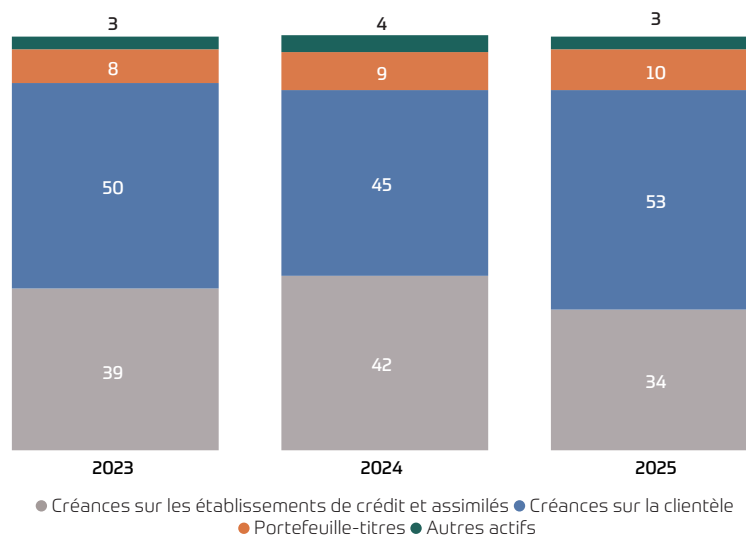


IV. Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total-bilan, évalué en contrevaaleur dirhams, a progressé en 2025 de 22,7% à 52,4 milliards de dirhams après un repli de 5,8% en 2024.

Cette hausse reflète celle enregistrée au niveau des créances sur la clientèle de 43,9% à 27,5 milliards et celle du portefeuille titres de 27% à 5,1 milliards de dirhams. De leur côté, les créances sur les établissements de crédit ont reculé de 1% à 17,8 milliards de dirhams. Ces évolutions ont induit un recul de la part de ces dernières à 34% en faveur de celle des créances sur la clientèle qui représente une part de 53% en hausse de 8 points.

Graphique n°86 :
Structure des emplois des banques offshore (en %)



Représentant 0,12% des crédits, l'encours des créances en souffrance portées par les banques offshore a reculé de 46,8% à 32 millions de dirhams.

Du côté des ressources, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore, constituant 63% du passif, se sont établies à 33,3 milliards, en hausse de 25,5% après une baisse de 15,8% enregistrée en 2024. Ces dettes sont levées à hauteur de 73% auprès d'établissements de crédit au Maroc et 27% auprès d'établissements de crédit étrangers.

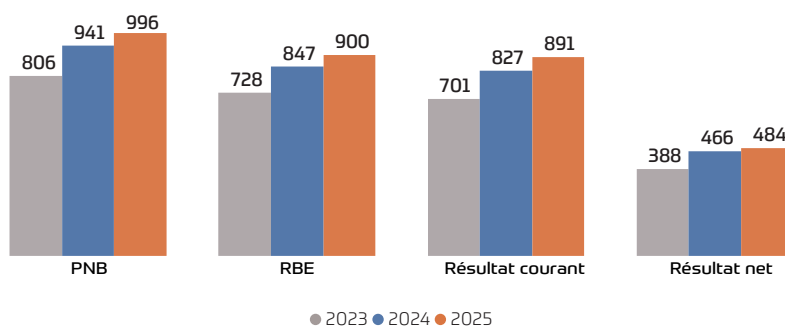
Les fonds propres comptables des banques offshore se sont accrus de 5,9% à 1,3 milliard de dirhams, les risques encourus par ces banques étant principalement couverts par les fonds propres des banques mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore, reflétant de nouveaux dossiers en cours de déblocage ou à débloquer, se situent à 4,8 milliards de dirhams, sous l'effet d'une accélération des engagements donnés en faveur de la clientèle qui sont passés de 675 millions à 2,1 milliards de dirhams et d'une hausse des engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés à 2,6 milliards de dirhams.

Leurs engagements de garantie donnés ont progressé de 20% à 3,1 milliards de dirhams, reflétant une hausse de 84,7% pour les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle à 1,6 milliard de dirhams après une baisse de 2,7% en 2024 et un repli de 13,1% pour les engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 1,5 milliard de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils se sont situés à 21,9 milliards de dirhams, en hausse de 31%.

Graphique n°87 :

Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



En 2025, le PNB enregistré par les banques offshore s'est accru de 5,8% à 996 millions de dirhams, après une hausse de 16,8% enregistrée l'année précédente. Cette évolution reflète une hausse de la marge d'intérêt de 5,5% à 751 millions de dirhams, de la marge sur commissions de 15,8% à 133 millions de dirhams et du résultat des opérations de marché de 2,4% à 109 millions de dirhams.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a, de ce fait, enregistré un ralentissement à 3,8% à 484 millions de dirhams, après avoir progressé de 20,2% en 2024.

V. Activité et rentabilité des institutions de microfinance

Le secteur de la microfinance compte, à fin 2025, 10 associations. Leur réseau s'est établi à 1 647 points de vente et le nombre de clients ressort à 740 mille clients, dont 48% sont des femmes.

Les micro-crédits accordés ont totalisé un encours brut de 10,6 milliards de dirhams, en hausse de 11,1% après 9,4% l'année dernière. Il en découle un encours moyen de crédits de 14 293 dirhams, après 12 760 dirhams en 2024. Plus de 98% des crédits sont distribués par les 4 plus grandes associations. Les crédits sont essentiellement destinés à la micro-entreprise stable à 89%, suivi de l'habitat social, stable à 11%. Les crédits en milieu urbain se situent à 86% après 85% en 2024. La part des prêts individuels est restée stable à 89%.

Les créances en souffrance portées par les institutions de microfinance ont totalisé 509 millions de dirhams, en hausse de 13%, soit un taux de risque de 4,8%, après 4,7% une année plus tôt. Les créances en souffrance sont couvertes par des provisions à hauteur de 71% après 84% en 2024.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont baissé de 21% à 248 millions de dirhams, après 315 millions de dirhams une année plus tôt, soit 2% du total-actif.

L'endettement bancaire des institutions de microfinance, représentant 69% de leurs ressources, a enregistré une progression de 9% à 6,7 milliards de dirhams, après une phase de stagnation à 6,1 milliards de dirhams une année auparavant. Cet endettement est constitué à hauteur de 92% de dettes auprès des banques locales. Les fonds propres des institutions de microfinance ont progressé de 5,9% à 2,99 milliards de dirhams, après 2,83 milliards de dirhams une année plus tôt formant 26% du total-passif.

Le secteur a clôturé l'exercice 2025 avec un résultat net cumulé positif de 164 millions de dirhams, en recul par rapport au bénéfice de 248 millions de dirhams l'année précédente. Trois associations de micro-crédit ont dégagé un résultat déficitaire en 2025.

VI. Activité et rentabilité des établissements de paiement

Les 20 établissements de paiement en activité offrent les produits et services de paiement, dont un établissement dédié exclusivement aux opérations de transfert de fonds.

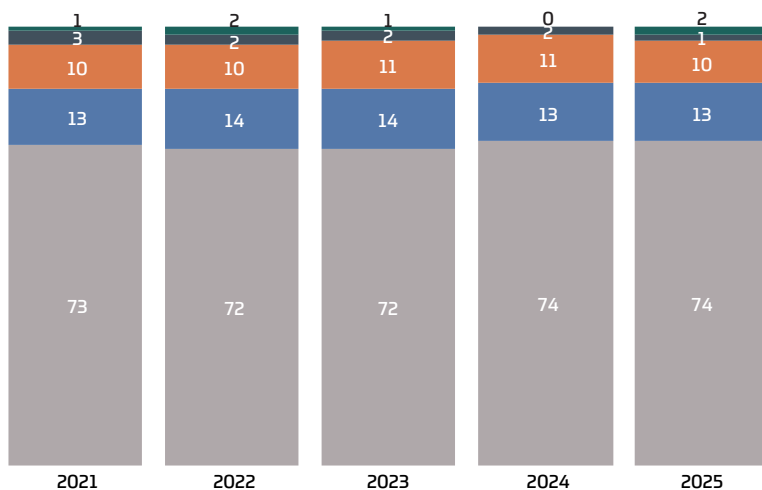
Le total bilan du secteur poursuit sa croissance pour atteindre 9,4 milliards de dirhams, en progression de 26% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est financée principalement par les fonds propres qui ont enregistré une hausse notable de 38%, pour s'établir à 2 milliards de dirhams, et dans une moindre mesure par l'endettement qui ressort à 1 milliard de dirhams, après 745 millions de dirhams un an auparavant.

Au titre de l'année 2025, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement a progressé de 7%, pour atteindre 1,8 milliard de dirhams. Le coefficient d'exploitation s'est dégradé passant de 65% en 2024 à 74% en 2025, ce qui a pesé sur la rentabilité du secteur et entraîné un recul significatif du résultat net cumulé du secteur, revenant à 170 millions de dirhams après 424 millions en 2024.

1. Activité de transfert de fonds

Le volume des transferts de fonds internationaux, transitant par les établissements de paiement, a quasiment stagné se situant à 65,8 milliards de dirhams en 2025, émanant principalement de l'Europe (74%) et des pays du Golfe (13%), suivis de l'Amérique (10%) et l'Afrique (1%) ; répartition à l'image des exercices précédents.

Graphique n°88 :
Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)



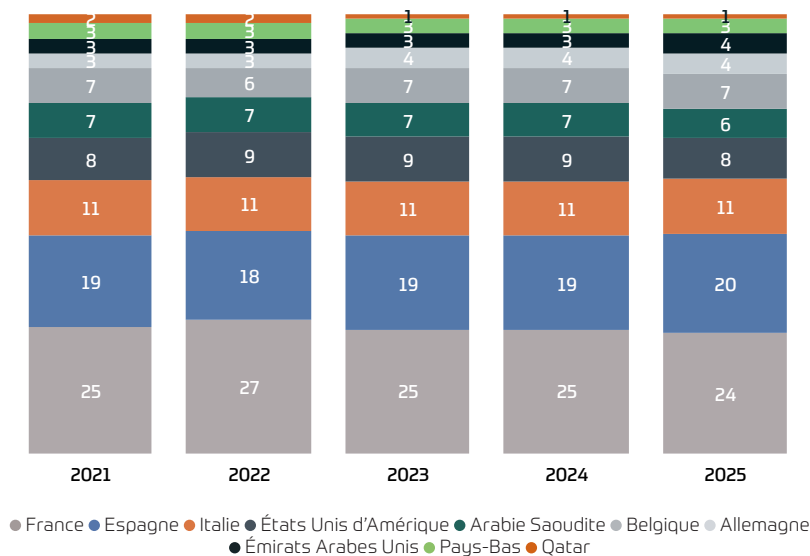
● Europe ● CCG* ● Amérique ● Afrique ● Reste du monde

(*) CCG : Conseil de Coopération du Golfe.

La répartition par pays émetteur demeure inchangée comparativement à l'année précédente. Les 10 premiers pays émetteurs représentent 90% des transferts, avec en tête la France (24%), l'Espagne (20%), l'Italie (11%), les Etats Unis (8%), la Belgique (7%) et l'Arabie Saoudite avec 6%.

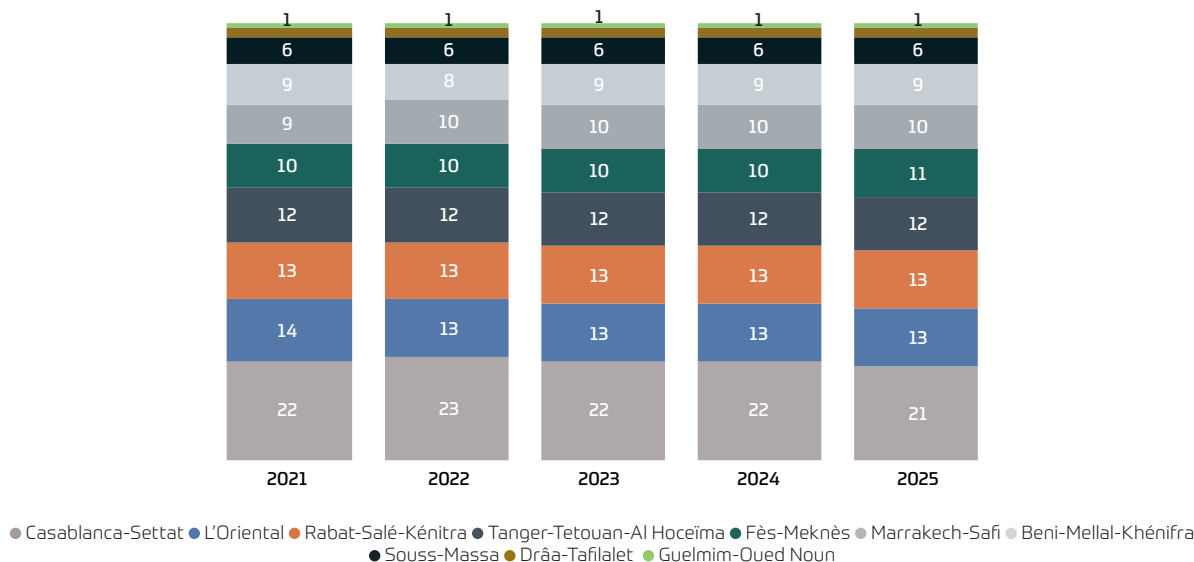
Graphique n°89 :

Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)



Ces transferts demeurent destinés, pour plus de 59%, aux régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

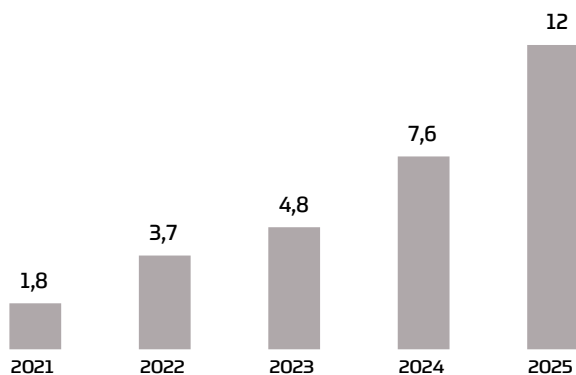
Graphique n°90 :
Évolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)



La ville de Casablanca capte toujours plus de 14% des transferts internationaux, dont 59% émanent de l'Europe (France (24%), Italie (14%), Espagne (7%)), suivis par les pays du Conseil de Coopération du Golfe (20%) et de l'Amérique du Nord (16%).

Au titre de l'exercice 2025, le volume des transferts internationaux reçus via le canal digital poursuit sa tendance haussière et atteint 12 milliards de dirhams, après 7,6 milliards de dirhams un an auparavant, soit une hausse de 58%. Ce volume représente désormais 18% de l'ensemble du volume international servi au Maroc, après 12% à fin 2024, dont 51% atterrissent sur les comptes de paiement.

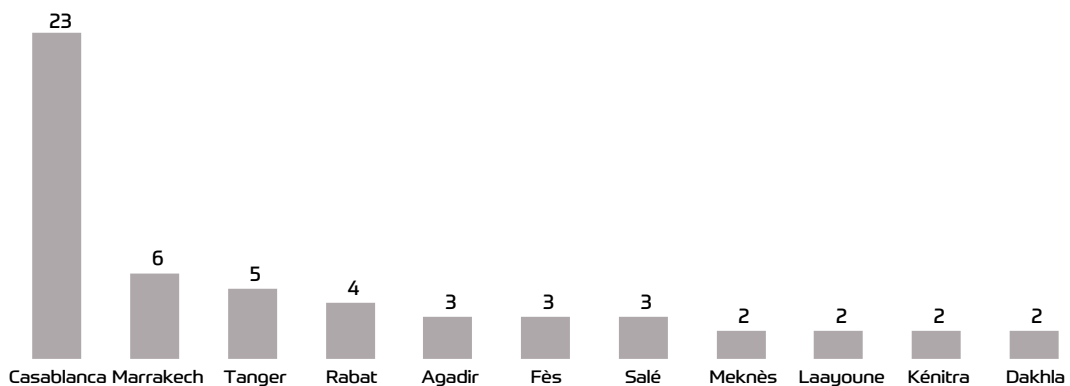
Graphique n°91 :
Volume des transferts internationaux reçus via le canal digital



La région de Casablanca-Settat capte 24% de ces transferts digitaux, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 13%. La ville de Casablanca reçoit 16% des transferts, suivie de Marrakech, Fès et Tanger avec des parts égales de 5%.

S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces établissements, leur volume a totalisé près de 55,6 milliards de dirhams à fin 2025, en hausse de 11% après 50,2 milliards une année auparavant. Sur ce total, 23% sont émis à partir de Casablanca.

Graphique n°92 :
Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés
par les établissements de paiement (en %)



2. Activité de paiement mobile

Au titre de l'exercice 2025, le volume des transactions opérées via les comptes de paiement s'est accru de 26%, pour s'établir à 54,7 milliards de dirhams tirés par les virements d'Aides Sociales Directes²⁵, qui ont augmenté à 24,2 milliards de dirhams et dont la part s'élève à 47%²⁶. Le volume des transactions via comptes de paiement, hors ces opérations e-gov, s'établit à 30,5 milliards de dirhams.

La ventilation par catégorie d'opération fait ressortir la prédominance des retraits, dont la part continue de progresser à 52%, suivis des transferts de fonds à 28% et des dépôts à 12%. Les paiements via wallets et par carte ont augmenté à 6% après 2% en 2024.

²⁵ Aides Sociales Directes : aides à la reconstitution du cheptel national, aides suite au séisme d'El HAOUZ, les virements CNSS et les aides aux inondations.

²⁶ Du total des transactions sur comptes de paiement.

3. Activité de paiement via Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Le nombre de paiements sur TPE (Terminal de Paiement Electronique) et de PEL (Paiements En Ligne) poursuit sa tendance haussière avec un taux de croissance de 40% en 2025, générant un volume de paiements TPE de 111 milliards de dirhams et de paiements en ligne de 2,5 milliards de dirhams (après respectivement 79 milliards de dirhams et 319 millions de dirhams en 2024). Le panier moyen affiche une baisse tendancielle, pour s'établir à 383 dirhams par opération (après 426 dirhams en 2024), reflétant l'usage des moyens de paiement digitaux pour les tickets de faibles montants.

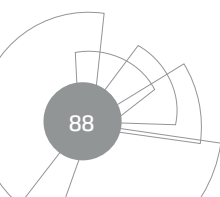
VII. Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IAS-IFRS, par 11 groupes bancaires, représentant 97% de part de marché sur base consolidée. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

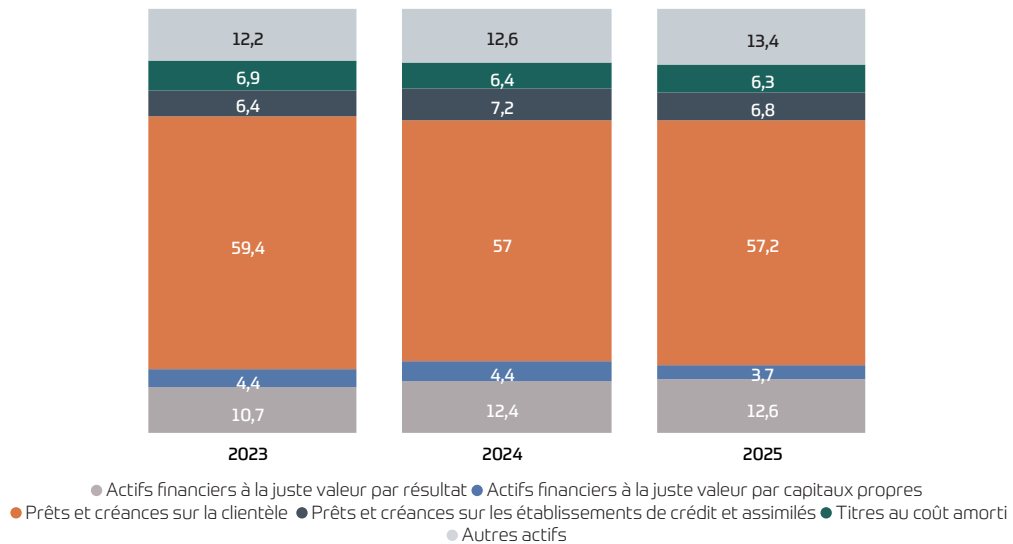
1. L'activité des groupes bancaires poursuit sa tendance haussière

À fin 2025, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 2 597 milliards de dirhams, en hausse de 7,6% en glissement annuel, après 8,4% à fin 2024.

Les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (57%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (13%) et des prêts et créances sur les établissements de crédit (7%).

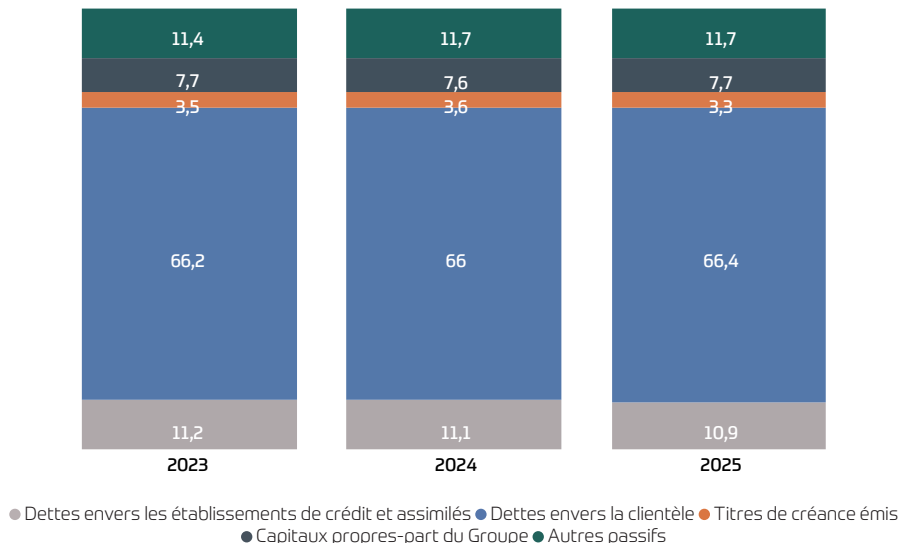


Graphique n°93 :
Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (66%), suivis des dettes envers les établissements de crédit (11%) et des fonds propres (8%).

Graphique n°94 :
Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



1.1. La hausse des emplois des groupes bancaires reflète une progression des prêts et créances sur la clientèle et un redressement sur le portefeuille-titres

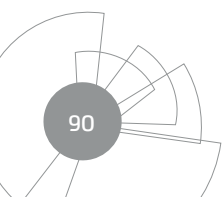
À fin 2025, les prêts et créances sur la clientèle ont marqué une accélération à 7,8%, après 4,1% l'année précédente. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont décéléré à 9,3%, après 25,7% une année auparavant. Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont connu un ralentissement à 1,9% après une hausse de 21,4% à fin 2024. Pour sa part, le portefeuille-titres a enregistré un redressement de 7%, après une baisse de près de 1% enregistrée à fin décembre 2024.

1.2. La hausse des ressources collectées a été portée par celle des dépôts de la clientèle ainsi que le refinancement auprès des établissements de crédit et les fonds propres

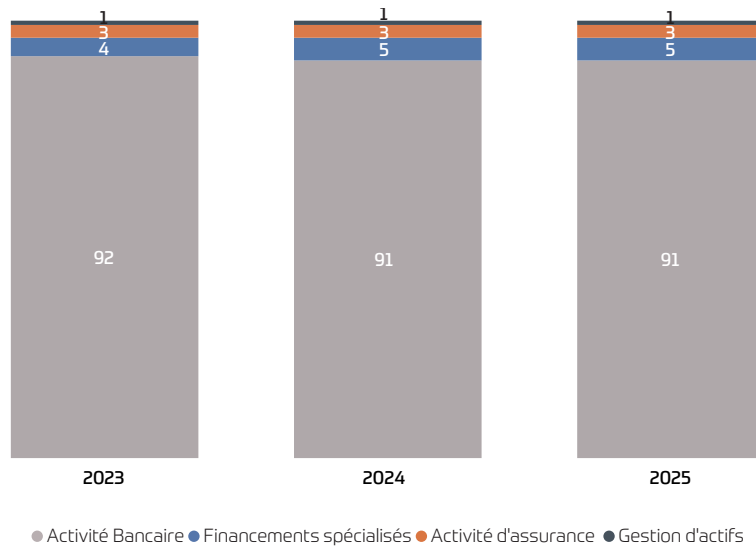
Les ressources collectées auprès de la clientèle ont enregistré une hausse de 8,2%, soit le même rythme de croissance que l'année précédente. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 5,6% après 7%. Les capitaux propres ont maintenu leur rythme de progression à 8,8% pour s'établir à 200,5 milliards de dirhams. Pour leur part, les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension et d'instruments dérivés, ont crû de 22,6%, après 5,8% l'année dernière. En revanche, les titres de créance émis ont accusé une baisse de 2,3%, après une hausse de 11,6% en 2024, tendance induite essentiellement par l'activité bancaire au Maroc.

1.3. La structure par métiers des activités des groupes bancaires est restée stable, dominée par l'activité bancaire

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par l'activité bancaire qui contribue pour près de 91%, suivie des financements spécialisés (5%), des activités d'assurance (3%) et de la gestion d'actifs (1%).



Graphique n°95 :
Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



1.4. Les activités bancaires réalisées à travers le continent africain ont enregistré une accélération

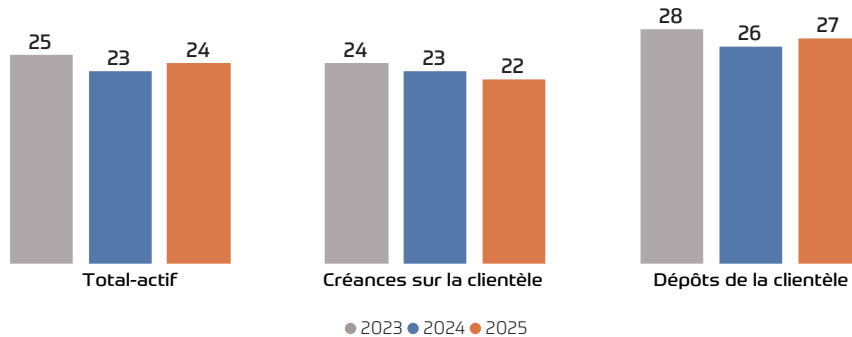
À fin 2025, la contribution au total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers s'est accru de 7,6% à 427,3 milliards de dirhams, après une hausse de 3,2% en 2024, contribuant en moyenne à hauteur de 24% au total-bilan consolidé de ces groupes, soit un point de plus par rapport à fin 2024.

Ainsi, l'activité d'octroi de crédits opérée à l'étranger a enregistré une hausse de 2,2% pour s'établir à 214,2 milliards de dirhams, après un recul de 0,8% une année plus tôt. Sa part dans le portefeuille global d'activités s'est contractée d'un point à 22%.

De même, les dépôts collectés par les filiales transfrontalières se sont chiffrés à 324,5 milliards, en accélération de 9%, après une progression de 2,7% une année auparavant. Leur part s'est élargie d'un point à 27% du total des dépôts de ces 3 groupes bancaires.

Graphique n°96 :

Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)

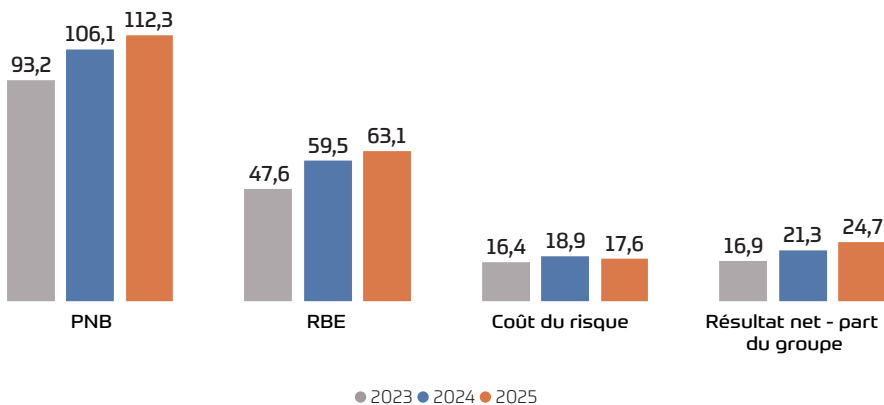


2. Le résultat net des groupes bancaires s'est apprécié reflétant les bonnes performances des activités au Maroc et à l'international

Le résultat consolidé cumulé des onze groupes bancaires, arrêté à fin 2025, a connu une hausse en lien avec celle du produit net bancaire ainsi que l'amélioration du coût du risque.

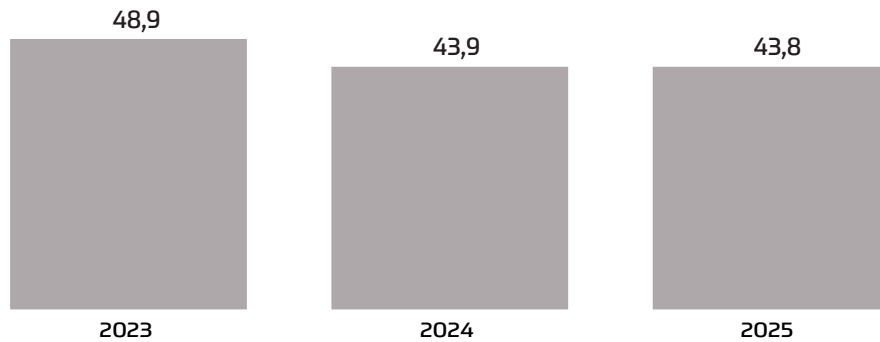
Graphique n°97 :

Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 112,3 milliards de dirhams, en progression de 5,9%, après 13,9% l'année passée. Ainsi, la marge d'intérêt s'est appréciée de 8%, après 6,1% l'année passée au même titre que la marge sur commission qui a marqué une croissance de 8,2%, après 6,1% l'année passée alors que le résultat des opérations de marché s'est stabilisé d'une année à l'autre.

Graphique n°98 :
Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



Les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 5,6% à 49,2 milliards de dirhams, après 2,2% à fin 2024. Compte tenu de l'évolution du PNB, le coefficient moyen d'exploitation ressort en baisse de 0,1 point à 43,8% et le résultat brut d'exploitation en hausse de 6,1% à 63,1 milliards de dirhams.

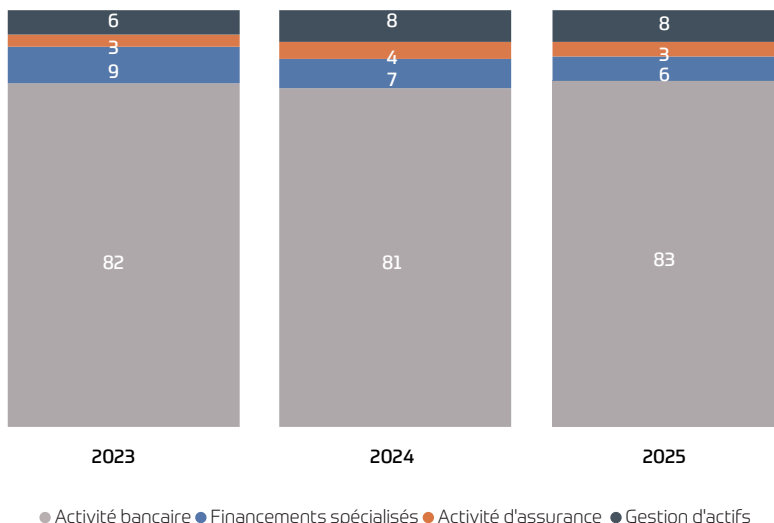
Pour sa part, le coût du risque s'est amélioré de 6,6% à 17,6 milliards, représentant 1,2% des crédits après 1,4% en 2024.

Au total, les onze groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2025 avec un résultat net-part du groupe cumulé de 24,7 milliards, en hausse de 16,1%, après 26,1% en 2024. La rentabilité des actifs (ROA) s'est consolidée de 0,1 point à 1% et la rentabilité des fonds propres (ROE) s'est amélioré à 12,3%.

Par métier, la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est élargie de 2 points à 83% au détriment de celle des financements spécialisés et de celle de l'activité d'assurance qui ont connu une baisse d'un point à 6% et 3% respectivement. La part de la gestion d'actifs s'est maintenue à 8%.

Graphique n°99 :

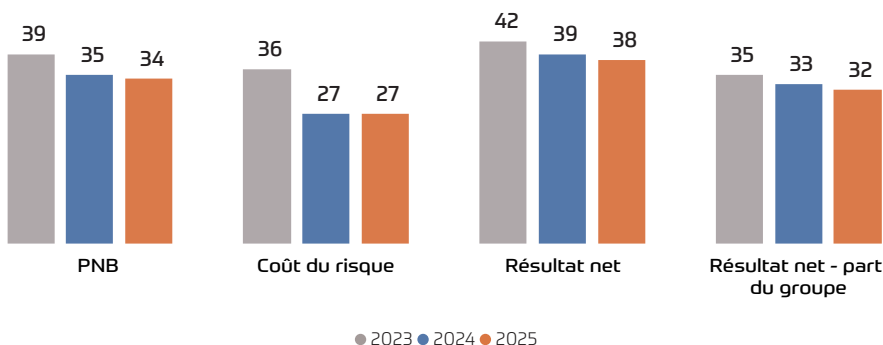
Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)



L'activité opérée à l'étranger a généré un PNB en hausse de 2% à 28,3 milliards de dirhams, contribuant à 34% du PNB des 3 groupes bancaires concernés.

Graphique n°100 :

Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)



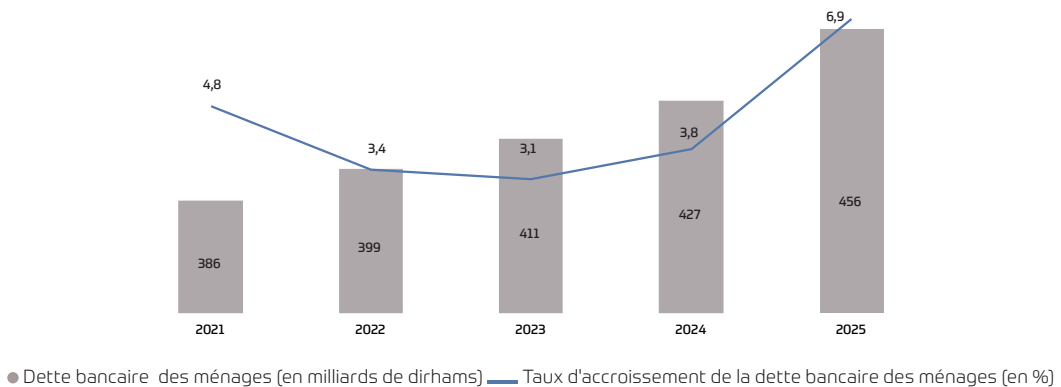
Le résultat net-part du groupe réalisé en dehors du Maroc par les trois groupes bancaires, a observé une amélioration de 5,6% à 6 milliards de dirhams. Sa contribution au résultat net-part du groupe s'est contractée d'un point à 32%.

CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES

I. Évolution de l'endettement bancaire des ménages

À fin 2025, la dette bancaire des ménages²⁷ a totalisé 456,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,9% après 3,8% en 2024. Elle a représenté près de 33% des concours des établissements de crédit, soit une contraction d'un point par rapport à l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB s'est maintenu à 27%²⁸.

Graphique n°101 :
Évolution de la dette bancaire des ménages



Les banques détiennent près de 78% de cette dette, contre 22% pour les sociétés de financement, soit une hausse de 3 points par rapport à l'année précédente. Sur ce total, la part du crédit à la consommation s'est renforcée de 2 points à 40% au détriment de celle du crédit à l'habitat qui s'est contractée à 60%.

Dans le présent chapitre, il est exposé le résultat de l'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib sur l'évolution de l'endettement des ménages. La 21^{ème} enquête a été réalisée auprès de 10 banques conventionnelles, 4 banques participatives, une fenêtre participative et 11 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 95% en termes de financements à l'habitat et de 99% en termes de financements à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

²⁷ Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha.

²⁸ Donnée 2024 mise à jour.

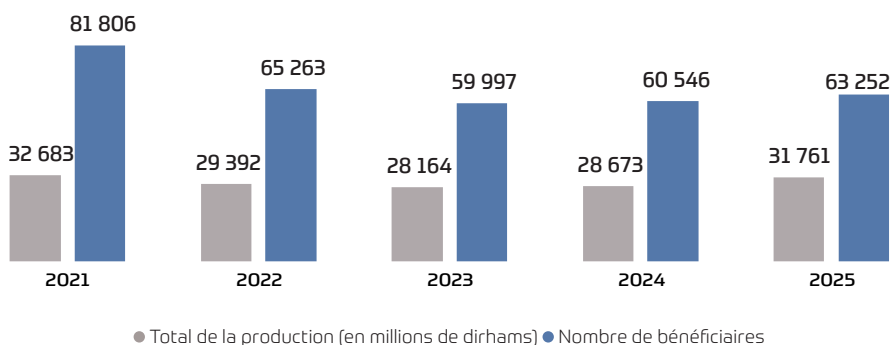
1. Endettement des ménages sous forme de crédits à l'habitat

1.1. Caractéristiques du crédit à l'habitat

Après une progression de 1,8% enregistrée en 2024, la production de crédits à l'habitat s'est inscrite en hausse de 10,8% à 31,8 milliards de dirhams. Cette évolution est induite par un accroissement de 12,9% pour les prêts libres²⁹ alors que les prêts encouragés par l'Etat ont accusé une baisse de 3,3%.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires a également augmenté de 4,5% à 63 252 clients, reflétant une hausse des prêts libres de 9,3% alors que le nombre de prêts encouragés par l'Etat s'est contracté de 7%. Le montant moyen de crédit s'est apprécié, pour sa part, de 28.000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 502.000 dirhams.

Graphique n°102 :
Évolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



Ainsi, l'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à 272,9 milliards de dirhams³⁰, en hausse de 3% après 1,6% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 85%, a augmenté de 3,7%, après 1,6%. De son côté, l'encours des prêts encouragés par l'Etat a marqué un repli de 1,1% après une hausse de 2% en 2024. Ces prêts se sont ainsi établis à 40,2 milliards de dirhams, dont 22,9 milliards au titre du FOGALEF³¹ et FOGALOGÉ³², 16,6 milliards au titre du FOGARIM³³ et 616 millions au titre de l'Habitat Bon Marché. Pour leur part, les financements Mourabaha immobilière se sont établis à 24,9 milliards de dirhams, en hausse de 21,3% après 18,5% une année auparavant.

²⁹ Prêts classiques ne bénéficiant pas de mécanisme de soutien.

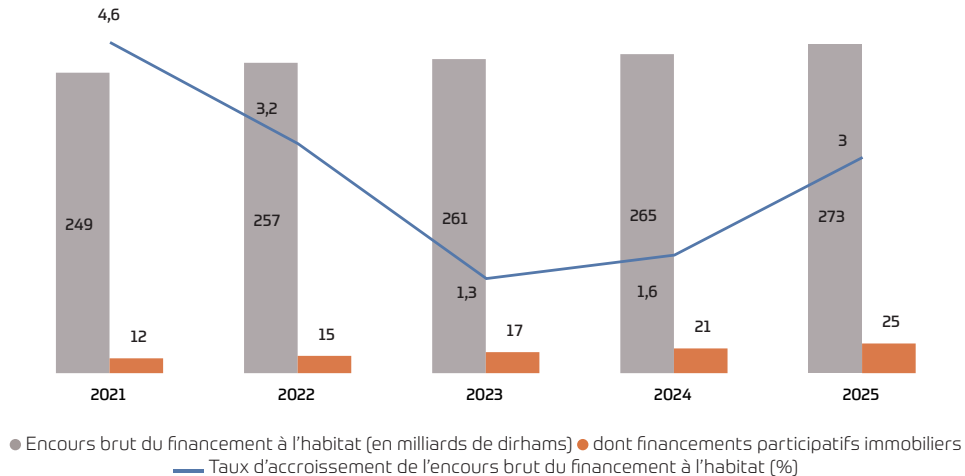
³⁰ Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de Mourabaha.

³¹ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation.

³² Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

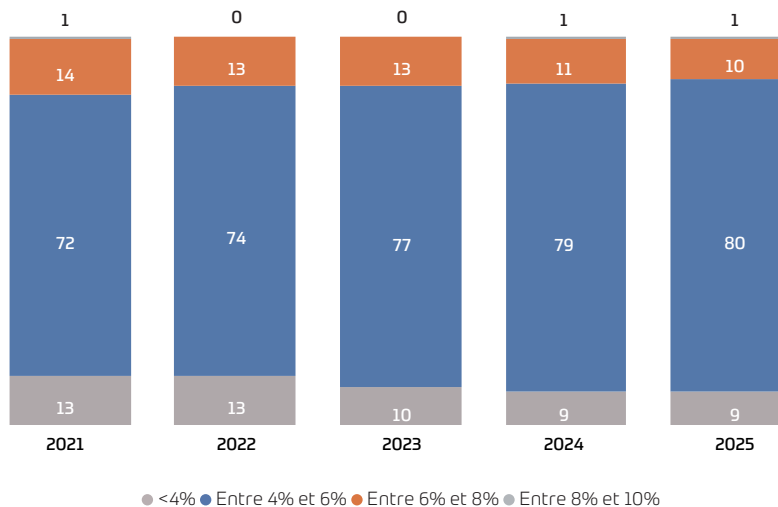
³³ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°103 :
Évolution de l'encours brut du financement à l'habitat



Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,68%, en baisse de 9 points de base par rapport à 2024³⁴. La part des crédits assortis d'un taux compris entre 4% et 6% s'est renforcée d'un point à 80% au détriment de celle des prêts assortis d'un taux compris entre 6% et 8% qui s'est contractée d'un point à 10%.

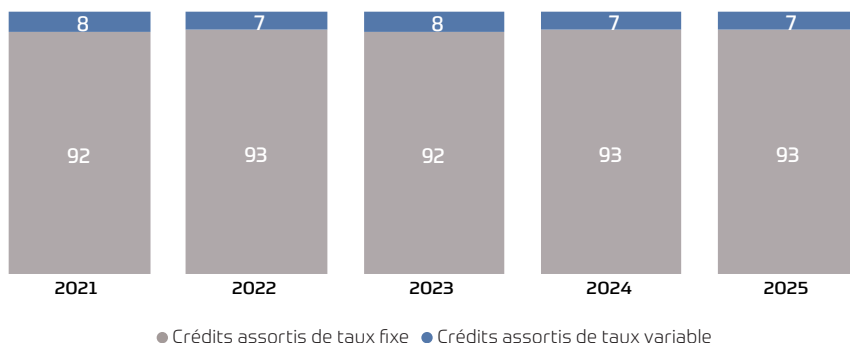
Graphique n°104 :
Évolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)



La part des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est maintenue à 93% en termes d'encours alors qu'elle s'est renforcée de 2 points à 97% en termes de production.

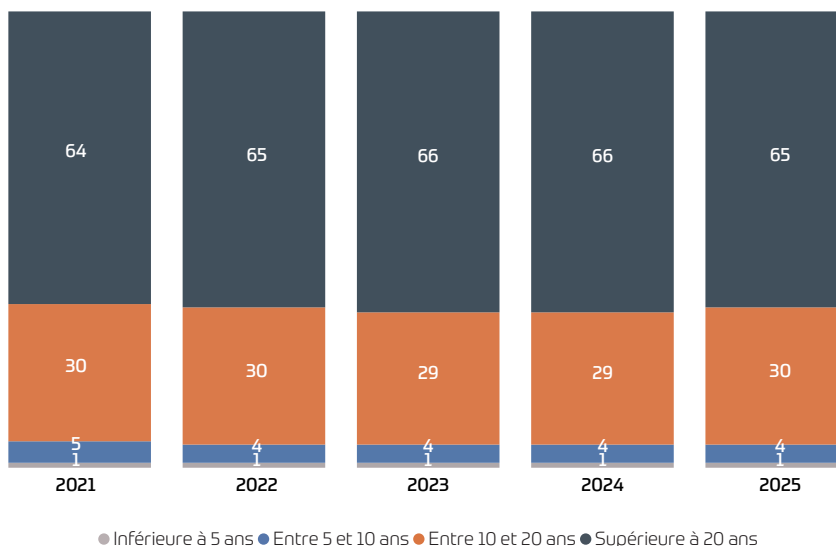
³⁴ Taux d'intérêt moyen pondéré des crédits à l'habitat à fin 2024 mis à jour.

Graphique n°105 :
Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)



La part des crédits à l'habitat, dont la durée initiale est comprise entre 10 et 20 ans, a augmenté d'un point par rapport à 2024 pour atteindre 30%. Celle ayant une durée supérieure à 20 ans s'est contractée d'un point à 65%. Il en résulte un rétrécissement de la durée initiale moyenne à 21,1 ans, après 21,3 ans une année auparavant.

Graphique n°106 :
Évolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)



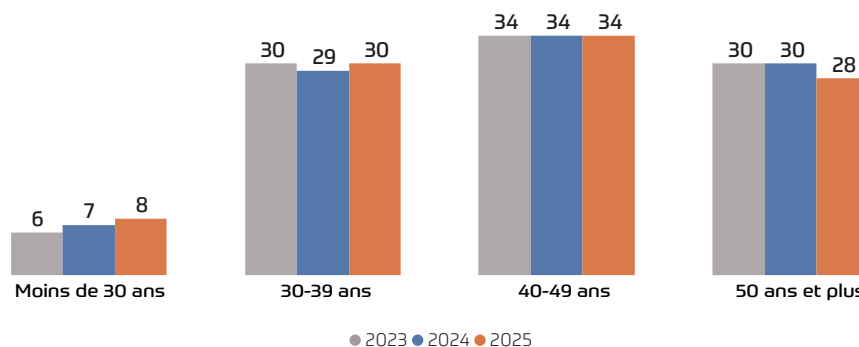
1.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 62% du nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 8%.

Graphique n°107 :

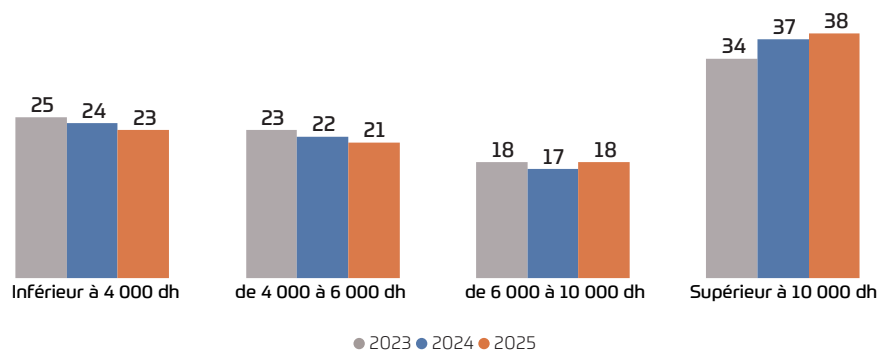
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)



En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 6.000 dirhams ont disposé de 44% du nombre de dossiers de crédits, soit une baisse de 2 points en faveur des personnes ayant des revenus supérieurs à 6.000 dirhams, dont la part a augmenté à 56%.

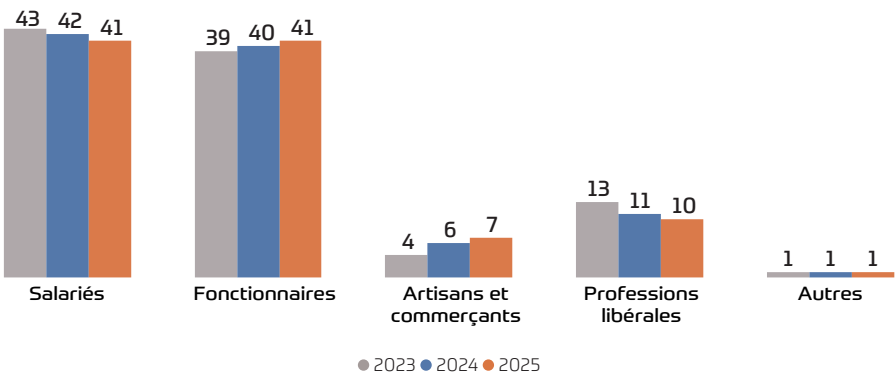
Graphique n°108 :

Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)



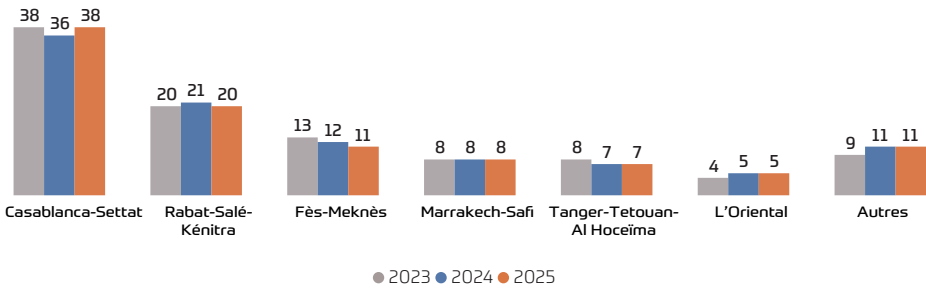
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires bénéficient chacun de près de 41% des dossiers de crédit, tandis que les artisans-commerçants et les professions libérales en représentent 7% et 10% respectivement.

Graphique n°109 :
Répartition du nombre de dossiers de financements à l’habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, près de 38% des bénéficiaires des crédits à l’habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, suivie de la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 20% des emprunteurs.

Graphique n°110 :
Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l’habitat (en %)

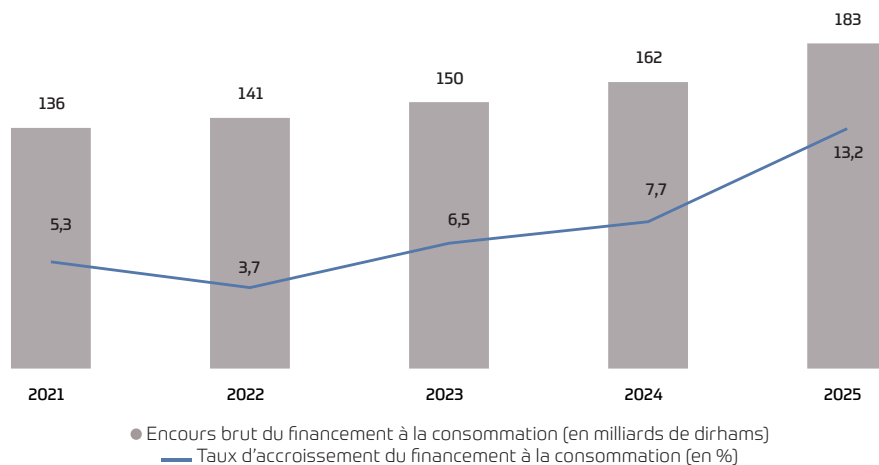


2. Endettement des ménages sous forme de financements à la consommation

2.1. Caractéristiques des crédits à la consommation

L'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à près de 183,4 milliards de dirhams, en hausse de 13,2%, après 7,7% enregistrée une année auparavant. Cette tendance est induite par une accélération des prêts octroyés par les sociétés de crédit à la consommation à 20,9% après 11,5%, alors que ceux accordés par les banques sont en hausse de 5,5% après 4,1%. L'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules, a augmenté de 38,6% à 2,2 milliards de dirhams.

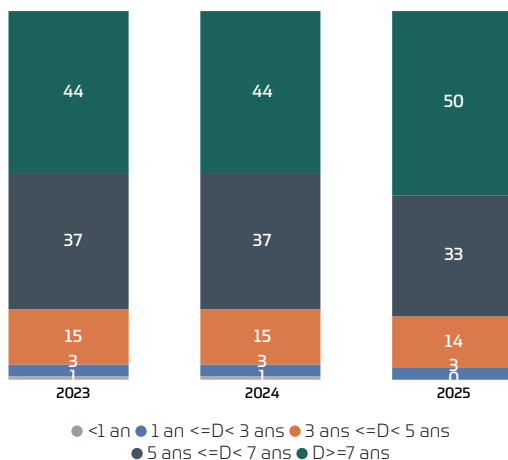
Graphique n°111 :
Évolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)



Par maturité, les financements à la consommation de maturité supérieure à 7 ans ont vu leur part s'élargir de 6 points à 50%, celle des financements de maturité comprise entre 5 et 7 ans ainsi que celle des financements de maturité comprise entre 3 et 5 ans ont vu leurs parts se contracter de 4 et un point à 33% et 14% respectivement.

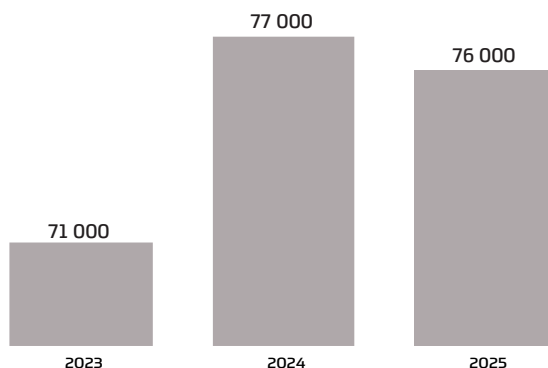
Graphique n°112 :

Évolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)



Graphique n°113 :

Évolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)



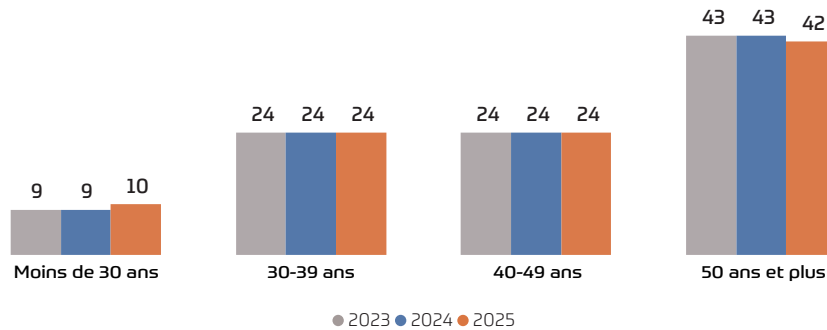
Le montant moyen des financements à la consommation se chiffre à 76.000 dirhams, en recul de 1.000 dirhams d'une année à l'autre.

2.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

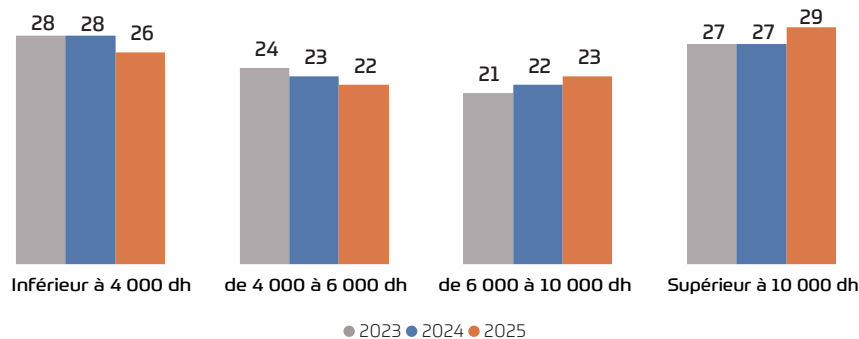
Les bénéficiaires de plus de 50 ans ont vu leur part se replier d'un point à 42%, en faveur des personnes âgées de moins de 30 ans dont la part s'est renforcée à 10%.

Graphique n°114 :
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation
des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)



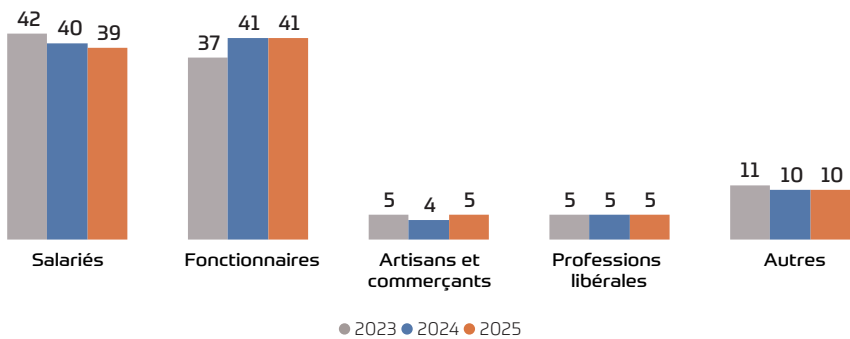
Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams représentent près de 26% des dossiers de crédit en baisse de 2 points, contre 22% pour celles à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams en baisse d'un point en faveur des personnes ayant un revenu supérieur à 6.000 dirhams dont la part s'est renforcée à 52% après 49% l'année passée.

Graphique n°115 :
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation
des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)



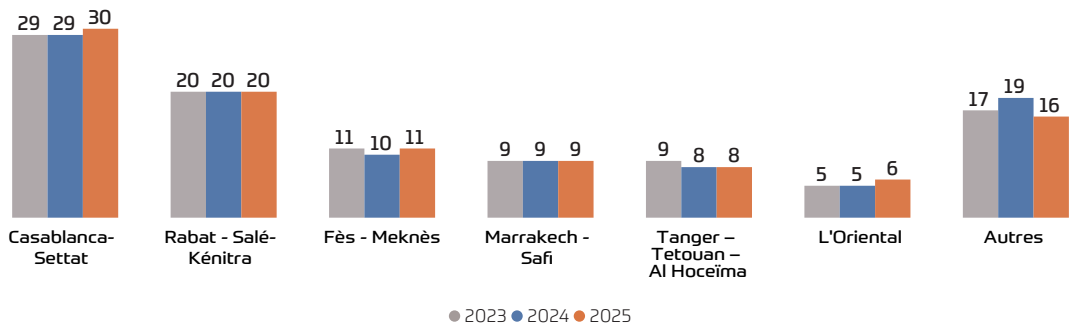
Les salariés ont disposé, en 2025, de 39% des dossiers de crédits à la consommation en baisse d'un point par rapport à 2024 tandis que les artisans et commerçants ont vu leur part augmenter d'un point à 5%. Quant à la part des fonctionnaires, elle s'est maintenue à 41%. Le reliquat est détenu, sans changement, par les retraités (10%) et les professions libérales (5%).

Graphique n°116 :
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation
selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la localisation géographique, à l’instar des crédits à l’habitat, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%) et Rabat (20%).

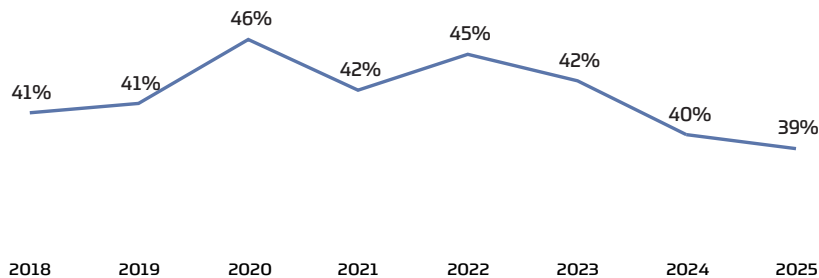
Graphique n°117 :
Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)



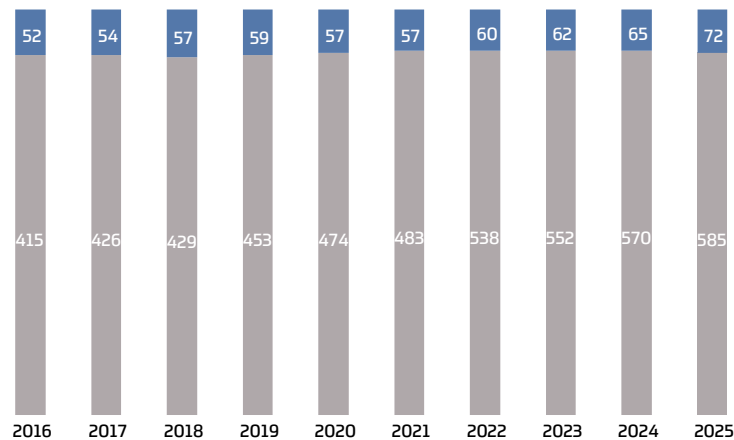
II. Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

L'endettement bancaire des entreprises non financières s'est établi à 656,6³⁵ milliards de dirhams, en hausse de 3,5%, après 3,2%³⁶ en 2024. Rapporté au PIB, il a représenté 39%, soit un point en moins par rapport à l'année précédente.

Graphique n°118 :
Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB



Graphique n°119 :
Encours des financements par décaissement accordés aux entreprises non financières
(en milliards de dirhams)



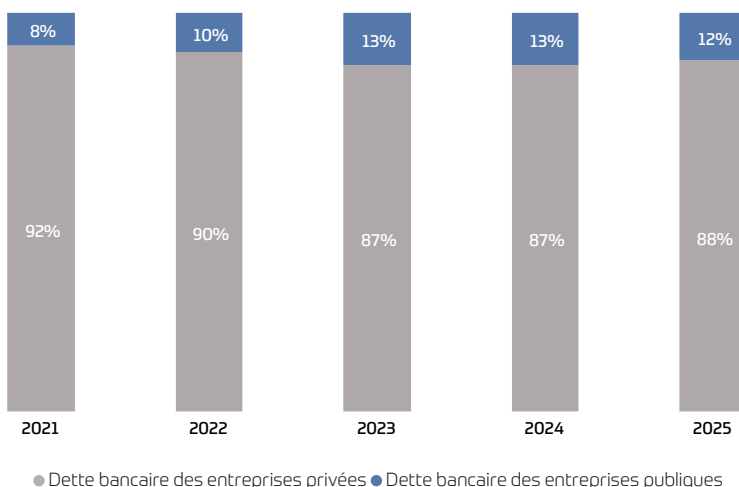
● Encours des crédits accordés par les banques ● Encours des crédits accordés par les sociétés de financement

³⁵ L'endettement bancaire englobe les banques et les sociétés de financement.

³⁶ Données 2024 mises à jour.

Les financements accordés par les banques se sont améliorés de 2,7%, après 3,1% l'année précédente, représentant 89% du total des financements aux entreprises. Cette amélioration est en relation avec la progression des financements accordés aux entreprises privées de 3,6% à 504,2 milliards, après 2,5% en 2024, soit une part en progression d'un point à 88% du total de la dette des entreprises non financières. Concernant les crédits des entreprises publiques, ils ont baissé de 2,6% après une hausse de 7,2% enregistrée l'année précédente, pour se situer à 80,5 milliards, soit une part en recul à 12%.

Graphique n°120 :
Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public

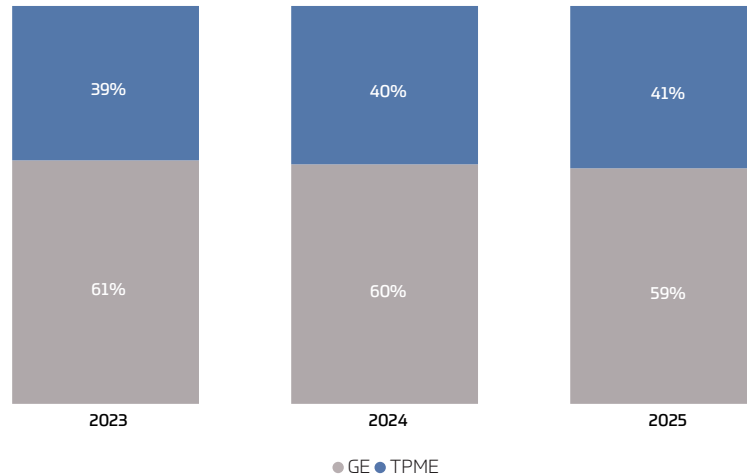


S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont connu une amélioration de 11% à 71,9 milliards, après une hausse de 4,1% une année auparavant en lien avec l'augmentation du crédit-bail (+9,1% après 4,2% en 2024), des créances acquises par affacturage (+44,4% après une baisse de 3,9% en 2024), des prêts des sociétés de cautionnement (+16,3% après 24% en 2024) et des crédits immobiliers (+2,5% après -1,7% en 2024).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME³⁷ a enregistré une hausse d'un point à 41% du total des crédits aux entreprises.

³⁷ TPME définie comme entreprise dont le CA est inférieur à 175 millions de dirhams.

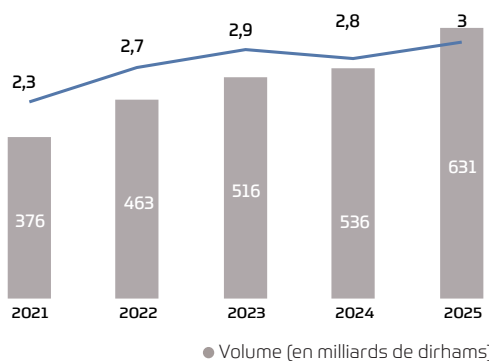
Graphique n°121 :
Ventilation des crédits par segment d'entreprises



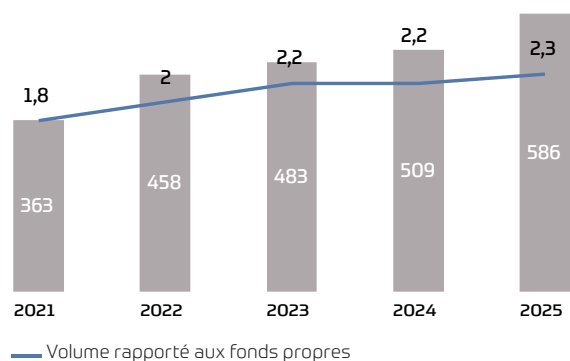
III. Évolution des grandes expositions des banques

À fin décembre 2025, les grandes expositions des banques³⁸ ont progressé de 17,7% à 631 milliards de dirhams, représentant 3 fois leurs fonds propres sur base sociale, après 2,8 une année auparavant. Sur ce total, les engagements-bilan, s'établissant à près de 437 milliards de dirhams, sont en hausse de 9% par rapport à l'année dernière et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie cumulant 192 milliards de dirhams, ont, quant à eux, enregistré une hausse de 47,7% sur la même période.

Graphique n°122 :
Évolution des grandes expositions portées
par les banques - sur base sociale



Graphique n°123 :
Évolution des grandes expositions portées
par les banques - sur base consolidée



³⁸ Exposition sur un bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque.

En excluant leurs engagements sur leurs filiales, les grandes expositions des banques sont ramenées à 512 milliards de dirhams, représentant 2,5 fois leurs fonds propres sur base sociale.

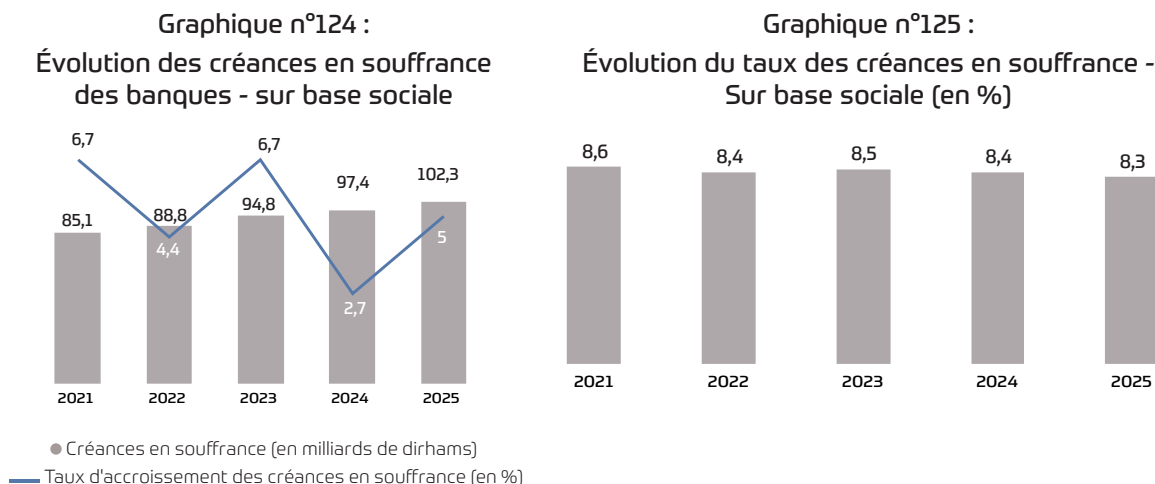
Par secteur d'activité, les grandes expositions des banques portent à hauteur de 43% sur le secteur financier, dont 25% sur les banques et sociétés de financement et 18% sur les autres contreparties financières. Les autres expositions concernent notamment les opérateurs dans le secteur de l'énergie (10,1%), du BTP (8,6%), de l'administration (7,1%), de l'industrie manufacturière (6,2%), de la promotion immobilière (5,6%) et de l'industrie extractive (5,5%).

Sur base consolidée, les grandes expositions des groupes bancaires ont augmenté de 15,2% à 586 milliards de dirhams, représentant 2,3 fois des fonds propres bancaires, après 2,2 en 2024.

IV. Évolution du risque de crédit

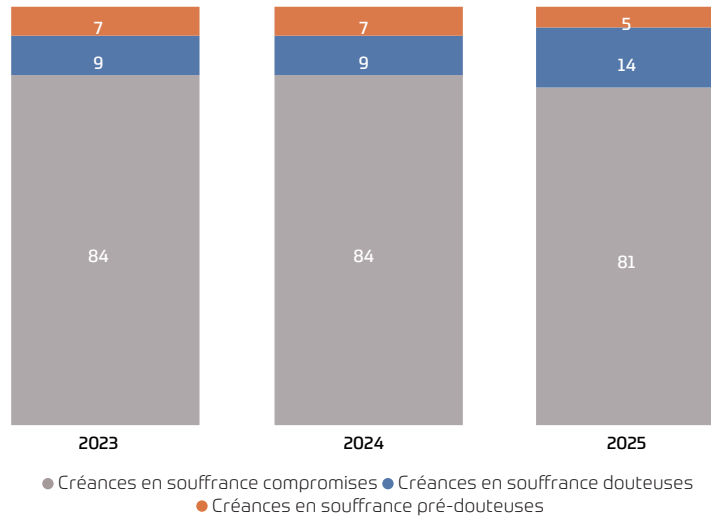
1. Évolution des créances en souffrance

En 2025, l'encours des créances en souffrance a augmenté de 5%, après 2,7% une année auparavant, pour s'établir à 102,3 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,3%, en légère baisse de 0,1 point, par rapport à l'année dernière, au vu de l'évolution des crédits.



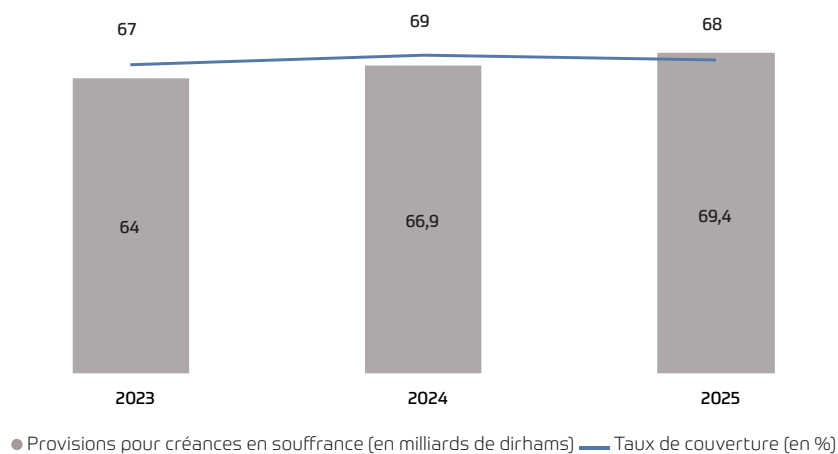
Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une baisse de 24,9% à 4,9 milliards, tandis que celui des créances douteuses s'est allongé de 68,5% à 14,7 milliards. Les créances compromises ont, quant à elles, augmenté de 0,6% s'établissant à 82,7 milliards. La part des créances pré-douteuses dans le total des créances en souffrance représente ainsi 5% tandis que les créances douteuses et les créances compromises occupent des parts de 14% et 81% respectivement.

Graphique n°126 :
Évolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie -
Base sociale (en %)



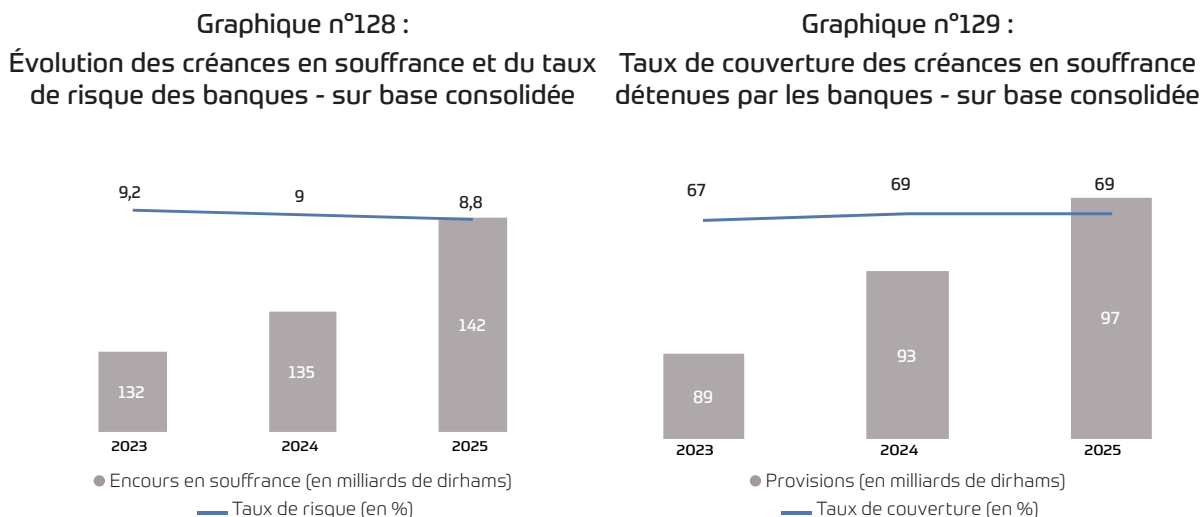
Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 3,8%, induisant un taux de provisionnement en baisse de 0,8 point à 68% d'une année à l'autre. Ce taux ressort à 75% pour la catégorie des créances compromises, 47% pour les créances douteuses et 12% pour les créances pré-douteuses.

Graphique n°127 :
Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques -
sur base sociale



Les banques ont également constitué 18 milliards de dirhams de provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles³⁹. Ces provisions représentent 1,6% des crédits sains, soit le même niveau que l'année précédente.

Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 141,7 milliards de dirhams, soit une hausse de 5,3% par rapport à fin 2024. Tenant compte de l'évolution des crédits, le taux de risque ressort en baisse de 0,2 point à 8,8%.



Les provisions constituées par les 11 groupes bancaires en couverture des créances en souffrance ont progressé de près de 4,3%, après 5% une année auparavant pour s'établir à près de 97 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture stable autour de 69%.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 17,6 milliards de dirhams, soit un taux de risque en hausse de 0,5 point à 7,7%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions est en baisse de 2,2 points à 80,2%.

Outre le provisionnement des créances en souffrance, les groupes bancaires ont provisionné les créances dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, répondant aux critères de la norme IFRS 9 à hauteur de 17,2% en moyenne. Elles ont également couvert les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité par des provisions préventives représentant 0,8% de leurs encours.

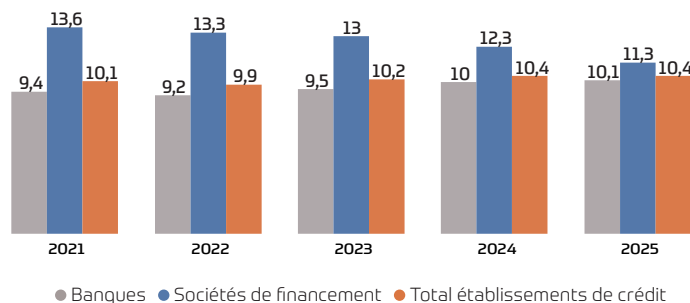
³⁹ Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

2. Créances en souffrance détenues sur les ménages

L'encours des créances en souffrance portées par les banques et les sociétés de financement sur les ménages s'est accru de 6% après 6,7% l'année précédente, pour s'établir à 47,3 milliards de dirhams, induisant un taux de risque stable à 10,4%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 65% en hausse d'un point comparativement à 2024.

Graphique n°130 :

Évolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)

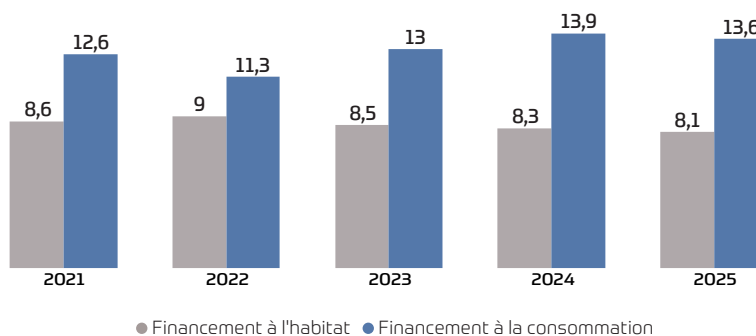


L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages a ralenti à 4,3% à près de 36 milliards, après une hausse de 7,1% observée l'année précédente, soit un taux de risque de 10,1%, après 10% à fin 2024. Le taux de leur couverture par des provisions s'est amélioré de 2 points à 62% d'une année à l'autre.

Les créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation se sont accrues de 11,1%, soit près de 11,1 milliards de dirhams, après 4,9% l'année précédente, induisant un taux de risque en baisse d'un point à 11,3%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 77% (après 80% en 2024).

Graphique n°131 :

Évolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)



Le taux de risque ressort en amélioration à 8,1% pour le crédit à l'habitat et 13,6% pour le crédit à la consommation, après 8,3% et 13,9% respectivement en 2023.

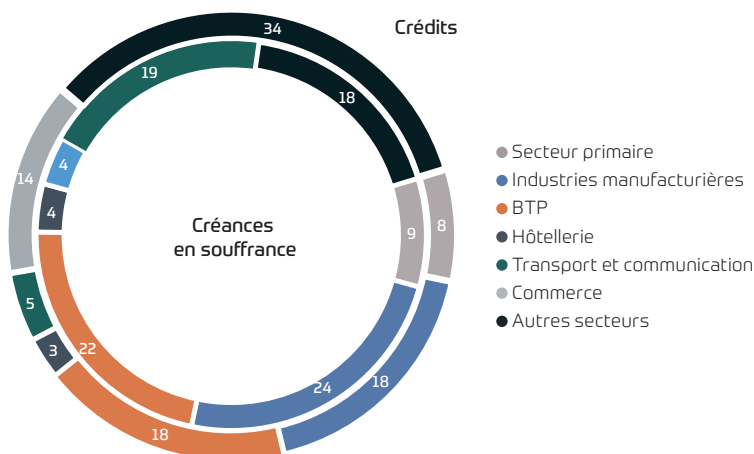
3. Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

À fin 2025, l'encours des créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur les entreprises non financières a augmenté de 5% à 73,7 milliards, après 0,7% l'année précédente, induisant une légère détérioration du taux de risque à 11,2% après 11,1% à fin 2024. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 71%.

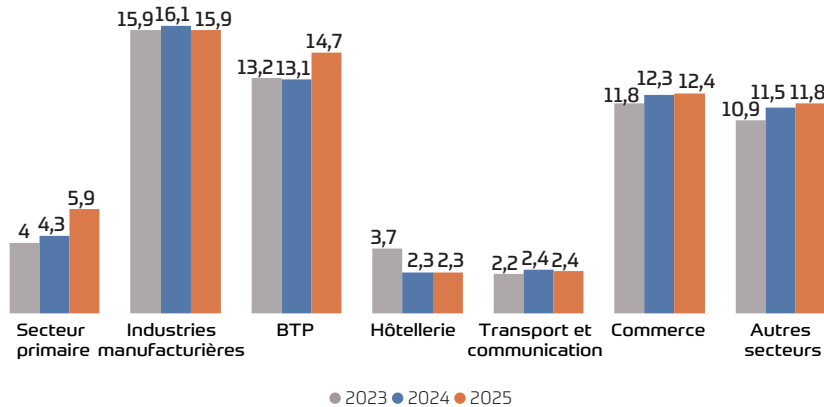
La répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire ont augmenté de 34,9% et ont représenté 13,2% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont connu un repli de -1,4%, induisant un taux de risque de 15,3% en baisse de 0,8 point par rapport 2024. Les créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP ont augmenté de 11,9% après une baisse de 0,8% une année auparavant. Il en découle, compte tenu de la hausse des crédits, un taux de sinistralité du secteur en hausse de 0,4 point à 14,1%.

Après la hausse de 4,3% en 2024, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives augmenter légèrement de 0,5%, pour un taux de sinistralité quasi stable à 15,6%.

Graphique n°132 :
Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance
des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



Graphique n°133 :
Évolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité
- base sociale (en milliards de dirhams)



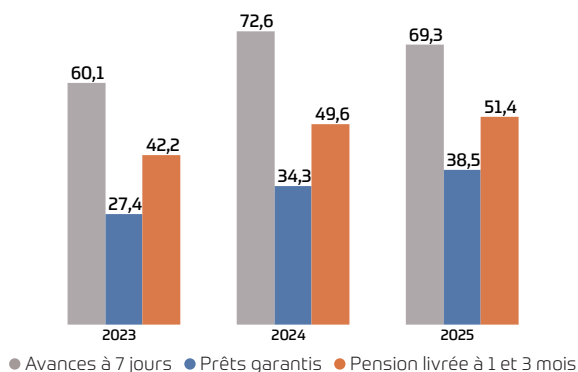
V. Évolution de la liquidité des banques

1. Banques conventionnelles

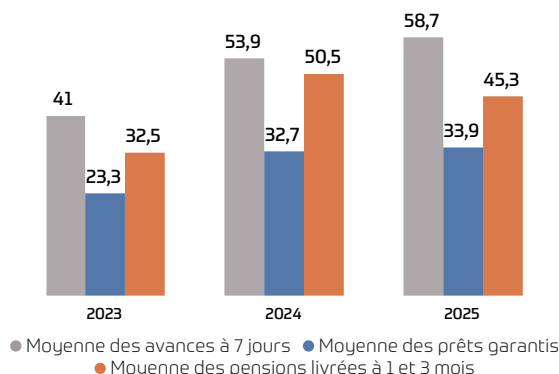
Dans un contexte marqué par la progression de la circulation fiduciaire, le besoin de liquidité du système bancaire a continué à se creuser pour s'établir à 131,7 milliards de dirhams à fin décembre 2025. Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a maintenu quasiment inchangé le volume de ses interventions à 137,9 milliards de dirhams en moyenne quotidienne (après 137,1 milliards de dirhams en 2024).

Par instrument, les avances à 7 jours se sont établies en moyenne hebdomadaire à près de 58,7 milliards après 53,9 milliards l'année passée marquant une hausse annuelle de 9% et ceux sous forme de prêts garantis à un an dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit et des banques participatives, affichent une hausse de 3% par rapport à l'année dernière pour s'établir à 33,9 milliards. En revanche, les montants moyens accordés à travers les opérations de pension livrée à un et à trois mois ressortent en baisse de 10% à 45,3 milliards après 50,5 milliards en 2024.

Graphique n°134 :
Encours des interventions
de Bank Al-Maghrib par instrument
(en milliards de dirhams)



Graphique n°135 :
Encours moyen des interventions
de Bank Al-Maghrib par instrument
(en milliards de dirhams)



Sur le marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré, cible opérationnelle de la politique monétaire, a reculé à une moyenne de 2,25% au cours du premier trimestre de l'année 2025 suite à la décision de Bank Al-Maghrib de réduire le taux directeur puis il est resté inchangé au cours des trois derniers trimestres de l'année. Pour ce qui est du volume moyen annuel des transactions, il a progressé de 2,6 milliards à 4,1 milliards de dirhams d'une année à l'autre.

La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 55,9 milliards de dirhams, après 47,3 milliards en 2024, sous l'effet de la hausse des valeurs reçues en pension de 2,7 milliards et de la baisse des valeurs données en pension de près de 6 milliards de dirhams.

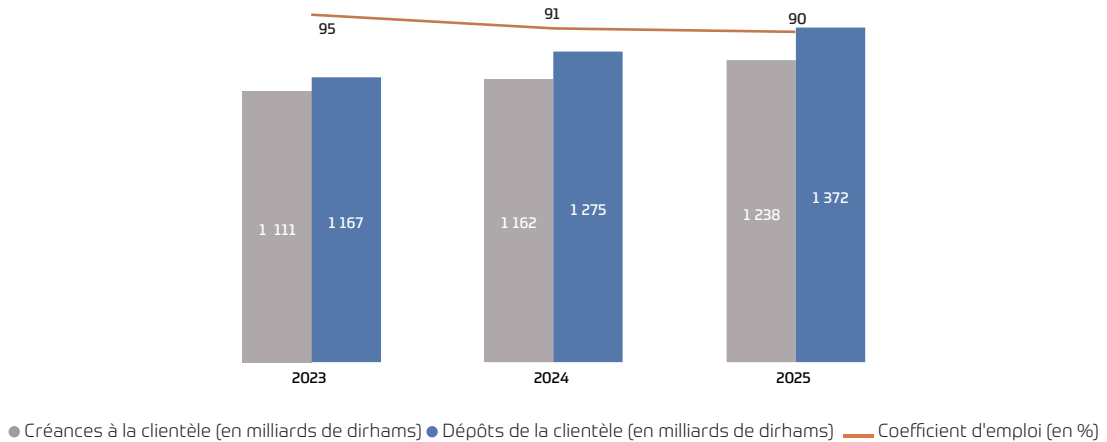
En complément aux ressources auprès de Bank Al-Maghrib et interbancaires, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont représenté 60% du total contre 40% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, après 50% chacun l'année précédente. Les titres de créance émis par les banques ont accusé une baisse de 12,2%, après une hausse de 4,3% enregistrée l'année dernière.

Les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont progressé de 3,6%, pour s'établir à 65,1 milliards de dirhams.

Les opérations avec la clientèle en termes de dépôts et de crédits ont généré un additionnel net de ressources de 133,3 milliards, en progression de 20,6 milliards de dirhams par rapport à l'année précédente. Cet accroissement reflète une hausse des dépôts de 7,6%, supérieure au rythme de progression des crédits (+6,5%). Le coefficient d'emploi⁴⁰ s'est ainsi contracté d'un point à 90%.

⁴⁰ Coefficient d'emploi correspond au rapport des crédits sur les dépôts.

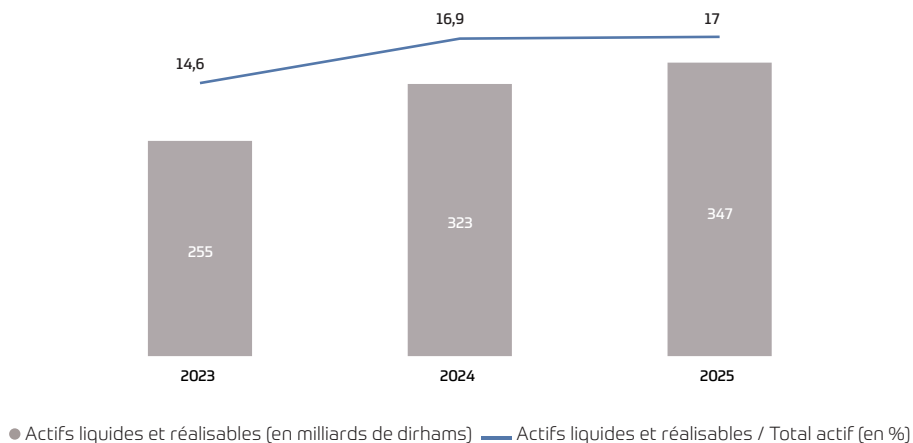
Graphique n°136 :
Évolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles



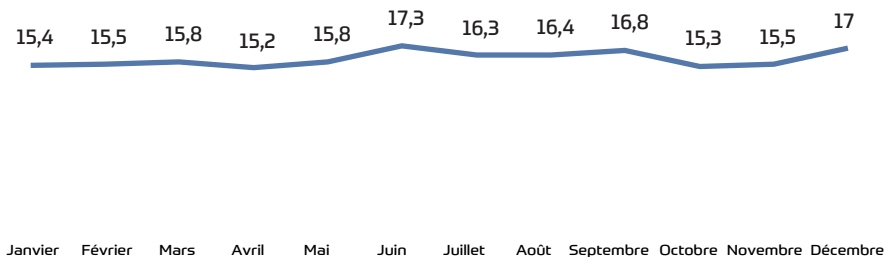
Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 45% d'emplois à court terme et 55% à moyen et long terme, sans changement par rapport à 2024. Leurs ressources sont composées à hauteur de 63% de ressources sans échéance, 16% de ressources à court terme et 21% de ressources à moyen et long terme, après 61%, 18% et 21% respectivement une année auparavant.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, se sont accrus de 7,3% à fin 2025 à 346,6 milliards de dirhams. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est située à 17% après 16,9% en 2024.

Graphique n°137 :
Évolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles

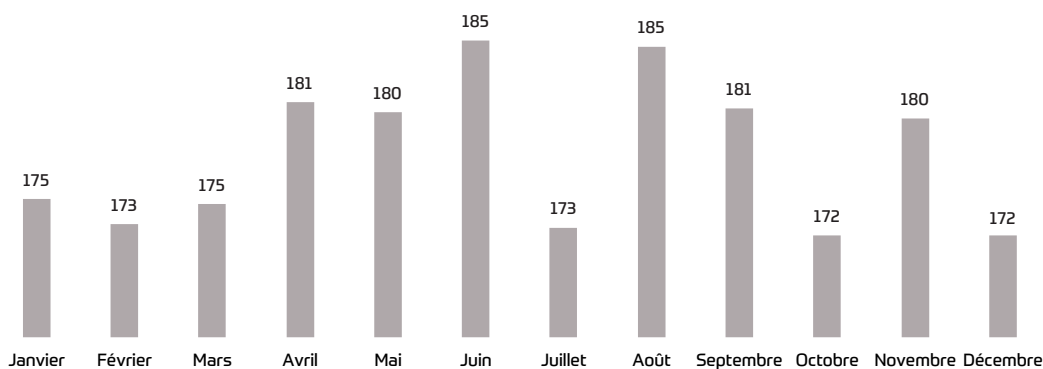


Graphique n°138 :
Évolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2025 (en %)



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)⁴¹ observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 172%, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

Graphique n°139 :
Évolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2025 (en %)

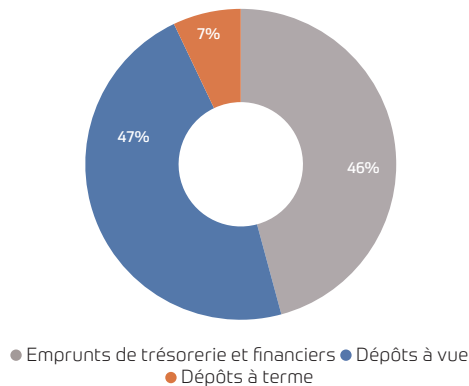


Pour sa part, le bilan en devises des banques fait ressortir des ressources, évaluées en contrevaaleur dirhams, de près de 71,2 milliards à fin 2025, composées essentiellement de dépôts à vue à hauteur de 47% et d'emprunts de trésorerie et financiers pour 46%. Les emplois en devises totalisent en contrevaaleur dirhams, 165,4 milliards, sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit à hauteur de 32%, des valeurs immobilisées pour 22% et des financements courts en faveur des clients pour 18%.

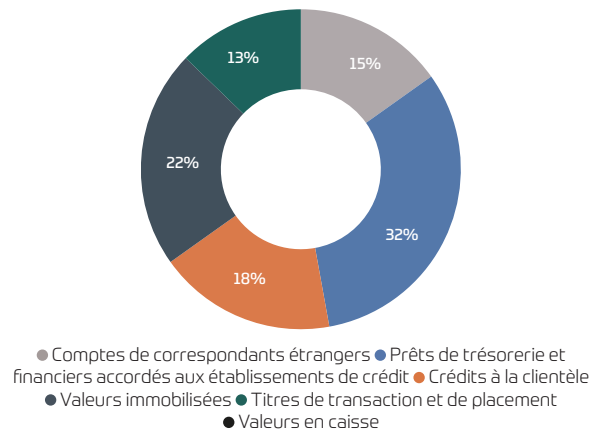
Les banques sont excédentaires en liquidité en moyenne sur les devises Euro et Dollar Américain confondues sur les maturités inférieures à un an. Le gap cumulé moyen, reflétant un excédent de liquidité des banques sur les maturités supérieures à un an est de 2,5 milliards de dirhams.

⁴¹ Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

Graphique n°140 :
Ressources en devises des banques -
Base sociale

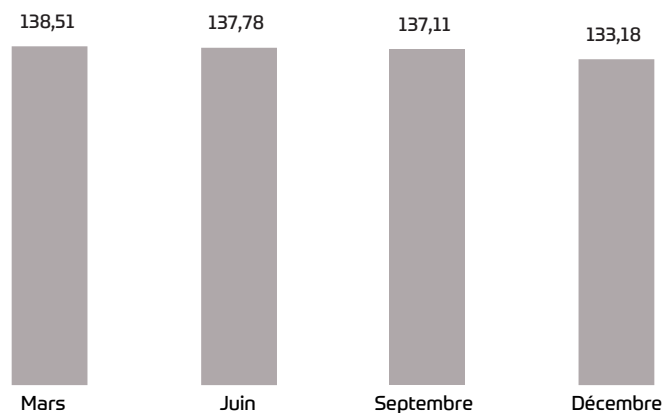


Graphique n°141 :
Emplois en devises des banques -
Base sociale



Pour sa part, le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)⁴² observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 133,2% fin 2025 après 138,5% en 2024, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

Graphique n°142 : Évolution du ratio NSFR - 2025 (en %)



⁴² Ce ratio mesure le montant minimum de ressources financières stable à la disposition des banques pour couvrir les besoins minimums de financements consentis sur une période d'un an.

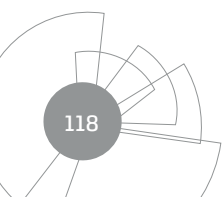
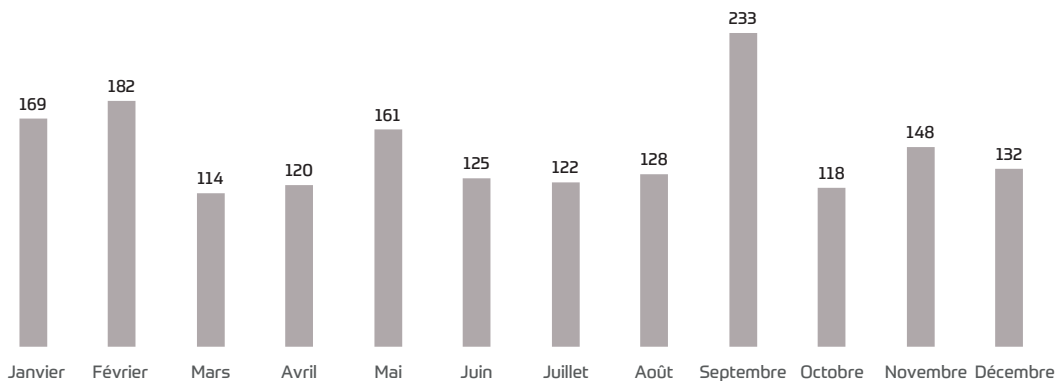
2. Banques participatives

À fin 2025, le bilan des banques et fenêtres participatives fait ressortir des financements, hors marges constatées d'avance, de 32,8 milliards de dirhams, en hausse de 7 milliards en un an, financés par un total dépôts de 18,7 milliards de dirhams, soit +2,9 milliards de dirhams en un an. Il en résulte un écart de refinancement de 14,1 milliards de dirhams, en hausse comparativement à 2024 où il s'établissait à 9,7 milliards de dirhams, et un coefficient d'emploi de 175% après 161% en 2024.

L'écart entre financements et dépôts continue d'être refinancé par les banques et fenêtres participatives à travers des ressources collectées auprès de leurs maisons-mères, principalement sous la forme d'avances ou de Wakala Bil Istithmar.

Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) observé chez les banques participatives en 2025 s'est établi en moyenne à 146% (après 195% en 2024), pour un minimum réglementaire de 100%.

Graphique n°143 :
Évolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) moyen des banques et fenêtres participatives en 2025 (en %)



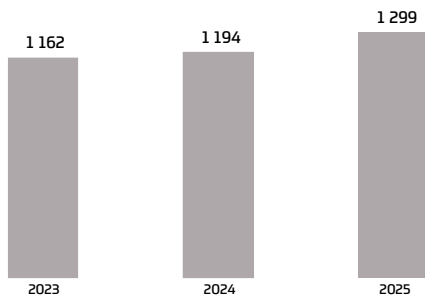
VI. Évolution de la solvabilité des banques

1. Évolution des risques nets pondérés

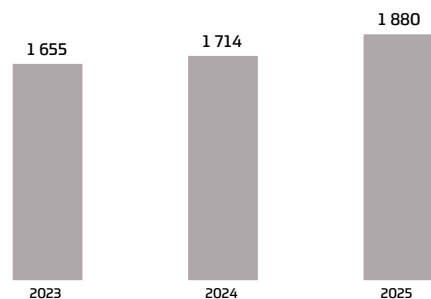
Au terme de l'année 2025, les risques nets pondérés des banques conventionnelles se sont établis à 1 299,2 milliards de dirhams, en progression de 8,8% après 2,8% à fin 2024. Les expositions sont constituées à hauteur de 83% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et 7% au titre du risque de marché, après respectivement 85%, 9% et 6% l'année dernière.

Pour leur part, les risques pondérés ajustés⁴³ des banques participatives, se sont établis à 15,3 milliards de dirhams à fin 2025.

Graphique n°144 :
Évolution du total des risques nets pondérés
des banques conventionnelles
(en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°145 :
Évolution du total des risques nets pondérés
des groupes bancaires
(en milliards de dirhams) - sur base consolidée



Sur base consolidée, les risques portés sur les bilans des groupes bancaires se sont établis à 1 880 milliards de dirhams répartis à hauteur de 85% au titre du risque de crédit, 10% au titre du risque opérationnel et 5% au titre du risque de marché, aux mêmes niveaux que l'année dernière.

1.1. Risque de crédit

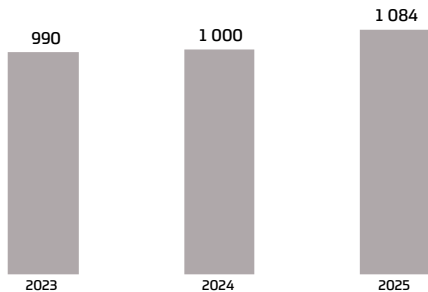
Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites « standards », correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - après l'application des techniques d'atténuation des risques, se sont établis à 1 084 milliards de dirhams, en hausse de 8,4% après 1% en 2024. Ceux portés par les banques participatives cumulent 16,9 milliards de dirhams, en hausse de 27%.

⁴³ Les ajustements portent sur la déduction des actifs pondérés relatifs aux risques de crédit et de marché financés par les dépôts d'investissement non restreints et Wakala Bil Istithmar et ce conformément aux normes du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB)

Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1 598 milliards de dirhams, en hausse de 9,7%, après 1,7% une année auparavant.

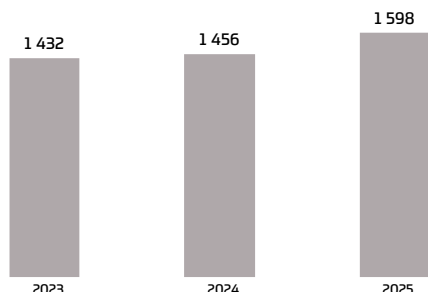
Graphique n°146 :

Évolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°147 :

Évolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



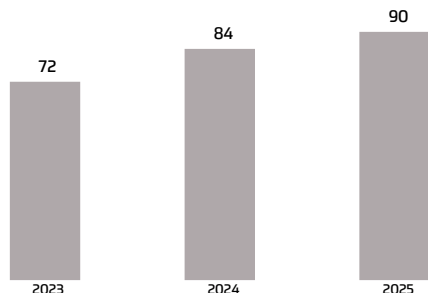
1.2. Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché portés par les banques conventionnelles, ont cumulé, à fin 2025, près de 90 milliards de dirhams, marquant une décélération à 7,5%, après une progression de 16,8% une année auparavant.

Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 92 milliards de dirhams, en décélération à près de 8% par rapport à l'année précédente après une hausse de 15,6% en 2024.

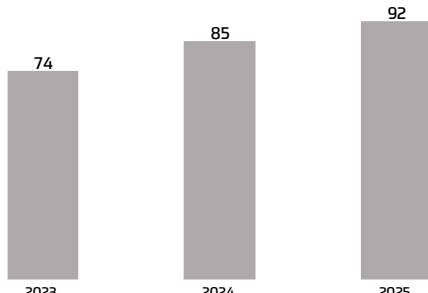
Graphique n°148 :

Évolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°149 :

Évolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

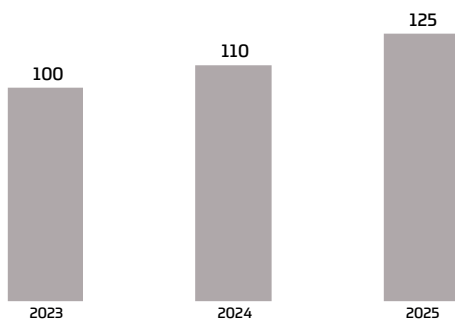


1.3. Risque opérationnel

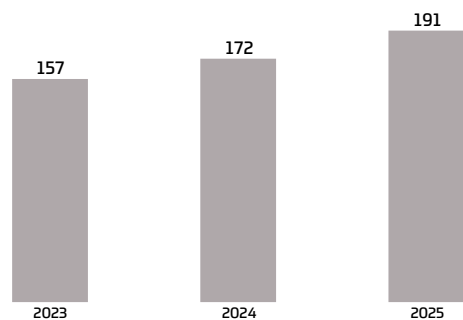
Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles se sont établies à 125 milliards, en hausse de 13,4% pour les banques conventionnelles et cumulent 1,5 milliard de dirhams pour les banques participatives.

Sur base consolidée, ces expositions ont progressé de près de 11% reflétant l'accroissement des activités tant au Maroc qu'à l'étranger et se situent à 191 milliards de dirhams.

Graphique n°150 :
Évolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°151 :
Évolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



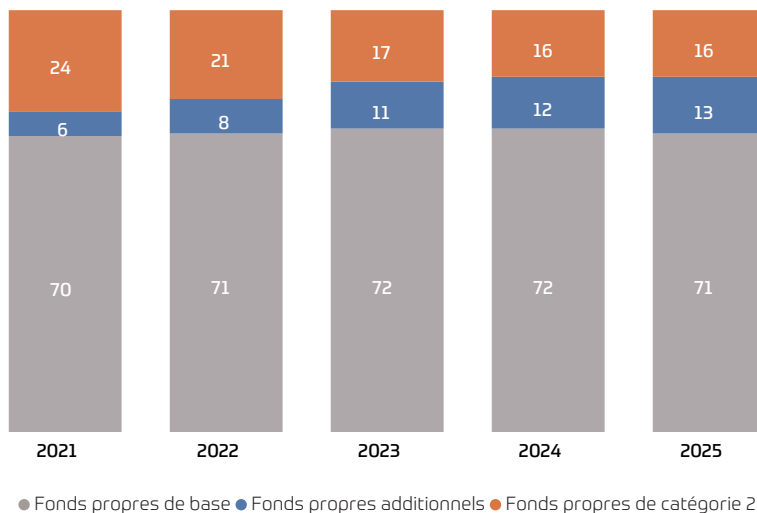
2. Évolution des fonds propres prudentiels des banques

À fin 2025, les fonds propres prudentiels des banques conventionnelles ont cumulé un total de 209,7 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8,6% par rapport à fin 2024. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 176 milliards de dirhams⁴⁴, soit 84%, dont près de 84% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 33,7 milliards de dirhams⁴⁵, soit 16%.

⁴⁴ Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

⁴⁵ Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, une partie des provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

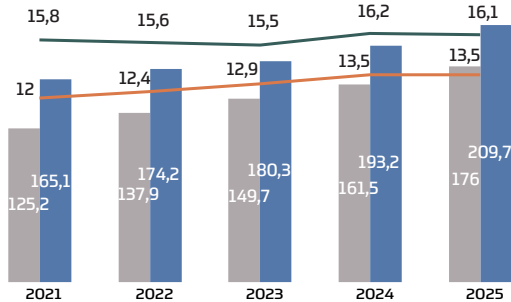
Graphique n°152 :
Évolution de la structure des fonds propres prudents des banques conventionnelles -
Base sociale (en %)



La structure des fonds propres enregistre une tendance croissante des fonds propres de catégorie 1 qui représentent les fonds propres de meilleure qualité en termes de capacité d'absorption des pertes. Les fonds propres dits additionnels se sont également accrus suite à l'émission de dettes subordonnées perpétuelles.

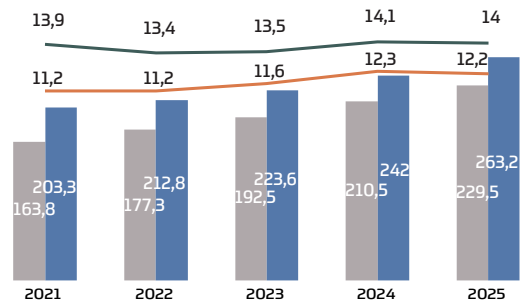
Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est établi à 16,1%, pour un minimum réglementaire de 12%. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ressort à 13,5% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur prend en compte les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,4% pour un minimum de 8%.

Graphique n°153 :
Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale (en %)



● Fonds propres de catégorie 1 (en milliards de dirhams) ● Fonds propres prudentiels (en milliards de dirhams)
— Ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 (en %) — Ratio moyen de solvabilité (en %)

Graphique n°154 :
Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée (en %)

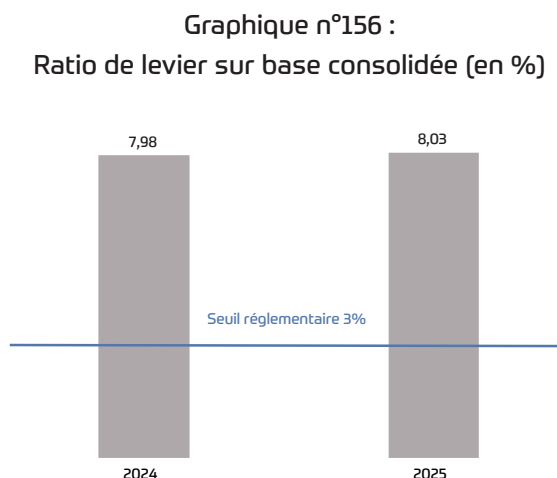
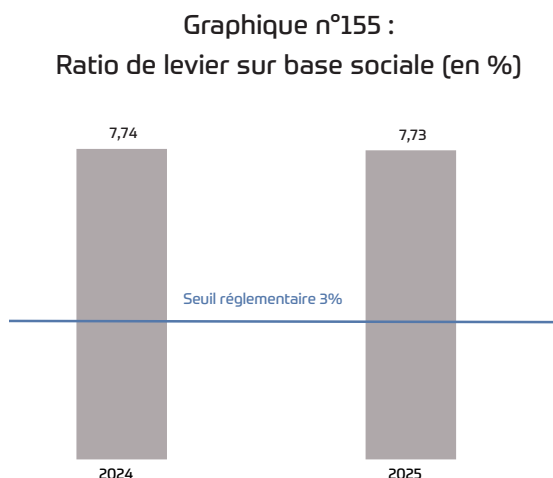


S'agissant des banques participatives, leurs ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 13,7% et 13,5% respectivement.

Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels des banques ont augmenté de 8,8% à 263,2 milliards de dirhams et les fonds propres de catégorie 1 de 9% à 229,5 milliards. Le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 14% et 12,2% respectivement.

VII. Ratio de levier des banques

Introduit en 2021 en complément du ratio de solvabilité, le ratio réglementaire de levier rapporte le volume des fonds propres de catégorie 1 des banques à la somme de leurs expositions bilan et hors-bilan. Ce ratio, dont le minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 3% aligné avec les standards internationaux, s'est situé en moyenne à fin 2025, respectivement à 7,73% et 8,03% sur base sociale et consolidée, reflétant un faible recours au levier par les banques marocaines.



VIII. Profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque, actuel ou futur, d'impact défavorable sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle et sur la valeur économique des fonds propres d'une banque, résultant de mouvements défavorables des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire sensibles aux variations de taux.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire repose généralement sur la méthode des impasses de taux. Cette approche consiste à projeter, par tranche de maturité, l'écoulement des postes du bilan et du hors bilan arrêtés à fin 2025 et sensibles aux variations des taux d'intérêt, afin de déterminer une exposition nette pour chacune des maturités considérées.

À court terme, une hausse des taux d'intérêt se traduirait par une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques dont les ressources sensibles aux taux à court terme excèdent les emplois sensibles aux taux sur le même horizon. Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme regroupent, d'une part, ceux dont la rémunération est variable ou révisable et, d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe arrivant à échéance dans un horizon d'un an.

Dans ce cadre, les banques évaluent la sensibilité de leur marge nette d'intérêt à court terme à travers des scénarii de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base. Ainsi, un scénario de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base induirait, pour les banques exposées à un risque de hausse des taux, une baisse moyenne de la marge nette d'intérêt à court terme de 1,99%, après 2,86% en 2024. Pour les banques exposées à un risque de baisse des taux, un choc de -200 points de base entraînerait une contraction de leur marge nette d'intérêt de 3,09%, après 3,31% en 2024.

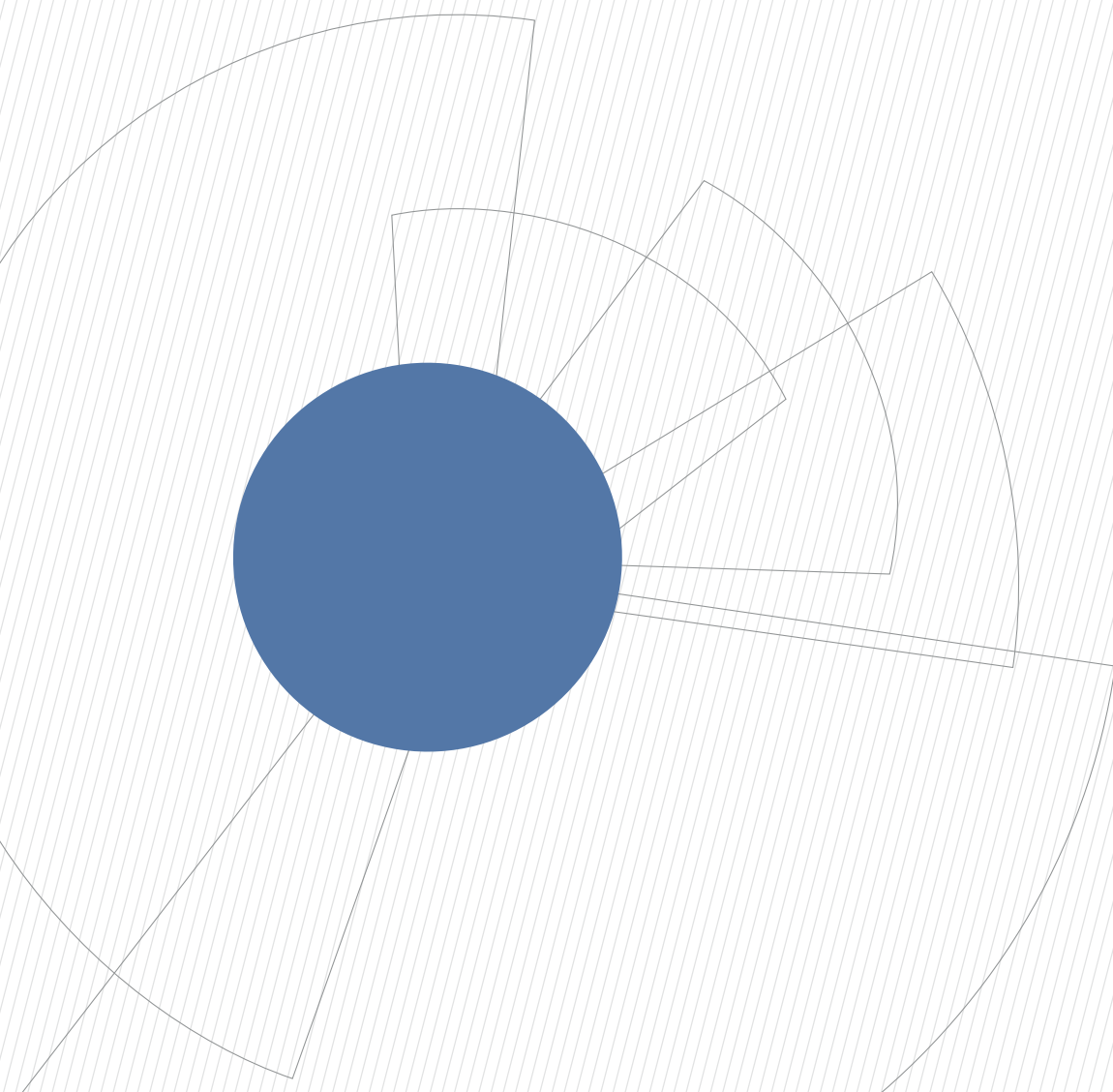
Les mouvements de taux d'intérêt à moyen et long terme ont également un effet sur la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme et, par conséquent, sur la valeur économique des fonds propres.

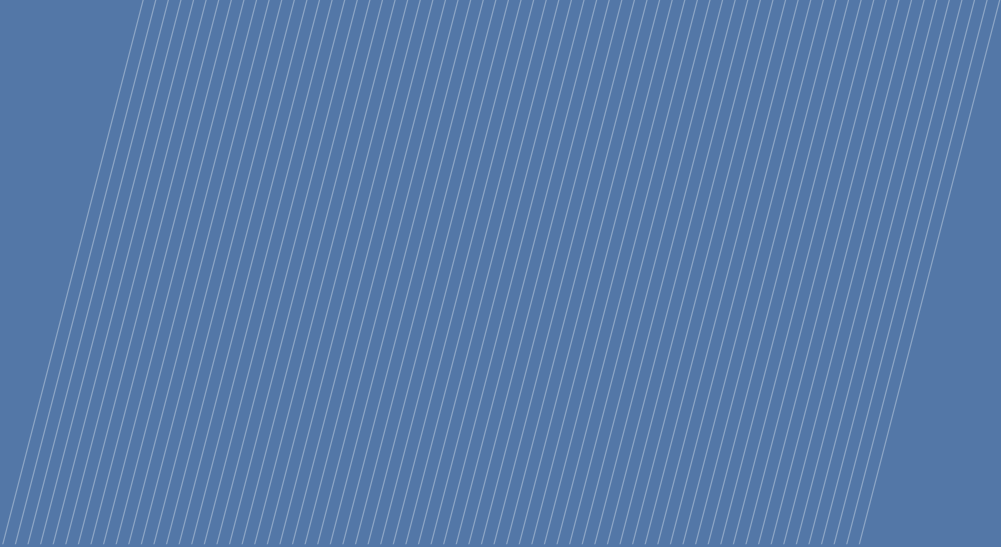
Depuis l'entrée en vigueur, en mars 2021, de la circulaire de Bank Al-Maghrib relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire, dit « IRRBB », les banques mesurent la sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres selon six scénarii de stress tests réglementaires. Ces scénarii reposent sur des courbes de taux actuarielles et des amplitudes de chocs différenciées par devise. Ils se présentent comme suit :

- un choc parallèle des taux d'intérêt à la hausse de +200 points de base pour l'ensemble des devises.
- un choc parallèle des taux d'intérêt à la baisse de -200 points de base pour l'ensemble des devises.
- un choc de hausse des taux d'intérêt courts de +300 points de base pour le dirham et le dollar américain, et de +250 points de base pour l'euro.
- un choc de baisse des taux d'intérêt courts de -300 points de base pour le dirham et le dollar américain, et de -250 points de base pour l'euro.
- un scénario d'aplatissement de la courbe des taux, combinant une hausse des taux courts de +300 points de base pour le dirham et le dollar américain et de +250 points de base pour l'euro, avec une baisse des taux longs de -150 points de base pour le dirham et le dollar américain et de -100 points de base pour l'euro.
- un scénario de pentification de la courbe des taux, combinant une baisse des taux courts de -300 points de base pour le dirham et le dollar américain et de -250 points de base pour l'euro, avec une hausse des taux longs de +150 points de base pour le dirham et le dollar américain et de +100 points de base pour l'euro.

La variation de la valeur économique des fonds propres induite par un mouvement des taux d'intérêt ne doit pas excéder le seuil réglementaire de 15% des fonds propres de catégorie 1.

À fin 2025, la perte maximale moyenne du secteur sur la valeur économique des fonds propres ressort à -7,22%, après -7,92% à fin 2024. Elle demeure ainsi inférieure à la limite réglementaire.





Évolution du cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés



Partie

CHAPITRE 1. ÉVOLUTION DU CADRE LEGAL ET RÉGLEMENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS

Au cours de l'exercice 2025, l'activité de réglementation a porté sur plusieurs domaines visant à renforcer le cadre prudentiel applicable aux établissements de crédit, à améliorer leur résilience et à assurer une meilleure prise en compte des risques émergents.

Bank Al-Maghrib a parachevé, en 2025, les travaux relatifs à la réforme du cadre réglementaire portant sur la classification des créances et leur couverture par les provisions. Dans ce cadre, la circulaire relative à la classification et au provisionnement des créances en souffrance a été adoptée par le Comité des Établissements de Crédit lors de sa réunion du 5 décembre 2025. Par ailleurs, la question de la déductibilité fiscale des provisions a fait l'objet d'échanges avec le Ministère des Finances et la Direction Générale des Impôts, en vue d'aligner les règles fiscales sur les exigences prudentielles en vigueur.

La Banque a également finalisé cette année, le cadre prudentiel applicable à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE).

Par ailleurs, la Banque a encadré la consortialisation des crédits dans l'objectif d'harmoniser les pratiques bancaires en la matière, tout en sauvegardant les règles de libre concurrence, et assurant une gestion rigoureuse des risques y afférents.

Dans le domaine de la finance participative, Bank Al-Maghrib a introduit des mesures d'allègement des conditions nécessaires pour la réalisation des opérations de financement via Moucharaka et Moudaraba à travers l'amendement de la circulaire n° 1/W/2017 relative aux caractéristiques techniques des produits participatifs (Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, Salam et Istisnaa), ainsi qu'aux modalités de leur présentation à la clientèle.

S'agissant de la finance climatique, la Banque a poursuivi la consolidation du cadre réglementaire, notamment avec l'édiction de deux directives relatives à la communication extra-financière des risques climatiques et au reporting des grandes expositions dans le cadre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (RSF⁴⁶) du FMI. La Banque poursuivra l'accompagnement du secteur pour la mise en œuvre de ces directives, avec l'appui technique de la Banque mondiale.

Conformément à son plan stratégique quinquennal 2024-2028, la Banque poursuit le renforcement de son dispositif réglementaire. À cet effet, elle travaille à l'élaboration de notices techniques et d'un reporting dédié à la communication financière, complétant les directives précitées. Par ailleurs, elle a lancé les travaux en vue de l'édiction de nouveaux textes réglementaires pour compléter ce dispositif.

⁴⁶ Resilience and Sustainability Facility.

Sur un autre plan, la Banque a finalisé le projet de réforme du régime de résolution bancaire en convergence avec les meilleures pratiques internationales, visant à déployer les socles de ce régime et à mettre en place de nouveaux instruments permettant le maintien de la stabilité du système financier national, la préservation des fonctions critiques des établissements bancaires, la protection des déposants et la réduction maximale du recours aux fonds publics et ce, à la lumière des enseignements tirés des crises bancaires récentes et des standards internationaux en matière de résolution bancaire. Ce projet de réforme est en cours d'examen au niveau du Parlement.

La Banque a également poursuivi les travaux de finalisation du projet de loi relatif à la transférabilité directe des créances en souffrance, lequel a été transmis au Secrétariat général du Gouvernement en vue de son introduction dans le circuit d'adoption.

Bank Al-Maghrib a, par ailleurs, piloté le chantier d'élaboration du projet de loi relatif aux cryptoactifs dans le cadre d'un groupe de travail national réunissant l'ensemble des parties prenantes concernées. Ce projet de texte devrait favoriser la protection des usagers des actifs virtuels, mitiger les risques de leur utilisation à des fins illicites et promouvoir des services financiers innovants. Ledit projet est en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement, après avoir été soumis à la consultation publique en octobre 2025.

I. Réglementations adoptées en 2025

1. Cadre réglementaire régissant les risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

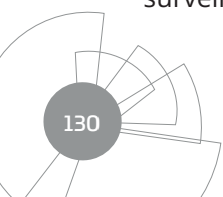
Bank Al-Maghrib a édicté, en janvier 2025, deux directives visant à compléter le cadre réglementaire régissant l'encadrement des risques financiers liés aux changements climatiques.

- **Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique**

La directive énonce les normes à respecter par les établissements de crédit et organismes assimilés en matière de communication financière sur les risques et opportunités climatiques, et vise à promouvoir un cadre transparent et harmonisé de communication sur les risques climatiques conformément aux normes internationales sur la durabilité de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

En vertu de cette directive, les banques sont tenues de publier des informations financières permettant de comprendre :

- les processus de gouvernance, les contrôles et les procédures mis en place pour suivre, gérer et surveiller les risques et les opportunités liés au climat.



- la stratégie mise en place pour gérer les opportunités et risques liés au changement climatique ainsi que leurs impacts sur leur modèle économique et leurs orientations stratégiques.
- le processus mis en place pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les opportunités et risques liés au changement climatique.

Une entrée en vigueur progressive a été prévue afin de permettre aux établissements d'adapter leurs dispositifs internes de collecte et de publication des informations climatiques. Les exigences prévues par la directive s'appliqueront selon un calendrier échelonné, allant de 24 à 48 mois à compter de sa publication, en fonction de la nature des informations concernées.

- **Directive n°2/W/2025 relative à la collecte et au reporting des informations relatives à l'exposition des Grands Emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique**

Cette directive énonce les principes à respecter par les établissements de crédit et les organismes assimilés pour la collecte de données relatives à l'exposition des « Grands Emprunteurs » aux risques financiers liés au changement climatique.

A travers cette directive, Bank Al-Maghrib entend renforcer la mitigation des risques financiers d'origine climatique ainsi que l'engagement des banques auprès de leurs grandes contreparties sur les processus et activités liés au climat en vue d'une meilleure planification de la transition au niveau du secteur.

La directive requiert des banques de transmettre à Bank Al-Maghrib des données qualitatives et quantitatives reflétant la surveillance des expositions des grands emprunteurs aux risques climatiques.

Une entrée en vigueur progressive a été mise en place. Ainsi, les dispositions de la directive entreront en vigueur dans un délai de 24 mois à compter de janvier 2025, avec un délai étendu à 48 mois pour les exigences applicables aux filiales. Les banques doivent par ailleurs mettre en place un plan de déploiement de la directive à compter de la date de sa signature (janvier 2025).

2. Réforme de la réglementation relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions

- **Circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances des établissements de crédit et à leur couverture par les provisions**

En 2025, Bank Al-Maghrib a adopté la réforme réglementaire portant sur la classification des créances et leur couverture par les provisions en convergence avec les standards internationaux.

Cette réforme a pour objet de renforcer la résilience des banques et de promouvoir des règles saines en matière de gestion du risque de crédit. Elle couvre les domaines relatifs aux (i) créances sensibles, (ii) créances en souffrance et (iii) créances restructurées.

Les principaux apports introduits par cette nouvelle circulaire portent notamment sur les aspects suivants :

- l'introduction d'une nouvelle classe de risque intermédiaire dite « créances sensibles », permettant une meilleure gestion du risque de crédit avant la survenance du défaut. La circulaire précise, à cet effet, les critères qualitatifs et quantitatifs encadrant la classification de ces créances ainsi que les exigences minimales de provisionnement y afférentes.
- l'élargissement de la définition de défaut, en intégrant de nouveaux critères de classification, notamment les dépassements persistants des lignes autorisées sur les lignes de fonctionnement et les découverts, ainsi que les titres de créances dont les coupons sont restés impayés 90 ou 180 jours après leur échéance.
- l'introduction de règles spécifiques aux créances restructurées couvrant notamment (i) la définition des restructurations en lien avec les difficultés financières du débiteur, (ii) l'obligation de mener une étude de viabilité préalablement à la restructuration et (iii) des règles spécifiques de classification de cette catégorie de créances en fonction notamment du nombre de restructurations mises en place.

Préalablement à l'édiction de cette nouvelle circulaire, Bank Al-Maghrib a invité les banques, depuis 2019, à prendre des mesures visant à réduire l'impact des nouveaux critères de classification et de provisionnement des créances sensibles et des créances en souffrance à travers :

- un plan d'actions qui retracent les mesures d'assainissement nécessaires, en particulier en ce qui concerne les dépassements persistants.
- le dispositif à mettre en place pour l'identification des créances sensibles et restructurées.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a mené plusieurs exercices d'étude d'impact à l'effet d'estimer l'impact des nouvelles dispositions sur les fonds propres des établissements de crédit. Le dernier exercice, réalisé en 2024, a notamment permis de définir les dispositions transitoires pour accompagner l'entrée en vigueur de la réforme. En effet, la circulaire fixe l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027, avec un déploiement progressif des nouvelles dispositions, selon les jalons intermédiaires suivants :

- 7 ans pour l'implémentation des critères d'inscription parmi les créances en souffrance, avec des dates n'excédant pas :
 - 3 ans pour les critères d'inscription en créances en souffrance en lien avec les restructurations.
 - 5 ans pour les dépassements persistants pour plus de 360 jours.
 - 7 ans pour les autres critères : (1) dépassements persistants des lignes autorisées de plus de 90 jours et 180 jours, (2) projets finalisés depuis deux ans et plus, dont le taux de commercialisation n'évolue pas ou plus depuis un an de manière à rembourser le crédit, (3) projets qui sont en arrêt depuis plus d'un an, et (4) titres de créances dont les coupons sont restés impayés 90 ou 180 jours après leur échéance.
- 10 ans pour les critères d'inscription en créances sensibles.

Enfin et dans le cadre du déploiement des dispositions prévues par la nouvelle circulaire, des ateliers techniques dédiés seront organisés avec les fonctions et services concernés au sein des établissements de crédit, de manière à clarifier les modalités pratiques, répondre aux questions et assurer une compréhension harmonisée de ladite circulaire.

3. Cadre régissant les activités de la finance participative

- **Circulaire modifiant et complétant la circulaire n°1/W/2017 relative aux caractéristiques techniques et modalités des produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, Salam et Istisnaa ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle**

Bank Al-Maghrib a procédé à l'amendement de la circulaire n°1/W/2017 relative aux caractéristiques techniques des produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba et Salam, ainsi qu'aux modalités de leur présentation à la clientèle. Ces amendements visent à supprimer l'exigence de recours à la forme sociétaire pour les produits Moucharaka et Moudaraba, dans l'objectif d'assouplir les conditions de mise en œuvre de ces financements.

Ce projet d'amendement a fait l'objet d'une large concertation avec les banques et fenêtres participatives, ainsi qu'avec les experts du Conseil Supérieur des Ouléma. Il a été adopté par le Comité des établissements de crédit du 5 décembre 2025, avant d'être soumis à l'avis de conformité du Conseil Supérieur des Ouléma.

Cette évolution réglementaire tient compte des spécificités opérationnelles des financements Moucharaka et Moudaraba et vise à adapter leur cadre de mise en œuvre à la nature de l'activité des établissements bancaires participatifs. Elle permet notamment d'éviter le recours systématique à la constitution de sociétés dédiées, avec les formalités qui en découlent, tout en préservant les principes contractuels propres à ces produits.

Les modifications introduites portent sur la suppression du terme « sociétaire » et de toute référence au droit des sociétés. À la suite de cet amendement, les banques pourront désormais octroyer des financements Moucharaka et Moudaraba sur la base du principe de la liberté contractuelle, à travers des contrats sui generis.

Cet amendement entrera en vigueur dès sa labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma.

- **Avis labellisés par le Conseil Supérieur des Ouléma en 2025**

Au cours de l'année 2025, le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé 11 nouveaux avis, portant sur des produits confectionnés dans le cadre du groupe de travail relatif à la dynamisation de la documentation contractuelle des produits participatifs comprenant les représentants des banques et fenêtres participatives, sous l'égide de Bank Al-Maghrib. Il s'agit de :

- 10 actes contractuels relatifs à la «Ijara tachghiliya» et «Mountahiya Bittamlik» des biens mobiliers et automobiles.

- un avis afférent à la caution entre la banque participative et sa banque mère. Ce contrat permet aux banques participatives de faire valoir une caution de leurs banques mères, pour la réduction de l'exposition sur des contreparties, et abaisser leurs ratios coefficient de division des risques sur lesdites contreparties.

En parallèle, les travaux se poursuivent avec le Conseil pour statuer sur les dossiers objets de demande d'avis portant notamment sur les produits «Mourabaha service», «Mourabaha électronique», «Mourabaha sur parts et actions de Société», «Istisna'a immobilier» et contrat «Moukawala et sous-traitance immobilier».

4. Mise en place du cadre prudentiel applicable à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE)

- **Circulaire n°2/W/2025 relative aux conditions spécifiques d'application à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre prudentiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés**

Cette circulaire a pour objet de définir le cadre prudentiel applicable à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise, tenant compte de la spécificité de ses activités et ce, en application des dispositions de la loi bancaire et de la loi n°36-20 portant sur la transformation de la Caisse Centrale de Garantie en Société Anonyme (SA), transformation ayant donné naissance à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE), qui opère sous la marque commerciale TAMWILCOM.

L'élaboration de cette circulaire s'est appuyée sur une concertation élargie avec les banques et sur les travaux d'un comité technique réunissant la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics et la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise.

Les principaux apports de cette circulaire se présentent comme suit :

- Adoption des principes communs applicables aux établissements de crédit, dans le cadre du calcul des fonds propres prudentiels, avec des adaptations relatives à l'activité de garantie.
- Introduction d'une nouvelle méthodologie de calcul du risque spécifique lié à l'activité de garantie, reposant sur la segmentation du portefeuille de garantie en segments homogènes, la détermination d'un coefficient multiplicateur, le calcul de la sinistralité résiduelle et la détermination du besoin en dotations pour la couverture du risque spécifique.
- Maintien de ratios prudentiels minimum identiques à ceux applicables aux établissements de crédit, en matière de solvabilité, soit 8% en CET1, 9% en Tier 1 et 12% en ratio de solvabilité.

Cette circulaire entre en vigueur 36 mois à compter de sa date de signature, soit décembre 2025.

5. Dispositif d'octroi de liquidités d'urgence

Dans le cadre de sa mission de contribution au maintien de la stabilité financière, Bank Al-Maghrib a finalisé son dispositif interne d'octroi de la liquidité d'urgence. A travers ce mécanisme discrétionnaire, l'appui en liquidité de la Banque s'adresse à deux profils d'établissements de crédit : (i) Établissements rencontrant des problèmes temporaires de liquidité sans soulever de préoccupations sur le plan de leur solvabilité et (ii) Établissements rencontrant des difficultés de liquidité et présentant des doutes quant à leur solvabilité, sous réserve de disposer de la garantie de l'Etat en couverture de cette liquidité.

Ce nouveau dispositif d'octroi est décliné à travers les textes réglementaires ci-après :

- Instruction, signée par Monsieur le Wali en date du 20 décembre 2024, relative à la fourniture de la liquidité d'urgence : a pour objet de préciser les conditions d'éligibilité des établissements bénéficiaires, les caractéristiques et modalités des opérations, ainsi que la nature du collatéral requis et les décotes appliquées, afin d'assurer un processus clair et transparent.
- Décret, publié au bulletin officiel en novembre 2023, fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'État couvrant les opérations de liquidité d'urgence accordées à un établissement de crédit dont la solvabilité suscite des doutes.

Par ailleurs, en application du décret précité, Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Économie et des Finances œuvrent pour la mise en place d'une convention bilatérale qui vise à préciser les modalités d'échange d'informations dans le cadre du recours à la garantie de l'État pour couvrir une opération de fourniture de liquidité d'urgence accordée par Bank Al-Maghrib à un établissement de crédit ayant des difficultés de liquidité et présentant des doutes quant à sa solvabilité.

6. Cadre réglementaire régissant les crédits consortialisés

• Directive N° 3/W/2025 fixant les modalités de consortialisation des crédits

En 2025, Bank Al-Maghrib a édicté la directive fixant les modalités de consortialisation des crédits. A travers cette directive, la Banque vise à harmoniser les pratiques bancaires en matière de consortialisation des crédits, dans l'objectif d'assurer une gestion rigoureuse des risques y afférents d'une part, et de répondre aux enjeux concurrentiels d'autre part.

Cette directive apporte un cadre de référence commun pour l'organisation, la structuration et le suivi des crédits consortiaux. Elle précise notamment les rôles et responsabilités des établissements participants, les exigences en matière de gouvernance, de partage de l'information, de formalisation des engagements et de suivi des risques. Elle vise également à renforcer la transparence entre les membres du consortium, à encadrer les relations entre la banque chef de file et les autres banques participantes, et à favoriser une meilleure coordination dans le suivi des engagements octroyés, notamment en cas de dégradation de la qualité du risque ou de survenance d'événements affectant le débiteur.

Cette directive s'appuie sur les bonnes pratiques observées au sein des banques en tenant compte du benchmark, notamment européen.

Les dispositions de cette directive entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

II. Projets de réformes légales et réglementaires en cours

1. Réforme du cadre légal relatif au redressement et à la résolution bancaire

En vue de renforcer le cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit et de résolution bancaire en vigueur, Bank Al-Maghrib a élaboré un projet de réforme visant à mettre en place les socles d'un régime de résolution bancaire conforme aux standards internationaux notamment les attributs clés édictés par le Conseil Mondial de Stabilité Financière (Financial Stability Board - FSB).

Encadré n° 5 :**Principaux apports de la réforme du cadre légal relatif au redressement et à la résolution bancaire**

Cette réforme majeure consolide le dispositif de traitement des difficultés des établissements de crédit par la mise en place d'un cadre réglementaire complet et structuré. Inspiré des meilleures pratiques internationales, le nouveau texte législatif consacre le rôle de Bank Al-Maghrib en tant qu'autorité de résolution, tout en renforçant ses prérogatives d'intervention précoce. En dotant la Banque Centrale de pouvoirs élargis, le législateur lui permet d'agir en amont pour contenir efficacement tout risque de crise systémique, sans pour autant recourir au soutien financier public exceptionnel.

Le nouveau régime de résolution introduit des instruments qui permettent de traiter les difficultés d'un établissement de manière ordonnée, tout en préservant la continuité de ses fonctions critiques, la stabilité financière globale et la confiance du public. Bank Al-Maghrib dispose désormais des outils tels que la cession d'activités, le déploiement d'un établissement-relais pour assurer la continuité de l'exploitation, ou encore la séparation des actifs dépréciés. De plus, l'intégration de mécanismes internes d'absorption des pertes permet de recapitaliser efficacement l'établissement en détresse, répondant ainsi à un objectif capital : protéger le contribuable en limitant le recours aux fonds publics.

Afin d'anticiper au mieux les situations de crises, la loi prévoit l'élaboration des plans préventifs de résolution, spécifiques pour les établissements d'importance systémique ou présentant un profil de risque particulier, dans l'objectif de fixer la stratégie de résolution de crise à adopter, de cartographier les mesures applicables et d'identifier et lever les éventuels obstacles à une résolution ordonnée.

L'application et l'efficacité de ce dispositif sont confiées au Collège de résolution (Collège). Cette instance collégiale est investie des prérogatives de Bank Al-Maghrib en matière de résolution des crises des établissements de crédit. À ce titre, le Collège détermine les orientations ainsi que les priorités générales de la politique de résolution et fixe un plan d'action annuel dédié. Il veille également à l'examen et à l'approbation des plans préventifs de résolution destinés aux établissements d'importance systémique ou affichant un profil de risque particulier. En outre, la réforme lui confère le pouvoir exclusif de prononcer l'ouverture d'une procédure de résolution et d'en arrêter les mesures financières et juridiques applicables.

Cette année, la Banque a finalisé l'amendement de la loi n°103-12 relatif aux établissements de crédit et organismes assimilés et la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib. Le projet d'amendement a fait l'objet d'un examen par un groupe de travail réunissant des représentants de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Économie et des Finances, en coordination avec le Secrétariat Général du Gouvernement. Ce projet de loi est en cours d'examen au niveau du Parlement.

2. Cadre réglementaire régissant les obligations sécurisées

Bank Al-Maghrib a finalisé les projets de textes réglementaires d'application de la loi n°94-21 relative aux obligations sécurisées. Ce dispositif instaure un cadre légal dédié à l'émission d'obligations sécurisées au Maroc, offrant aux établissements de crédit et à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) un nouveau levier de refinancement de leurs activités de prêts à long terme, tout en permettant aux investisseurs d'accéder à un instrument de placement présentant un niveau élevé de sécurité.

Ces projets de circulaires portent sur les thématiques suivantes :

- les documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'autorisation d'un programme d'émission d'obligations sécurisées.
- les conditions et limites de dépassement du rapport entre le montant du prêt en capital restant dû et la valeur de l'immeuble hypothéqué.
- le niveau des créances de substitution dans le portefeuille de couverture.
- la forme du plan de trésorerie et les modalités de son élaboration et sa transmission à Bank Al-Maghrib.
- la forme et le contenu du registre de couverture et les modalités de sa tenue par l'établissement émetteur, notamment les modalités d'enregistrement, de contrôle, de radiation et de remplacement des créances.
- le format, le contenu et les modalités de transmission du rapport de gestion des risques afférents au portefeuille de couverture des obligations sécurisées.
- le contrôleur du portefeuille de couverture.

Ces projets de textes ont été soumis à la concertation avec le secteur bancaire courant 2026.

3. Cadre prudentiel relatif aux établissements de paiement

Bank Al-Maghrib a poursuivi, courant 2025, les travaux d'élaboration d'un projet de texte relatif au cadre prudentiel applicable aux établissements de paiement.

Ce projet vise à définir les modalités de détermination des fonds propres prudentiels ainsi que les exigences minimales en fonds propres applicables à ces établissements, afin de couvrir les risques auxquels ils sont exposés, notamment les risques opérationnels. Il prévoit également, de manière plus large, l'obligation pour les établissements de paiement de mettre en place un dispositif de gestion des risques adapté à la nature, à la taille et à la complexité de leurs activités.

4. Cybersécurité

Cette année, Bank Al-Maghrib a poursuivi les travaux d'élaboration de la directive relative à la résilience opérationnelle numérique des établissements assujettis.

Ce projet de texte a été enrichi à la lumière des enseignements tirés des incidents cyber remontés par les établissements, des résultats des travaux de supervision prudentielle, des échanges avec les responsables de la sécurité des systèmes d'information des banques ainsi que des standards et référentiels internationaux, notamment les évolutions inspirées du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Digital Operational Resilience Act - DORA). Une phase de concertation a également été menée avec les établissements concernés, ainsi qu'avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

III. Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier

1. Projet de loi relatif à la mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes

En vue de favoriser l'émergence d'un marché secondaire des créances non performantes, Bank Al-Maghrib a parachevé le projet de loi relatif au transfert direct des créances en souffrance des établissements de crédit et organismes assimilés. Ce projet a été préparé dans le cadre d'un comité interinstitutionnel placé sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement.

Les principales dispositions de ce projet de loi, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les parties prenantes⁴⁷, s'articulent autour des axes suivants :

- Champ d'application : Définition des créances en souffrance ainsi que les conditions selon lesquelles une banque peut céder, à titre onéreux, ces créances.
- Dérogation au monopole bancaire : introduction d'une dérogation aux dispositions de l'article 18 de la loi bancaire relatif aux opérations ne constituant pas des opérations de crédit afin de l'étendre aux opérations de cession de créances en souffrance.
- Dérogation au consentement du débiteur : introduction d'une disposition permettant de supprimer la nécessité d'obtenir l'assentiment du débiteur pour qu'une banque puisse transférer des créances.
- Condition de validité et opposabilité de la cession : Précision des conditions d'opposabilité de la cession de créance entre les parties, à l'égard des tiers ainsi qu'envers le débiteur.
- Garantie de solvabilité du débiteur : introduction d'une dérogation aux dispositions de l'article 204 du Code des obligations et contrats. Désormais, le cédant d'une créance n'est pas garant de la solvabilité du débiteur cédé.
- Forme de la notification : la notification est réputée valablement faite au moyen d'un courrier recommandé transmis par le cédant ou le cessionnaire au débiteur cédé à la dernière adresse indiquée dans l'acte de prêt sur lequel repose la créance ou à la dernière adresse indiquée par ce dernier au cédant.
- Transfert des accessoires et sûretés : la cession de créance s'étend de plein droit à tous les accessoires (sûretés, garanties, gages, cautions, privilège, etc.).

⁴⁷ Notamment le Ministère de la Justice, le Ministère des Finances et la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, la Commission Nationale de contrôle de la Protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et l'Office De Change.

- Protection des données à caractère personnel : Le projet de loi prévoit que le cessionnaire s'interdit tout transfert des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la cession de créance et limite le traitement de ces dernières à un usage strictement réservé à la négociation et l'exécution du contrat de cession.
- Protection du consommateur : les dispositions de la loi n° 31-08 relative à la protection du consommateur applicables entre le cédant et le débiteur cédé s'appliquent entre le débiteur cédé et le cessionnaire, suite à la cession de la créance.

Le projet de loi n° 02-26 a fait l'objet d'une consultation publique d'une durée de 30 jours, clôturée le 27 mars 2026. Ce texte est désormais en cours d'instruction au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement.

2. Projet de loi cryptoactifs

En 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux relatifs à l'adaptation du cadre réglementaire aux évolutions liées à la digitalisation des services financiers. À ce titre, les efforts ont principalement porté sur la poursuite du chantier d'encadrement des cryptoactifs, en vue de mettre en place le dispositif législatif et réglementaire y afférent.

Le projet de loi n°42-25 relatif aux cryptoactifs a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail national regroupant les principales institutions concernées, notamment la Présidence du Ministère Public, le Ministère de l'Économie et des Finances, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, l'Autorité Nationale du Renseignement Financier ainsi que l'Office des Changes.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des recommandations de haut niveau du Conseil de Stabilité Financière, ainsi que de la recommandation n°15 du Groupe d'Action Financière, relative aux actifs virtuels et aux prestataires de services associés.

Après sa mise en ligne pour consultation publique à la fin du mois d'octobre 2025, ce texte est en cours d'examen par le Secrétariat Général du Gouvernement, en coordination avec les régulateurs financiers membres du groupe de travail national.

Parallèlement, les textes réglementaires d'application de ce projet de loi sont en cours d'élaboration avec l'appui technique de la Banque mondiale. Ces textes auront pour objectif de préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les conditions d'agrément des acteurs, les exigences organisationnelles et prudentielles, ainsi que les dispositifs de supervision applicables aux activités liées aux cryptoactifs.

3. Projet de stratégie nationale de financement des chaînes de valeur (Supply Chain Finance)

Dans le cadre des réformes engagées en faveur de l'inclusion financière, de la digitalisation et du développement du financement des entreprises, Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Économie et des Finances, ont finalisé en 2025, avec l'appui de la Société Financière Internationale, l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Supply Chain Finance.

Cette stratégie intervient à l'issue d'un processus structuré ayant porté notamment sur la réalisation d'un diagnostic approfondi, le renforcement des capacités, ainsi que la tenue de réunions techniques et de concertations avec les principales parties⁴⁸ prenantes.

La Stratégie Nationale de la Supply Chain Finance vise à répondre aux contraintes structurelles qui pèsent sur le financement du besoin en fonds de roulement des entreprises, en particulier des très petites, petites et moyennes entreprises. Elle ambitionne notamment d'atténuer les effets liés aux délais de paiement et aux difficultés d'accès au financement, tout en contribuant à une meilleure gestion des risques et au développement de chaînes de valeur plus résilientes, digitalisées et mieux coordonnées entre les différents acteurs.

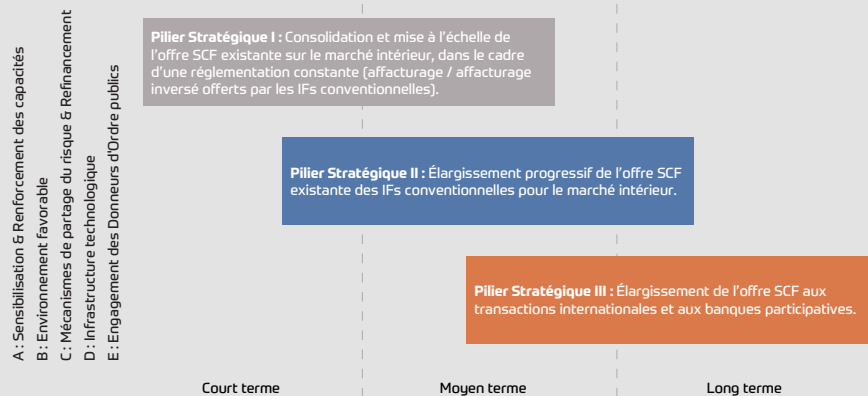
Cette stratégie s'articule autour de trois piliers majeurs :

- la consolidation et la mise à l'échelle de l'offre existante de Supply Chain Finance ;
- l'élargissement de cette offre au marché intérieur ;
- ainsi que son extension aux transactions internationales et aux banques participatives.

Ces piliers sont soutenus par cinq leviers transversaux portant sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, l'instauration d'un environnement favorable, les mécanismes de partage du risque et de refinancement, l'infrastructure technologique, ainsi que l'engagement des donneurs d'ordre publics.

⁴⁸ Notamment : BAM, MEF, MCI, MJ, MTN, DGGSI, Associations professionnelles du secteur financier (GPBM, APSF), institutions financières, entreprises et les donneurs d'ordre.

Encadré n° 6 : Piliers et leviers de la stratégie nationale de Supply Chain Finance (SCF)



La Stratégie Nationale de Supply Chain Finance pour le Maroc a été lancée lors d'une conférence de haut niveau organisée en avril 2026.

4. Régime de confidentialité et de secret professionnel

Bank Al-Maghrib est en cours d'examen du régime national de confidentialité et de secret professionnel à l'effet d'assurer sa convergence avec le régime européen en la matière.

Ce projet vise à assurer l'équivalence des deux régimes au regard de l'exercice d'évaluation à venir de l'Autorité Bancaire Européenne sur ce volet, lequel conditionne la conclusion d'accords de coopération avec les régulateurs européens et la participation de Bank Al-Maghrib aux Collèges de Supervision et de Résolution des banques marocaines filiales de groupes bancaires européens.

CHAPITRE 2. ACTIVITÉ DE SUPERVISION BANCAIRE

En 2025, dans un contexte conjoncturel demeurant marqué par des incertitudes persistantes, notamment liées aux tensions géopolitiques et leurs répercussions sur les prix de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les conditions macro-financières internationales, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à consolider la résilience du secteur bancaire.

À ce titre, la Banque est restée attentive au maintien d'une politique mesurée de distribution des dividendes par les établissements de crédit, ainsi qu'à l'adéquation des niveaux de provisionnement des créances à risque. Elle a également renforcé ses outils de surveillance prudentielle à travers le déploiement d'un dispositif d'évaluation à caractère prospectif, permettant d'apprécier, au-delà de la situation prudentielle courante des banques, leurs expositions aux risques et leur capacité à faire face à d'éventuels chocs.

Le paysage des établissements assujettis à la supervision de Bank Al-Maghrib s'est enrichi en 2025 par le démarrage effectif des activités de financement collaboratif. À cet égard, elle a accompagné les sociétés de financement collaboratif dans la levée des réserves préalables au lancement de leurs opérations et a mis en place un reporting dédié au suivi de cette activité.

Dans le domaine du financement, et conformément aux Hautes Orientations Royales, Bank Al-Maghrib a adopté, le 4 décembre 2025, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, une Charte dédiée au financement et à l'accompagnement des très petites entreprises. Celle-ci introduit un système de scoring national unifié, une offre de financement dédiée s'appuyant sur les mécanismes de refinancement préférentiels de Bank Al-Maghrib, ainsi qu'un accompagnement tout au long du cycle de vie des Très Petites Entreprises.

En matière de finance climat, Bank Al-Maghrib a poursuivi son engagement en faveur de l'action climatique, tant à travers sa contribution aux instances internationales qu'en appui aux autorités nationales, à travers le renforcement du cadre réglementaire et la contribution aux réformes du secteur financier liées au climat. Cette mobilisation porte notamment sur la préparation d'une taxonomie financière verte et sur la mise en œuvre de la stratégie de développement de la finance climat à l'horizon 2030.

Dans le domaine de la transformation numérique et du développement de l'écosystème Fintech national, un projet d'encadrement de l'Open Banking est en cours d'élaboration avec l'assistance technique de la Banque mondiale et en concertation étroite avec les établissements de crédit et les parties prenantes concernées.

Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2025, l'accompagnement des porteurs de projets innovants dans le domaine des services financiers digitaux, à travers l'examen des demandes d'avis réglementaire et d'agrément reçues par la Direction de la Supervision Bancaire.

Dans le prolongement de cette démarche, Bank Al-Maghrib a publié, en décembre 2025, le Guide du Parcours Fintech auprès de Bank Al-Maghrib, afin de rendre plus lisible le cadre d'interaction avec les porteurs de projets innovants.

En matière de cybersécurité, des missions de vérifications sur place portant sur la sécurité des systèmes d'information sont menées auprès des institutions bancaires selon une approche par les risques. En parallèle, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement de son dispositif de supervision du cyber-risque bancaire dans un contexte marqué par l'intensification des cybermenaces et l'accélération de la transformation digitale du secteur bancaire.

Les travaux ont porté notamment sur le renforcement du cadre de résilience opérationnelle numérique, la supervision des risques liés aux prestataires tiers critiques, le suivi des cyber-incidents et le déploiement d'outils de suivi sectoriel de la cyber-résilience. Plusieurs actions de coordination, de sensibilisation et d'échange ont également été menées avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Fonds Monétaire International, la Banque Centrale Européenne ainsi qu'avec les établissements bancaires et partenaires techniques concernés, en vue de consolider la préparation du secteur bancaire face aux risques cyber et technologiques.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Banque a poursuivi le renforcement du dispositif de supervision et de conformité du secteur bancaire, afin de consolider les acquis réalisés et de maintenir un niveau élevé d'alignement avec les recommandations internationales, dans la perspective des prochaines échéances d'évaluation prévue en 2026.

S'agissant de la protection de la clientèle des banques, Bank Al-Maghrib a consolidé son dispositif de protection de la clientèle, en veillant à l'application effective des exigences réglementaires, notamment en matière de clôture des comptes et de délivrance des mainlevées. La Banque a mis en place un dispositif de mesure de la satisfaction de la clientèle à travers des enquêtes de type « Mystery Shopping » et poursuit l'élaboration d'un référentiel de qualité de l'accueil en agence bancaire. Elle a également continué de renforcer la transparence des informations fournies par les banques, notamment en matière de tarification, et l'accessibilité physique et numérique de leurs services au profit des personnes en situation de handicap.

I. Activité de supervision prudentielle

1. Agréments et approbations

Après avis du Comité des Établissements de Crédit, dans sa composition restreinte, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2025, à :

- L'octroi d'un agrément pour la création d'un établissement de paiement pour l'exercice de l'ensemble des services de paiement.
- L'octroi de deux agréments pour la création de deux établissements de paiement pour l'exercice des services d'acquisition de paiements électroniques sur terminaux de paiement et plateformes e-commerce.
- L'octroi d'un agrément pour la création d'un établissement de paiement pour l'exercice de l'activité acquisition (TPE & Soft POS).
- L'octroi d'un nouvel agrément à un établissement de paiement en vue d'étendre son agrément à l'acquisition via terminaux de paiement.
- L'octroi d'un agrément pour la création d'une société de financement spécialisée dans l'octroi de crédit à la consommation, crédit-bail et la location avec option d'achat pour le financement automobile.
- L'octroi d'un nouvel agrément à une société de financement suite au changement de son contrôle et l'extension de son activité aux opérations de crédit-bail, d'affacturage ainsi qu'aux services de financement automobile pour les particuliers et les entreprises.
- L'octroi d'un nouvel agrément à une société de financement en vue de l'extension de ses activités pour couvrir l'ensemble des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- L'octroi d'un accord préalable pour l'ouverture par une banque étrangère d'un bureau de représentation au Maroc doté du statut CFC.
- L'octroi d'un accord préalable pour l'ouverture par une banque étrangère d'un bureau de représentation au Maroc.

La Banque a, par ailleurs, instruit 15 dossiers relatifs à la désignation de 25 commissaires aux comptes pour exercer au sein de 7 banques conventionnelles, deux organismes assimilés, 3 sociétés de financement, 1 établissement de paiement et 2 associations de micro-crédit.

Elle a également approuvé la nomination de 75 administrateurs et dirigeants au sein de 25 banques conventionnelles, 34 sociétés de financement, 7 établissements de paiement, 3 associations de microfinance et 6 banques offshore.

2. Contrôle prudentiel et surveillance des risques

Dans le cadre de la surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements, des missions ponctuelles de contrôle sur place ainsi que des échanges réguliers avec les représentants des fonctions clés des établissements de crédit, les commissaires aux comptes et les autorités des pays de présence pour les banques transfrontalières.

À l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Au titre de 2025, les actions de supervision effectuées à distance ont porté, outre l'analyse des activités des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger, sur le suivi des impacts des conditions macroéconomiques dans les divers pays de présence sur les bilans bancaires et les risques encourus, les effets des conditions géopolitiques, économiques, monétaires et climatiques sur le crédit et la solvabilité des emprunteurs, la qualité des actifs, l'adéquation des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la résilience opérationnelle.

En 2025, Bank Al-Maghrib a mené 17 missions de vérification sur place à caractère thématique auprès de 9 banques, dont une filiale d'une banque marocaine au Sénégal, ainsi que 2 établissements de paiement et une société de financement. Ces missions ont couvert un large éventail de thématiques, allant des aspects prudentiels aux pratiques de marché, en passant par les dispositifs d'intégrité financière. Elles ont notamment porté sur l'examen des dispositifs de gouvernance au niveau des banques, l'évaluation des dispositifs de gestion de la cybersécurité, l'analyse de la qualité des actifs ainsi que la vérification des dispositifs de lutte contre les fraudes internes et externes.

Concernant la relation banque-client, une opération de Mystery Shopping a été réalisée couvrant le réseau d'agences de 6 grandes banques à travers tout le territoire national, afin d'observer, en conditions réelles, les pratiques d'accueil, la disponibilité des équipes et la qualité des informations fournies à la clientèle. D'autres missions ont porté sur la vérification des conditions applicables aux dépassements des lignes de crédit, ainsi que l'évaluation des pratiques relatives à la clôture des comptes.

Dans le domaine de l'intégrité financière, des vérifications ont été menées pour évaluer les dispositifs de mise en œuvre des sanctions financières ciblées, la surveillance des opérations, ainsi que le respect des mesures de vigilance appliquées dans le cadre du programme de régularisation volontaire de la situation fiscale au titre de 2024.

Par ailleurs, dans une démarche d'amélioration de ses outils de supervision, la Banque a poursuivi le déploiement de son dispositif d'évaluation prudentielle « SREP⁴⁹ » qui a été mené sur un panel élargi de banques systémiques et non systémiques, dont les résultats ont été restitués aux banques évaluées dans le cadre de réunions bilatérales. La 2^{ème} évaluation menée en 2025 a permis de mettre en évidence les progrès réalisés par les banques depuis le premier exercice, notamment en matière d'évolution des Business models, de renforcement des dispositifs de gestion des risques et d'amélioration de la résilience financière. Elle a également permis d'apprécier l'état d'avancement des chantiers engagés à la suite des précédentes recommandations et d'identifier les bonnes pratiques progressivement intégrées. Parallèlement, cette nouvelle évaluation fait ressortir des points de vigilance et des insuffisances persistantes, qu'il s'agisse de certaines faiblesses dans les processus, de limites dans les dispositifs de pilotage des risques ou de défis liés à la mise en œuvre effective des actions correctrices.

2.1. Surveillance des risques

2.1.1 Risque de crédit

Dans un contexte économique qui appelle à la prudence, Bank Al-Maghrib a accordé une attention rapprochée à l'évolution du risque de crédit dans les portefeuilles des banques.

Pour ce faire, la Banque exerce une surveillance étroite et continue sur le secteur bancaire. Elle s'assure notamment que les établissements de crédit détectent les premiers signes de fragilité chez leurs emprunteurs et qu'ils constituent systématiquement des provisions pour anticiper d'éventuels défauts de paiement.

Des échanges à ce sujet sont tenus avec les responsables des fonctions de gestion des engagements et des risques ainsi qu'avec les commissaires aux comptes.

Cette vigilance se traduit par des analyses régulières, mais aussi par des inspections directement sur place pour auditer la rigueur avec laquelle les nouveaux crédits sont accordés.

Les plans d'action mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib font l'objet d'un suivi rapproché par les superviseurs en charge du contrôle permanent à travers l'examen des reportings trimestriels retraçant l'état d'avancement desdits plans et la tenue de réunions périodiques à ce sujet.

⁴⁹ Supervisory Review and Evaluation Process.

Encadré n° 7 : Approche des missions de contrôle sur place

Dans le cadre de l'évaluation de la qualité du portefeuille crédit des banques, Bank Al-Maghrib adopte une approche d'analyse qui repose sur une combinaison entre l'examen individuel des dossiers des grandes créances et d'un traitement globalisé des autres créances. Ces travaux permettent d'identifier des créances éligibles au déclassement parmi la catégorie appropriée des créances en souffrance (pré-douteuse, douteuse et compromise) et qui nécessitent par conséquent la constitution d'une provision pour créances en souffrance.

- **Examen individuel des grandes créances :** *Dans le cadre de la revue du portefeuille crédit aux entreprises, Bank Al-Maghrib procède à l'examen individuel d'un échantillon de dossiers de crédit accordés à des contreparties ou groupes de contreparties dont l'encours dépasse un seuil retenu tenant compte d'un certain nombre de critères (total engagements de la banque, créances sensibles, secteur d'activités, etc.).*
- **Examen selon une approche de portefeuille :** *Les autres créances de la banque dont l'encours est inférieur au seuil précité font l'objet d'une revue globalisée selon une approche de traitement de masse portant sur les critères du gel de compte et les impayés enregistrés sur les crédits amortissables.*
- **Examen de l'adéquation des provisions constituées :** *Bank Al-Maghrib procède également à l'examen de l'adéquation des provisions constituées en couverture des créances en souffrance tenant compte notamment de la catégorie de créance déclassée (pré-douteuse, douteuse et compromise) et des critères d'éligibilité de la garantie constituée. À ce titre, Bank Al-Maghrib apprécie la valeur des sûretés constituées en examinant les actes matérialisant ces garanties ainsi que les rapports d'expertises des biens donnés en garantie.*

2.1.2 Risque de marché

L'année 2025 a été marquée par une détente des taux obligataires, principalement portée par le recul des pressions inflationnistes au Maroc, le maintien par Bank Al-Maghrib de son taux directeur à 2,25%, après la baisse de 25 points de base opérée en mars 2025, ainsi que par l'amélioration de la visibilité des investisseurs.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a assuré un suivi rapproché des évolutions des marchés obligataire, des OPCVM, de change et actions, ainsi que de leurs incidences sur les expositions des banques aux risques de taux d'intérêt, de change, actions et matières premières, au titre de leurs portefeuilles de négociation.

Ce dispositif de suivi s'appuie sur des reportings périodiques retraçant les positions de marché des banques, leur sensibilité aux variations des paramètres de marché ainsi que les résultats des stress tests réalisés sur ces positions. Il est complété par des échanges réguliers avec les responsables de la gestion des risques et des salles de marchés des établissements bancaires, afin de recueillir leur appréciation des évolutions de marché, leurs stratégies d'intervention et de couverture, ainsi que leurs dispositifs de gestion des risques.

2.1.3 Risque de taux d'intérêt inhérent aux portefeuilles bancaires

Dans un contexte marqué par la détente des taux monétaires et obligataires, Bank Al-Maghrib a renforcé le suivi de l'exposition des banques au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, en évaluant l'impact de différents scénarios hypothétiques de variation des taux sur leurs marges d'intérêt et sur la valeur économique de leurs fonds propres.

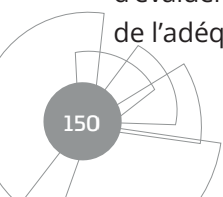
Cette surveillance s'appuie sur un reporting trimestriel transmis par les banques, retraçant les effets de six chocs de taux sur leur marge d'intérêt ainsi que sur leurs fonds propres.

Parallèlement, les superviseurs poursuivent leurs échanges réguliers avec les fonctions en charge de la gestion actif-passif (Asset Liability Management – ALM), afin d'apprécier les anticipations des banques quant à l'évolution de leurs portefeuilles bancaires sensibles aux taux, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour en assurer la gestion.

2.1.4 Risque de liquidité

En 2025, les établissements bancaires maintiennent des positions de liquidité solides et assurent une couverture satisfaisante de leurs besoins de refinancement, grâce à une gestion prudente de leurs ressources et au soutien des opérations régulières d'injection de liquidité menées par Bank Al-Maghrib.

La Banque assure un suivi continu du risque de liquidité à travers l'analyse des reportings prudentiels trimestriels transmis par les banques, notamment ceux relatifs aux gaps de liquidité sur les postes bilan et hors bilan, les ratios NSFR et LCR ainsi qu'aux indicateurs additionnels de surveillance de la liquidité portant sur le LCR en devise, les actifs grevés, la concentration de refinancement par type de contrepartie et par instrument ainsi que la liquidité intra-journalière. Aussi, des analyses prospectives et des exercices de stress tests de liquidité sont réalisés afin d'évaluer la résilience des établissements face à des scénarios de tension de liquidité et de s'assurer de l'adéquation de leurs dispositifs de gestion et de leurs plans de financement d'urgence.



Ce dispositif est complété par des échanges réguliers avec les fonctions en charge de la gestion actif-passif (ALM) au sein des banques, permettant d'apprécier les effets des évolutions du contexte macroéconomique sur leurs profils de liquidité, d'évaluer les stratégies déployées pour en assurer la maîtrise et d'anticiper d'éventuelles vulnérabilités.

2.1.5 Cyber-risques

Au cours de l'exercice 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement de son dispositif de supervision du cyber-risque bancaire, dans un contexte marqué par l'intensification des cybermenaces, l'accélération de la transformation digitale des établissements de crédit et l'accroissement des dépendances aux prestataires tiers technologiques.

Les travaux menés ont porté en particulier sur le renforcement du cadre de résilience opérationnelle numérique, l'amélioration de la vigilance sectorielle face aux cybermenaces émergentes, le suivi des incidents cyber affectant les établissements et leurs clients ainsi que le développement d'outils de supervision et de coordination avec les parties prenantes nationales et internationales.

Par ailleurs, les travaux engagés en matière de supervision des risques liés aux prestataires tiers critiques ont été poursuivis. À cet effet, les banques ont été sollicitées afin d'établir une cartographie sectorielle des dépendances aux prestataires informatiques et de cybersécurité impliqués dans les services numériques. Les analyses réalisées ont permis d'identifier les principaux risques de concentration et de dépendance susceptibles d'affecter la continuité des services critiques.

Bank Al-Maghrib a également renforcé ses dispositifs de suivi sectoriel à travers la mise en place d'un tableau de bord de cybersécurité destiné au suivi des indicateurs clés de cyber-résilience des banques. Après une phase pilote menée avec les banques systémiques, le dispositif a été progressivement généralisé à l'ensemble du secteur bancaire. Les résultats issus de ces travaux ont donné lieu à des réunions bilatérales de restitution et de fiabilisation avec les établissements. Les résultats consolidés de ces indicateurs font, par ailleurs, l'objet d'une restitution dans le cadre d'une réunion plénière réunissant les représentants RSSI⁵⁰ des banques. Ces travaux ont notamment permis de lancer l'élaboration d'un guide méthodologique visant à harmoniser la taxonomie des indicateurs, leurs modalités de calcul ainsi que les règles de collecte et de reporting, afin de renforcer la fiabilité, la comparabilité et l'exploitation des données au niveau sectoriel.

⁵⁰ Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Dans le cadre de sa mission de veille et de gestion des cybermenaces, Bank Al-Maghrib a assuré le suivi de plusieurs cyber-incidents et cyber-alertes remontés par les établissements de crédit et organismes assimilés. Ces incidents ont concerné notamment des attaques de phishing et de smishing, des attaques par déni de service distribué (DDoS), des cas de compromission de smartphones de clients via des logiciels malveillants ainsi que des incidents affectant des prestataires technologiques internationaux. Ces situations ont donné lieu à l'activation de dispositifs de coordination sectorielle, à la tenue de réunions d'urgence avec les responsables de la sécurité des systèmes d'information des établissements concernés ainsi qu'à la diffusion de mesures de vigilance et de recommandations visant à renforcer la protection des clients et des infrastructures critiques.

Les échanges avec les autorités nationales et les partenaires institutionnels ont également été intensifiés. Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été tenues avec la DGSSI autour de la stratégie nationale de cybersécurité 2025-2030, de l'évaluation des cyber-risques du secteur bancaire et du renforcement des mécanismes de coordination entre les différentes autorités concernées. Des échanges ont également eu lieu avec des institutions internationales et des partenaires techniques, notamment le FMI, la BERD et des cabinets spécialisés en cybersécurité, portant sur les tendances émergentes, les bonnes pratiques de supervision et les dispositifs de renforcement de la cyber-résilience.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions de sensibilisation et d'accompagnement du secteur. À cet effet, des réunions du groupe de travail BAM-DSB/RSSI⁵¹ ont été organisées afin d'examiner les tendances des cybermenaces, les enseignements tirés des incidents observés ainsi que les mesures de renforcement de la sécurité des données et des services bancaires digitaux. Des travaux ont également été engagés en vue du lancement de campagnes de sensibilisation destinées au grand public concernant les risques liés au phishing et à l'utilisation sécurisée des services bancaires digitaux.

Par ailleurs, les travaux de dépouillement et d'analyse des rapports de tests d'intrusion transmis par les établissements au titre de l'exercice 2024 ont été poursuivis. Les conclusions de ces travaux contribuent au renforcement du dispositif de supervision des cyber-risques et dans le cadre du processus d'évaluation SREP.

Bank Al-Maghrib a poursuivi son implication dans plusieurs initiatives nationales et internationales portant sur la cyber-résilience, la cryptographie post-quantique ainsi que les mécanismes de mutualisation des capacités de cybersécurité et de partage d'informations sur les cyber-risques.

⁵¹ Bank Al-Maghrib – Direction de la Supervision Bancaire / Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Encadré n° 8 : **Guide de bonnes pratiques pour la protection contre les attaques par ransomware**

Face à la gravité des cyberattaques par ransomware à l'échelle internationale, Bank Al-Maghrib a élaboré un guide de bonnes pratiques destiné aux RSSI des banques visant à renforcer la résilience des établissements de crédit face à cette menace.

Ce guide, conçu sur la base des enseignements tirés des cyber-incidents remontés au niveau du secteur bancaire, des travaux du groupe BAM-DSB/RSSI des banques, des tendances internationales observées en matière de cybercriminalité ainsi que des référentiels et standards internationaux de cybersécurité, met en évidence l'évolution des modes opératoires des groupes cybercriminels, notamment le recours aux techniques de double extorsion, aux modèles de « Ransomware-as-a-Service » (RaaS), à l'exploitation des accès distants compromis, au phishing ainsi qu'aux attaques ciblant les prestataires tiers et les chaînes d'approvisionnement technologiques.

Le guide formule également un ensemble de recommandations portant notamment sur :

- le renforcement de la gouvernance de la cybersécurité et de la gestion des accès à privilèges.*
- l'adoption d'approches de sécurité de type « Zero Trust ».*
- le déploiement de solutions avancées de détection et de réponse aux incidents.*
- la segmentation des réseaux et la sécurisation des infrastructures critiques.*
- la mise en place de sauvegardes immuables et hors ligne.*
- l'amélioration des capacités de détection, de réponse et de reprise après incident.*
- le renforcement des dispositifs de sensibilisation et de formation des collaborateurs et dirigeants.*

Le guide rappelle également l'importance d'une coordination étroite avec les autorités compétentes, notamment Bank Al-Maghrib, la DGSSI et la CNDP, dans le cadre du traitement et de la notification des cyber incidents.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions menées par Bank Al-Maghrib pour promouvoir une approche harmonisée de gestion du cyber risque et renforcer la résilience opérationnelle numérique du secteur bancaire.

2.1.6 Risques transfrontaliers

Le dispositif de supervision transfrontalière de Bank Al-Maghrib se fonde sur une coopération étroite avec les autorités de contrôle des pays d'accueil.

En 2025, Bank Al-Maghrib a assuré un suivi rapproché de la situation macro-économique et politique des pays de présence des banques marocaines parallèlement à un monitoring de l'activité, la rentabilité et la solvabilité des filiales qui y sont implantées. La surveillance a porté également sur les dispositifs mis en place au niveau des filiales en matière de gouvernance, de conformité aux normes prudentielles, de renforcement des dispositifs de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (LBC-FT), de cybersécurité et de gestion des risques climatiques.

Cette supervision transfrontalière vise à anticiper et détecter proactivement les risques actuels et susceptibles de survenir pour les implantations bancaires à l'étranger et à échanger avec les banques sur les mesures préventives ou correctives entreprises.

Dans le même sens, la Banque assure une veille des évolutions des ratings des pays de présence dont l'impact sur les politiques bancaires et les provisions au titre du risque pays est examiné avec les groupes bancaires transfrontaliers dans un contexte marqué par l'accentuation du risque souverain.

Au cours de cette année, Bank Al-Maghrib a conduit une mission conjointe avec la Commission Bancaire de l'UMOA auprès d'une filiale d'une banque marocaine au Sénégal. Cette mission a porté sur l'évaluation des dispositifs de gestion des cyber risques ainsi que sur le dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (LBC-FT).

A l'instar des années précédentes, Bank Al-Maghrib a organisé les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger afin de faire le point sur la situation financière et prudentielle des implantations à l'étranger, leurs stratégies et leur pilotage des risques notamment au vu des évolutions de l'environnement économique et réglementaire au Maroc et dans les pays d'accueil. En outre, des échanges réguliers par visio-conférence sont organisés avec les homologues étrangers à l'effet de discuter des profils de risque des filiales et les différents sujets de préoccupation.

En 2025, la réunion annuelle du Comité Afrique a réuni le Wali de Bank Al-Maghrib et les Présidents des trois groupes bancaires marocains panafricains afin de se pencher sur la performance, les expositions aux risques ainsi que les perspectives des activités des banques marocaines face aux développements macro-économiques sur le continent. Un accent particulier a été mis sur les menaces et enjeux liés à la cybersécurité, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le risque climatique en Afrique.

En février 2025, Bank Al-Maghrib a participé à un exercice de simulation de crise transfrontalière organisé par l'Institut de Stabilité Financière (ISF), relevant de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Cet exercice a réuni les banques centrales et régulateurs du Maroc, de la Tunisie, de la Mauritanie et de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) et a permis aux juridictions participantes de tester et d'évaluer la pertinence et l'efficacité de leurs régimes de gestion de crise en particulier les accords de coordination et de coopération mis en place entre les autorités concernées pour gérer les risques inhérents à une éventuelle défaillance d'une ou plusieurs banques revêtant une importance systémique sur le plan régional. Cet exercice a également permis d'évaluer les régimes de résolution applicables dans les diverses juridictions participantes.

Encadré n° 9 :

Exercice de simulation de crise et ses conclusions

En février 2025, Bank Al-Maghrib a mené un exercice de simulation de crise transfrontalière en coordination avec l'Institut de Stabilité Financière (ISF), relevant de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Cet exercice a réuni les banques centrales et régulateurs du Maroc, de la Tunisie, de la Mauritanie et de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Déroulé sur trois jours, l'exercice a consisté à soumettre les participants à un scénario fictif simulant une dégradation progressive de la conjoncture économique dans leurs juridictions respectives, susceptible de conduire à la défaillance d'un groupe bancaire transfrontalier à présence régionale et revêtant une importance systémique dans chacun des pays concernés.

Cet exercice a permis aux juridictions participantes de tester la pertinence et l'efficacité de leurs régimes de gestion de crise et de résolution applicables et d'évaluer les accords de coordination et de coopération mis en place entre les autorités concernées pour gérer les risques inhérents à une éventuelle défaillance d'une ou plusieurs banques revêtant une importance systémique sur le plan régional.

Les échanges intervenus dans ce cadre ont mis en évidence l'importance d'une coordination transfrontalière structurée, fondée sur des mécanismes de coopération préétablis ainsi qu'une circulation fluide de l'information et une clarification des rôles et responsabilités entre les différentes autorités impliquées.

Les principaux enseignements tirés de cet exercice portent notamment sur la nécessité de renforcer les cadres et outils de résolution, de mettre à niveau les protocoles et procédures de gestion de crise, ainsi que d'améliorer les plans de redressement et de résolution des établissements bancaires concernés.

Le rapport intégral de restitution de cet exercice est disponible sur le site de l'ISF⁵².

⁵² Le rapport de l'ISF est disponible sur le lien : <https://www.bis.org/fsi/fsipapers25.htm>

2.1.7 Risques de corruption

Bank Al-Maghrib a poursuivi son suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Directive n°1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion des risques de corruption par les établissements de crédit. À ce titre, elle a organisé, en février 2025, un atelier de restitution des résultats de l'analyse des reportings relatifs au déploiement de la directive susmentionnée, ayant permis de dresser un état des lieux consolidé des dispositifs mis en place par les banques et leurs filiales, au Maroc comme à l'international, notamment en matière de codes de conduite, de cartographies des risques, de mécanismes d'alerte éthique, de formation et de sensibilisation du personnel, ainsi que de diligences renforcées à l'égard de la clientèle et des prestataires.

Dans le prolongement de ces travaux, Bank Al-Maghrib a organisé, en juin 2025, un atelier réunissant les établissements bancaires certifiés ou engagés dans un processus de certification à la norme ISO 37001, offrant un cadre d'échange sur leurs retours d'expérience, les approches adoptées, les bonnes pratiques, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs de prévention de la corruption, tout en mettant en évidence une mobilisation accrue du secteur bancaire et une dynamique de renforcement progressif des dispositifs existants.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a tenu, en juin 2025, la 5^{ème} réunion annuelle de suivi de haut niveau de la Convention de coopération dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption dans le secteur financier, sous la présidence de Monsieur le Wali, en présence des Présidents de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) et des responsables des autorités de supervision des autres compartiments du secteur financier. Cette réunion a porté sur les tendances et enjeux en matière de lutte contre la corruption dans le secteur financier, le bilan de la coopération au titre de la période 2024-2025 et la feuille de route 2025-2026.

Enfin, la Banque poursuit les travaux afin d'enrichir le reporting de suivi du déploiement de la Directive précitée, permettant de mieux apprécier l'effectivité et l'efficacité des dispositifs mis en place.

2.2. Surveillance de l'adéquation des fonds propres

2.2.1 Monitoring de la solvabilité

Bank Al-Maghrib a examiné la situation des fonds propres et de la solvabilité des banques et des autres établissements assujettis. Outre la vérification du respect des minima réglementaires, elle a appelé les banques à poursuivre une politique de distribution prudente des dividendes au titre du résultat de l'exercice 2025 et à lui soumettre les propositions de distributions préalablement à leur adoption. Cette orientation tient compte de la nécessité de renforcer la résilience et la solidité du secteur bancaire, de préserver des marges de manœuvre dans un environnement marqué par de fortes incertitudes, de répondre aux exigences liées aux réformes réglementaires adoptées et à venir, tout en continuant à accompagner le financement de l'économie.

La banque a formulé son avis ainsi que ses conditions au sujet des propositions soumises par les banques.

2.2.2 Evaluation des dispositifs d'adéquation des fonds propres internes des banques (ICAAP)

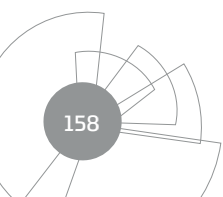
Bank Al-Maghrib a procédé à l'examen de la 7^{ème} édition des rapports annuels des banques sur leurs processus d'adéquation des fonds propres internes (ICAAP). Dans ces rapports, les banques exposent leur modèle d'activité, procèdent à une identification et une quantification des risques significatifs, à la confection de scénarii de stress tests internes pour qualifier les besoins en capital et arrêter en conséquence la planification de leur capital.

Cet examen a fait ressortir que les banques ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ce processus en termes de méthodologies de quantification, de stress tests et de cadre d'appétence aux risques, et a donné lieu à des recommandations de Bank Al-Maghrib pour renforcer davantage son efficacité.

2.3. Exercice annuel de stress tests bancaires

En 2025, Bank Al-Maghrib a réalisé, en concertation avec les banques, le 6^{ème} exercice annuel de stress test. Dans ce cadre, la Banque a défini les hypothèses macroéconomiques à retenir, articulées autour d'un scénario central et d'un scénario adverse.

Ces hypothèses couvrent les principaux agrégats macroéconomiques, notamment la croissance, l'inflation, les conditions monétaires et financières, les comptes extérieurs ainsi que les finances publiques.



Le scénario adverse a retenu l'hypothèse d'une dégradation de la croissance dans la zone euro et d'une évolution défavorable des prix des matières premières, combinées à une mauvaise campagne agricole au niveau national.

L'exercice a permis d'apprécier les effets de ces chocs sur les bilans des banques, en particulier sur la qualité du portefeuille de crédits, la rentabilité et la solvabilité. Sur la base des résultats obtenus, les banques ont déterminé les actions qui pourraient être mises en œuvre afin de préserver leur solidité en cas de matérialisation du scénario adverse.

Réalisé sur bases sociale et consolidée, cet exercice a confirmé la capacité de résistance du secteur bancaire.

2.4. Examen des Plans de redressement de crise interne des banques (PRCI)

En application de la circulaire n° 4/W/2017 du 24 juillet 2017, complétée par la lettre circulaire n° 1/DSB/2017, les banques dont la liste est arrêtée par Bank Al-Maghrib, sont tenues de transmettre annuellement un plan de redressement de crise interne. Ce plan retrace le dispositif de gouvernance et les mesures de redressement susceptibles d'être activées en cas de chocs extrêmes, afin de rétablir la viabilité financière de l'établissement, de limiter les effets sur le système financier marocain et d'éviter tout recours au soutien de l'État ou de Bank Al-Maghrib. En 2025, cette obligation a concerné neuf banques représentant 95% de part de marché en termes de total-bilan.

Bank Al-Maghrib procède à l'examen de ces plans dans le cadre d'un processus itératif. À ce titre, des échanges sont menés avec les banques concernées afin de leur communiquer les observations relevées, ainsi que les recommandations et attentes visant à renforcer l'efficacité et l'opérationnalité de leurs dispositifs de redressement.

II. Promotion d'une finance inclusive et verte

L'année 2025 a été marquée par la tenue de la COP30 à Belém au Brésil, au cours de laquelle Bank Al-Maghrib a mis en lumière les efforts qu'elle déploie pour accompagner le Maroc dans la lutte contre le changement climatique. À cette occasion, elle a présenté ses actions de sensibilisation, de renforcement des capacités et de réglementation pour renforcer la gestion des risques financiers liés au changement climatique, lesquels représentent une menace croissante pour la stabilité financière, l'un de ses mandats fondamentaux.

Par ailleurs, le Maroc a soumis, en septembre 2025, la troisième version de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Élaborée pour la période 2026-2035 dans le cadre de l'Accord de Paris, cette version marque une progression significative par rapport à la CDN 2.0 de 2021, en rehaussant l'ambition en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre à 53% d'ici 2035, et en élargissant le périmètre sectoriel de l'adaptation pour renforcer la résilience du pays face au changement climatique.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a maintenu sa mobilisation aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir la contribution du secteur bancaire à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux. En 2025, elle a notamment poursuivi sa collaboration avec le ministère des Finances et de l'Économie et les régulateurs financiers afin d'assurer le déploiement de la stratégie nationale de développement de la finance climat à l'horizon 2030, publiée en 2024, et dont l'objectif est de promouvoir la finance verte au Maroc. Parallèlement, Bank Al-Maghrib coordonne avec ces mêmes acteurs la préparation de la taxonomie financière verte du Maroc, un outil de classification dont la mise en œuvre permettra aux établissements de crédit de mieux se conformer aux dispositions réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib en matière de gestion des risques climatiques.

Au niveau international, Bank Al-Maghrib a continué de contribuer activement aux travaux de la communauté des banques centrales engagées en faveur du verdissement du système financier.

1. Contribution aux travaux de la communauté internationale des banques centrales

En tant que membre du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), du réseau financier et bancaire durable (SBFN) et du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), Bank Al-Maghrib a notamment participé, en 2025, aux travaux relatifs à l'intégration de l'adaptation dans le cadre des plans de transition, aux échanges sur les scénarios climatiques et aux réflexions stratégiques sur le rôle de ce réseau dans la promotion du financement vert.

1.1. Participation de Bank Al-Maghrib au Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)

Bank Al-Maghrib siège au comité de pilotage du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en tant que membre fondateur. À ce titre, elle participe aux réunions périodiques de cette instance ainsi qu'aux travaux de ses groupes de travail, notamment ceux portant sur l'intégration de l'adaptation dans les plans de transition, l'incorporation des risques liés à la nature dans les cadres de supervision, ainsi que sur les réflexions concernant l'analyse des scénarios climatiques à court et à long terme, et l'évaluation des effets macroéconomiques découlant des risques climatiques.

Encadré n° 10 :**Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2025**

Au cours de l'année 2025, le réseau NGFS a publié une série de documents faisant état des avancées des Banques Centrales et des institutions financières en matière d'évaluation des risques climatiques et environnementales et de promotion de l'alignement des portefeuilles sur l'Accord de Paris :

- Une série de publications sur les scénarios climatiques à court terme.*
- Une série de notes explicatives sur les scénarios à long terme du NGFS (Phase V).*
- Guide sur l'analyse de scénarios climatiques.*
- Notes sur les plans de transition, fixation des objectifs climatiques et analyse de scénarios.*
- Document d'orientation sur l'intégration de l'adaptation et de la résilience dans les plans de transition.*
- Document de recherche sur les effets macroéconomiques des variations de prix des énergies à forte intensité carbone.*
- Rapport sur l'exploitation des données relatives aux risques climatiques physiques.*
- Déclaration sur le coût économique de l'inaction climatique.*

1.2. Participation de Bank Al-Maghrib aux travaux de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive

A l'instar de l'année 2024, Bank Al-Maghrib intervient en tant qu'expert et point focal sur la finance verte inclusive des femmes au niveau du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) portant sur la finance verte inclusive « IGF ». Les travaux du groupe couvrent les pratiques réglementaires et de supervision des risques climatiques, le verdissement des TPME et le déploiement des taxonomies vertes.

Encadré n° 11 :

Publications 2025 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)

Au cours de l'année 2025, le réseau AFI a publié les 6 rapports suivants :

- le suivi des réformes politiques et réglementaires des membres en lien avec la finance verte inclusive.*
- les politiques de finance verte inclusive pour verdir les TPME.*
- l'intégration de la biodiversité dans les politiques de finance verte inclusive.*
- l'amélioration de l'inclusion financière et de la finance verte grâce à des normes de finance durable proportionnées.*
- impact des catastrophes naturelles sur les prêts bancaires aux TPME aux Philippines.*
- le rôle des TPME dans la transition verte : feuilles de route nationales d'Eswatini et de Zambie.*

Ces rapports fournissent les orientations en matière de finance verte inclusive ainsi que les bonnes pratiques tenant compte de son référentiel des 4 piliers clés, pour accélérer le développement des politiques y associées, à savoir les politiques de promotion du financement vert et inclusif, les politiques de « provision » permettant d'orienter les financements aux projets verts, les politiques de protection contre les risques liés au climat et les politiques de prévention pour anticiper et éviter les impacts financiers du changement, par les banques centrales et les régulateurs membres.

2. Initiatives visant à appréhender les risques financiers climatiques au Maroc et la promotion de la finance verte

Bank Al-Maghrib poursuit le dialogue avec le secteur bancaire sur les enjeux liés à la finance verte et aux risques financiers liés au changement climatique, une thématique inscrite à l'ordre du jour des réunions périodiques tenues avec le secteur bancaire.

Ainsi, tout au long de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a maintenu le rythme des réunions de la Commission banques-climat, qui permet d'examiner avec les banques les dernières actualités relatives à la gestion des risques climatiques. Ces rencontres constituent également un espace d'échange d'expériences, permettant aux banques de partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des exigences réglementaires et d'identifier les leviers nécessaires pour accompagner les banques dans leur déploiement opérationnel.

De son côté, la Banque s'emploie à accompagner les banques dans le déploiement des exigences dans ce domaine, à travers le renforcement de leurs capacités dans une démarche progressive d'intégration des facteurs et risques climatiques et environnementaux dans le cadre réglementaire et prudentiel.

En parallèle, la Banque a déployé en 2025, la 2^{ème} et la dernière phase du programme de formation, axée spécifiquement sur la transition climatique, et ce dans le cadre du protocole d'accord liant Bank Al-Maghrib, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), visant à accompagner les établissements bancaires dans la mise en œuvre de la directive n°5/W/2021 relative à la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, ainsi qu'à aligner leurs pratiques de gouvernance et de gestion desdits risques sur les meilleures pratiques internationales.

3. Coordination au niveau national avec les autorités gouvernementales et de régulation dans le domaine de la transition verte

La coordination sur la finance verte et la gestion des risques financiers liés au climat avec les parties prenantes nationales et les autres autorités de supervision du système financier, constitue un axe stratégique pour Bank Al-Maghrib. À ce titre, elle œuvre aux côtés du Ministère de la transition énergétique et du développement durable, du Ministère de l'Économie et des Finances et des autres parties prenantes aux réflexions sur l'économie verte et la finance verte et durable.

À cet effet, Bank Al-Maghrib contribue aux projets nationaux pour l'accélération du financement de la transition verte au Maroc notamment :

- Le programme des réformes du secteur financier, en lien avec le climat et la durabilité, soutenu par la facilité pour la résilience et la durabilité du Fonds Monétaire International ;
- La déclinaison au plan sectoriel de la stratégie de développement bas carbone à horizon 2050 ;
- Le programme d'appui à la mise en œuvre des objectifs climatiques du Maroc inscrits dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) par la Banque Mondiale et piloté par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Dans le cadre de ce programme de réformes du secteur financier, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2025 sa contribution active aux côtés du ministère de l'Économie et des Finances et des régulateurs financiers (AMMC et ACAPS) pour le déploiement de la stratégie nationale de développement de la finance climat à l'horizon 2030, ainsi que les travaux préparatoires relatifs à la taxonomie financière verte nationale.

III. Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites

1. Sensibilisation et renforcement des capacités de l'écosystème bancaire en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Au cours de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi la réalisation de son programme de formation et de sensibilisation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), à travers l'organisation de plusieurs ateliers, à son niveau ou conjointement avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et le Secrétariat de la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement (CNASNU).

Ces ateliers, destinés aux responsables de conformité des établissements assujettis, ont constitué un cadre d'échanges sur notamment les sujets suivants :

- La dissémination des résultats de l'évaluation nationale des risques.
- Les exigences en matière d'identification des bénéficiaires effectifs et d'utilisation du Registre National des bénéficiaires effectifs.
- L'intégration des technologies numériques dans l'analyse des déclarations de soupçon.
- Les mesures applicables aux juridictions à risque élevé inscrites sur les listes du GAFI.
- Les typologies et indicateurs de soupçons liés au risque de contournement des sanctions en matière de financement de la prolifération des armes de destruction massives.
- L'escroquerie financière et l'usage des comptes rebonds.
- La traite des êtres humains.
- Les indicateurs de soupçon liés à la corruption.
- Les paris sportifs et jeux de hasard en ligne.

Parallèlement à ces actions de sensibilisation et de renforcement des capacités menées au profit des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts de communication auprès du grand public afin de promouvoir la compréhension des risques liés au LBC-FT.

À cet effet, la Banque a publié, en mars 2025, un guide dédié à la LBC-FT, conjointement avec l'ANRF, la CNASNU, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS).

Encadré n° 12 : Principaux axes du Guide LBC-FT

Ce guide vise à faciliter la compréhension des risques encourus, des enjeux associés ainsi que des dispositifs mis en place pour les prévenir et les maîtriser. Il présente les principales notions relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, les normes internationales applicables en la matière notamment celles du GAFI ainsi que le dispositif national mis en place pour s'y conformer.

Il met également en évidence les mesures prises aux niveaux législatif, institutionnel, réglementaire, de contrôle et de supervision des secteurs financier et non financier, en vue de renforcer le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tant au regard des exigences de conformité technique que de l'effectivité.

Ce guide précise le rôle et les attributions de l'ensemble des acteurs, du secteur financier et non financier aux personnes physiques ou morales, publiques comme privées, dans la prévention et la détection des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

2. Contrôles de la conformité du dispositif de LBC-FT des établissements de crédit et organismes assimilés

Au cours de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a mené plusieurs contrôles sur place auprès d'établissements de crédit, ayant couvert diverses thématiques dans le domaine de la LBC FT, en s'appuyant sur son approche fondée sur les risques. Ces contrôles ont notamment porté sur le dispositif de surveillance des opérations de la clientèle, la déclaration des opérations suspectes ainsi que la qualité de traitement des réquisitions en matière de blanchiment de capitaux émanant des autorités judiciaires.

La Banque a également poursuivi ses contrôles relatifs à l'évaluation des dispositifs de LBC FT des filiales de banques marocaines implantées à l'international, menés conjointement avec les autorités de supervision des pays d'accueil. À ce titre, une vérification conjointe avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CB-UMOA) a été diligentée auprès d'une filiale située au Sénégal.

3. Préparation du 3^{ème} cycle d'évaluation mutuelle du GAFIMOAN⁵³ du dispositif national de la LBC-FT

3.1. Visite de Haut niveau du GAFIMOAN

Une réunion de haut niveau, réunissant les responsables du GAFIMOAN, le Chef du Gouvernement, Monsieur le Wali ainsi que les principales autorités marocaines concernées, s'est tenue à Rabat le 27 novembre 2025. Cette rencontre a marqué le lancement officiel du 3^{ème} cycle d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Elle a permis de réaffirmer, au plus haut niveau, l'engagement politique du Maroc en faveur de la réussite de cette évaluation ainsi que la mobilisation coordonnée de l'ensemble des parties prenantes nationales.

3.2. Feuille de route de LBC-FT

Dans le cadre de la préparation à l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC-FT et de la mise en œuvre de la stratégie nationale couvrant la période 2023-2027, la Banque a élaboré une feuille de route en concertation avec les différentes parties prenantes, notamment les autres autorités de contrôle et de supervision du secteur financier.

Les principaux axes de cette feuille de route se présentent comme suit :

- Contribution à la refonte du cadre légal et à la révision du dispositif réglementaire régissant la LBC-FT dans le secteur financier.
- Poursuite des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs concernés.
- Finalisation du 3^{ème} exercice d'évaluation nationale des risques de BC-FT et préparation du quatrième exercice, dans le cadre du Comité de gestion des risques en matière de LBC-FT coprésidé par Bank Al-Maghrib et l'ANRF.
- Renforcement de la coordination aux niveaux national et international.
- Mise en place de mesures d'atténuation des risques de LBC-FT liés à la digitalisation des services financiers.
- Préparation et fiabilisation des données et statistiques permettant d'apprécier l'effectivité du dispositif national de LBC-FT.

⁵³ Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Par ailleurs, une Task Force, réunissant les responsables de la conformité des établissements de crédit, a été mise en place sous l'égide de Bank Al-Maghrib à l'effet de coordonner les travaux préparatoires à la prochaine évaluation mutuelle et de consolider les données et statistiques nécessaires pour démontrer l'effectivité du dispositif de LBC-FT au sein du secteur bancaire.

4. Expérimentation des nouvelles technologies basées sur l'intelligence artificielle dans le domaine du contrôle sur place des dispositifs de LBC-FT

La Banque a franchi une étape importante dans l'expérimentation de solutions fondées sur l'intelligence artificielle appliquées au contrôle sur place des dispositifs de LBC-FT des établissements de crédit.

Conduite avec la participation active d'une banque pilote, cette initiative a pour objectif de concevoir des outils analytiques innovants susceptibles d'améliorer la détection des opérations inhabituelles ou atypiques et de renforcer l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de surveillance mis en œuvre par les établissements de crédit.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations du Groupe d'action financière, qui préconise le recours aux nouvelles technologies afin d'accroître l'efficacité des dispositifs de prévention et de détection des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Cette solution intègre notamment des fonctionnalités avancées de segmentation comportementale, de détection d'anomalies, de notation des risques, d'explicabilité des modèles et de visualisation des relations transactionnelles.

Les résultats obtenus confirment l'apport de l'intelligence artificielle en tant que levier de renforcement de l'efficacité des contrôles en matière de LBC-FT.

IV. Régulation et accompagnement des services financiers digitaux

1. Accompagnement de la digitalisation des services financiers

1.1. Accompagnement des porteurs de projets fintechs

1.1.1 Actions menées par Bank Al-Maghrib

La Banque a poursuivi l'accompagnement des porteurs de projets innovants dans le domaine des services financiers digitaux, à travers l'examen de leurs demandes d'avis réglementaires ou d'agrément reçues directement ou à travers le Morocco Fintech Center (MFC).

Dans ce cadre, la Banque interagit avec les fintechs pour répondre à leurs demandes d'information, les renseigner sur la réglementation applicable au regard de leurs projets et les accompagne tout au long du processus de constitution du dossier.

L'accompagnement assuré par la Banque a reposé sur une démarche fondée sur l'échange préalable avec les porteurs de projets, l'analyse approfondie des modèles économiques proposés (sur les plans technologique et réglementaire, des flux financiers projetés, des responsabilités contractuelles et opérationnelles) et la qualification réglementaire des activités envisagées ainsi que des enjeux prudentiels associés.

S'agissant des modèles innovants, hybrides ou inspirés de pratiques internationales qui ne s'inscrivent pas clairement dans la réglementation bancaire, la Banque procède à une analyse approfondie du projet et, le cas échéant, à une étude de benchmark pour apprécier le positionnement au regard du droit constant marocain afin d'identifier la manière dont des activités similaires sont exercées dans d'autres juridictions et sous quel statut réglementaire.

Sur les 3 dernières années, la Banque a reçu des demandes d'avis réglementaires et d'agrément de 48 fintechs dont 13 fintechs rencontrées lors du « sprint réglementaire » organisé par le MFC en octobre 2025. Cette dynamique traduit un intérêt croissant des porteurs de projets pour les innovations financières et témoigne du développement progressif de l'écosystème fintech national.

La majorité des fintechs sont d'origine marocaine, à l'exception de 8 implantées à l'étranger (Égypte, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Inde, Royaume-Uni, Uruguay et Afrique du Sud).

Les modèles d'affaires présentés par les fintechs s'orientent vers des activités de paiement, de crowdfunding, d'intermédiation en opérations de banque, des offres de solutions reposant sur l'intelligence artificielle appliquée aux services financiers, de paiements fractionnés (Buy Now Pay Later) et de comparateurs tarifaires.

Par ailleurs, de nouveaux modèles ont émergé, portant notamment sur les tontines⁵⁴ digitales, l'Open Banking et les solutions d'escrow⁵⁵.

D'un autre côté, la Banque a contribué activement à des événements visant la promotion de son rôle pour l'émergence de l'écosystème fintech, en l'occurrence :

- Les sprints réglementaires organisés par le MFC, au cours desquels des échanges en bilatéral avec les fintechs ont été tenus pour répondre aux interrogations sur le cadre réglementaire applicable à leurs activités projetées.
- Le Salon GITEX Africa 2025 ayant permis d'établir un contact direct avec les acteurs de l'écosystème fintech et de leur apporter les éclairages nécessaires sur la réglementation applicable.
- Des événements académiques organisés par des établissements d'enseignement supérieur, permettant de diffuser la culture réglementaire et la communication sur l'action de la Banque dans le domaine de la fintech et la régulation financière.
- Des actions portant sur le crowdfunding organisées dans les différentes régions du Maroc au profit des universitaires, des centres de recherche, des centres d'investissement et des jeunes entrepreneurs.
- Des actions de partage et d'échange sur le cadre institutionnel, légal et réglementaire régissant le crowdfunding au profit des associations de la société civile en collaboration avec le ministère chargé des relations avec le parlement.

Ces actions ont permis de renforcer la visibilité du cadre réglementaire applicable aux services financiers digitaux et de favoriser un dialogue précoce entre les porteurs de projets et les autorités concernées.

Dans ce cadre, la Banque a publié, en décembre 2025, un Guide sur le Parcours Fintech auprès de Bank Al-Maghrib, afin de rendre plus lisible le cadre d'interaction avec les porteurs de projets innovants. Ce guide constitue un outil d'orientation destiné à faciliter la compréhension des démarches pouvant être engagées auprès de la Direction de la Supervision Bancaire par les fintechs relevant du champ de compétence de la Banque.

⁵⁴ Un modèle traditionnel et informel d'épargne, basé sur un groupement de personnes qui décident de mettre en commun, à intervalles réguliers, une somme d'argent prédéterminée, qui est ensuite allouée, à tour de rôle et selon un ordre préétabli, à chacun des membres du groupe.

⁵⁵ L'activité d'escrow (ou séquestre) consiste à confier des fonds à un tiers de confiance indépendant. Ce dernier les conserve et ne les libère qu'une fois des conditions contractuelles prédéfinies remplies, garantissant la sécurité des transactions.

Encadré n° 13 : Guide du parcours Fintech auprès de Bank Al-Maghrib

Le parcours des fintechs auprès de Bank Al-Maghrib s'articule autour de trois principales étapes. En premier lieu, le porteur de projet saisit la Direction de la Supervision Bancaire pour obtenir des clarifications sur le cadre réglementaire applicable ; une réunion d'échange est organisée dans un délai indicatif de deux jours. Il peut ensuite solliciter formellement l'avis de Bank Al-Maghrib sur son projet, sur la base notamment du modèle d'affaires, des services envisagés, de la clientèle cible, du business plan et des modalités de financement. Une réunion de présentation est organisée sous deux semaines et le retour de la Banque intervient, en principe, dans un délai de deux semaines après cette réunion.

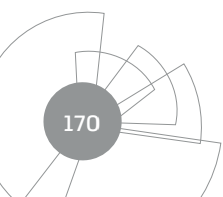
Lorsque ce retour conclut que l'activité envisagée est soumise à agrément, le porteur est orienté vers le Département de la Réglementation et des Agréments pour la constitution et le dépôt du dossier. Un accusé de réception est adressé sous deux jours ouvrés et une réunion de présentation est organisée sous quinze jours.

L'instruction du dossier repose ensuite sur des échanges itératifs avec le porteur et, le cas échéant, la consultation des autres entités de Bank Al-Maghrib ou autorités concernées. À l'issue de l'instruction, le dossier est soumis au Comité des Établissements de Crédit pour avis, avant décision sur l'agrément.

Le Guide met également à la disposition des porteurs de projets Fintech une adresse électronique générique dédiée (dsb-Fintech@bkam.ma), constituant un point de contact direct avec la Direction de la Supervision Bancaire pour leurs demandes d'information, consultations réglementaires et sollicitations d'avis sur leurs projets.

1.1.2 Actions entreprises en coordination avec le Morocco Fintech Center

En 2025, la Banque a poursuivi sa contribution aux travaux du MFC en matière réglementaire et d'accompagnement des porteurs de projets. Dans ce cadre, elle a contribué aux échanges visant à orienter les fintechs sur les sujets relevant du domaine réglementaire et à renforcer la coordination autour de l'accompagnement réglementaire des projets innovants.



La banque a également pris part aux sprints du Morocco Fintech Accelerator, qui ont été l'occasion d'échanger avec de nombreuses fintechs sur leurs solutions. Les échanges ont porté sur diverses solutions innovantes couvrant notamment les paiements, l'Open Banking, l'intelligence artificielle appliquée aux services financiers, la finance embarquée (embedded finance), le crowdfunding, les solutions de crédit digital et l'inclusion financière.

Encadré n° 14 : Morocco Fintech Center (MFC)

Dans un contexte marqué par l'accélération de l'innovation financière et par la nécessité de mieux structurer, coordonner et fédérer les initiatives des différentes parties prenantes de l'écosystème fintech national, les acteurs publics et privés du secteur financier ont créé le MFC.

Constitué sous forme d'association à but non lucratif à l'issue de son Assemblée générale constitutive tenue le 15 janvier 2025 au siège de Bank Al-Maghrib, le MFC réunit 15 membres fondateurs représentant les autorités gouvernementales, les régulateurs financiers, les institutions publiques, le secteur académique et les acteurs privés.

Le MFC a pour vocation de constituer un « guichet commun » pour les fintechs, afin de faciliter leurs interactions avec les régulateurs et les autres acteurs de l'écosystème et de soutenir l'émergence et le développement de solutions financières innovantes.

Son action vise notamment à faciliter l'accès des porteurs de projets à l'information et à l'accompagnement réglementaires, à soutenir leur développement à travers des programmes d'incubation et d'accélération et l'accès à des infrastructures technologiques, à promouvoir la recherche et développement en innovation financière, à contribuer au développement des compétences et à favoriser l'accès au financement des actions portées par l'écosystème.

À travers son positionnement fédérateur, le MFC entend ainsi renforcer les synergies entre fintechs, institutions financières, régulateurs, investisseurs, acteurs technologiques et académiques et contribuer à la construction d'un environnement favorable à l'innovation et à la transformation durable du secteur financier.

1.2. Accompagnement du démarrage des plateformes de crowdfunding

La banque a poursuivi l'accompagnement du démarrage opérationnel des plateformes de crowdfunding agréées, notamment sur les modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires dédiés aux projets financés ainsi que sur le traitement des flux y afférents.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et d'échange ont été menées autour du crowdfunding dans différentes régions du Royaume.

La Banque a également poursuivi les travaux d'opérationnalisation du cadre de référence visant particulièrement la mise en place d'indicateurs de suivi des activités de crowdfunding ainsi que des mécanismes de contrôle des sociétés de crowdfunding.

Un accompagnement rapproché est également assuré par Bank Al-Maghrib auprès des sociétés de crowdfunding en vue de créer l'association professionnelle dédiée et de lever toute difficulté confrontée par ces sociétés aux plans réglementaire ou opérationnel ou fiscal.

2. Contribution aux projets nationaux sous-tendant le développement du digital et des innovations technologiques

2.1. Authentification des usagers des services financiers digitaux

La Banque a poursuivi en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), les travaux relatifs au déploiement du dispositif d'authentification des usagers des services financiers digitaux.

Elle a également assuré, en concertation avec ses partenaires, le suivi de la mise en œuvre de ce dispositif par les établissements de crédit, à travers notamment la conclusion des conventions bilatérales avec l'Agence de Développement du Digital (ADD) et la consolidation des prérequis techniques nécessaires.

Dans ce cadre, les parties prenantes à savoir Bank Al-Maghrib, la DGSN, la CNDP, le GPBM, l'ADD ainsi que les établissements de crédit, ont veillé à la conformité du dispositif aux recommandations du GAFI, notamment en matière de conservation des documents d'identification de la clientèle, tout en poursuivant les actions d'amélioration et de mise à niveau de la plateforme, en vue d'optimiser l'expérience client et de renforcer la sécurité des opérations.

À ce titre, des travaux ont été menés avec la DGSN, la CNDP et les banques, autour d'une solution Software Development Kit (SDK) destinée à faciliter l'intégration du dispositif dans les parcours d'entrée en relation à distance des établissements bancaires. Cette solution a pour objectif d'améliorer l'expérience client à travers une meilleure intégration technique du dispositif ainsi que la poursuite du parcours client sans interruption.

2.2. Intelligence artificielle

Dans le cadre de l'accompagnement de la digitalisation, La Banque a mené, en 2025, une étude portant sur l'état des lieux de l'adoption de l'intelligence artificielle par le secteur bancaire.

Dans ce cadre, les cas d'usage recensés, qu'ils soient déjà déployés, en cours d'expérimentation ou envisagés, s'articulent principalement autour de trois axes fonctionnels :

- Le premier concerne la relation client et l'amélioration de l'expérience utilisateur, notamment à travers le recours à des chatbots et assistants virtuels permettant de répondre automatiquement aux demandes courantes des clients, dans une logique fluide, multicanale et multilingue ;
- Le deuxième axe concerne l'automatisation des processus internes et l'amélioration de la productivité. À ce titre, l'intelligence artificielle est mobilisée pour automatiser certaines tâches répétitives ou documentaires, optimiser les opérations de back office et soutenir la prise de décision au sein des fonctions support ;
- Le troisième axe concerne la conformité et la maîtrise des risques, avec des solutions destinées à renforcer la détection des fraudes, automatiser certains contrôles notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, prévenir les risques cyber et identifier plus efficacement les fraudes.

L'intelligence artificielle est également mobilisée pour améliorer les processus d'analyse et de décision en matière de crédit, notamment à travers les modèles de scoring, la détection précoce des risques et l'enrichissement des dispositifs d'évaluation de la solvabilité.

Selon cette étude, les usages de l'intelligence artificielle s'étendent également à des domaines transversaux, notamment la stratégie, les ressources humaines et les fonctions juridiques.

Dans la perspective d'un encadrement de ces usages, Bank Al-Maghrib a engagé les travaux visant la mise en place d'une charte de place encadrant les principes destinés à promouvoir une utilisation responsable, sécurisée et maîtrisée de l'intelligence artificielle par le secteur bancaire.

Ces principes seront élaborés dans le cadre d'un groupe de travail mixte Bank Al-Maghrib/GPBM, institué à cet effet en coordination avec les parties prenantes concernées.

2.3. Open Banking

L'Open Banking constitue une étape importante de la transformation des services financiers, permettant de favoriser le développement de services innovants à travers une meilleure intégration entre les institutions financières et les prestataires de services tiers, notamment les fintechs.

Les travaux menés à l'international montrent que les démarches d'Open Banking les plus abouties reposent sur une articulation équilibrée entre un cadre structurant, une implication forte des acteurs du marché et une mise en œuvre progressive orientée vers la création de valeur et le développement des usages. Les expériences conduites notamment en Europe, aux États-Unis et au Brésil mettent en évidence l'intérêt d'une approche associant la définition de règles communes en matière de gouvernance, de sécurité et de partage des données à la mise en place de standards favorisant l'interopérabilité entre les acteurs.

Dans ce contexte, la Banque a engagé, en concertation avec le GPBM, la mise en place d'un cadre conventionnel régissant l'Open Banking. Ce chantier vise à doter le secteur bancaire d'un cadre commun, sécurisé et évolutif, favorisant l'émergence de services financiers innovants et de cas d'usage à forte valeur ajoutée, tout en renforçant l'interopérabilité entre les acteurs, la maîtrise des risques liés au partage des données et la protection des consommateurs. Il devrait également permettre de créer les conditions d'une participation accrue des fintechs au développement de nouveaux services financiers et d'un déploiement progressif de l'Open Banking adapté aux spécificités du marché national.

Parallèlement, la Banque poursuit, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, les travaux visant à définir les normes et les prérequis techniques d'utilisation des API⁵⁶ et à développer un cadre de gouvernance approprié.

Ces deux chantiers, conduits de manière parallèle et coordonnée, doivent permettre de définir le modèle cible de l'Open Banking au Maroc et la trajectoire de sa mise en œuvre progressive.

Les travaux engagés devraient aboutir, à l'horizon du premier trimestre de l'année 2027, à la définition du cadre de référence régissant l'Open Banking et des conditions de son déploiement progressif au niveau national.

⁵⁶ Application Programming Interface : est une interface de programmation qui permet à deux logiciels ou systèmes distincts de communiquer entre eux et d'échanger des données de manière standardisée.

V. Protection de la clientèle des établissements de crédit

En 2025, dans le cadre de son plan stratégique 2024-2028, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement de ses actions visant à améliorer la relation banque-client, en consolidant les dispositifs de protection de la clientèle des établissements assujettis ainsi que le cadre de suivi de la qualité et des coûts des services bancaires. Elle a également veillé à promouvoir une information bancaire plus transparente et à assurer le respect des exigences réglementaires applicables en la matière.

1. Amélioration de la satisfaction des clients des services bancaires

Dans le cadre de ses attributions de protection de la clientèle, Bank Al-Maghrib a engagé un chantier structurant visant l'élaboration d'un référentiel dédié à la qualité de l'accueil et à la mesure de la satisfaction des clients des services bancaires. Construit sur la base des bonnes pratiques internationales et d'un processus de concertation avec les établissements de crédit et les associations de protection des consommateurs, ce référentiel en cours de finalisation permettra d'intégrer des standards qualitatifs harmonisés et des indicateurs communs d'évaluation de l'expérience client, renforçant ainsi la cohérence et l'objectivité du dispositif d'appréciation des performances du secteur.

2. Sensibilisation du public sur l'usage des services et opérations bancaires

Dans le prolongement de ses actions de sensibilisation de la clientèle, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en collaboration avec le GPBM, les travaux relatifs à la promotion de l'utilisation du comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur. Ces actions ont également porté sur l'examen des pistes d'amélioration de cet outil, afin d'en optimiser l'exploitation par les usagers.

Ces efforts s'inscrivent en amont du déploiement de la version mobile du comparateur ainsi que de l'extension de son périmètre aux nouveaux produits et services bancaires, et visent à assurer une mise à jour continue et une utilisation accrue de ce dispositif essentiel de transparence tarifaire.

Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib a mené plusieurs actions de sensibilisation visant à renforcer la vigilance de la clientèle et des établissements face au risque de phishing. À ce titre, elle a procédé à la publication de guides relatifs à l'utilisation sécurisée des services bancaires en ligne, et aux bonnes pratiques à l'attention des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI). La Banque a également conduit des campagnes de sensibilisation et de mise en garde, notamment par SMS, afin d'alerter le public sur les risques liés à la divulgation de codes confidentiels ou de coordonnées de paiement.

3. Facilitation de l'accès aux services financiers pour les personnes en situation de handicap

Au titre de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions d'accompagnement et d'incitation des établissements de crédit pour la mise en œuvre des engagements inscrits dans la charte interbancaire relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services bancaires adoptée en mars 2023. À cet effet, un dispositif structuré de reporting a été instauré afin d'évaluer le niveau d'avancement des actions déployées, d'identifier les écarts de conformité et de définir les mesures correctives nécessaires. Des réunions bilatérales ont également été tenues avec plusieurs établissements en vue d'accélérer la cadence de mise en œuvre des engagements pris.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté de Bank Al-Maghrib de promouvoir une inclusion financière effective, fondée sur l'égalité d'accès, la non discrimination et l'amélioration continue de la qualité des services offerts aux personnes en situation de handicap.

4. Traitement du surendettement des ménages

Bank Al-Maghrib a poursuivi sa contribution aux travaux de la commission instituée dans le cadre d'un chantier stratégique dédié à la mise en place d'un cadre régissant le surendettement des ménages. Cette commission mixte réunit les départements ministériels chargés de l'Industrie et du Commerce, de l'Économie et des Finances, ainsi que de la Justice, en coordination avec les représentants des établissements de crédit.

Les recommandations élaborées par les groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre de cette commission s'articulent autour de trois leviers structurants : la data, à travers l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'exploitation des données pour mettre en place des indicateurs de surendettement, la prévention, reposant principalement sur le renforcement des actions d'éducation et de sensibilisation financières, et enfin le volet curatif, qui prévoit l'institutionnalisation d'un mécanisme de traitement des situations avérées de surendettement.

5. Coopération avec le Conseil de la Concurrence pour le renforcement de la concurrence dans le marché du paiement électronique

Dans le cadre de la Commission mixte instituée par la décision du Collège du Conseil de la concurrence du 31 octobre 2024 rendant obligatoires les engagements pris par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et ses banques actionnaires sur le marché du paiement électronique, Bank Al-Maghrib a assuré, conjointement avec le Conseil de la concurrence, le suivi de la mise en œuvre de ces engagements.

Il convient de souligner que les engagements pris visent à renforcer le fonctionnement concurrentiel du marché du paiement électronique et à répondre aux préoccupations de concurrence relevées dans le rapport d'évaluation préliminaire établi par le Conseil de la concurrence en mai 2023.

Au cours de l'année 2025, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées, notamment :

- La transformation du CMI en une plateforme technique multi-acquéreurs, permettant aux établissements de paiement d'accéder à ses services dans des conditions transparentes tout en assurant une continuité des services aux commerçants.
- Création, par les banques actionnaires du CMI, de filiales dotées du statut d'établissement de paiement. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a accordé, au cours de l'année 2025, quatre nouveaux agréments pour l'exercice de l'activité d'acquisition monétique, portant à dix le nombre d'acteurs opérant dans ce secteur en 2025, après trois en 2024.

Par ailleurs, le CMI a sollicité une prorogation du délai de mise en œuvre de l'engagement relatif à la cession de son portefeuille de contrats d'adhésion des commerçants aux systèmes de cartes, dont l'échéance initiale était fixée au 31 octobre 2025 en raison de contraintes opérationnelles ayant nécessité un délai supplémentaire pour mener à bien cette opération dans des conditions garantissant la continuité et la sécurité des services de paiement.

Le Collège du Conseil de la concurrence a ainsi accordé, par sa décision du 31 octobre 2025, les extensions de délai suivantes :

- Un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 31 janvier 2026, pour la cession par le CMI des contrats commerçants conclus hors administrations et établissements publics.
- Un délai supplémentaire de six mois, soit jusqu'au 30 avril 2026, pour la cession des contrats conclus avec les administrations et établissements publics.

Bank Al-Maghrib poursuit, conjointement avec le Conseil de la concurrence, le suivi de la mise en œuvre des engagements résiduels ainsi que de l'évolution du paysage concurrentiel du secteur du paiement électronique.

Encadré n° 15 :

Synthèse des engagements pris par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique

Les engagements pris par le CMI et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique, rendus obligatoires par la Décision du Collège du Conseil de la concurrence du 31 octobre 2024, comprennent des engagements structurels et comportementaux.

S'agissant des engagements structurels, le CMI s'engage notamment à :

- *Céder l'ensemble des contrats d'adhésion des commerçants aux systèmes cartes (affiliation au Terminal de Paiement Electronique « TPE » et de paiement en ligne « PEL ») au profit des établissements de paiement ou toute autre filiale des banques dédiée à l'acquisition relevant ou non de ces dernières. En outre, le CMI s'engage à céder les contrats liés à son activité passerelle de paiement en ligne (Gateway E-Commerce).*
- *Participer activement et effectivement à la facilitation et la réalisation de cette cession au profit des nouveaux cessionnaires.*
- *Prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la viabilité économique, la valeur et la compétitivité de ses contrats pendant la période transitoire de douze mois à compter de la date de la décision du Conseil rendant obligatoire les engagements.*
- *S'interdire de démarcher tout nouveau client ou de conclure de nouveaux contrats d'adhésion aux systèmes cartes ou de contrat lié à son activité passerelle de paiement en ligne (Gateway E-Commerce) aux commerçants (B to C).*

Toutefois, et afin de s'adapter au contexte concurrentiel du marché, le CMI peut prendre toutes les dispositions nécessaires pour défendre, préserver et gérer les contrats commerçants conclus avant la date de la décision du Conseil précitée, et ce dans l'attente de les céder aux établissements de paiement des banques ou aux autres filiales dédiées à l'acquisition.

À cet égard, le CMI qui sera transformé en plateforme technique de traitement pour le compte de tous les établissements de paiement de la place, s'engage à garantir un accès à ses services dans des conditions tarifaires et non tarifaires équitables, transparentes et non discriminatoires.

Encadré n° 15 (Suite) :
Synthèse des engagements pris par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique

Quant aux banques actionnaires du CMI, elles s'engagent à acquérir, au profit de leurs établissements de paiement ou toutes autres filiales dédiées l'ensemble des contrats commerçants qui concernent l'adhésion aux systèmes cartes (affiliation au Terminal de Paiement Electronique « TPE » et de paiement en ligne « PEL »), conclus à la date de la Décision du Collège du Conseil de la concurrence.

Le CMI et les banques actionnaires de ce dernier s'engagent en outre, chacun en ce qui le concerne, à assurer les principes de permanence et de continuité des services d'acquisition sans rupture ni baisse en capitalisant sur les acquis techniques et technologiques dans le domaine, notamment vis-à-vis des différents partenaires nationaux et internationaux.

S'agissant des engagements comportementaux, le CMI et les banques actionnaires de ce dernier s'engagent à mettre en place un programme de conformité avec le droit de la concurrence.

6. Contrôles des obligations réglementaires régissant la relation banque-client

Dans le cadre de ses prérogatives de supervision, la Banque a mené des missions de contrôle auprès des établissements de crédit afin de s'assurer du respect des obligations légales et réglementaires encadrant la relation banque-client. Les vérifications ont notamment porté sur la conformité des opérations de clôture des comptes, les délais de délivrance des mainlevées de garanties ainsi que la qualité et la transparence de l'information communiquée aux clients. Ces actions de contrôle participent au renforcement de la discipline du marché et à la consolidation d'un cadre relationnel fondé sur la loyauté, la clarté et la sécurité juridique.

Parallèlement, la Banque a mené des missions de « Mystery Shopping » auprès d'environ 500 agences relevant de six grandes banques, réparties sur l'ensemble du territoire national, afin d'évaluer, de manière anonyme et en conditions réelles, la qualité de l'accueil, la disponibilité des équipes ainsi que la clarté, la complétude et la fiabilité des informations communiquées à la clientèle.

Les analyses issues de ces enquêtes, fondées sur des constats objectifs et des données statistiques détaillées, ont permis d'identifier les principaux axes d'amélioration, notamment en matière de prise en charge de la clientèle au niveau de l'accueil, ainsi que de pertinence, de clarté et de fiabilité de l'information et du conseil fournis. Les résultats et recommandations formulés ont été communiqués aux établissements concernés et ont donné lieu à l'élaboration de plans d'action correctifs.

Ces travaux constituent un levier important pour favoriser l'amélioration continue de la qualité de service et contribuer à la consolidation du référentiel de qualité de l'accueil au sein du secteur bancaire.

Encadré n° 16 :
Synthèse de la mission « Mystery Shopping » menée par Bank Al-Maghrib

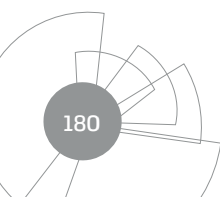
En 2025, Bank Al-Maghrib a conduit une mission nationale de « Mystery Shopping » dont l'évaluation met en évidence un niveau de satisfaction globalement satisfaisant en matière de qualité de l'accueil (62%) et de pertinence des informations et conseils fournis (53%). Elle révèle toutefois plusieurs axes d'amélioration, notamment concernant la gestion des files d'attente, la prise en charge à l'accueil, l'accessibilité des agences, ainsi que la visibilité des informations tarifaires et commerciales.

L'enquête souligne également que, malgré le professionnalisme des chargés de clientèle, des progrès demeurent nécessaires en matière de proactivité dans l'identification des besoins des clients, de transparence sur les conditions et frais appliqués et de qualité du conseil.

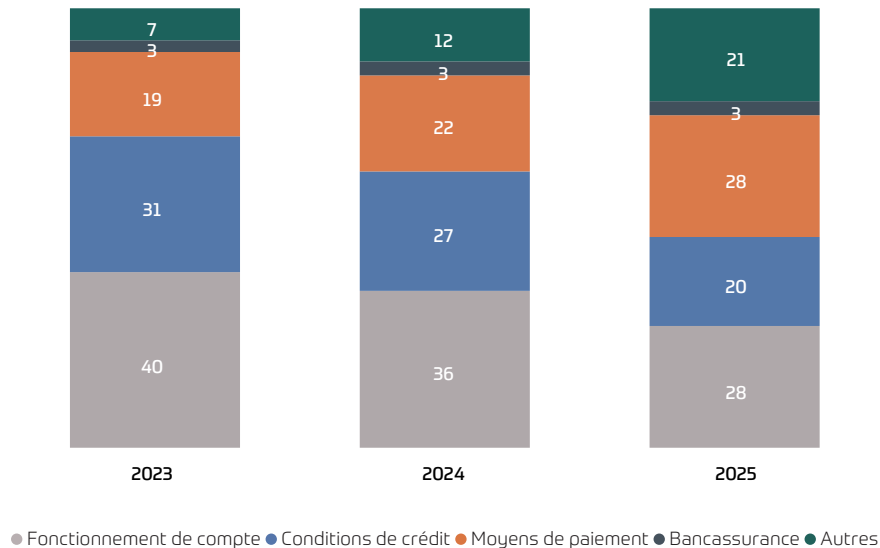
Les enseignements de cette mission alimenteront la finalisation du dispositif réglementaire relatif à la qualité d'accueil et permettront d'orienter les priorités d'amélioration du secteur bancaire.

7. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

En 2025, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 3 591 réclamations émanant de la clientèle, après 2 298 en 2024. Près de 83% des réclamations reçues, entrant dans le champ de compétences du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB), lui ont été transférées pour traitement. La typologie de ces réclamations se présente comme suit :



Graphique n°157 :
Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit
reçues par Bank Al-Maghrib (en %)



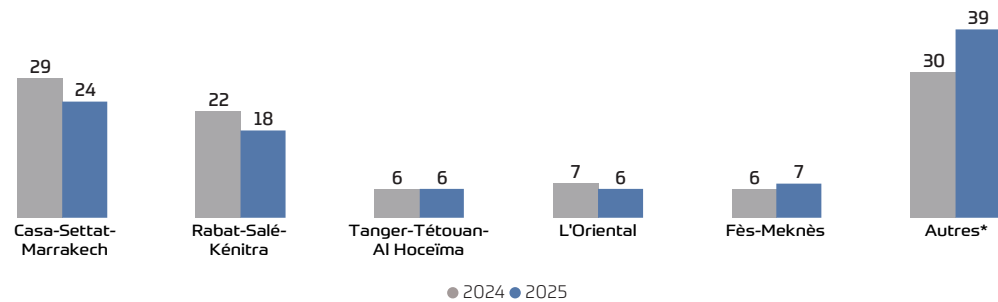
L'année 2025 a été marquée par la hausse de la part des réclamations au titre des réclamations portant sur les moyens de paiement, notamment les retraits GAB non servis, l'utilisation des chèques à 28% en faveur du repli des doléances portant sur le fonctionnement de comptes, totalisant 28% également (portant principalement sur les contestations concernant les soldes des comptes, les frais et commissions, ainsi que la clôture des comptes), constituant toutes les deux, la 1^{ère} source des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib. Pour ce qui est des doléances concernant les conditions de crédit, celles-ci ont représenté 20% des réclamations reçues. Près de 87% des réclamations reçues émanent des personnes physiques au même niveau qu'en 2024.

Au plan de la répartition géographique des réclamations, la région de Casablanca-Settat-Marrakech, bien qu'en baisse significative, demeure prépondérante, avec une part de 24%, suivie de la région de Rabat, dont la part est de 18%.

La hausse de la part des réclamations émanant des autres régions, passée de 30% en 2024 à 39% en 2025, reflète notamment l'impact des actions de sensibilisation et de proximité déployées par Bank Al-Maghrib à l'échelle régionale. Menées en partenariat avec les principaux acteurs concernés, notamment les représentations régionales de la CGEM, les associations de protection des consommateurs et les Chambres de commerce, d'industrie et de services, ces initiatives ont contribué à une meilleure connaissance par les usagers de leurs droits, des mécanismes de traitement des réclamations et des voies de recours disponibles, notamment la médiation bancaire.

Graphique n°158 :

Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib (en %)

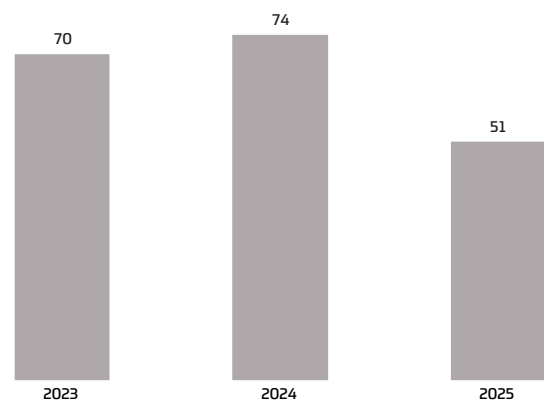


(*) y compris les réclamations ne spécifiant pas l'adresse des plaignants.

En 2025, le taux des réclamations dénouées en faveur des plaignants s'est établi à 51%, en baisse après 74% en 2024. L'année 2025 a notamment été marquée par une hausse des réclamations relatives aux moyens de paiement.

Graphique n°159 :

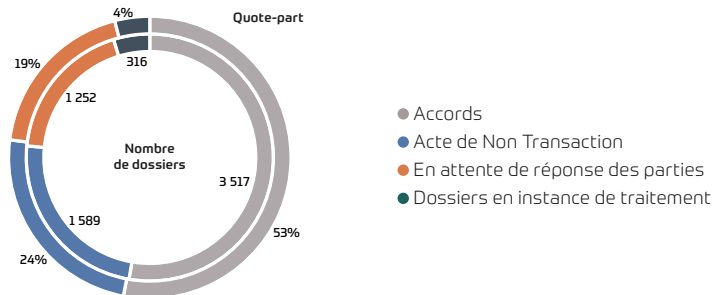
Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)



8. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit par le Centre Marocain de Médiation Bancaire

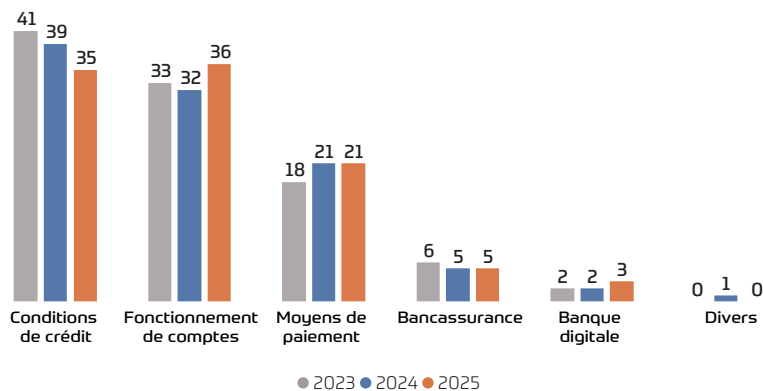
À fin 2025, le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) a reçu 6 674 demandes de médiation, en accroissement de 31%. Une part de 53% de ces dossiers a abouti à un accord transactionnel de médiation après 46% l'année précédente, 24% de ces dossiers n'ont pas pu être résolus et 24% sont en cours de traitement par le Centre.

Graphique n°160 :
Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2025



Près de 36% des réclamations reçues par le CMMB concernent le fonctionnement de compte, suivies par celles relatives aux conditions de crédit (35%) puis aux moyens de paiement (21%).

Graphique n°161 :
Évolution de la typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire (en %)

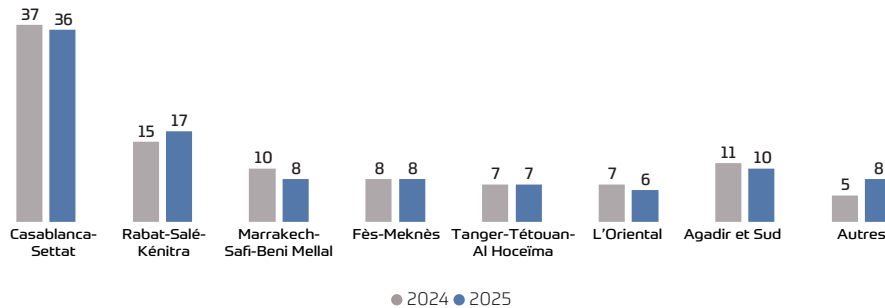


Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques à hauteur de 90%. Elles concernent des opérations avec les banques à hauteur de 85% au même titre que 2024, et avec les sociétés de financement pour 12% après 13% en 2024.

Au niveau régional, 53% des demandeurs de médiation sont concentrés au niveau de l'axe Casablanca-Rabat.

Graphique n°162 :

Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès du CMMB



VI. Suite des contrôles

À l'issue des contrôles et vérifications opérés, 7 sanctions disciplinaires et 8 sanctions pécuniaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrib en 2025 à l'encontre de 6 banques, une société de financement, un établissement de paiement et une institution de microfinance.

Ces sanctions ont porté notamment sur des lacunes au niveau du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, du dispositif d'octroi de crédits et de gestion des financements par affacturage, du processus d'élaboration des comptes sociaux et consolidés, du dispositif de gestion de la cyber sécurité, du dispositif de clôture de comptes de la clientèle et de délivrances de mainlevées ainsi que de la réglementation prudentielle et du dispositif du Contrôle interne.

VII. Coopération avec le Ministère de la Justice sur les questions juridiques et judiciaires intéressant le secteur bancaire

Au cours de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a renforcé sa coopération avec le Ministère de la Justice sur divers chantiers d'ordre juridique et judiciaire intéressant le secteur bancaire.

Dans ce cadre, plusieurs échanges ont été tenus entre Bank Al-Maghrib, le Ministère de la Justice et le secteur bancaire en vue d'examiner les problématiques juridiques, judiciaires et opérationnelles liées au recouvrement judiciaire des créances bancaires, dans un contexte marqué par l'augmentation de ces créances et les enjeux qui en découlent en termes de financement de l'économie.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a collaboré avec le Ministère de la Justice pour la généralisation au sein du secteur bancaire, de l'utilisation de la plateforme de paiement des taxes judiciaires « Tabadoul », mise en place par ce ministère.

Cette plateforme vise à simplifier le règlement des taxes judiciaires tout en renforçant la traçabilité des opérations et le suivi des dossiers soumis aux juridictions.

Plusieurs ateliers réunissant Bank Al-Maghrib, le Ministère de la Justice et les représentants du secteur bancaire ont été organisés afin de présenter les fonctionnalités techniques et les modalités d'utilisation de cette plateforme.

VIII. Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire

En 2025, la concertation avec les associations professionnelles a porté sur les sujets d'actualité en rapport avec les évolutions de la conjoncture et les réformes en cours.

Les échanges entre Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont porté notamment sur l'activité, la rentabilité et la solidité du système financier, les réformes bancaires et financières, les relations entre les banques et leur clientèle, les interactions et sujets d'intérêt communs avec les autorités et institutions nationales ainsi que le renforcement du financement et de l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE), c'est dans ce sens que Bank Al-Maghrib, a signé en date du 4 décembre 2025, avec l'ensemble des parties prenantes, la Charte TPE dédiée à cette catégorie d'entreprises.

Encadré n° 17 :
Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE)

Dans la continuité des efforts pour faciliter l'accès des entreprises à l'accompagnement et au financement, Bank Al-Maghrib a signé, en date du 4 décembre 2025 à Rabat, aux côtés du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques, de Tamwilcom, de Maroc PME, du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière (FMEF), la Charte relative au financement et à l'accompagnement des TPE.

Cette Charte s'inscrit dans le cadre des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, exprimées dans le Discours Royal du 30 juillet 2025 à l'occasion de la Fête du Trône, appelant à la réduction des disparités sociales et territoriales et à la promotion d'un développement territorial intégré.

Elle s'inscrit également dans le cadre du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 4^{ème} année législative de la 10^{ème} législature où Sa Majesté a appelé le secteur bancaire national à un engagement plus ferme, à une implication positive plus vigoureuse dans la dynamique de développement que connaît notre Pays et a incité à la facilitation des procédures d'accès au crédit, l'ouverture davantage aux autoentrepreneurs et le financement des petites et moyennes entreprises.

Elle accompagne le déploiement de la Charte de l'investissement qui a créé de nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement des entreprises, notamment les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises, dans le but notamment de promouvoir l'investissement privé, de renforcer la création d'emplois et de réduire les disparités territoriales.

À travers cette Charte, les parties signataires unissent leurs efforts en vue de mieux servir, tout au long de leur cycle de vie, les TPE qui représentent près de 94% du tissu productif national et contribuent fortement à l'emploi, mais dont le potentiel économique demeure encore sous-exploité. Elle vise aussi à lever les entraves qui freinent leur développement et à favoriser une croissance plus inclusive et équilibrée sur l'ensemble du territoire national.

**Encadré n° 17 (Suite) :
Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites
Entreprises (TPE)**

À ce titre, elles s'engagent à mettre en œuvre de nouvelles mesures concrètes et opérationnelles dans trois domaines principaux, en l'occurrence :

- *Le financement des TPE : mise en place par les banques, les institutions de microfinance et Tamwilcom d'offres de crédit et de garantie adaptées. Pour sa part, Bank Al-Maghrib, a mis en place, dès mars 2025, un nouveau mécanisme de refinancement spécifique aux TPE à un taux préférentiel.*
- *Notation des crédits alloués aux TPE : mise à niveau des dispositifs internes de notation des banques et institutions de microfinance, en intégrant les scores du système national de scoring dédié aux TPE, en cours de finalisation.*
- *Accompagnement des TPE : renforcement et coordination des actions de formation, de sensibilisation et d'appui technique, adaptées aux spécificités de ce segment.*

Par ailleurs, la Charte institue un Comité TPE, chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les parties signataires, dont la première réunion a été tenue le 29 janvier 2026.

Sur un autre registre et sur impulsion de Bank Al-Maghrib, un comité dédié aux banques et fenêtres participatives a été créé au sein du GPBM. Cette initiative vise à renforcer la coordination et le suivi des questions spécifiques à la finance participative.

Le comité présidé à titre rotatif pour une durée de deux ans par un dirigeant des banques et fenêtres participatives a pour mission de :

- Mettre en place un système de reporting mensuel permettant de disposer de statistiques sur le secteur à l'instar des banques conventionnelles.
- Développer une communication institutionnelle de place, structurée sur la finance participative.
- Adopter une approche proactive pour adapter les nouvelles réformes et lois aux spécificités de la finance participative.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM), les échanges ont porté sur l'évolution du contexte socioéconomique, les résultats et les risques du secteur de la microfinance. Les échanges ont également couvert la mise en œuvre des réformes réglementaires, notamment relatives au plafonnement des microcrédits et des dépôts en application de la Loi n° 50-20 relative à la microfinance, et aux dispositions fiscales prévues par la Loi de Finances 2026 en faveur des institutions de microfinance issues de la transformation. Les discussions ont, par ailleurs, porté sur les engagements du secteur dans le cadre des initiatives de soutien aux TPE, notamment à travers la Charte TPE.

Avec l'Association Professionnelle des Établissements de Paiement (APEP), les échanges ont porté sur la nouvelle organisation de son bureau qui se compose désormais de 5 membres, assistés par des sections spécialisées par métier en vue d'assurer un suivi technique pour chaque activité, et de maintenir un fonctionnement participatif entre les membres de l'Association. Les échanges se sont poursuivis concernant la mise en œuvre de la réforme relative aux comptes de paiement et au réseau, ainsi que les principaux défis rencontrés dans le cadre de l'exercice de l'activité, afin d'en tenir compte dans ses travaux de surveillance.

A cet égard, la Banque a initié des études en collaboration avec l'APEP, dédiées à l'encadrement de la relation avec les opérateurs de transfert d'argent (MTOs), notamment en lien avec le risque de contrepartie inhérent à l'activité de transfert de fonds à l'international, à la protection des agents de paiement en cas de défaillance des établissements mandants, ainsi qu'au taux de commissionnement appliqué par les schèmes internationaux (Visa et Mastercard) dans le cadre de l'activité d'acquisition commerçant.

IX. Coopération internationale

En 2025, Bank Al-Maghrib a pris part à plusieurs manifestations et événements internationaux consacrés à des thématiques d'intérêt pour les autorités de supervision, portant notamment sur la gestion des risques, l'intégrité financière, la finance verte, la digitalisation, la résolution bancaire et la finance participative.

1. Contribution aux réseaux des Banques Centrales et groupes des superviseurs régionaux

En tant que membre de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), Bank Al-Maghrib a pris part à la 47^{ème} réunion du Conseil des Gouverneurs, tenue au Cameroun, ainsi qu'à la réunion annuelle de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA), organisée à l'Ile Maurice. Les discussions ont porté notamment sur les principes bâlois de supervision bancaire, la supervision transfrontalière ainsi que la gestion et la résolution des crises bancaires.

Dans le prolongement de ces travaux, la Banque a contribué à l'organisation, à Rabat, du séminaire continental de l'ABCA placé sous le thème « Cyber-risques et technologies financières innovantes : défis et mesures stratégiques ».

La Banque a également participé, à la réunion plénière des membres africains du Réseau des Banques Centrales et des Superviseurs pour le Verdissement du Système Financier (NGFS) organisée à Cape Town, en Afrique du Sud. Cette rencontre a permis d'examiner l'état d'avancement des activités des membres, l'utilisation des scénarios climatiques pour l'évaluation des risques liés au climat en Afrique, les mécanismes de financement de l'adaptation dans la région, ainsi que le rôle des banques centrales africaines face aux défis du changement climatique.

Par ailleurs, la Banque a pris part à la réunion de haut niveau sur l'Afrique, organisée par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, l'Institut de Stabilité Financière (ISF) et la Banque Centrale d'Afrique du Sud, à Cape Town en Afrique du Sud, autour des perspectives macro-financières au niveau du continent africain, des risques climatiques, de la cybersécurité, de la liquidité et des régimes de résolution bancaire.

En tant que membre du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), Bank Al-Maghrib a participé à la réunion plénière tenue au Sénégal, sous le thème « Gestion et résolution des crises bancaires ». Les échanges ont porté principalement sur les cadres juridiques de gestion des crises bancaires ainsi que les nouvelles orientations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Dans le cadre des travaux relatifs à la supervision bancaire au niveau de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, Bank Al-Maghrib a pris part à la 41^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Bahreïn, au cours de laquelle la Banque a présenté son expérience en matière de cyberfraude dans le secteur bancaire. La Banque a également pris part aux réunions plénières du GAFIMOAN tenues en Jordanie en mai 2025 lors desquelles elle a présenté l'expérience du secteur financier en matière de : (i) déploiement de l'approche de supervision basée sur les risques et (ii) d'évaluation des risques de BC-FT en lien avec la digitalisation des services financiers.

S'agissant de la coopération avec les réseaux des pays arabes, Bank Al-Maghrib a participé à la 49^{ème} session du Conseil des Gouverneurs des Banques centrales et Institutions monétaires arabes. À cette occasion, la Banque a partagé les mesures mises en œuvre pour renforcer la cybersécurité dans le secteur financier.

La Banque a également pris part à la 20^{ème} réunion de haut niveau sur la stabilité financière et les priorités de régulation et de supervision, organisée conjointement par le Fonds Monétaire Arabe (FMA) à Abu Dhabi aux Émirats Arabes Unis, le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire et l'Institut de Stabilité Financière de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Cette rencontre a été consacrée aux enjeux de stabilité financière, aux enseignements tirés des faillites bancaires survenues en 2023 et au renforcement des dispositifs de surveillance.

La Banque a participé à la 45^{ème} réunion du Comité des Superviseurs arabes adossé au FMA, autour des normes révisées du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, les défis associés et les enjeux liés aux risques cybernétiques et climatiques.

Dans le même cadre, Bank Al-Maghrib a pris part à la 4^{ème} réunion du Réseau du financement vert et durable du FMA, tenue à Abou Dhabi, où elle a partagé son expérience en matière de supervision et de régulation des risques climatiques aux côtés des Banques centrales arabes.

Sur un autre plan, la Banque a participé à l'évènement organisé par l'Initiative de Politique d'Inclusion Financière pour la Région Arabe relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur le thème de la finance verte inclusive, ainsi qu'à la table ronde annuelle des dirigeants de l'Initiative Africaine de Politique d'Inclusion Financière de l'AFI sous le thème : « Renforcer la résilience cybernétique dans les services financiers en Afrique : le rôle des régulateurs financiers ».

2. Contribution à des réseaux internationaux de Banques centrales autres que régionaux

Bank Al-Maghrib a pris part à la 24^{ème} Conférence internationale annuelle organisée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International, à Washington. Les échanges ont essentiellement porté sur les adaptations locales du dispositif « Bâle III », les défis de supervision bancaire, les risques liés à l'exposition à la dette souveraine dans les économies émergentes ainsi que la digitalisation du secteur financier.

La Banque a également participé à l'Assemblée Générale annuelle de la Banque des règlements internationaux (BRI), tenue à Bâle en Suisse et à la réunion biennale du Réseau de Gouvernance des Banques Centrales de la BRI, couvrant l'indépendance des banques centrales dans le cadre de leur mission de stabilité financière, le processus de revue externe des missions et activités menées par ces institutions et la gestion des crises bancaires.

Dans le domaine de la finance verte, la Banque a participé à la réunion plénière annuelle du réseau des Banques Centrales et des Superviseurs pour le Verdissement du Secteur Financier (NGFS), tenue à New Delhi en Inde. Cette rencontre a porté sur les progrès réalisés par le NGFS au cours de l'année écoulée notamment l'intégration des enjeux liés à l'adaptation dans le cadre des travaux sur la supervision des risques climatiques, d'échanger les expériences et enseignements tirés, et de débattre des enjeux émergents tels que les risques liés à la nature.

Sur les questions du genre et d'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a pris part au Dialogue mondial sur le leadership féminin et la finance inclusive, organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), au Luxembourg. Les échanges ont mis en lumière les politiques et initiatives des pays membres et de leurs partenaires visant à renforcer l'inclusion financière des femmes, le leadership féminin ainsi que l'autonomisation économique et la diversité institutionnelle au sein du secteur financier.

En marge du Forum de Politique Globale de l'AFI, la Banque a participé aux travaux de la 30^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'autonomisation des consommateurs et les pratiques commerciales, à Swakopmund en Namibie. Les travaux ont porté sur la protection du consommateur dans un environnement numérique, la supervision et la conduite de marché, le surendettement, l'autonomisation économique des femmes, l'éducation financière et la régulation de la concurrence.

Dans le même cadre, Bank Al-Maghrib a pris part aux travaux du groupe de travail sur la proportionnalité, abordant notamment la réglementation des actifs virtuels, ainsi qu'aux réunions sur la finance inclusive du genre et la finance verte inclusive.

Par ailleurs, la Banque a participé à la 24^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts (IADI), tenue à Lisbonne au Portugal, ainsi qu'aux réunions des comités spécialisés qui en émanent, notamment le Comité régional d'Afrique et le Comité de la région MENA. Cette Assemblée a notamment été marquée par l'approbation de la version définitive des Principes fondamentaux révisés de l'IADI, qui constituent le cadre international de référence des systèmes de garantie des dépôts, ainsi que par l'élection du nouveau président de l'Association. Cette révision vise à adapter ce référentiel aux profondes mutations qu'a connues le secteur financier au cours de la dernière décennie, notamment l'essor des innovations numériques, le renforcement du rôle des systèmes de garantie des dépôts dans les dispositifs de résolution bancaire, ainsi que les enseignements tirés des turbulences bancaires de mars 2023.

3. Partage d'expériences dans des manifestations et événements régionaux et internationaux

Au cours de l'année 2025, la participation de Bank Al-Maghrib à plusieurs manifestations et événements lui a permis de partager son expérience en matière de supervision bancaire, notamment dans le domaine de la finance verte, les cryptoactifs, l'intégrité financière, la finance participative et la cybersécurité.

Dans le domaine de la finance verte, la Banque a participé à la 30^{ème} Conférence mondiale sur le climat (COP30), organisée à Belém (Brésil). Elle a contribué aux discussions sur les enjeux de la réglementation pour le verdissement des entreprises et les mesures de proportionnalité dans la réglementation des risques climatiques.

S'agissant des cryptoactifs, la Banque a pris part à la 9^{ème} Conférence mondiale sur les financements des crimes et cryptoactifs, organisée à Vienne (Autriche) sous l'égide d'Europol, de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) et de l'Institut de Bâle sur la gouvernance. A cette occasion, la Banque a présenté le projet de loi sur les cryptoactifs.

La Banque a également participé à l'atelier régional, organisé par le Conseil de l'Europe, consacré à l'évaluation, la gestion et l'atténuation des risques d'abus criminels liés aux actifs virtuels et aux prestataires de services d'actifs virtuel, où elle a partagé les avancées réalisées dans l'encadrement des cryptoactifs au Maroc.

4. Partage d'expérience bilatérale avec des autorités homologues

En 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi le partage de son expertise avec ses homologues sur différentes thématiques en lien avec la réglementation et la supervision bancaire.

À ce titre, la Banque a présenté son cadre général de protection du consommateur lors du séminaire organisé en Angola conjointement par la Banque centrale du Portugal et la Banque centrale d'Angola, autour du thème de la protection des consommateurs, de l'inclusion financière et de l'éducation financière.

Bank Al-Maghrib a également pris part aux réunions du Conseil d'administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), où elle a exposé le cadre réglementaire et de supervision de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et ce, dans le cadre de l'adoption du Règlement relatif aux conditions d'exercice et à la supervision de l'activité des Caisses des Dépôts et Consignations dans la zone de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

En 2025, la Banque a organisé plusieurs visites d'études et missions d'assistance technique au profit de banques centrales partenaires, notamment :

- Une visite d'études en faveur d'une délégation de la Banque Centrale de Mauritanie sur le traitement des difficultés des établissements de crédit et la résolution bancaire.
- Une visite d'études en faveur d'une délégation de la Banque Centrale de Madagascar, axée sur les services rendus dans le cadre de la supervision bancaire.
- Une mission d'assistance technique au profit de la Banque Centrale des Comores, portant sur la réglementation, le fonctionnement et la supervision du crédit-bail et du fonds de garantie de crédit.

Aussi, la Banque a bénéficié, au cours de l'année 2025, d'une assistance technique sur la digitalisation des services bancaires et les fintechs, dans le cadre d'un memorandum d'entente conclu en février 2025 avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et un consortium d'institutions sud-coréennes.

Dans ce cadre, un rapport a été élaboré par le consortium sud-coréen formulant des recommandations en vue de renforcer l'écosystème des fintechs et l'usage sécurisé des technologies innovantes au Maroc.

Par ailleurs, la BERD a également apporté une assistance technique à la Banque en vue de l'élaboration des textes d'application nécessaires à l'opérationnalisation du régime de résolution bancaire. Cette assistance a également porté sur la détermination de la taille cible du Fonds de garantie des dépôts et sur la révision du plafond d'indemnisation des déposants.

Aussi, compte tenu de l'importance des transferts de fonds pour les ménages dans les pays en développement et les pays les moins avancés, en tant que source essentielle de financement extérieur, et facteur de stabilité macroéconomique, contribuant à réduire la pauvreté, à améliorer l'éducation, la santé et la résilience face aux crises, Bank Al-Maghrib a contribué aux côtés du Ministère des Affaires Étrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger et du Ministère de l'Industrie et du Commerce à l'élaboration d'une communication sur la réduction des coûts des transferts de fonds transfrontaliers en tant que levier pour le développement durable. Cette communication a été présentée lors de la 14^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

5. Coopération avec les Instances internationales de normalisation de la finance participative

5.1. Réunions annuelles de l'IFSB présidées par Monsieur le Wali

Courant 2025, Bank Al-Maghrib a accueilli, sous la présidence de Monsieur le Wali, les 46^{ème} et 47^{ème} réunions du Conseil d'administration du Conseil des services financiers islamiques ainsi que sa 23^{ème} Assemblée Générale, et ce dans le cadre d'une rotation annuelle entre les membres à part entière de l'IFSB, pour assurer la présidence et la vice-présidence du Conseil de l'IFSB. À cet effet, dans le cadre de ce mandat, Bank Al-Maghrib a organisé une première réunion du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'IFSB à Rabat en juillet 2025 et une deuxième réunion du Conseil d'administration à Marrakech en décembre 2025. Ces réunions se sont inscrites dans le contexte du lancement du Plan stratégique 2025-2027 de l'IFSB, qui vise à renforcer le rôle de l'institution dans le développement de normes internationales applicables à la finance islamique, avec une attention particulière aux secteurs financiers non bancaires, aux filets de sécurité financière, à l'inclusion financière, aux risques climatiques et à la surveillance prospective de la stabilité financière.

Les travaux ont permis d'approuver plusieurs chantiers importants, notamment l'adoption de nouvelles normes relatives à la gouvernance Charia et à la résolution des compagnies Takaful, l'admission de nouveaux membres, ainsi que l'approbation du Code de conduite de l'IFSB et de sa politique anti-corruption. Ces textes visent à renforcer la gouvernance institutionnelle de l'IFSB, à prévenir les conflits d'intérêts, la corruption, et à consolider l'exercice de son mandat dans un cadre plus responsable et efficace.

Ces réunions annuelles ont connu la participation de plus de 200 représentants issus des institutions membres de l'IFSB, dont des gouverneurs, vice-gouverneurs, régulateurs, superviseurs et institutions multilatérales représentant plus de 30 pays. Elles ont été accompagnées de plusieurs événements parallèles, notamment des ateliers de renforcement des capacités portant sur l'inclusion financière, la gouvernance Charia, les fenêtres islamiques et le Takaful. Il a également été tenu le 23^{ème} Forum de stabilité financière islamique. Inauguré par Monsieur le Wali et le Ministre des Habous et des Affaires islamiques, ce forum a permis d'échanger sur les vulnérabilités structurelles, les risques émergents et les leviers de résilience du système financier islamique, avec la participation d'experts et de représentants de banques centrales, d'autorités de supervision, du Comité de Bâle et d'agences de rating internationales.

5.2. Participation aux réunions des comités Exécutif et technique de l'IFSB⁵⁷

En tant que membre actif de l'IFSB, Bank Al-Maghrib a contribué aux travaux des réunions des comités Exécutif et technique de l'IFSB au cours de 2025, en préparation des réunions du Conseil et assemblées générales organisées au Maroc, ayant porté sur des sujets ayant trait à la refonte de la gouvernance de l'IFSB pour accompagner l'extension de son mandat et missions, ainsi que les normes en cours de préparation ou à programmer dans le cadre du plan stratégique 2025-2027.

Le Comité Exécutif est un organe chargé d'assister le Conseil de l'IFSB sur des aspects gouvernance et financiers. Il est au moins composé de 5 membres, dont un président, tous issus des membres du Conseil de l'IFSB. Il se réunit au moins deux fois par an, et a pour responsabilité de :

- Analyser et fournir des recommandations au Conseil de l'IFSB en matière de stratégie incluant notamment (1) la performance et stratégie commerciale de l'IFSB, (2) la stratégie de financement et (3) la gestion des ressources y compris la rémunération du staff, les frais d'adhésion et l'audit.
- Approuver les aspects administratifs et opérationnels de l'IFSB. Le président du comité exécutif doit être de rang de « Gouverneur », tandis que les autres membres doivent être de rang d'assistant de gouverneur ou équivalent.

5.3. Adoption en 2025 de la Norme IFSB relative aux principes directeurs de la supervision du cadre de gouvernance charia

Bank Al-Maghrib a contribué, dans le cadre du groupe de travail institué par l'IFSB, à l'élaboration de la nouvelle norme relative aux principes directeurs pour une supervision efficace de la gouvernance Charia. Cette norme vient compléter la norme IFSB-10 portant sur la gouvernance Charia des institutions offrant des services financiers islamiques, à la suite de l'abandon du projet de révision de cette dernière dans le cadre d'une norme commune entre l'IFSB et l'AAOIFI⁵⁸.

⁵⁷ Islamic Financial Services Board.

⁵⁸ Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions.

Encadré n° 18 :
Norme IFSB relative aux principes directeurs de la supervision du cadre de gouvernance charia

La norme adoptée s'articule autour de 15 principes directeurs couvrant, notamment, le rôle des autorités de régulation et de supervision, les responsabilités des organes de direction et d'administration, le traitement des fenêtres islamiques, des filiales, de l'externalisation d'activités, de la consolidation ainsi que des critères de filtrage des activités.

L'apport principal de cette norme par rapport à l'IFSB-10 réside dans son orientation davantage centrée sur les autorités de régulation et de supervision. Alors que l'IFSB-10 s'adresse principalement aux institutions financières islamiques, cette nouvelle norme définit les attentes applicables aux superviseurs pour l'encadrement et l'évaluation des dispositifs de gouvernance Charia mis en place par ces institutions.

Le périmètre de cette norme a été élargi au-delà du secteur bancaire pour couvrir l'assurance Takaful et les marchés des capitaux islamiques, tout en prenant en compte les problématiques intersectorielles, notamment les investissements réalisés par les banques et les compagnies Takaful sur les marchés des capitaux islamiques ainsi que les critères de filtrage des activités.

Enfin, la norme a été adaptée afin de tenir compte de la diversité des modèles institutionnels de gouvernance Charia. À cet effet, elle élargit le champ d'application aux Comités Charia centraux, sans imposer de modèle unique aux juridictions membres.

6. Coopération avec le monde académique

En matière de finance participative, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2025, ses actions de vulgarisation et d'éducation financière, à travers l'organisation de plusieurs ateliers, conférences et séminaires destinés principalement aux étudiants et au public universitaire. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la diversification des canaux de sensibilisation et de la promotion d'une meilleure compréhension des principes, produits et mécanismes de la finance participative.

Cette campagne a couvert plusieurs villes du Royaume, notamment Casablanca, Rabat, Fès, Kénitra, Oujda, Tétouan, Tanger et Al Hoceïma. Elle a été déployée au sein de plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont l'ENCG Casablanca, l'EMSI Rabat Agdal, l'Université Ibn Tofail de Kénitra, l'ENSA Al Hoceïma, la Faculté de droit d'Oujda, la Faculté d'économie de Tétouan, l'Université Al Qaraouiyine de Fès ainsi que la Cité des Métiers et des Compétences de Tanger. Des actions de sensibilisation ont également été menées au niveau du stand de Bank Al-Maghrib lors du Salon International de l'Édition et du Livre de Rabat.

Dans le domaine du financement collaboratif (Crowdfunding), plusieurs actions de sensibilisation et d'échange ont été menées en 2025 autour du financement collaboratif dans différentes régions du Royaume, au profit notamment des universitaires, des centres de recherche, des centres d'investissement et des jeunes entrepreneurs. Des actions de partage et d'échange sur le cadre institutionnel, légal et réglementaire régissant le financement collaboratif ont également été conduites au profit d'associations de la société civile, en collaboration avec le ministère chargé des relations avec le Parlement, ainsi qu'avec la Chambre de commerce britannique sur les services financiers digitaux.

La Banque a également présenté le dispositif de supervision bancaire lors de visites d'échange organisées avec l'École Royale Interarmées d'Administration. Aussi, à l'instar de l'année précédente, ces échanges ont notamment concerné les nouvelles recrues du Ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre du programme de formation en « Leadership et Finances publics » suivi à l'UM6P.

X. Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

1. Moyens humains de la supervision bancaire

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2025 à 98 personnes, dont 61% sont des femmes.

La répartition des effectifs est restée globalement stable. Plus de la moitié sont chargés des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études, près de 13% des agents interviennent dans les domaines de la régulation digitale et de la finance climat et 7% affectés aux activités support.

Environ 70% de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans et 68% d'une ancienneté de plus de 5 ans. Les agents de la DSB sont à 93% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

2. Formation des superviseurs

Bank Al-Maghrib a continué à accorder une importance particulière au développement des compétences de ses collaborateurs dans un environnement marqué par l'évolution constante des normes et des réglementations financières, l'émergence de nouveaux risques ainsi que les mutations technologiques et environnementales qui impactent le secteur financier. Dans ce contexte, la formation constitue un levier essentiel pour accompagner l'adaptation des pratiques de supervision, renforcer l'expertise des agents et anticiper les défis liés notamment à la transformation numérique, à la cybersécurité, à la finance durable, aux innovations financières, au traitement des difficultés et à l'intégrité financière.

Au cours de l'année 2025, près de 62% de l'effectif de la Direction a bénéficié d'au moins une action de formation ou de renforcement des capacités. Les formations suivies ont porté sur plusieurs domaines stratégiques, regroupés autour de grandes thématiques telles que la supervision prudentielle et la stabilité financière, la réglementation et la conformité, la cybersécurité et la résilience numérique, l'innovation financière, la durabilité ainsi que le développement des compétences managériales et comportementales.

Encadré n° 19 : Thématiques de formation des superviseurs

Le plan de formation a couvert, cette année, une série d'actions dans les domaines liés à la supervision bancaire, notamment :

• Prudentiel, supervision et stabilité financière :

- *Approche basée sur les risques et mécanismes d'évaluation.*
- *Norme IFRS 9 : aspects prudentiels.*
- *Stabilité financière, risque systémique et politique macroprudentielle.*
- *Soutenabilité de la dette et stabilité financière.*
- *Évaluation des risques financiers (IRRBB, Marché, ICAAP).*
- *Marché et instruments financiers.*
- *Mise en œuvre des politiques de liquidation bancaire.*
- *Réformes des secteurs financier et bancaire dans les pays arabes.*

• Réglementation, conformité et LAB-FT :

- *Évolutions réglementaires récentes et émergentes.*
- *Lutte contre le blanchiment de capitaux.*
- *E-KYC : supervision et conformité.*
- *Finances criminelles et cryptoactifs.*
- *Fondamentaux de la norme ISO 37001 relative au système de management anti-corruption.*

Encadré n° 19 (Suite) : Thématiques de formation des superviseurs

- **Cybersécurité et innovation financière**

- *Fintech et cybersécurité.*
- *Cyber risques et risques IA.*
- *Intelligence artificielle et cloud de confiance.*
- *Sécurité du cloud.*
- *Résilience numérique et cybersécurité du système financier.*
- *Cyber-résilience des services financiers en Afrique.*
- *Open Banking et résilience numérique.*
- *Cadre réglementaire des innovations financières.*
- *Ethique IA et application aux banques centrales.*
- *Supervision des crypto-actifs et Approche de l'UE.*

- **Durabilité, climat et finance inclusive**

- *Mise en œuvre d'une supervision efficace des risques financiers liés au changement climatique.*

3. Moyens techniques

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer ses capacités opérationnelles, Bank Al-Maghrib a lancé en 2024 un projet pour la mise en place d'un système d'information intégré pour la Direction de Supervision Bancaire.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité des données collectées et de favoriser l'utilisation des canaux digitaux, rendant ainsi l'accès et l'échange d'informations avec les établissements de crédit plus efficaces.

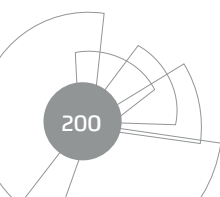
En 2025, un portail unique a été développé dans le cadre du projet, et qui est en phase de « parallel run » avec les ECOAs pour optimiser la collecte des données, garantissant ainsi la fiabilité et l'exhaustivité des reportings réglementaires soumis.

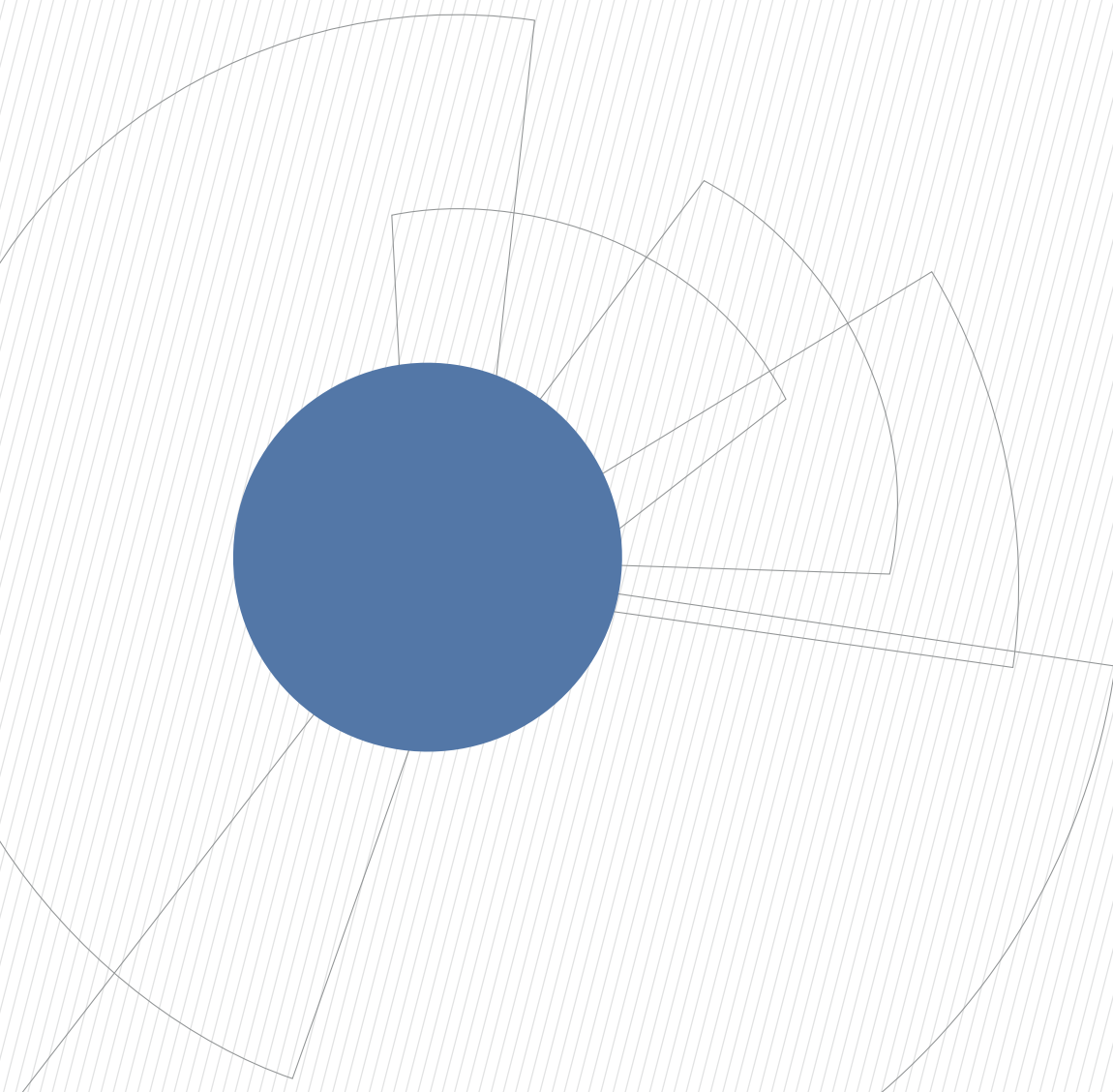
Un portail unique est actuellement en phase de parallel run pour optimiser la collecte des données, garantissant ainsi la fiabilité et l'exhaustivité des reportings réglementaires soumis.

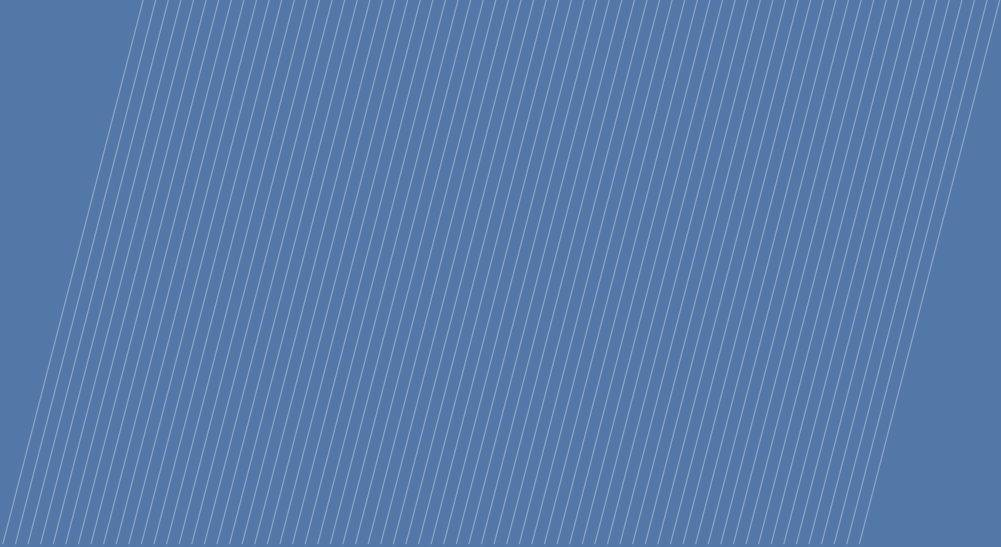
Le système intègre également des fonctionnalités spécifiques pour gérer les demandes d'agrément, accompagné d'un registre centralisé des établissements contrôlés, qui est en phase de recette fonctionnelle.

La surveillance bancaire sera consolidée par un module de notation modernisé, mettant en œuvre le Pilier 2 de Bâle II, ainsi que des outils d'évaluation proactive des risques.

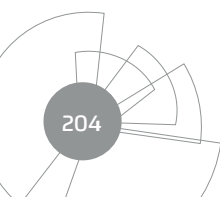
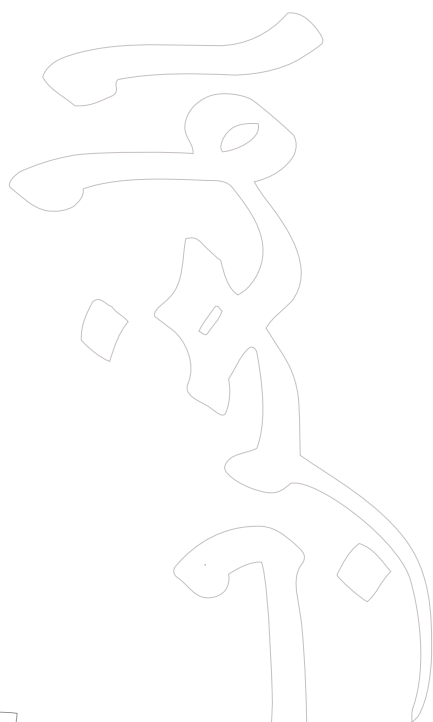
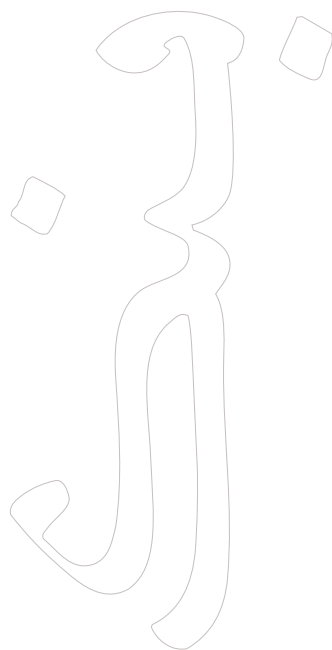
L'achèvement de ce projet prévu en 2026, représente une avancée significative dans l'évolution du système de supervision.







Annexes



Annexe 1. Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Annexe 2. Liste des établissements de crédit et organismes assimilés

• Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWafa BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANCO SABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerkouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerkouni - Casablanca
BANK OF AFRICA « BOA »	140, Avenue Hassan II - 20 000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - B.P 246 - 80 000 - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 - Ville nouvelle - 30 000 - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	27, Avenue de la Mecque, 70 000 - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi, Route de Casablanca, B.P 480 - 40 001 - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	Route Principale Nador, Taouima - 62 000 - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUDJA	34, Boulevard Derfoufi, B.P 440 - 60 000 - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue Trabless, B.P 6 - 11 100 - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V, B.P 313 - 90 000 - Tanger
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK, S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Tour Mamounia - Rabat
CFG GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium - Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	Place des Alaouites, B.P 49 - 10 000 - Rabat
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Espace Oudaya, Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad - Rabat
BCP SECURITIES SERVICES	27, Boulevard Moulay Youssef, 20 060 - Casablanca
SAHAM BANK	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca

• Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
BANK AL YOUSR	162, Rue Molière, Angle Boulevard Anfa - Casablanca
BANK AL KARAM	157, Avenue Hassan II - Casablanca
BANK ASSAFA	19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies - Casablanca
UMNIA BANK	397, Route El Jamia (Ex Route d'El Jadida) - Casablanca
DAAMA TAMWIL	CCG Centre d'Affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

● Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AXA CREDIT	120-122, Avenue Moulay Hassan II - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni - Casablanca
EQDOM SA	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid - Ain Sebaa - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maârouf - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE NORDAFRICAIN DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

● Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

● Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 ^{er} étage - CP. 20 060 Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC FACTORING « CAM FACTORING »	63, Place des Alaouites - B.P. 49 - Rabat

● Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur - Sidi Maârouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING et FACTORING « CDMLF »	201, Boulevard Zerktouni - Casablanca
SAHAM LEASING	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 - Casablanca
CAM LEASING	Place des alaouites - B.P 49 - 10 000 - Rabat
SCANIA Finance Maroc	Autoroute Casa-Rabat, Km 14 - Casablanca
TRACTAFRIC MOBILITY	Angle de l'avenue des Forces Armées Royales et de la rue d'Azillal - Casablanca

• Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

• Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa - Casablanca
JAIDA	Immeuble High Tech, 5 ^{ème} étage, Avenue Ennakhil, Hay Riad - Rabat

• Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat - Tanger
CREDIT DU MAROC OFFSHORE - BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE) (BMCE TANGER OFFSHORE)	Zone Franche d'exportation, Boukhalef route de Rabat - Tanger

• Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ALAMANA MICROFINANCE	40, Avenue Al Fadila - CYM - 10130 - Rabat
FONDATION ALKARAMA POUR LA MICRO FINANCE	38 Avenue Abdelmoumen, Immeuble Al Amal, appt n°23, 4 ^{ème} étage, Hassan - Rabat
ASSOCIATION MAROCAINE OUED SROU POUR LE MICRO CRÉDIT (AMOS)	Avenue zerkouni, immeuble 2, Appartement n°4 - Khénifra
ASSOCIATION ISMAILIA DE MICRO-CREDIT	115, Boulevard Lahboul - Meknès
ATTADAMOUNE MICROFINANCE	1, Rue Abi Dar El Ghoufari, 1 ^{er} étage, Quartier Prince Héritier - Fès
BRJ MICROFINANCE	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
FONDATION ARRAWAJ DE LA FINANCE INCLUSIVE	Immeuble Saraya Angle Boulevard Riad et Avenue Alarz - Hay Riad - Rabat
FONDATION ARDI MICRO-CREDIT	Avenue Hassan II, Hay Ibn Sina, Rue Iran - Témara Centre
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio - Casablanca
ASSOCIATION MICROFINANCE DU NORD « ATTISSIR »	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 - Tanger

● Établissements de paiement offrant des produits et services de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BARID CASH	Angle Boulevard Hassan II et Boulevard de Paris - Casablanca
CASH PLUS SA	1, Angle Boulevard Abdelmoumen, Rue des Pléiades - Quartier des Hôpitaux, 3 ^{ème} étage - Casablanca
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	8, Angle venue Moulay Rachid et rue Bab Al Mansour - Casablanca
DAMANE CASH	Zénith Millenium, Immeuble 4, 5 ^{ème} étage, Sidi Maârouf - Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS "M2T"	Espace Perla, La Colline, lot n°22, Sidi Maârouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya, Angle Boulevard Riad et Avenue Al arz Hay Riad - Rabat
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier - Casablanca
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6 ^{ème} étage, Sidi Maârouf - Casablanca
WAFA CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca
WANA MONEY	Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf - Casablanca
AL FILAHI CASH	Place des Alaouites B.P 49, 10 000 - Rabat
CHARI MONEY	Zone Industrielle, Ouled Saleh - 27182 - Bouskoura
PAY 10 MAR	Résidence Prima N° 105, Apt 16, 3 ^{ème} étage, Mostafa Maani et 11 Janvier - Casablanca

● Autres établissements de paiement spécialisés, exclusivement, en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca

● Autres établissements de paiement fournissant, exclusivement, les services d'acquisition monétique

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VANTAGE PAYMENT SYSTEMS	200, Boulevard Ghandi, Etage 2 - Casablanca
ATTIJARI PAYMENT	2 Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
CDM PAY	201, boulevard d'Anfa, 2 ^{ème} étage - Aile A - Casablanca
SAHAM PAYMENT	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca

• Sociétés de financement collaboratif

Dénomination sociale	Adresse du siège social
49 KOENING	17, rue El Bouhtouri - Casablanca
AKKAN	131, Boulevard d'Anfa Résidence Azur, Bureau n°11 B - Casablanca
ALIF INVEST SA	Douar Alkoura, Imm 1, app 8, 3 ^{ème} étage - Yaacoub Al Mansour - Rabat

• Autres établissements de crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

Annexe 3. Évolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2021	2022	2023	2024	2025
Banques	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
Banques participatives	5	5	5	5	5
Sociétés de financement	28	29	29	29	30
Sociétés de crédit à la consommation	12	12	12	12	12
Sociétés de crédit-bail	7	8	8	8	9
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	1	1	1	1	1
Sociétés d'affacturage	3	3	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	11	11	11	11	10
Établissements de paiement	18	18	16	17	20
Sociétés de financement collaboratif	0	0	0	3	3
Autres établissements (**)	2	2	2	2	2
Total	89	90	88	92	95

(*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative.

(**) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative.

Annexe 4. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	229.657	253.140	280.515	10,8
Créances sur la clientèle	996.759	1.043.787	1.109.274	6,3
Portefeuille-titres	437.665	507.873	549.688	8,2
dont Bons du Trésor	251.269	287.513	304.952	6,1
Valeurs immobilisées	33.128	35.026	38.659	10,4
Autres actifs	58.924	68.897	61.111	-11,3
Total-actif	1.756.133	1.908.723	2.039.247	6,8

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

Annexe 5. Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	224.569	239.517	255.723	6,8
Dépôts de la clientèle	1.167.413	1.274.984	1.371.617	7,6
Dettes obligataires	127.190	130.554	124.523	-4,6
- Titres de créance émis	64.932	67.737	59.456	-12,2
- Dettes subordonnées	62.258	62.818	65.067	3,6
Fonds propres	161.946	167.764	178.152	6,2
Résultat net	12.651	15.700	19.188	22,2
Autres passifs	62.364	80.204	90.044	12,3
Total-passif	1.756.133	1.908.723	2.039.247	6,8

Annexe 6. Évolution du portefeuille-titres des banques

Montant brut en millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Titres de transaction	196.251	246.769	270.274	9,5
Titres de placement	65.734	75.264	91.513	21,6
Titres d'investissement	108.086	107.030	106.668	-0,3
Titres de participation et emplois assimilés	73.419	82.121	88.927	8,3
Total du portefeuille-titres	443.490	511.184	557.382	9

Annexe 7. Évolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.068	2.559	2.731	6,7
Créances sur la clientèle	28.360	34.087	43.417	27,4
Certificats de Sukuk	0	0	0	0
Valeurs immobilisées	368	378	388	2,5
Autres actifs	1.859	1.910	2.030	6,3
dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	171	337	497	47,2
Total-actif	32.655	38.934	48.566	24,7

Annexe 8. Évolution des ressources des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3365	3.593	4.006	11,5
Dépôts de la clientèle	12.119	15.817	18.746	18,5
dont dépôts d'investissement reçus	3.034	3.700	5.074	37,1
Fonds propres	2.383	2.649	2.909	9,8
Résultat net	5	97	199	104,7
Wakala Bil Istithmar	6.126	6.216	9.673	55,6
Autres passifs	8.657	10.562	13.033	23,4
dont marges constatées d'avance	6.778	8.036	10.148	26,3
Total-passif	32.655	38.934	48.566	24,7

Annexe 9. Évolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.245	2.666	2.026	-24
Créances sur la clientèle	124.994	135.038	158.094	17,1
Portefeuille-titres	1.082	902	1.510	67,4
Valeurs immobilisées	1.294	1.378	1.450	5,2
Autres actifs	4.318	5.259	7.447	41,6
Total-actif	134.933	145.243	170.527	17,4

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

Annexe 10. Évolution des ressources des sociétés de financement

En millions de dirhams

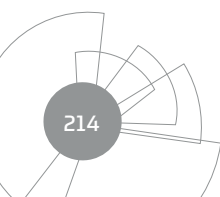
	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit	70.932	71.031	81.016	14,1
Dettes envers la clientèle	11.583	14.248	17.997	26,3
Titres de créances émis	24.151	30.188	38.638	28
Fonds propres	12.774	13.318	14.247	7
Résultat net	1.421	1.357	1.444	6,4
Autres passifs	14.072	15.101	17.185	13,8
Total-passif	134.933	145.243	170.527	17,4

Annexe 11. Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	782	731	755	3,4
Créances sur la clientèle	65.798	73.762	90.163	22,2
dont Opérations de location avec option d'achat	24.695	29.503	37.694	27,8
Portefeuille-titres	693	656	662	1
Valeurs immobilisées	966	1026	1.101	7,3
Autres actifs	2.973	3.677	5.344	45,3
Total-actif	71.212	79.852	98.025	22,8

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions



Annexe 12. Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29.318	29.716	36.547	23
Dettes envers la clientèle	9.425	11.703	15.186	29,8
Titres de créance émis	15.838	20.801	26.072	25,3
Fonds propres	7.051	7.311	7.799	6,7
Résultat net	883	766	871	13,7
Autres passifs	8.697	9.555	11.550	20,9
Total-passif	71.212	79.852	98.025	22,8

Annexe 13. Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	52.906	54.947	59.978	9,2
Autres créances sur la clientèle	222	249	369	48,1
Portefeuille-titres	19	34	34	-
Autres actifs	1.276	1.555	2.058	32,3
Total-actif	54.423	56.785	62.439	10

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

Annexe 14. Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	36.613	37.162	39.030	5
Dettes envers la clientèle	619	745	837	12,4
Titres de créance émis	7.979	9.187	12.499	36,1
Fonds propres	4.173	4.405	4.679	6,2
Résultat net	338	373	348	-6,8
Autres passifs	4.701	4.913	5.046	2,7
Total-passif	54.423	56.785	62.439	10

Annexe 15. Évolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	17.604	17.975	17.799	-1
Créances sur la clientèle	22.737	19.141	27.545	43,9
Portefeuille-titres	3.746	4.042	5.131	27
Autres actifs	1274	1.574	1.941	23,3
Total-actif	45.361	42.732	52.416	22,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

Annexe 16. Évolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams

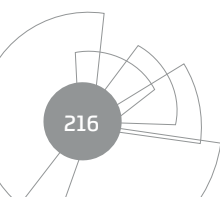
	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31.478	26.515	33.280	25,5
Dépôts de la clientèle	11.274	13.085	15.929	21,7
Fonds propres comptables	1039	1207	1.278	5,9
Résultat net	388	466	484	3,8
Autres passifs	1.182	1.459	1.445	-0,9
Total passif	45.361	42.732	52.416	22,7

Annexe 17. Évolution des emplois des institutions de microfinance

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	231	315	248	-21,3
Créances sur la clientèle	8.302	9.146	10.226	11,8
Valeurs immobilisées	213	230	232	0,9
Autres actifs	1646	1.190	1.035	-13
Total-actif	10.392	10.881	11.741	7,9

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.



Annexe 18. Évolution des ressources des institutions de microfinance

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.118	6.118	6.678	9,1
Fonds propres et assimilés	2.584	2.826	2.994	6
Autres passifs	1690	1.937	2.069	6,8
Total-passif	10.392	10.881	11.741	7,9

Annexe 19. Évolution des emplois des banques – sur base consolidée

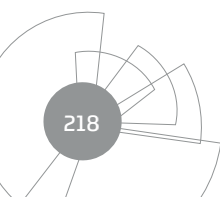
En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	238.004	299.211	327.009	9,3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	97.182	105.920	95.281	-10
Prêts et créances sur la clientèle	1.322.918	1.376.979	1.484.625	7,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	143.007	173.587	176.800	1,9
Titres au coût amorti	154.780	153.447	164.231	7
Autres actifs	271.464	305.253	348.905	14,3
Total- actif	2.227.355	2.414.397	2.596.851	7,6

Annexe 20. Évolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.834	1.940	2.378	22,6
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	250.060	267.456	282.467	5,6
Dettes envers la clientèle	1.473.716	1.594.560	1.724.930	8,2
Titres de créance émis	78.230	87.299	85.270	-2,3
Capitaux propres-part du Groupe	170.561	184.319	200.462	8,8
dont Résultat net	16.900	21.307	24.732	16,1
Autres passifs	252.954	278.823	301.344	8,1
Total-passif	2.227.355	2.414.397	2.596.851	7,6



Annexe 21. Bilan cumulé des banques – Activité Maroc Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	61.034.872	55.320.939
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	218.315.742	238.914.959
. A vue	41.403.330	46.480.295
. A terme	176.912.412	192.434.664
Créances sur la clientèle	1.020.151.527	1.090.027.849
. Crédits de trésorerie et à la consommation	320.538.311	319.974.742
. Crédits à l'équipement	285.464.534	349.502.651
. Crédits immobiliers	285.419.414	290.024.736
. Autres crédits	128.729.268	130.525.720
Créances acquises par affacturage	23.635.339	19.246.288
Titres de transaction et de placement	325.536.606	361.833.301
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	195.143.018	211.507.631
. Autres titres de créance	20.218.597	25.993.292
. Certificats de Sukuks	17.144	0
. Titres de propriété	110.157.847	124.332.378
Autres actifs	38.517.279	39.883.753
Titres d'investissement	106.593.373	106.284.485
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	92.369.863	93.444.843
. Autres titres de créance	14.223.510	12.839.642
. Certificats de Sukuks	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	75.742.563	81.569.773
Participation dans les entreprises liées	55.160.418	58.127.271
Autres titres de participation et emplois assimilés	20.582.145	23.442.502
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	339.770	544.632
Dépôts d'investissement placés	3.828.997	6.960.687
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3.388.963	4.041.476
Immobilisations données en Ijara	826	736
Immobilisations incorporelles	9.326.484	10.096.534
Immobilisations corporelles	22.310.316	24.521.389
Total de l'Actif	1.908.722.657	2.039.246.801

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	897	689
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	239.516.362	255.722.695
. A vue	23.468.488	39.249.294
. A terme	216.047.874	216.473.401
Dépôts de la clientèle	1.274.984.261	1.371.616.972
. Comptes à vue créditeurs	910.469.249	1.005.764.232
. Comptes d'épargne	187.498.431	192.117.716
. Dépôts à terme	134.334.188	127.277.759
. Autres comptes créditeurs	42.682.393	46.457.265
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5.417	5.493
Titres de créance émis	67.736.808	59.456.258
. Titres de créance négociables	60.399.116	51.169.239
. Emprunts obligataires	7.337.692	8.287.019
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	53.656.376	62.437.425
Provisions pour risques et charges	26.079.390	27.178.030
Provisions réglementées	178.680	116.722
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3.984.452	4.434.715
Dettes subordonnées	62.817.646	65.066.595
Dépôts d'investissement reçus	283.003	304.941
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	118.745.523	126.125.874
Capital	31.729.854	33.159.662
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48.000	-213.131
Report à nouveau (+/-)	13.773.980	15.034.718
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-421.924	-389.752
Résultat net de l'exercice (+/-)	15.699.512	19.188.475
Total du Passif	1.908.722.657	2.039.246.801

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNÉS	433.451.583	572.409.182
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	6.805.788	10.013.586
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	207.633.356	301.976.636
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	58.550.445	78.007.574
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	145.574.744	166.462.582
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	14.887.250	15.948.804
ENGAGEMENTS RECUS	169.811.338	178.037.309
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	11.025.361	8.652.319
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	102.700.784	110.530.281
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	53.651.478	56.462.595
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	2.433.715	2.392.114
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 22. État des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	62.615.268	63.042.453
- Intérêts et charges assimilées	22.408.361	19.264.141
Marge d'intérêt	40.206.907	43.778.312
+ Produits sur financements participatifs	140.479	161.624
- Charges sur financements participatifs	0	0
Marge sur financements participatifs	140.479	161.624
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	719.994	833.477
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	626.889	706.298
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	93.105	127.179
+ Produits sur immobilisations données en ljara	66	43
- Charges sur immobilisations données en ljara	90	90
Résultat des opérations d'ljara	-24	-47
+ Commissions perçues	11.552.507	12.941.025
- Commissions servies	1.890.341	2.259.780
Marge sur commissions	9.662.166	10.681.245
± Résultat des opérations sur titres de transaction	10.515.626	8.912.471
± Résultat des opérations sur titres de placement	893.465	1.227.154
± Résultat des opérations de change	5.893.809	6.352.528
± Résultat des opérations sur produits dérivés	-875.157	201.386
Résultat des opérations de marché	16.427.743	16.693.539
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	5.293.824	6.746.720
- Diverses autres charges bancaires	3.855.448	4.328.286
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-7.566	-8.564
PRODUIT NET BANCAIRE	67.961.186	73.851.722
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-232.775	-1.221.719
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	802.391	1.049.214
- Autres charges d'exploitation non bancaire	831.629	981.925
- Charges générales d'exploitation	28.618.118	29.972.180
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	39.081.055	42.725.112
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9.087.171	-8.573.109
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-4.062.341	-1.270.443
RESULTAT COURANT	25.931.543	32.881.560
RESULTAT NON COURANT	-1.261.736	-1.809.263
- Impôts sur les résultats	8.970.296	11.883.824
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15.699.511	19.188.473

Annexe 23. Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2.997.074	3.054.328
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	476.902	322.119
. A vue	439.762	262.098
. A terme	37.140	60.021
Créances sur la clientèle	34.086.600	43.417.059
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1.985.091	3.105.843
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	5.203.814	7.660.827
. Crédits et financements participatifs immobiliers	26.640.218	32.226.446
. Autres crédits et financements participatifs	257.477	423.943
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	0	0
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	994.132	1.383.020
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	1.385	1.384
Participation dans les entreprises liées	0	0
Autres titres de participation et emplois assimilés	1.385	1.384
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement placés	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations données en Ijara	0	0
Immobilisations incorporelles	161.445	147.970
Immobilisations corporelles	216.766	239.698
Total de l'Actif	38.934.304	48.565.578

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.593.437	4.005.952
. A vue	367.343	386.993
. A terme	3.226.094	3.618.959
Dépôts de la clientèle	13.004.023	14.662.232
. Comptes à vue créditeurs	12.116.318	13.672.307
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	887.705	989.925
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	66.672	78.732
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	9.540.468	11.873.828
Provisions pour risques et charges	67.080	89.148
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement reçus	9.916.154	14.746.888
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	0	0
Capital	4.375.000	4.585.000
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	-1.786.280	-1.761.765
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	60329	86190
Résultat net de l'exercice (+/-)	97.421	199.373
Total du Passif	38.934.304	48.565.578

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNES	2.235.105	3.387.520
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2.193.403	3.324.025
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	41.702	63.495
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	1.417.059	3.824.586
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	920.000	2.791.049
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	360.407	839.703
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	136.652	193.834
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 24. État des Soldes de Gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	0	198
Marge d'intérêt	0	-198
+ Produits sur financements participatifs	1.205.901	1.532.286
- Charges sur financements participatifs	3013	2146
Marge sur financements participatifs	1.202.888	1.530.140
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
- Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
Résultat des opérations d'Ijara	0	0
+ Commissions perçues	135.867	154.113
- Commissions servies	21.712	28.834
Marge sur commissions	114.155	125.279
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	7.277	9.149
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	7.277	9.149
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	1.848	1.801
- Diverses autres charges bancaires	13.349	20.315
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-310.232	-377.995
PRODUIT NET BANCAIRE	1.002.587	1.267.861
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5.813	3.568
- Autres charges d'exploitation non bancaire	544	995
- Charges générales d'exploitation	835.881	915.405
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	171.975	355.029
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-30.419	-61.689
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	2.388	-22.071
RESULTAT COURANT	143.944	271.269
RESULTAT NON COURANT	7634	-4907
- Impôts sur les résultats	54.156	66.989
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	97.422	199.373

Annexe 25. Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	105.100	199.708
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.666.044	2.025.918
. A vue	1.025.207	876.228
. A terme	1.640.837	1.149.690
Créances sur la clientèle	47.280.172	55.523.986
. Crédits de trésorerie et à la consommation	39.799.038	47.024.829
. Crédits à l'équipement	4.502.830	5.247.470
. Crédits immobiliers	730.341	652.533
. Autres crédits	2.247.963	2.599.154
Créances acquises par affacturage	3.307.885	4.897.706
Titres de transaction et de placement	671.100	1.248.904
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	500.346	787.031
. Titres de propriété	170.754	461.873
Autres actifs	5.153.048	7.247.777
Titres d'investissement	100.711	114.538
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	37.432	60.357
. Autres titres de créance	63.279	54.181
Titres de participation et emplois assimilés	130.204	146.915
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	84.450.208	97.672.117
Immobilisations incorporelles	886.507	954.834
Immobilisations corporelles	491.991	494.815
Total de l'Actif	145.242.970	170.527.218

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56.506	57.823
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	71.030.843	81.015.828
. A vue	6.530.020	7.019.425
. A terme	64.500.823	73.996.403
Dépôts de la clientèle	14.247.548	17.996.645
. Comptes à vue créditeurs	657.217	623.443
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	254.102	212.004
. Autres comptes créditeurs	13.336.229	17.161.198
Titres de créance émis	30.188.156	38.638.283
. Titres de créance négociables	29.351.552	37.839.315
. Emprunts obligataires	810.016	775.248
. Autres titres de créance émis	26.588	23.720
Autres passifs	11.460.756	12.909.318
Provisions pour risques et charges	1.293.176	1.365.777
Provisions réglementées	20.574	20.630
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	2.244.913	2.827.020
Ecarts de réévaluation	4.840	4.840
Réserves et primes liées au capital	5.461.356	5.813.289
Capital	4.033.760	4.205.328
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	3.822.705	4.228.821
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	21.180	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	1.356.657	1.443.616
Total du Passif	145.242.970	170.527.218

Annexe 26. État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	4.484.959	5.034.576
- Intérêts et charges assimilées	3.619.277	4.256.950
Marge d'intérêt	865.682	777.626
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	26.035.967	30.488.585
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	21.885.302	25.577.656
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	4.150.665	4.910.929
+ Commissions perçues	1.519.330	1.707.307
- Commissions servies	249.669	271.133
Marge sur commissions	1.269.661	1.436.174
± Résultat des opérations sur titres de transaction	10.133	10.963
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-5.627	-5.729
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	4.506	5.234
+ Divers autres produits bancaires	299.084	308.880
- Diverses autres charges bancaires	25.288	29.549
PRODUIT NET BANCAIRE	6.564.310	7.409.294
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	181	31
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	112.179	96.565
- Autres charges d'exploitation non bancaire	18.864	10.140
- Charges générales d'exploitation	2.785.097	3.212.266
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3.872.709	4.283.484
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1.235.809	-1.537.400
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	12.058	-70.534
RESULTAT COURANT	2.648.958	2.675.550
RESULTAT NON COURANT	-158.862	-125.524
- Impôts sur les résultats	1.064.254	1.106.410
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1.425.842	1.443.616

Annexe 27. Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	94.677	191.836
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	730.648	755.167
. A vue	410.450	495.708
. A terme	320.198	259.459
Créances sur la clientèle	44.252.310	52.468.623
. Crédits de trésorerie et à la consommation	38.227.689	45.304.673
. Crédits à l'équipement	4.166.707	4.900.774
. Crédits immobiliers	8.869	9.928
. Autres crédits	1.849.045	2.253.248
Créances acquises par affacturage	6.035	0
Titres de transaction et de placement	501.010	499.690
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	500.135	498.815
. Titres de propriété	875	875
Autres actifs	3.582.956	5.152.733
Titres d'investissement	58.229	49.118
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	58.229	49.118
Titres de participation et emplois assimilés	96.364	113.075
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	29.503.332	37.693.954
Immobilisations incorporelles	663.085	733.606
Immobilisations corporelles	363.103	367.650
Total de l'Actif	79.851.749	98.025.452

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56.506	57.823
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29.715.514	36.546.803
. A vue	2.037.443	2.942.796
. A terme	27.678.071	33.604.007
Dépôts de la clientèle	11.702.509	15.186.444
. Comptes à vue créditeurs	380	4849
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	11.702.129	15.181.595
Titres de créance émis	20.801.072	26.072.473
. Titres de créance négociables	20.801.072	26.072.473
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	6.938.342	8.324.099
Provisions pour risques et charges	525.289	538.523
Provisions réglementées	20.574	20.630
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	2.015.905	2.604.385
Ecarts de réévaluation	4.840	4.840
Réserves et primes liées au capital	3.898.299	4.233.332
Capital	1.904.637	1.976.205
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	1.507.706	1.589.020
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-5227	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	765.783	870.875
Total du Passif	79.851.749	98.025.452

Annexe 28. État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	4.019.508	4.542.044
- Intérêts et charges assimilées	1.918.529	2.297.684
Marge d'intérêt	2.100.979	2.244.360
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8.632.813	10.564.445
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	7.570.460	9.170.654
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	1.062.353	1.393.791
+ Commissions perçues	1.062.419	1.209.494
- Commissions servies	205.846	231.968
Marge sur commissions	856.573	977.526
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-1.406	-2.798
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-143	-83
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	-1.549	-2.881
+ Divers autres produits bancaires	261.215	305.695
- Diverses autres charges bancaires	13.144	17.376
PRODUIT NET BANCAIRE	4.266.427	4.901.115
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	168	18
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	55.836	44.572
- Autres charges d'exploitation non bancaire	2.229	6
- Charges générales d'exploitation	1.968.682	2.338.750
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2.351.520	2.606.949
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-914.763	-1.137.014
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	4.741	-6.502
RESULTAT COURANT	1.441.498	1.463.433
RESULTAT NON COURANT	-106.117	-64.805
- Impôts sur les résultats	569.600	527.753
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	765.781	870.875

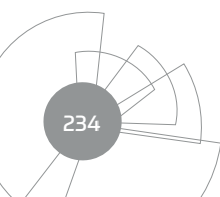
Annexe 29. Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	482	346
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	23.899	32.006
. A vue	23.769	32.006
. A terme	130	0
Créances sur la clientèle	47.019	48.943
. Crédits de trésorerie et à la consommation	16.568	10.552
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	3.516	3.031
. Autres crédits	26.935	35.360
Créances acquises par affacturage	202.085	320.069
Titres de transaction et de placement	211	211
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	1.287.165	1.789.306
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	33.736	33.736
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	54.946.876	59.978.163
Immobilisations incorporelles	198.638	191.711
Immobilisations corporelles	44.879	44.084
Total de l'Actif	56.784.990	62.438.575

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	37.161.743	39.030.410
. A vue	3.280.779	2.984.762
. A terme	33.880.964	36.045.648
Dépôts de la clientèle	744.664	837.056
. Comptes à vue créditeurs	62.908	60.547
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	254.102	212.004
. Autres comptes créditeurs	427.654	564.505
Titres de créance émis	9.186.732	12.498.980
. Titres de créance négociables	8.450.373	11.766.842
. Emprunts obligataires	709.771	708.418
. Autres titres de créance émis	26.588	23.720
Autres passifs	4.095.163	4.201.504
Provisions pour risques et charges	585.896	640.980
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	205.830	203.023
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	1.472.024	1.484.439
Capital	1.125.095	1.225.095
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	1.807.968	1.969.071
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	26.407	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	373.468	348.017
Total du Passif	56.784.990	62.438.575



Annexe 30. État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	29.718	20.258
- Intérêts et charges assimilées	1.581.860	1.835.982
Marge d'intérêt	-1.552.142	-1.815.724
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	17.403.154	19.924.140
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	14.314.842	16.407.002
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3.088.312	3.517.138
+ Commissions perçues	8.402	9.543
- Commissions servies	8.036	8.521
Marge sur commissions	366	1.022
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-1	-169
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	-1	-169
+ Divers autres produits bancaires	1.518	1.518
- Diverses autres charges bancaires	625	649
PRODUIT NET BANCAIRE	1.537.428	1.703.136
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	37.713	23.352
- Autres charges d'exploitation non bancaire	16.635	10.117
- Charges générales d'exploitation	475.579	511.239
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.082.927	1.205.132
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-283.048	-345.758
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	15.498	-56.776
RESULTAT COURANT	815.377	802.598
RESULTAT NON COURANT	-29.698	-39.279
- Impôts sur les résultats	343.023	415.302
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	442.656	348.017

Annexe 31. Bilan cumulé des banques offshore Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2.235	1.776
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	17.972.661	17.796.791
. A vue	5.986.405	5.909.577
. A terme	11.986.256	11.887.214
Créances sur la clientèle	17.064.046	24.743.233
. Crédits de trésorerie et à la consommation	7.096.193	10.385.309
. Crédits à l'équipement	9.820.243	14.212.996
. Crédits immobiliers	96.502	100.337
. Autres crédits	51.108	44.591
Créances acquises par affacturage	2.077.171	2.801.350
Titres de transaction et de placement	3.129.739	4.100.946
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.042.354	3.966.561
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	87.385	134.385
Autres actifs	1.349.240	1.491.114
Titres d'investissement	911.837	1.030.324
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	911.837	1.030.324
Titres de participation et emplois assimilés	0	0
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	188.161	414.740
Immobilisations incorporelles	18.589	19.593
Immobilisations corporelles	18.193	15.700
Total de l'Actif	42.731.872	52.415.567

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26.515.020	33.279.522
. A vue	3.694.268	4.434.907
. A terme	22.820.752	28.844.615
Dépôts de la clientèle	13.084.596	15.928.837
. Comptes à vue créditeurs	10.372.586	13.341.460
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	2.481.736	2.071.937
. Autres comptes créditeurs	230.274	515.440
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	1.283.839	1.251.501
Provisions pour risques et charges	175.096	194.183
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	198.778	185.246
Capital	129.585	119.862
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	878.515	972.404
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	466.443	484.012
Total du Passif	42.731.872	52.415.567

Annexe 32. État des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	2.027.962	1.838.970
- Intérêts et charges assimilées	1.316.761	1.088.442
Marge d'intérêt	711.201	750.528
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	47.539	37.876
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	36.417	35.571
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	11.122	2.305
+ Commissions perçues	126.869	150.411
- Commissions servies	12.407	17.864
Marge sur commissions	114.462	132.547
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	-3309	132556
± Résultat des opérations de change	57691	20332
± Résultat des opérations sur produits dérivés	52082	-43847
Résultat des opérations de marché	106464	109.041
+ Divers autres produits bancaires	1.718	5.125
- Diverses autres charges bancaires	3679	3.794
PRODUIT NET BANCAIRE	941.288	995.752
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	594	2.018
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	165
- Charges générales d'exploitation	94.706	97.162
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	847.176	900.443
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-8	111.474
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-20.035	-121.162
RESULTAT COURANT	827.133	890.755
RESULTAT NON COURANT	-39.812	-45.260
- Impôts sur les résultats	320.879	361.485
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	466.442	484.010

Annexe 33. Bilan cumulé des établissements de paiement Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	369.048	364.756
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.619.716	5.224.356
. A vue	3.542.602	5.014.780
. A terme	77114	209576
Créances sur la clientèle	372.132	737.083
. Crédits de trésorerie et à la consommation	41.489	26.831
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	330.643	710.252
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	258926	661025
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	18031	23085
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	240895	637940
Autres actifs	1.749.129	1.357.179
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	314.559	190.112
Dépôts d'investissement placés	0	0
Créances subordonnées	5062	5191
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations incorporelles	527.994	605.100
Immobilisations corporelles	253.073	278.667
Total de l'Actif	7.469.639	9.423.469

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	744.812	1.041.607
. A vue	668.776	1.002.461
. A terme	76.036	39.146
Dépôts de la clientèle	2.411.067	3.433.653
. Comptes à vue créditeurs	639.317	792.468
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Comptes de paiement	513.376	710.643
. Autres comptes créditeurs	1.258.374	1.930.542
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	2.635.550	2.571.972
Provisions pour risques et charges	135.011	270.175
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2475	2339
Dettes subordonnées	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	325.311	507.227
Capital	887.427	1.301.199
Actionnaires. Capital non versé (-)	-1	-1
Report à nouveau (+/-)	-88.066	119.501
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	416.053	175.797
Total du Passif	7.469.639	9.423.469

Annexe 34. État des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	30.413	35.664
- Intérêts et charges assimilées	23.867	21.029
Marge d'intérêt	6.546	14.635
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2.181	2.466
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2.181	2.466
+ Commissions perçues	3.977.825	4.270.208
- Commissions servies	2.334.545	2.460.009
Marge sur commissions	1.643.280	1.810.199
± Résultat des opérations sur titres de transaction	941	6683
± Résultat des opérations sur titres de placement	878	329
± Résultat des opérations de change	57732	10020
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	59551	17.032
+ Divers autres produits bancaires	71.729	81.711
- Diverses autres charges bancaires	63159	82.694
PRODUIT NET BANCAIRE	1.720.128	1.843.349
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-157	-117557
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	797.664	909.378
- Autres charges d'exploitation non bancaire	543.455	539.540
- Charges générales d'exploitation	1.112.352	1.374.676
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	861.828	720.954
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-21.010	-26.147
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-68.768	-136.286
RESULTAT COURANT	772.050	558.521
RESULTAT NON COURANT	-18.110	-44.416
- Impôts sur les résultats	337.887	338.308
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	416.053	175.797

Annexe 35. Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	96.696.904	105.654.163
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	299.211.267	327.008.787
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	250.459.718	267.299.852
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	48.751.549	59.708.935
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	105.920.220	95.280.673
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	75.457.671	71.092.162
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	30.462.549	24.188.511
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	0	0
Titres au coût amorti	153.446.621	164.231.319
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	173.586.787	176.799.713
Prêts et créances sur la clientèle	1.376.979.455	1.484.625.146
Placements des activités d'assurance	53.317.677	60.753.494
Actifs des contrats d'assurance	1.509.233	1.144.523
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Actifs d'impôt exigible	6.427.264	6.814.414
Actifs d'impôt différé	17.905.179	19.217.649
Comptes de régularisation et autres actifs	40.037.901	47.056.709
Actifs non courants destinés à être cédés	75.056	67.382
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1.688.942	15.889.222
Immeubles de placement	18.234.224	16.817.158
Immobilisations corporelles	43.512.188	47.824.469
Immobilisations incorporelles	11.177.078	12.346.083
Ecarts d'acquisition	14.671.494	15.319.846
Total de l'actif	2.414.397.490	2.596.850.750

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8.347	3.411
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.939.827	2.378.444
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1.939.827	2.378.444
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	267.456.492	282.467.376
Dettes envers la clientèle	1.594.559.903	1.724.929.585
Titres de créance émis	87.299.356	85.269.821
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	12.723.837	13.100.755
Passifs d'impôt différé	10.707.290	11.241.942
Comptes de régularisation et autres passifs	82.821.159	91.149.451
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	0
Passifs des contrats d'assurance	48.661.523	53.758.402
Provisions	17.632.108	19.341.070
Subventions et fonds assimilés	4.188.804	4.631.852
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	62.070.004	65.181.659
Capitaux propres	224.328.841	243.396.982
Capitaux propres part du groupe	184.318.646	200.461.661
Capital et réserves liées	105.204.402	108.716.702
Réserves consolidées	56.723.181	66.096.154
Gains ou pertes latents ou différés	1.084.510	916.351
Résultat de l'exercice	21.306.553	24.732.454
Intérêts minoritaires	40.010.194	42.935.321
Total du passif	2.414.397.490	2.596.850.750

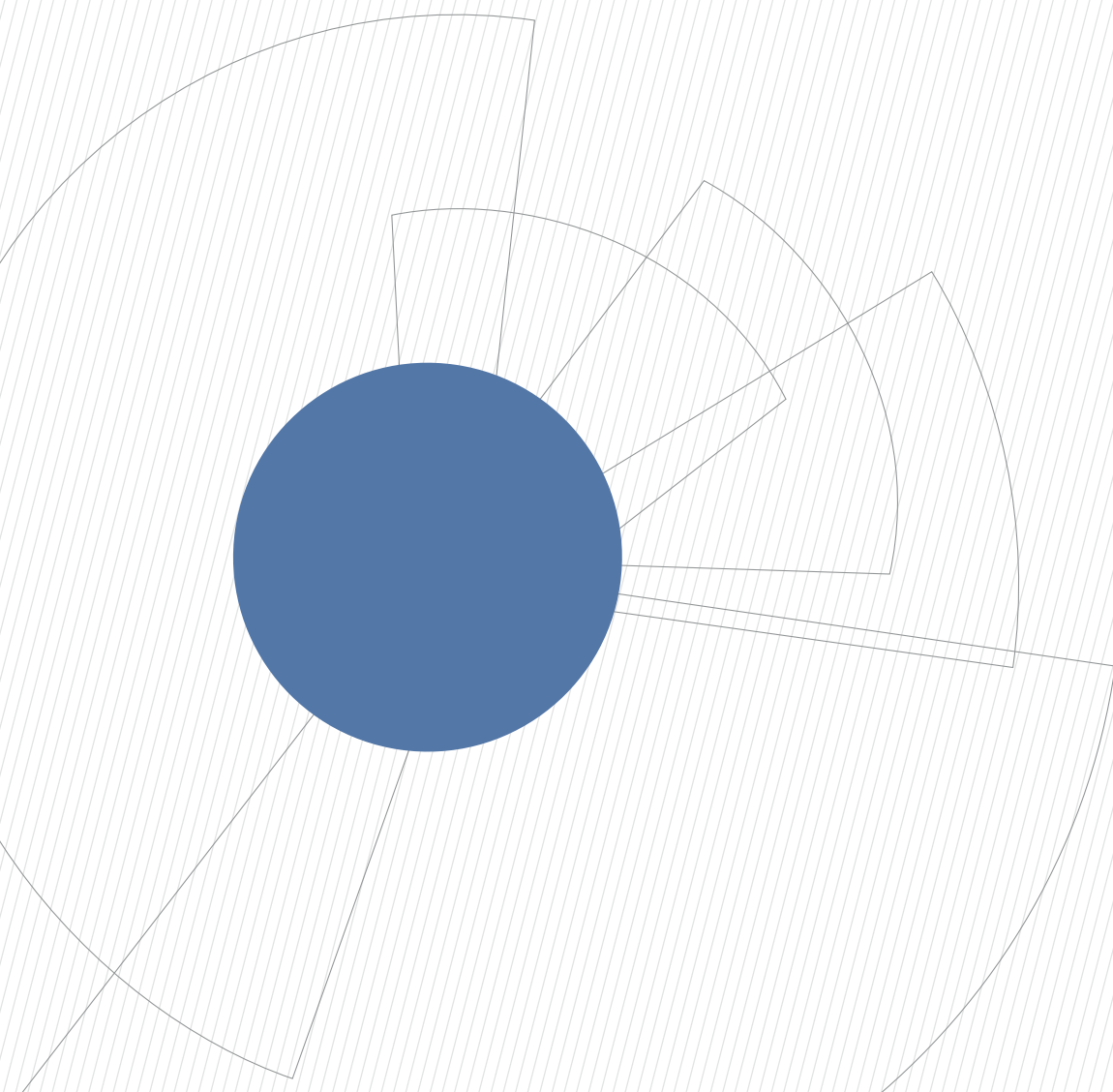
Annexe 36. Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En milliers de dirhams

	31/12/2024	31/12/2025
+ Intérêts et produits assimilés	97.889.436	100.729.704
- Intérêts et charges assimilées	33.785.554	31.483.666
MARGE D'INTERET	64.103.882	69.246.038
+ Commissions (Produits)	23.520.944	25.689.469
- Commissions (Charges)	3.654.176	4.186.117
MARGE SUR COMMISSIONS	19.866.768	21.503.352
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16.266.957	15.769.993
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	494
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	1.839.395	2.292.255
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.759	25.711
+ Produits des autres activités	4.687.762	5.111.451
- Charges des autres activités	4.536.420	4.080.619
+ Produits nets des activités d'assurance	3.860.275	2.447.501
PRODUIT NET BANCAIRE	106.093.378	112.316.176
- Charges générales d'exploitation	41.058.082	43.265.305
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.535.793	5.937.360
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	59.499.503	63.113.511
- Coût du risque	-18.882.853	-17.636.602
RESULTAT D'EXPLOITATION	40.616.650	45.476.909
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	233.979	847.277
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	43.560	-38.101
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-119.220	0
RESULTAT AVANT IMPOT	40.774.969	46.286.085
- Impôts sur les résultats	14.743.654	16.696.773
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	26.031.315	29.589.312
Intérêts minoritaires	4.724.762	4.856.858
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	21.306.553	24.732.454

Annexe 37. Indicateurs fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2023	2024	2025
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	15,5	16,2	16,1
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	11,2	11,6	11,4
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	19	18,2	18,4
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	8,5	8,4	8,3
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	6,8	6,9	5,9
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	8,2	8,2	8,4
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	15,2	14,8	14,4
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8	7,8	8,3
Prêts au secteur du commerce	7,2	6,7	6,4
Prêts au secteur du tourisme	1,7	1,4	1,3
Ménages	28,7	27,8	26,7
Prêts aux autres secteurs	24,2	26,3	28,6
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,7	0,9	1
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	8	9,5	11,1
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	66,9	61,6	62,9
Charges générales d'exploitation/PNB	46,6	42,1	40,6
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	14,6	16,9	17
Actifs liquides/passifs à court terme	17,3	20,4	19
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	0,002	0,008	0,022



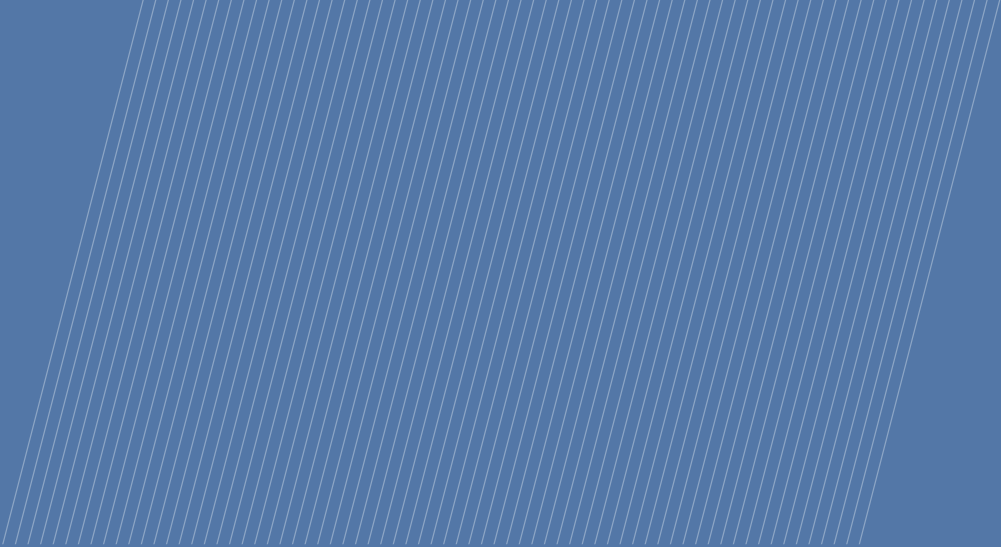


Table des matières

MOT DU WALI	3
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025	6
CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE	10
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITÉ, RENTABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	
CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	17
I - Structure et actionnariat du système bancaire	17
II - Évolution du réseau bancaire	19
III - Évolution du nombre de comptes bancaires	23
IV - Évolution du nombre de cartes bancaires	24
V - Évolution du nombre de comptes de paiement	24
VI - Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique	26
VII - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	27
VIII - Évolution de la concentration bancaire	29
CHAPITRE 2. ACTIVITE ET RENTABILITE DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	34
I - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	34
II - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	59
III - Activité et rentabilité des sociétés de financement	70
IV - Activité et rentabilité des banques offshore	81
V - Activité et rentabilité des institutions de microfinance	83
VI - Activité et rentabilité des établissements de paiement	84
VII - Activité et rentabilité des groupes bancaires	88
CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES	95
I - Évolution de l'endettement bancaire des ménages	95
II - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	105
III - Évolution des grandes expositions des banques	107
IV - Évolution du risque de crédit	108
V - Évolution de la liquidité des banques	113

VI - Évolution de la solvabilité des banques	119
VII - Ratio de levier des banques	123
VIII - Profil de risque de taux d'intérêt des banques	124

PARTIE 2 : ÉVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS

CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES 129

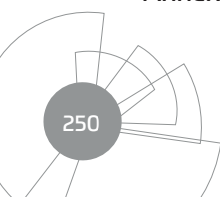
I - Réglementations adoptées en 2025	130
II - Projets de réformes légales et réglementaires en cours	136
III - Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier	140

CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE 144

I - Activité de supervision prudentielle	146
II - Promotion d'une finance inclusive et verte	159
III - Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites	164
IV - Régulation et accompagnement des services financiers digitaux	168
V - Protection de la clientèle des établissements de crédit	175
VI - Suite des contrôles	184
VII - Coopération avec le Ministère de la Justice sur les questions juridiques et judiciaires intéressant le secteur bancaire	184
VIII - Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire	185
IX - Coopération internationale	188
X - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	196

ANNEXES : 203

Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	205
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et organismes assimilés	206
Annexe 3 : Évolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	210
Annexe 4 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	211
Annexe 5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	211



Annexe 6 : Évolution du portefeuille-titres des banques	212
Annexe 7 : Évolution des emplois des banques et fenêtres participatives	212
Annexe 8 : Évolution des ressources des banques et fenêtres participatives	213
Annexe 9 : Évolution des emplois des sociétés de financement	213
Annexe 10 : Évolution des ressources des sociétés de financement	214
Annexe 11 : Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	214
Annexe 12 : Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	215
Annexe 13 : Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail	215
Annexe 14 : Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail	215
Annexe 15 : Évolution des emplois des banques offshore	216
Annexe 16 : Évolution des ressources des banques offshore	216
Annexe 17 : Évolution des emplois des institutions de microfinance	216
Annexe 18 : Évolution des ressources des institutions de microfinance	217
Annexe 19 : Évolution des emplois des banques – sur base consolidée	217
Annexe 20 : Évolution des ressources des banques – sur base consolidée	218
Annexe 21 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc	219
Annexe 22 : État des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc	222
Annexe 23 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives	223
Annexe 24 : État des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives	226
Annexe 25 : Bilan cumulé des sociétés de financement	227
Annexe 26 : État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement	229
Annexe 27 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	230
Annexe 28 : État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	232
Annexe 29 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	233
Annexe 30 : État des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	235
Annexe 31 : Bilan cumulé des banques offshore	236
Annexe 32 : État des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore	238
Annexe 33 : Bilan cumulé des établissements de paiement	239

Annexe 34 : État des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement	241
Annexe 35 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires	242
Annexe 36 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires	244
Annexe 37 : Indicateurs fondamentaux de solidité financière – base sociale	245

LISTE DES ENCADRES :

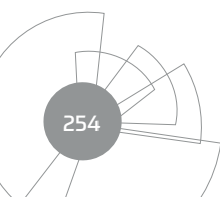
Encadré n°1 : Stock de biens acquis dans le cadre des financements participatifs	61
Encadré n°2 : Le contrat « Salam »	62
Encadré n°3 : Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées	74
Encadré n° 4 : Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées	80
Encadré n° 5 : Principaux apports de la réforme du cadre légal relatif au redressement et à la résolution bancaire	137
Encadré n° 6 : Piliers et leviers de la stratégie nationale de Supply Chain Finance (SCF)	143
Encadré n° 7 : Approche des missions de contrôle sur place	149
Encadré n° 8 : Guide de bonnes pratiques pour la protection contre les attaques par ransomware	153
Encadré n° 9 : Exercice de simulation de crise et ses conclusions	156
Encadré n° 10 : Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2025	161
Encadré n° 11 : Publications 2025 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)	162
Encadré n° 12 : Principaux axes du Guide LBC-FT	165
Encadré n° 13 : Guide du parcours Fintech auprès de Bank Al-Maghrib	170
Encadré n° 14 : Morocco Fintech Center (MFC)	171
Encadré n° 15 : Synthèse des engagements pris par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) et les banques actionnaires de celui-ci dans le marché du paiement électronique	178
Encadré n° 16 : Synthèse de la mission « Mystery Shopping » menée par Bank Al-Maghrib	180
Encadré n° 17 : Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE)	186

Encadré n° 18 : Norme IFSB relative aux principes directeurs de la supervision du cadre de gouvernance charia	195
Encadré n° 19 : Thématiques de formation des superviseurs	198

LISTE DES GRAPHIQUES :

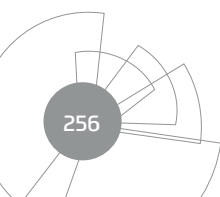
Graphique n°1 : Évolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	18
Graphique n°2 : Évolution du réseau d'agences bancaires	19
Graphique n°3 : Nombre additionnel d'agences bancaires	19
Graphique n°4 : Évolution des guichets automatiques bancaires	20
Graphique n°5 : Nombre additionnel de guichets automatiques bancaires	20
Graphique n°6 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	20
Graphique n°7 : Évolution du réseau bancaire participatif par région (en %)	21
Graphique n°8 : Répartition du réseau des établissements de paiement par région (en %)	22
Graphique n°9 : Évolution du réseau des institutions de microfinance	22
Graphique n°10 : Évolution du nombre de comptes bancaires	23
Graphique n°11 : Évolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)	23
Graphique n°12 : Évolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	24
Graphique n°13 : Part des comptes de paiement ouverts en 2025, par catégorie	25
Graphique n°14 : Évolution du nombre de comptes de paiement (en millions)	26
Graphique n°15 : Répartition de l'effectif des Établissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2025 (en %)	27
Graphique n°16 : Évolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc	28
Graphique n°17 : Évolution de l'effectif des sociétés de financement	28
Graphique n°18 : Concentration du total-actif des banques (en %)	29
Graphique n°19 : Concentration des dépôts des banques (en %)	30
Graphique n°20 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	30
Graphique n°21 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2025 (en %)	31

Graphique n°22 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2024 (en %)	31
Graphique n°23 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	32
Graphique n°24 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	32
Graphique n°25 : Évolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)	33
Graphique n°26 : Structure de l'actif des banques (en %)	35
Graphique n°27 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°28 : Évolution du crédit octroyé par les banques (en %)	37
Graphique n°29 : Évolution des crédits octroyés par les banques par objet économique (en milliards de dirhams)	37
Graphique n°30 : Crédits des banques au secteur privé	38
Graphique n°31 : Crédits des banques au secteur public	38
Graphique n°32 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	39
Graphique n°33 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	39
Graphique n°34 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques par type de monnaie (en %)	40
Graphique n°35 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	41
Graphique n°36 : Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	41
Graphique n°37 : Structure du passif des banques (en %)	42
Graphique n°38 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)	43
Graphique n°39 : Évolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)	45
Graphique n°40 : Évolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	45
Graphique n°41 : Évolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)	45



Graphique n°42 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	45
Graphique n°43 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	47
Graphique n°44 : Évolution des fonds propres comptables des banques	48
Graphique n°45 : Évolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°46 : Évolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	49
Graphique n°47 : Évolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	50
Graphique n°48 : Évolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	50
Graphique n°49 : Évolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	51
Graphique n°50 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	52
Graphique n°51 : Évolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)	53
Graphique n°52 : Structure du produit net bancaire (en %)	53
Graphique n°53 : Évolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques	55
Graphique n°54 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	56
Graphique n°55 : Coût du risque des banques rapporté au résultat brut d'exploitation	56
Graphique n°56 : Évolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	57
Graphique n°57 : Évolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	57
Graphique n°58 : Évolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	57
Graphique n°59 : Évolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	58
Graphique n°60 : Évolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	58
Graphique n°61 : Évolution des financements participatifs, marges comprises, ventilés par objet économique (en milliards de dirhams)	59
Graphique n°62 : Structure du portefeuille des financements participatifs (en %)	60
Graphique n°63 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	63

Graphique n°64 : Évolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)	63
Graphique n°65 : Évolution des dépôts à vue et des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	64
Graphique n°66 : Évolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	64
Graphique n°67 : Évolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	65
Graphique n°68 : Évolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	65
Graphique n°69 : Évolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	66
Graphique n°70 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	67
Graphique n°71 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	68
Graphique n°72 : Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	68
Graphique n°73 : Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)	69
Graphique n°74 : Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)	70
Graphique n°75 : Évolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)	71
Graphique n°76 : Évolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)	71
Graphique n°77 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)	72
Graphique n°78 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)	72
Graphique n°79 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)	73
Graphique n°80 : Évolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	75

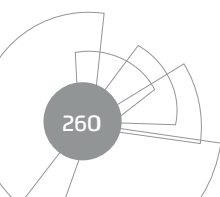


Graphique n°81 : Évolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)	75
Graphique n°82 : Évolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)	76
Graphique n°83 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	77
Graphique n°84 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	77
Graphique n°85 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	78
Graphique n°86 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	81
Graphique n°87 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	82
Graphique n°88 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	84
Graphique n°89 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	85
Graphique n°90 : Évolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	86
Graphique n°91 : Volume des transferts internationaux reçus via le canal digital	86
Graphique n°92 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	87
Graphique n°93 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	89
Graphique n°94 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	89
Graphique n°95 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	91
Graphique n°96 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	92
Graphique n°97 : Évolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	92
Graphique n°98 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	93
Graphique n°99 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	94

Graphique n°100 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	94
Graphique n°101 : Évolution de la dette bancaire des ménages	95
Graphique n°102 : Évolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	96
Graphique n°103 : Évolution de l'encours brut du financement à l'habitat	97
Graphique n°104 : Évolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)	97
Graphique n°105 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)	98
Graphique n°106 : Évolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)	98
Graphique n°107 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)	99
Graphique n°108 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)	99
Graphique n°109 : Répartition du nombre de dossiers de financements à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	100
Graphique n°110 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l'habitat (en %)	100
Graphique n°111 : Évolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)	101
Graphique n°112 : Évolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)	102
Graphique n°113 : Évolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)	102
Graphique n°114 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)	103
Graphique n°115 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)	103
Graphique n°116 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	104
Graphique n°117 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)	104

Graphique n°118 : Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB	105
Graphique n°119 : Encours des financements par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	105
Graphique n°120 : Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public	106
Graphique n°121 : Ventilation des crédits par segment d'entreprises	107
Graphique n°122 : Évolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale	107
Graphique n°123 : Évolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée	107
Graphique n°124 : Évolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	108
Graphique n°125 : Évolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en %)	108
Graphique n°126 : Évolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	109
Graphique n°127 : Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	109
Graphique n°128 : Évolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée	110
Graphique n°129 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	110
Graphique n°130 : Évolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)	111
Graphique n°131 : Évolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)	111

Graphique n°132 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	112
Graphique n°133 : Évolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	113
Graphique n°134 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)	114
Graphique n°135 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)	114
Graphique n°136 : Évolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles	115
Graphique n°137 : Évolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles	115
Graphique n°138 : Évolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2025 (en %)	116
Graphique n°139 : Évolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2025 (en %)	116
Graphique n°140 : Ressources en devises des banques - Base sociale	117
Graphique n°141 : Emplois en devises des banques - Base sociale	117
Graphique n°142 : Évolution du ratio NSFR - 2025 (en %)	117
Graphique n°143 : Évolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) moyen des banques et fenêtres participatives en 2025 (en %)	118
Graphique n°144 : Évolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	119
Graphique n°145 : Évolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	119
Graphique n°146 : Évolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	120
Graphique n°147 : Évolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	120
Graphique n°148 : Évolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	120
Graphique n°149 : Évolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	120



Graphique n°150 : Évolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	121
Graphique n°151 : Évolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	121
Graphique n°152 : Évolution de la structure des fonds propres prudentiels des banques conventionnelles - Base sociale (en %)	122
Graphique n°153 : Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale (en %)	123
Graphique n°154 : Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée (en %)	123
Graphique n°155 : Ratio de levier sur base sociale (en %)	124
Graphique n°156 : Ratio de levier sur base consolidée (en %)	124
Graphique n°157 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib	181
Graphique n°158 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2025 (en %)	182
Graphique n°159 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)	182
Graphique n°160 : Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2025	183
Graphique n°161 : Évolution de la typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire (en %)	183
Graphique n°162 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès du CMMB	184

Dépôt légal : 2016PE0085
ISSN : 2509-0615
e-ISSN : 3119-6349



 www.bkam.ma

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib